

LE MASSIF DE L'ESTEREL

SCHEMA D'ACCUEIL DU PUBLIC

Diagnostic

Maitre d'ouvrage :
Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel

S.I.P.M.E.
Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel

Partenaires financiers :



Version finale
Octobre 2019



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
Table des cartes	4
Liste des sigles et acronymes	6
1// INTRODUCTION ET CADRE GENERAL	7
1 Qu'est-ce qu'un schéma d'accueil	8
2 Enjeux économiques, sociaux et environnementaux pour les communes de l'Estérel	9
3 Rappel du cadre territorial	11
4 Les organismes intervenants et leurs compétences	16
5 Le contexte foncier	19
2// LE PATRIMOINE	21
1 Les différents types de patrimoine présents et les enjeux généraux	22
2 Le patrimoine géologique	23
3 Le patrimoine culturel	34
3// LES FLUX, ACCES ET MOBILITES	49
1 Les enjeux de l'accès au Grand Site	50
2 Les accès en véhicules motorisés et les aires de stationnement	50
3 Les accès en transports en commun et mobilités douces	76
4 Cas particulier des routes en cœur du grand site	80
5 Prise en compte de l'accessibilité	83
6 Conclusion globale sur les accès	86
4// LES ACTIVITES	87
1 Les différents types d'activités observées	88
2 L'état des lieux du réseau d'itinéraires	131
3 Données de cadrage sur le tissu professionnel et les activités proposées	147
5// CONCLUSIONS, ENJEUX ET PREMIERES ORIENTATIONS	150
1 Synthèse des différents enjeux	151
BIBLIOGRAPHIE	157
PERSONNES INTERVIEWEES	158

TABLE DES CARTES

Carte 1 : Cadre territorial administratif et périmètre de l'OGS (Altéa 2019).....	11
Carte 2 : Principales protections environnementales du périmètre d'étude de l'OGS (SIPME 2017 Note argumentaire pour le lancement de l'OGS Estérel).....	13
Carte 3 : Forêts publiques et privées de l'OGS Estérel (Altéa 2019).....	19
Carte 4 : Répartition des espaces forestiers de l'OGS Estérel (SIPME 2019).....	20
Carte 5 : Périmètres de l'OGS et de l'espace volcanique (SIPME 2017).....	31
Carte 6 : Sites et zones d'intérêt pour le récit de l'histoire géologique de l'Estérel (Altéa 2019).....	33
Carte 7 : Carrières anciennes et en activité de l'Estérel (Altéa 2019).....	37
Carte 8 : Maisons forestières de l'Estérel (Altéa 2019).....	39
Carte 9 : Principales mines recensées sur le secteur d'étude (Altéa 2019).....	43
Carte 10 : Principaux sites patrimoniaux culturels (Altéa 2019).....	48
Carte 11 : Principaux axes routiers desservant le territoire de l'OGS et leur trafic moyen journalier annuel (Altéa 2019).....	52
Carte 12 : Approche de l'importance des fréquentations sur les différentes aires de stationnement (source Etude de fréquentation SIPME-Traces TPI).....	53
Carte 13 : Schéma des poids estimés du stationnement et situation des principaux flux motorisés (Altéa 2019 selon Etude de fréquentation Grand Estérel SIPME-Traces TPI).....	56
Carte 14 : Aires de stationnement sur l'ensemble de la zone OGS.....	74
Carte 15 : Ligne SNCF Fréjus-Cannes (Altéa 2019).....	76
Carte 16 : Enjeux des mobilités entre pôles émetteurs et pénétration dans le massif pour la commune de Mandelieu-La Napoule (Altéa 2019).....	77
Carte 17 : Enjeux des mobilités entre pôles émetteurs et massif pour la commune de Théoule sur Mer (Altéa 2019).....	77
Carte 18 : Enjeux des mobilités entre pôles émetteurs et pénétration dans le massif pour la commune des Adrets-de-l'Estérel (Altéa 2019).....	78
Carte 19 : Enjeux des mobilités entre pôles émetteurs et pénétration dans le massif pour la commune de Fréjus (Altéa 2019).....	78
Carte 20 : Enjeux des mobilités entre pôles émetteurs et pénétration dans le massif pour la commune de Puget-sur-Argens (Altéa 2019).....	78
Carte 21 : Enjeux des mobilités entre pôles émetteurs et pénétration dans le massif pour la commune de Bagnols-en-Forêt (Altéa 2019).....	79
Carte 22 : Enjeux des mobilités entre pôles émetteurs et pénétration dans le massif pour la commune de Saint-Raphaël (Altéa 2019).....	79
Carte 23 : Routes d'accès au massif ouvertes au public (APS 2019).....	81
Carte 24 : Equipements DFCL (pistes et points d'eau) du PIDAF (SIPME 2019).....	82
Carte 25 : Portions de sentiers accessibles PMR recensées dans le massif (Altéa 2019).....	85
Carte 26 : Mise en perspective des itinéraires (Source Etude de Fréquentation 2018).....	89
Carte 27 : Pôles de fréquentation (Altéa 2019 d'après étude de fréquentation SIPME-Traces TPI).....	90
Carte 28 : Fréquentation des itinéraires (Altéa 2019 d'après étude de fréquentation SIPME-Traces TPI).....	91

Carte 29 : Principales activités pratiquées sur les différents secteurs du massif (source Etude de fréquentation SIPME-Traces TPI)	92
Carte 30 : Réseau d'itinéraires pédestres officiels et proposés par les associations (Altéa 2019)	95
Carte 31 : Réseau d'itinéraires VTT officiels et proposés par les associations (Altéa 2019)	99
Carte 32 : Réseau d'itinéraires à vélo existants (Altéa 2019)	100
Carte 33 : Sites d'escalade et leurs sentiers d'accès (Altéa 2019)	103
Carte 34 : Réseau de sentiers proposés par les professionnels des activités équestres en vue d'une structuration des itinéraires (Altéa 2019)	106
Carte 35 : Plan de circulation randonnée pédestre et escalade – SAP Massif de la Colle du Rouet (ONF 2018)	109
Carte 36 : Plan de circulation randonnée VTT, équestre et itinérances – SAP Massif de la Colle du Rouet (ONF 2018)	110
Carte 37 : Synthèse des usages de la mer (Source : Projet de Volet Littoral et Maritime du SCOT de la CAVEM. Artelia version du 05/04/2016, reprise dans la Note argumentaire pour le lancement de l'OGS Estérel)	119
Carte 38 : Inventaire des dessertes utilisées par les chasseurs hors PIDAF (Altéa 2019)	122
Carte 39 : Zones d'apiculture et dessertes utilisées hors PIDAF (Altéa 2019)	124
Carte 40 : Inventaire des besoins de l'ONF en dessertes forestières hors PIDAF (SIPME 2019)	126
Carte 41 : Schématisation des conflits d'usages et des enjeux par secteurs (source : Etude de fréquentation SIPME-Traces TPI)	129
Carte 42 : Synthèse des conflits d'usage de la mer. (Source : Projet de Volet Littoral et Maritime du SCOT de la CAVEM. Artelia version du 05/04/2016 reprise dans la Note argumentaire pour le lancement de l'OGS Grand Estérel)	130
Carte 43 : Points noirs relevés par les associations dans le cadre de la démarche avec le SIPME (Altéa 2019)	135
Carte 44 : Synthèse des enjeux sur le périmètre OGS (APS 2019)	154
Carte 45 : Définition des secteurs territoriaux liés à des enjeux spécifiques (Altéa 2019)	156

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADT : Agence de Développement Touristique	IOP : Installation Ouverte au Public
AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire	MA : Millions d'années
APN : Activité de Pleine Nature	N2000 : Natura 2000
ASL : Association Syndicale Libre	OGS : Opération Grand Site
BTP : Bâtiment et Travaux Publics	OLD : Obligations Légales de Débroussaillage
CACPL : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	ONF : Office National des Forêts
CAF : Club Alpin Français	OT : Office de Tourisme
CAVEM : Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée	PDESI : Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires
CDCO : Comité Départemental de Course d'Orientation	PDIPR : Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
CFC : Chlorofluocarbone	PDPFCI : Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie
CFTGE : Charte Forestière du Territoire Grand Estérel	PIDAF : Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière	PLU : Plan Local d'Urbanisme
DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies	PMR : Personne à Mobilité Réduite
DOCOB : Document d'objectifs	PPRIF : Plans de Prévention des Risques Incendies de Forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	PR : Petite Randonnée
ENS : Espace Naturel Sensible	RBI : Réserves Biologiques Intégrales
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale	RD : Route Départementale
ERP : Etablissement Recevant du Public	RIS : Relais d'Information Service
FDC : Fédération Départementale des Chasseurs	SAP : Schéma d'Accueil du Public
FFC : Fédération Française de Cyclisme	SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
FFCO : Fédération Française de Course d'Orientation	SHFR : Société d'Histoire de Fréjus et de sa Région
FFESSM : Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins	SIG : Système d'Information Géographique
FFME : Fédération Française Montagne Escalade	SIPME : Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel
FFRP : Fédération Française de Randonnée Pédestre	TER : Train Express Régional
GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique	VAE : Vélo à Assistance Electrique
GPX : GPS eXchange Format	VL : Véhicule Léger
GR : Grande Randonnée	VTC : Vélo Tout Chemin
GRP : Grande Randonnée de Pays	VTT : Vélo Tout Terrain
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques	



1// INTRODUCTION ET CADRE GENERAL

1 QU'EST-CE QU'UN SCHEMA D'ACCUEIL

a. Un schéma d'accueil ?

Réaliser un schéma d'accueil sur un territoire a pour objet d'organiser au mieux la gestion des flux de visiteurs.

Cette optimisation de la fréquentation poursuit des objectifs :

- Economiques, à travers les retombées que pourront générer ces flux ;
- Environnementaux, à travers la politique de préservation/valorisation des patrimoines qui sera conduite ;
- Sociaux, à travers les possibilités de fréquentation qui seront faites auprès de la population tout particulièrement locale.

On voit donc que pour atteindre ces objectifs, un schéma d'accueil va :

- d'une part, définir une stratégie en fixant les objectifs à viser dans les trois domaines et en veillant à leur compatibilité et,
- d'autre part, définir un ensemble de politiques opérationnelles qui permettront d'incarner cette stratégie. Ce sont, notamment :
 - l'aménagement des accès et des stationnements,
 - les politiques de mobilités douces / bas carbone,
 - les signalétiques,
 - le réseau d'itinéraires et les activités mis en valeur,
 - la valorisation/préservation du patrimoine,
 - l'accès à l'information et les supports à utiliser,
 - la gouvernance de projet,
 - les conditions de sécurité,
 - la sensibilisation du public et des acteurs...

b. Importance de la phase de diagnostic

La phase de diagnostic joue donc un rôle important dans l'élaboration du schéma d'accueil du public.

Elle doit en effet, d'une part, clarifier les enjeux permettant de définir la stratégie et, d'autre part, permettre de disposer des informations nécessaires à la définition des politiques opérationnelles.

Ceci comprend donc :

- le cadre général de fonctionnement ;
- l'identification des acteurs et principes de fonctionnement actuels ;
- l'état précis du patrimoine ;
- l'état des accès, mobilités et stationnements ;
- l'état du réseau d'itinéraires ;
- l'état des fréquentations actuelles et des impacts de ces fréquentations ;
- les problématiques spécifiques ;
- la définition des enjeux.



2 ENJEUX ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

POUR LES COMMUNES DE L'ESTEREL

Le schéma d'accueil du public et le plan paysager sont à resituer dans une vision globale des enjeux liés à l'Opération Grand Site pour les communes participantes.

Ces enjeux couvrent les trois champs déjà évoqués du développement durable.

a. L'enjeu économique

Il y a ici un enjeu économique considérable autour de l'augmentation de l'attractivité territoriale et de son rayonnement que vont produire l'OGS. Ceci peut se traduire par bien d'autres marqueurs qu'une augmentation des flux de visiteurs (par exemple, une amélioration de l'image vers les habitants, ou vers de nouveaux habitants potentiels ou tout aussi bien attirer de nouvelles entreprises).

A noter : Les retours d'expérience montrent sur les Grands Sites de France une augmentation des retombées économiques liées essentiellement à l'augmentation de la durée des séjours et à la diversification des activités et produits proposés sur le territoire.

Globalement, le territoire de l'OGS générera des recettes supplémentaires mais doit être considéré sous le principe d'un « écocapital ». Plus la valeur de cet écocapital (paysages préservés, richesse des milieux,...) sera élevée, plus sa valeur d'attractivité sera grande, plus les « intérêts générés » seront forts.

Dit autrement : plus ce territoire sera préservé tout en permettant une expérience forte de découverte, plus il générera de revenus économiques sur les communes avoisinantes.

L'enjeu du schéma d'accueil sera donc d'abord de résoudre le paradoxe de gestion des flux importants et de diminution des impacts.

Les enjeux touristiques s'articuleront eux autour de

- la qualité de l'offre de découverte aux différents niveaux de la chaîne de valeur,
- l'allongement de la saison touristique sur les ailes de saison printemps/automne,
- l'allongement de la durée des séjours,
- la diversification des activités proposées en matière de tourisme de nature.

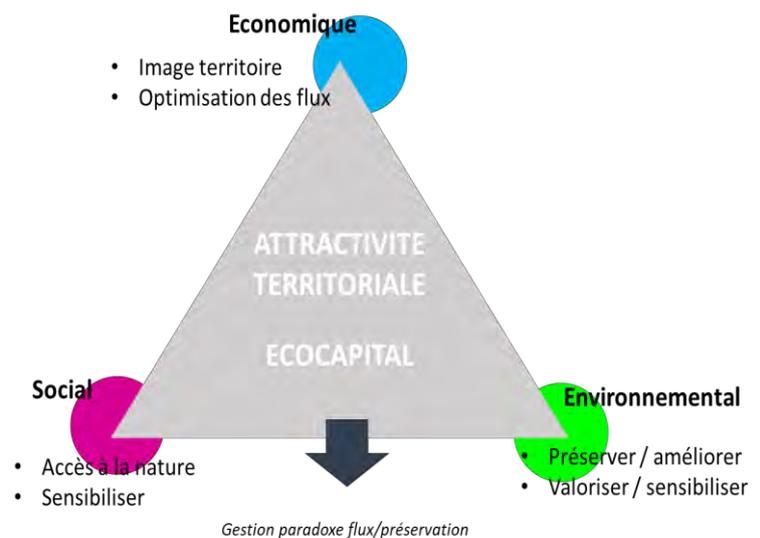
b. L'enjeu environnemental et patrimonial

Cet enjeu est lui aussi immense. Il consiste à préserver les conditions actuelles, voire à les améliorer et à mettre en valeur des éléments patrimoniaux environnementaux, paysagers ou culturels dans un but de sensibilisation et d'augmentation de l'attractivité. L'enjeu environnemental est bien ici de faire fructifier (le préserver voir l'augmenter) cet écocapital et, là aussi, de trouver les solutions de gestion des flux importants/diminution des impacts.

c. L'enjeu social

Il est également fort et multiple car il s'agit de :

- donner un accès à la nature satisfaisant pour tous, tout en mettant en place la politique et les règles qui permettront de la préserver (gestion du paradoxe flux/protection). Cet enjeu est notamment fort avec les habitants et certains touristes peu sensibilisés qui peuvent avoir tendance à percevoir le territoire d'abord comme un terrain de jeux et d'activités ;
- favoriser des éléments patrimoniaux mémoriels permettant aux habitants de se reconnecter à leur histoire.



d. Les autres enjeux autour de la gouvernance et de la sécurité

Outre les enjeux de construction qui se posent autour des problématiques environnementales, économiques et sociales, il faut considérer les enjeux de sécurité et de gouvernance.

Les enjeux de sécurité concernent ici principalement le risque incendie très fort sur le massif et la sécurité par rapport aux activités en termes notamment de conflits potentiels d'usages et des conditions d'équipement/aménagement.

Les enjeux de gouvernance concernent d'abord l'implication et l'action autour d'un projet commun de la multiplicité des acteurs intervenant sur cet espace.

Ils concernent aussi la participation effective des habitants et des professionnels des activités de pleine nature, des agriculteurs ou autres professions présentes sur ce périmètre.



3 RAPPEL DU CADRE TERRITORIAL

a. Un site entre Var et Alpes-Maritimes

Le périmètre de l'OGS s'étend sur 7 communes réparties sur 3 intercommunalités et 2 départements :

Côté Var

Les communes concernées sont :

- Saint-Raphaël, Fréjus, Les Adrets-de-l'Estérel et Puget-sur-Argens, communes membres de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) ;
- Bagnols-en-Forêt sur la Communauté de communes du Pays de Fayence. De manière marginale, Tanneron présente quelques hectares enclavés en limite du Site Classé en bordure d'autoroute.

Côté Alpes-Maritimes

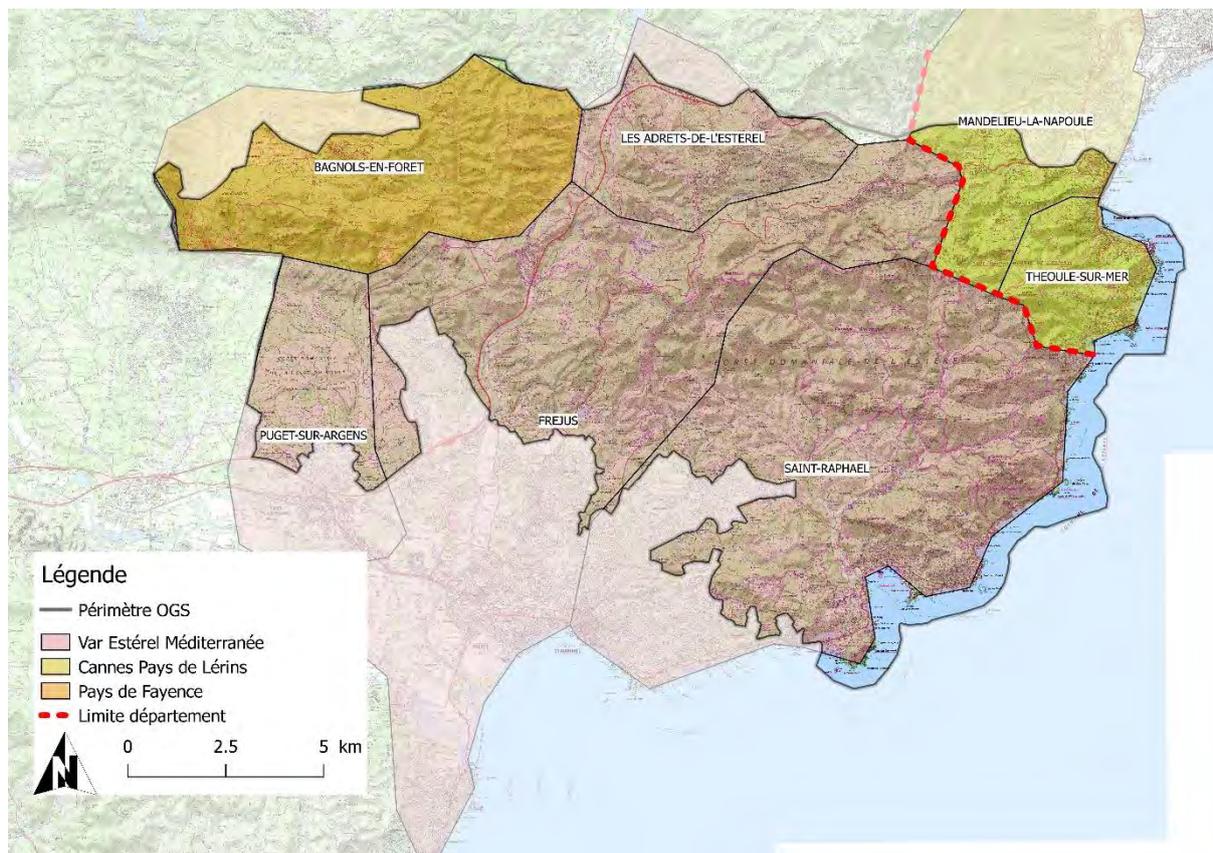
Deux communes de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) sont impliquées dans le périmètre d'étude : Théoule-sur-Mer et Mandelieu-La Napoule.

b. Entre littoral urbain et moyen-pays

Le territoire de l'OGS forme un écran « frontière » entre un littoral urbanisé et densément peuplé, où la population s'accroît considérablement en saison estivale, et un arrière-pays plus rural aux communes plus petites.

Communes	Population légale 2016	Evolution 2006-2016
Théoule-sur-Mer	1 491	-1,91%
Mandelieu-La Napoule	22 381	+5,97%
Saint-Raphaël	35 826	+4,07%
Fréjus	54 023	+3,12%
Les Adrets-de-l'Estérel	2 706	+3,81%
Puget-sur-Argens	7 960	+12,11%
Bagnols-en-Forêt	2 800	+28,79%
Total	127 187	

Population des communes du périmètre OGS (source : Insee)



Carte 1 : Cadre territorial administratif et périmètre de l'OGS (Altéa 2019)

c. Les éléments cadres à prendre en compte

Les documents d'urbanisme

La loi Littoral a pour objectif d'encadrer l'aménagement du littoral, de sorte à protéger les espaces remarquables et à les valoriser en déterminant les conditions d'utilisation et de mise en valeur des espaces terrestres, maritimes et lacustres. Les restrictions liées à la loi Littoral sont prévues dans les documents d'urbanisme. Les 4 communes du littoral maritime de l'OGS sont soumises à cette législation.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CAVEM a été approuvé en décembre 2017. C'est le document d'urbanisme de référence qui oriente et cadre pour les 20 prochaines années les projets d'aménagement et de développement durable à l'échelle de l'agglomération. Le SCoT aura donc une influence sur les possibilités d'aménagement dans le cadre du Schéma d'Accueil du Public sur les 4 communes de la CAVEM impliquées dans le périmètre de l'OGS.

Concernant la commune de Bagnols-en-Forêt, le SCoT de la Communauté de communes du Pays de Fayence également approuvé fin 2017 sera à prendre en compte.

Côté Alpes-Maritimes, les communes de Théoule-sur-Mer et de Mandelieu-La Napoule disposent chacune d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les périmètres de protection environnementale

Les protections environnementales, qu'elles soient réglementaires ou contractuelles, sont à prendre en compte dans le cadre du Schéma d'accueil du public pour deux raisons :

- elles révèlent les richesses patrimoniales présentes sur le site,
- et elles encadrent les possibilités d'ouverture au public, d'aménagement et d'équipement afin de préserver ces richesses.

Quelques rappels concernant ce second point :

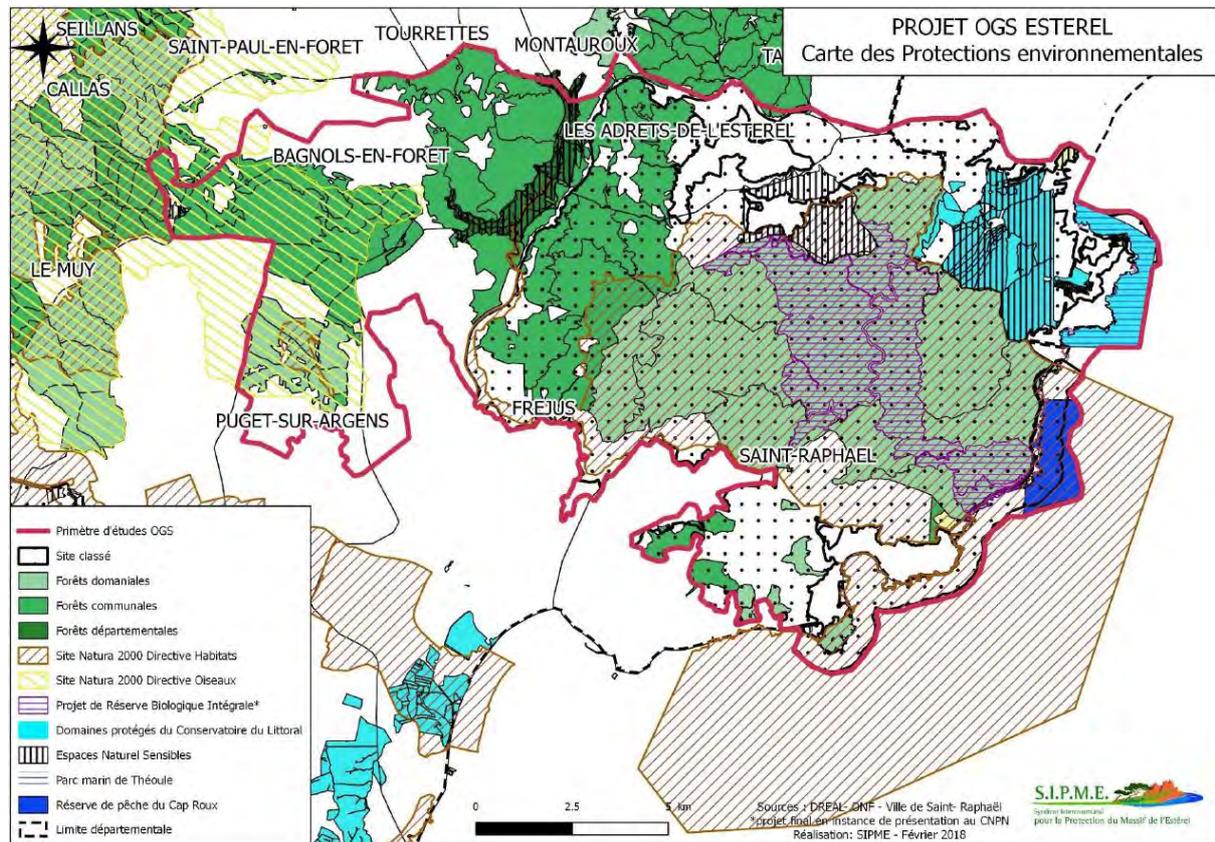
- En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun ;
- En site inscrit, les travaux autres que ceux d'exploitation courante et d'entretien normal, sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration dans un délai de 4 mois avant le début des travaux. Seuls les permis de démolir sont

soumis à avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France ;

- Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 fixe dans sa partie « plan d'actions » des mesures d'animation et de gestion préconisées qui seront à prendre en compte, ainsi que l'état d'avancée des actions liées à ces mesures ;
- En Espace Naturel Sensible (ENS), l'aménagement doit être compatible avec la sauvegarde des sites, des paysages et des milieux naturels. En conséquence, seuls des équipements légers d'accueil du public ou nécessaires à la gestion courante des terrains ou à leur mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques y sont tolérés, et ce, à l'exclusion de tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la préservation de ces terrains en tant qu'espaces naturels. L'accueil du public peut y être limité dans le temps et/ou dans l'espace, voire être exclu, en fonction des capacités d'accueil et de la sensibilité des milieux ou des risques encourus par les personnes ;
- Dans les Réserves biologiques intégrales de l'ONF (en projet sur le site en forêt domaniale), la forêt est rendue à une évolution naturelle pour y étudier la dynamique spontanée des écosystèmes. Les seules interventions sylvicoles autorisées sont l'élimination d'espèces exotiques et la sécurisation des routes ou sentiers longeant ou traversant la réserve. Autre impératif de sécurité, la gestion des risques naturels s'impose aux RBI. L'accès aux RBI est restreint, pour la sécurité du public, mais pas systématiquement interdit : elles ont en effet une réelle vocation éducative. Les modalités de gestion de l'accueil du public doivent être définies dans leur Plan de Gestion. Dans l'Estérel, ce dernier sera formalisé après réalisation concertée du SAP, pour reprendre les options retenues ;
- Les domaines protégés du Conservatoire du Littoral font l'objet d'un « plan de gestion » qui définit le projet pour le site à travers des orientations de gestion. Il permet, entre autres, d'organiser et de contrôler la fréquentation du site et de déterminer avec attention les équipements et aménagements nécessaires à l'accueil du public. Une attention particulière est aussi portée à l'accessibilité tous publics.
Focus sur le Parc Maritime Esterel-Théoule : par convention, le Département des Alpes-Maritimes en est gestionnaire coordonnateur, en co-gestion avec la CACPL et la Commune de Théoule. Le plan de gestion du site interdit ou réglemente les activités, usages et occupations du sol. Le Département a la charge de la gestion des autorisations d'occupation

temporaire (AOT). C'est le Conservatoire du Littoral qui arrête, en collaboration avec les gestionnaires, les aménagements et les travaux nécessaires à la préservation, à la réhabilitation ainsi qu'à l'accueil du public sur le site (signalisation, information ...) et les études complémentaires nécessaires ;

- L'institution de réserves de pêche comme le cantonnement du Cap Roux ne limite pas l'accès du public mais entraîne l'interdiction absolue, en toute période, de toute pêche, quel que soit le mode de pêche concerné et les espèces intéressées.



Carte 2 : Principales protections environnementales du périmètre d'étude de l'OGS (SIPME 2017 Note argumentaire pour le lancement de l'OGS Estérel)

La gestion du risque incendie

Dispositifs cadres de sécurité

Divers dispositifs sont mis en œuvre, à différentes échelles, pour prévenir et organiser la lutte contre le risque incendie :

- **Les Plans départementaux de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI)** consistent à construire de véritables cadres d'évaluation, d'identification des actions et de planification de la politique de gestion du risque d'incendie de forêt à l'échelle concernée ;
- **Les Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF)** ont pour objet de planifier l'équipement et l'aménagement des massifs forestiers sur une période de 10 ans, afin de prévenir les incendies (information, détection), ralentir leur progression (débroussaillage, sylviculture) et favoriser les actions de lutte (coupures de combustible ; création, entretien et sécurisation des accès, création de points d'eau).
Le PIDAF du SIPME validé en 2018 regroupe désormais 5 communes du massif du Grand Estérel côté varois : Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Les Adrets de l'Estérel, Puget-sur-Argens et Saint Raphaël. La zone étudiée correspond à ces 5 communes avec une zone tampon de 2 kms autour des limites des communes périphériques. A noter que depuis le 16 janvier 2019 la commune de Roquebrune-sur-Argens adhère au SIPME qui va dorénavant prendre en charge la DFCI de la commune.
Aucun PIDAF n'a été identifié côté Alpes-Maritimes.
- **Les PPRIF** sont des Plans de Prévention des risques Naturels (incendie de forêt dans ce cas) dont l'objectif est de délimiter les zones exposées directement ou indirectement au risque d'incendie de forêt et d'y réglementer l'utilisation des sols. Sur le territoire de la CFTGE, 5 PPRIF ont été entrepris :
 - Mandelieu-la-Napoule, approuvé le 05/07/2012 ;
 - Théoule-sur-Mer, approuvé le 06/08/2002 ;
 - Saint-Raphaël, annulé le 10/11/2010
 - Fréjus, approuvé le 27/08/2012 ;
 - Les Adrets-de-l'Estérel : pré-zonage en cours ;
- **Les arrêtés préfectoraux** concernant les obligations légales de débroussaillage (OLD) autour des constructions ;
- **Le dispositif forestier de surveillance** terrestre du massif pour prévenir le risque incendie.

Activités et fermeture du massif

Les valeurs les plus basses de fréquentation du massif en 2017 ont été enregistrées durant les jours de fermeture du massif pour risque d'incendie de forêt.

Ces éléments montrent que durant ces périodes la fréquentation est faible mais loin d'être nulle.

La fréquentation lors des jours de fermeture

Durant la période d'observation de l'enquête de fréquentation, le massif de l'Estérel a connu 25 jours de fermeture.

Ainsi, sur ces journées, la fréquentation moyenne journalière du secteur Anthéor passe de 1 369 à 745. De la même façon, le site de Belle-Barbe passe d'une moyenne journalière de 294 à 40, tandis que celui de Colle-Douce Roussiveau affiche 62 visites en moyenne journalière contre 501 sur la même période.

Enfin, le secteur de Gratadis passe de 1064 visites/jour contre 121 en moyenne lors d'un jour de fermeture.

Les évaluations faites montrent 5,2% de visites durant les jours de fermeture soit environ 111 500 visites. Ces données prennent en compte les secteurs littoraux.

Si on ne considère que le secteur forestier on dénombre 36 785 visites, soit 2,4% des visites du secteur forestier.

Les secteurs forestiers où on dénombre le plus de visites lors des 25 jours de fermetures sont : Vallon de l'Autel +/- 6000 visites et Blavet +/- 5000 visites,

Le lien aux territoires voisins

Le schéma d'accueil du public doit prendre en compte les stratégies d'accueil définies ou en cours de définition sur les territoires autour du périmètre OGS pour d'éventuelles connexions, et particulièrement :

Le schéma d'accueil du public du massif de la Colle du Rouet et du rocher de Roquebrune

Celui-ci a fait ressortir à ce stade :

- des connexions dans les grandes itinérances pédestres,
- une continuité d'une partie des itinéraires de promenade de l'autre côté de la « frontière » entre les deux schémas,
- une vision d'aménagement/valorisation à partager dans le secteur Forêt domaniale de la Colle du Rouet / Forêt de Raphèle sur les communes de Puget sur Argens et Roquebrune sur Argens,
- une vision à partager sur la gestion du stationnement et des flux dans la zone des Gorges du Blavet.

De plus, des interrogations peuvent exister sur la définition du périmètre Grand Site par rapport à l'espace volcanique. En effet, plusieurs marqueurs forts relatent une partie de cette histoire géologique hors du périmètre OGS validé en 2018, dans la zone du schéma d'accueil Colle du Rouet. Ce sont principalement :

- La continuité de l'ignimbrite A7 en affleurement ou en sous-sol,
- La figure emblématique du rocher de Roquebrune, évènement sédimentaire fluvial tardi-Permien,
- L'ensemble des dépôts sédimentaires fin Permien et début Trias de la plaine de l'Argens,
- Les filons du volcanisme basaltique du bas Argens,
- Les bois fossiles notamment de ginkgo et les traces d'amphibiens et de reptiles de la formation du Muy.

A noter que le Rocher figure dans le périmètre d'extension maximal de l'OGS (présenté dans la Note argumentaire OGS de 2018), qui est défini par la géologie volcanique.



Les stratégies touristiques à l'échelle des intercommunalités

Certaines stratégies touristiques intercommunales prennent en compte des éléments pouvant avoir une influence sur le schéma d'accueil :

- autour de l'action de la Communauté de communes du Pays de Fayence, celle-ci étant en charge d'un projet d'itinérance aboutissant à plusieurs circuits situés sur la commune de Bagnols et sur le périmètre du Grand Site (dont une itinérance de 3 jours mais non fonctionnelle pour l'instant) ;
- le projet de maison de l'Estérel porté par la CAVEM sur le territoire des Adrets de l'Estérel.

Projets relevés sur le territoire du Grand site et pouvant avoir une influence sur schéma d'accueil

Projet de « Maison de l'Estérel » aux Adrets de l'Estérel

Un projet de maison d'accueil de l'Estérel est assez avancé (phase de programmation) sur la commune des Adrets de l'Estérel et qui comprendrait les locaux du SIPME, un point d'information du public et de vente de produits locaux, des salles d'exposition permanente et temporaire sur le patrimoine de l'Estérel. Cet Etablissement Recevant du Public (ERP) fonctionnerait en synergie avec le site de la Maison forestière du Malpey, porte d'entrée majeure du massif, à partir de laquelle des activités de découverte de l'espace naturel seraient organisées.

Ce projet est porté par la CAVEM.

Projet de requalification de la Maison forestière de la Duchesse en hébergement de randonnée

La Maison forestière de la Duchesse est certainement celle dont l'architecture d'origine est la mieux conservée. Elle a déjà fait l'objet d'un projet ancien (au moins 12 ans) pour la création d'un hébergement touristique permettant une nuitée en cœur de massif pour les randonneurs et les cavaliers. Ce projet n'a pas abouti. La question du risque en serait une des raisons (source : entretien avec l'ONF - pas d'autres précisions sur le projet et son porteur). Le SIPME envisage de mettre à l'étude un projet de réhabilitation de la maison forestière en chambre d'hôtes.

Projet de réhabilitation de la Maison forestière du Malpey et aménagement des extérieurs en porte d'entrée du massif

La Maison forestière du Malpey, située en forêt domaniale au croisement de 2 GR, est gérée par l'ONF mais est inoccupée depuis 1995. L'étude de fréquentation 2016-2018 a montré qu'il s'agit d'un hub de fréquentation du massif, un des sites les plus stratégiques en matière d'accueil et d'information du public.

Le projet vise la requalification paysagère de cette porte d'entrée majeure du massif, des parkings du Col du Testanier, jusqu'au belvédère situé sur la route du Mont Vinaigre. Il s'agirait de requalifier les parkings et de créer des aménagements extérieurs d'accueil du public, notamment en matière d'information, d'interprétation environnementale et patrimoniale. Le projet vise aussi la réhabilitation des bâtiments de la maison forestière, patrimoine architectural en danger situé en Site Classé, afin d'y loger un agent chargé du gardiennage du site et de l'organisation d'activités pédagogiques en extérieur depuis ce dernier. Les bâtiments comporteraient donc des espaces de logement, de bureau, de salle de réunion, de stockage de matériel, destinés à l'usage d'agents en charge de la protection du massif. Le site servirait aussi d'outil démonstratif et pédagogique en matière de prévention/protection contre les incendies auprès des habitants et des touristes. Les bâtiments de la maison forestière retrouveraient ainsi leur fonction originelle : participer à la gestion et à la protection du massif de l'Estérel. Il s'agit d'une action phare du projet OGS.



Vue aérienne du corps architectural du site de la MF du Malpey (© cabinet d'architecture Pitalugue 2014)

4 LES ORGANISMES INTERVENANTS ET LEURS COMPETENCES

a. Les collectivités locales

Les Départements

- Mettent en place et gèrent les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;
- Mettent en place et gèrent les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;
- Dans ce cadre, assurent la maîtrise d'ouvrage des travaux de signalétique et de balisage et la promotion autour des itinéraires inscrits au PDIPR ;
- Accompagnent techniquement les projets locaux en matière d'activités de pleine nature et d'itinérance ;
- Le Département 06 gère, par convention, des sites propriétés du Conservatoire du Littoral.

Les intercommunalités

- Exercent la compétence obligatoire d'aménagement de l'espace, définissent les règles d'urbanisme ;
- Participent au développement de parcours pédestres et cyclables (VTT et vélo de route) ;
- Exercent la compétence obligatoire tourisme dans le cadre de la loi NOTRe, sauf pour les communes bénéficiant d'une dérogation dans le cadre de loi Montagne 2 (cf. acteurs de la promotion touristique) ;
- Peuvent éventuellement transférer en leur sein la compétence « sentiers et itinéraires » ;
- le service Environnement de la CAVEM inclut la cellule Natura 2000 du site de l'Estérel.

Les communes

- Mettent en place et gèrent des itinéraires communaux ;
- Côté varois, peuvent gérer l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR par conventionnement avec le Département.

b. Les syndicats mixtes et syndicats intercommunaux

Le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel

- Composé de la Communauté de Communes Pays-de-Fayence et des communes des Adrets-de-l'Estérel, Fréjus, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël, Théoule-sur-Mer et, depuis début 2019, Roquebrune-sur-Argens ;
- En charge de la protection/préservation et de la valorisation de la forêt, ses ressources et ses patrimoines ;

- Participe à la prévention, la prévision des incendies sur le massif de l'Estérel, Maître d'ouvrage du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) ;
- Eduque et informe le public ;
- Met en œuvre études, recherches et expérimentations permettant d'améliorer la connaissance et la gestion de ces espaces ;
- Met en œuvre à l'échelle du massif forestier une politique de concertation et de coordination entre les divers acteurs intervenants sur le massif forestier et son interface terre-mer ;
- Porteur de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel et de l'Opération Grand Site.

Les autres syndicats

- Syndicat Mixte Les Adrets Fréjus : intervient concernant la protection et la mise en valeur de l'environnement, la question des stationnements en bord de routes ;
- Syndicat Mixte d'Études et de Développement Économique de l'Est Varois (S.M.E.D.E.E.V) : intervient notamment pour le soutien des activités agricoles et forestières.

c. Les propriétaires et autres acteurs de la gestion du massif

L'Office National des Forêts

- Est gestionnaire des forêts domaniales et communales du territoire OGS ;
- Participe à l'accueil du public (aménagement, information sensibilisation, animation) ;
- Peut intervenir par convention en tant que prestataire de service pour l'entretien des sentiers ;
- Anime le PIDAF (maître d'œuvre du SIPME) ;
- Conduit le schéma d'accueil du public du massif de la Colle du Rouet et du rocher de Roquebrune.



Le Conservatoire du Littoral

- Est propriétaire d'un domaine de 1308 ha à cheval sur Mandelieu et Théoule ;
- Par convention, la gestion de l'accueil des sites se fait avec le Département et la Région (pour les travaux, l'entretien et les animations). Ici, la gestion du site concerné est confiée au Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (ENS) ;
- Un balisage et une signalétique propres au Conservatoire du Littoral sont mis en place sur le bord des plages pour indiquer les cheminements et l'entrée sur site protégé ;
- L'accueil des sites est défini par une charte ;
- Met à disposition des tracés pour intégration au PDIPR sur demande des communes.

Les propriétaires privés

- Chargés de l'entretien de la forêt sur leur propriété ;
- Peuvent accorder l'accès à leur propriété par conventionnement ;
- En partie regroupé au sein de syndicats de propriétaires forestiers qui les représentent dans différentes instances de concertation touchant à la forêt, informent, forment et conseillent (gestion sylvicole, juridique...), assurent en responsabilité civile pour les risques concernant la propriété forestière ;
- Deux autres organismes peuvent les soutenir : le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRFP PACA) et les coopératives (Coopérative Provence Forêt).

Les Comités Communaux des Feux de Forêt

- Informent et sensibilisent le public (population résidente et visiteurs) sur le respect de la forêt et les risques ;
- Participent à la surveillance du massif, tiennent à jour l'état des risques et des ressources ;
- Assurent sous l'autorité du Maire la coordination et la surveillance du débroussaillage des domaines publics et privés ;
- Apportent leur concours aux services de secours.

d. Les acteurs de la promotion et de l'information touristiques

A l'échelle locale, la promotion et l'information touristiques sont portées par les acteurs suivants :

Sur le territoire CAVEM

- Les Offices de tourisme de Saint-Raphaël et de Fréjus,
- l'Office de tourisme intercommunal Puget-sur-Argens / Les Adrets-de-l'Estérel.

Sur le territoire Pays de Fayence

- L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Fayence et ses 8 Bureaux d'Informations Touristiques, dont celui de Bagnols-en-Forêt.

Sur le territoire Cannes-Pays de Lérins

- L'Office de tourisme de Mandelieu-La Napoule ;
- l'Office de tourisme de Théoule-sur-Mer à ce jour indépendant, dans l'attente du retour de l'Etat pour le classement en station de tourisme ;
- à noter qu'il conviendra de suivre l'évolution de la structuration intercommunale de la compétence tourisme côté ouest Alpes-Maritimes.

Le Pôle touristique Estérel Côte d'Azur

Il concerne Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune-sur-Argens et le Pays de Fayence mais qui promeut également par sa centrale de réservation des offres des territoires avoisinants. Il propose également un site dédié aux circuits et itinéraires du territoire.



e. Les autres intervenants

La FFRandonnée Var

- Apporte une expertise sur les sentiers existants ;
- Crée et gère les itinéraires GR, GRP et PR et en assure le balisage et la signalisation, régis par une charte officielle ;
- Par convention, crée et met aux normes le balisage, réalise l'entretien des sentiers ;
- Réalise des topoguides et randofiches, numérise les itinéraires ;
- Anime des randonnées.



Le Comité territorial du Var FFME

- Accompagne le développement des activités de la Fédération Française Montagne Escalade à l'échelle départementale, avec pour activité principale l'escalade ;
- Par convention, équipe et met aux normes les voies d'escalade ;
- Réalise des topoguides.

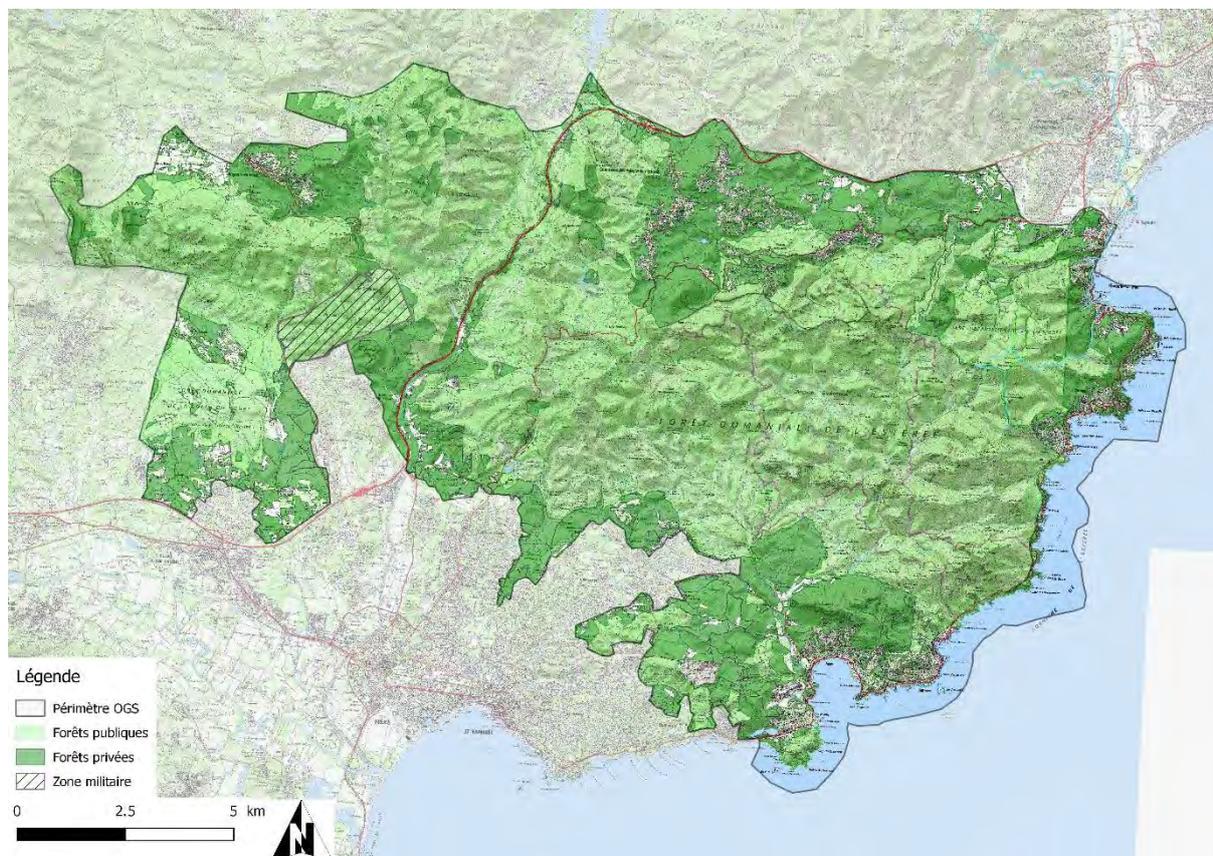
Le collectif Estérel Pour Tous

- Constitué sous l'impulsion du CAF Estérel en réaction au projet de Réserve Biologique Intégrale perçu comme une menace de sanctuarisation du massif de l'Estérel ;
- Prend part à la concertation avec le SIPME et l'ONF pour représenter et informer les usagers et être force de proposition ;
- Compte plus de 30 associations, 10 syndicats professionnels d'Activités de Pleine Nature.

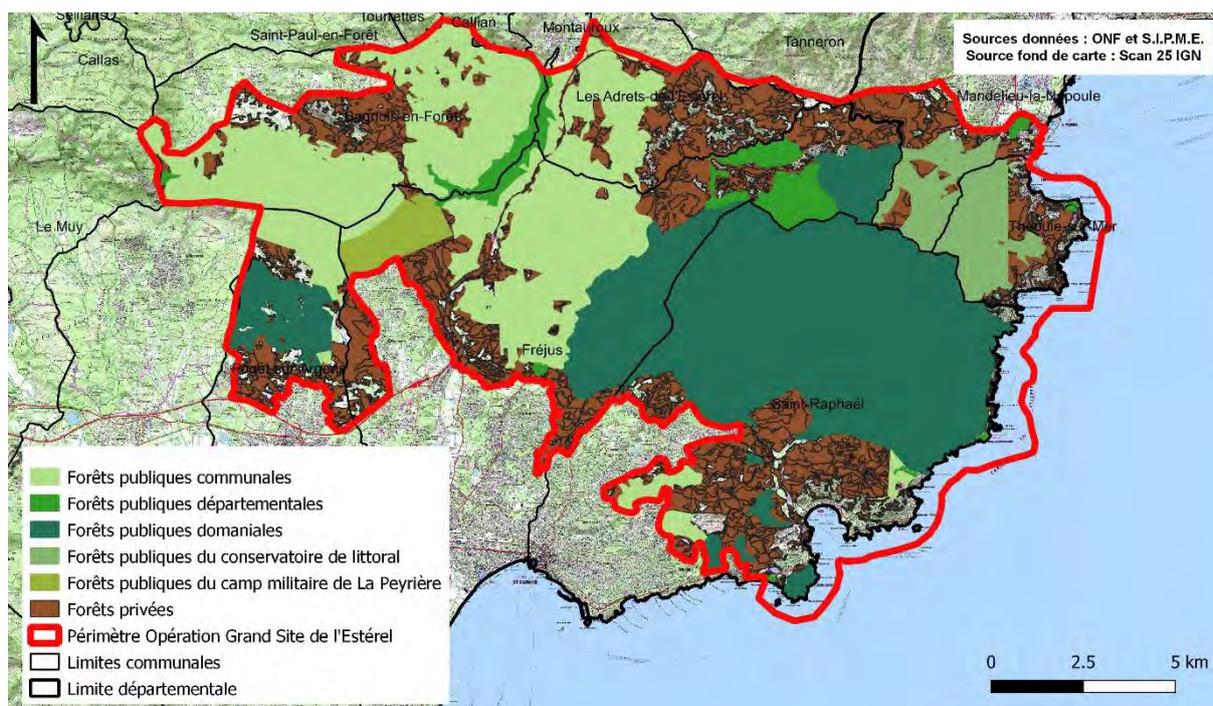
5 LE CONTEXTE FONCIER

Le territoire de l'OGS est couvert en large majorité par des espaces naturels publics (les forêts publiques représentent plus de 60% de la partie terrestre du périmètre OGS), comprenant :

- des forêts domaniales, propriétés de l'Etat :
 - la forêt domaniale de l'Estérel (Fréjus et Saint-Raphaël),
 - la forêt domaniale de la Colle du Rouet pour partie (Puget-sur-Argens),
 - la forêt domaniale de Saint-Cassien pour partie (Les Adrets-de-l'Estérel) ;
- des forêts communales :
 - la forêt communale des Adrets-de-l'Estérel,
 - la forêt communale de Bagnols-en-Forêt,
 - la forêt communale de Fréjus,
 - la forêt communale de Mandelieu-La Napoule,
 - la forêt communale de Montauroux (sur la commune des Adrets-de-l'Estérel),
 - la forêt communale de Puget-sur-Argens,
 - la forêt communale de Saint-Raphaël ;
- des forêts départementales :
 - la forêt départementale de Malpasset,
 - le parc naturel départemental de San Peyre,
 - le parc naturel départemental de la Pointe de l'Aiguille,
 - le domaine de Saint-Jean-de-Cannes,
 - la Pointe de l'Observatoire,
 - Dramont ;
- une forêt propriété du Conservatoire du Littoral : le Parc naturel départemental de l'Estérel.



Carte 3 : Forêts publiques et privées de l'OGS Estérel (Altéa 2019)



Carte 4 : Répartition des espaces forestiers au sein du périmètre de l'OGS Estérel (SIPME 2019)

Composante forestière de l'Opération Grand Site de l'Estérel		Surface (ha)	Part (%)	
Forêts publiques	Forêts domaniales	6 602,17	32,43	67,21
	Forêts communales	5 383,79	26,45	
	Forêts départementales	340,22	1,67	
	Forêts conservatoire du littoral	1 000,23	4,91	
	Forêts camp militaire de Fréjus	355,99	1,75	
Forêts privées		6 676,09	37,79	32,79
Total forêts		20 358,49	100	100

Chiffres clés de l'OGS :

Périmètre	Superficie (ha)
Site Classé du massif de l'Estérel Oriental (1996)	Espace terrestre : 13 958 ha Espace marin : 880 ha Total : 14 838 ha Source DREAL PACA (données SIG du 26/10/2010)
Projet de périmètre de l'OGS Estérel	Espace terrestre : 22 194 ha Espace marin : 1 416 ha Total : 23 610 ha
Forêts	Privées : 6 676 ha (32,79% de l'espace forestier) Publiques : 13 682 ha (67,21% de l'espace forestier) Total : 20 358 ha (91,73% de l'espace OGS)



2// LE PATRIMOINE



1 LES DIFFERENTS TYPES DE PATRIMOINE PRESENTS ET LES ENJEUX

GENERAUX

a. Les différents types de patrimoine étudiés

Nous avons, dans le présent document, formulé les éléments correspondants aux types de patrimoine suivants :

- le patrimoine géologique,
- le patrimoine culturel matériel et immatériel.

Le patrimoine paysager est lui traité dans le diagnostic paysager réalisé par l'agence APS. Le patrimoine naturel est traité directement dans le document réalisé par le cabinet Bio'Div.

L'ensemble devra être réintroduit dans un document final d'enjeux avant de passer en phase suivante.

b. Les enjeux généraux liés au patrimoine

Les enjeux généraux liés au patrimoine sont globalement des enjeux dits de valorisation – préservation.

L'objet est ici :

- d'identifier les différents types de patrimoine présents,
- d'en comprendre mieux l'origine et la valeur,
- d'identifier les lieux majeurs où ce patrimoine est observable,

et de distinguer :

- les thématiques patrimoniales et/ou points ou espaces singuliers qui seront potentiellement à valoriser,
- les thématiques et/ou points ou espaces singuliers qui seront à protéger.

2 LE PATRIMOINE GEOLOGIQUE

a. Enjeux du patrimoine géologique

Le patrimoine géologique – et tout particulièrement la période volcanique de l'Estérel - doit être considéré comme un élément fondateur du projet de Grand Site de France.

En effet, d'une part, l'histoire géologique de cet espace se révèle exceptionnelle par certains aspects et, d'autre part, les différentes couches géologiques et le jeu de la tectonique influencent très fortement les différents types de paysage constitutifs du massif.

L'enjeu sera donc ici, à travers une mise en récit, de raconter cette histoire passionnante et d'en préserver et valoriser les témoins clefs.

b. Rappel de l'histoire géologique du massif

L'histoire géologique de la zone prise en compte dans le périmètre OGS débute il y a environ 340 MA lors de la formation de la chaîne de montagne hercynienne et s'achève avec la mise en place magmatique de l'Estérelite (55 MA) et les mouvements tectoniques conduisant à l'ouverture de la Méditerranée (avec la séparation du bloc corso-sarde) et à l'orogénèse alpine. .

Au cœur de cet ensemble, se situe l'histoire volcanologique du massif (280 MA – 240 MA Permien et début du Trias) qui, par ses roches rouges, donne à ce lieu ce charme incomparable.

Les grandes phases de la fresque géologique

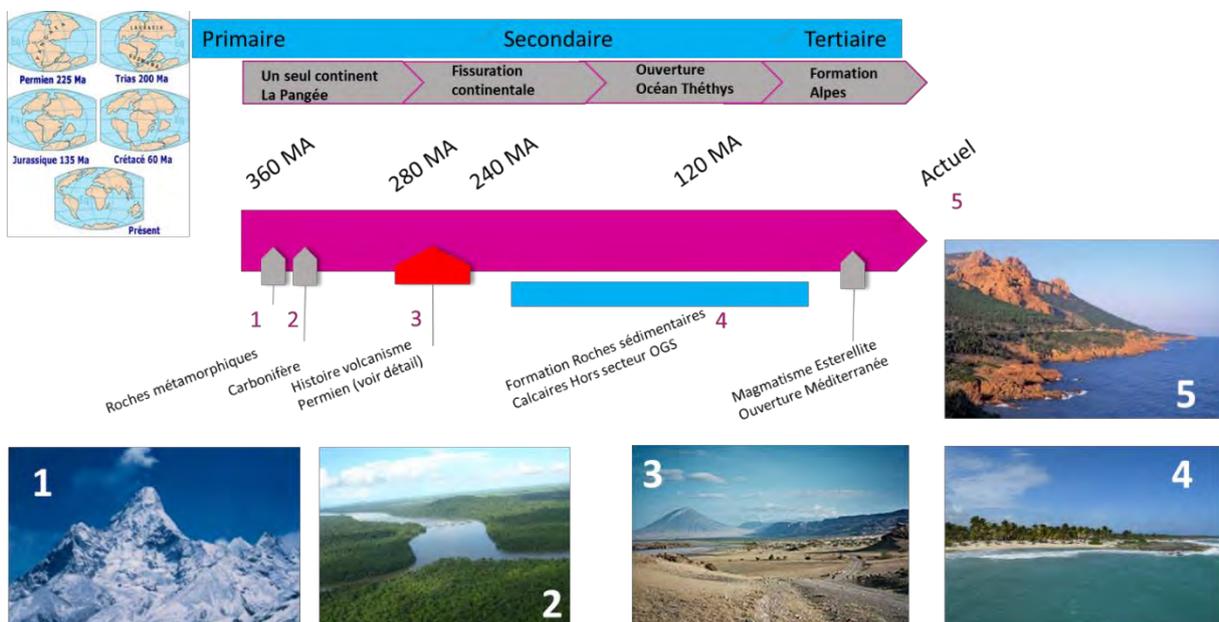
1^{ère} étape : les restes de la chaîne hercynienne

Dans la partie nord-est de l'OGS (Tanneron, Malpasset, Reyran), on va trouver les restes des roches métamorphiques (principalement gneiss) qui constituent les soubassements de l'immense chaîne de montagne qui occupait alors cette partie de l'Europe actuelle. Notons qu'on retrouvera ces mêmes roches en partie du sud (chaîne des Maures) mais hors de l'OGS.

Il n'y avait à ce moment qu'un seul continent : la Pangée. La zone de l'OGS faisait partie d'une grande chaîne de montagne dite varisque ou hercynienne.



- 1 – **Chaîne de montagne hercynien ou varisque** : avec des roches métamorphiques issues de la transformation de roches sous-jacentes portées à forte pression et hautes températures (Tanneron – Maures)
- 2 – **Fin Carbonifère** : roches sédimentaires continentales de lacs, lagunes, fleuves, très riches en matières organiques (Reyran)
- 3 – **Permien / début Trias**: période volcanique, zone de rift, alternance de roches volcaniques et sédimentaires continentales
- 4 – **Ere secondaire** : zone marine, mer peu profonde – dépôts de calcaires mais actuellement érodés (non observables sur terrain OGS) (sauf filons volcaniques)
- 5 – **Etat actuel** : érosion, mise en relief des terrains les plus durs.



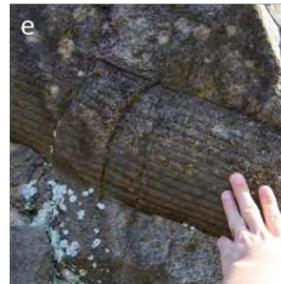
2^{ème} étape : la période carbonifère

Autour de 310 MA (320-300 MA - Stéphanien) se situent les couches carbonifère, dont on retrouve les roches noires et grises dans la zone du Reyran. Il s'agit de roches sédimentaires continentales (conglomérats, grès, et schistes houillers...) qui furent exploitées économiquement jusque dans les années 1950 (cf. patrimoine culturel).

Ces roches se trouvent dans un fossé effondré marqué par de grandes failles NS qui joueront un rôle actif durant toute l'histoire géologique et marquent une séparation entre l'Estérel Oriental et Occidental.

La zone était à ce moment couverte de denses forêts de plantes proches des fougères. Il y avait toujours un seul continent. La chaîne de montagne hercynienne s'était alors considérablement érodée.

- a. Paléo reconstitution de milieux proches de celui de l'Estérel au Carbonifère
- b. Milieu pouvant se rapprocher de la Guyane actuelle
- c. Forêt carbonifère (sigillaires, fougères, presles,...) dessin de reconstitution
- d. Niveaux de conglomérat, grès et schistes houiller dans la Vallée du Reyran
- e. Tronc de Sigillaire (vallée du Reyran)
- f. Anciennes mines (vallée du Reyran)



CARBONIFERE

3^{ème} étape : le volcanisme permien

A partir de 280 MA, on entre dans la phase volcanique proprement dite. Elle se poursuit jusqu'à environ 240 MA (début du Trias et de l'ère secondaire).

Cette période est marquée par l'ensemble des roches volcaniques rhyolitiques (rouges) mais aussi parfois basaltiques (gris-vert) qui forment une grande partie des roches de la zone cœur du massif. On y trouve également des roches sédimentaires continentales.

La zone Estérel était à ce moment proche de celle qu'on trouve dans le rift africain : un grand couloir effondré, Est Ouest une zone aride, des lacs, des volcans. Le continent Pangée commence à se fissurer.

Cf. focus sur le volcanisme permien ci-après

4^{ème} étape : l'ère secondaire - plus de traces au niveau de l'Estérel

Ce qui se passe après l'histoire volcanique de l'Estérel correspond à l'arrivée de la mer et à la formation vers le milieu de l'ère secondaire de l'Océan Théthys, c'est-à-dire la fracturation complète du continent nord-européen et du continent au Sud.

Dans la région, les roches de cette période sont des roches sédimentaires calcaires marines. Elles ont existé au niveau de l'Estérel mais ont été ensuite érodées avec les différents mouvements géologiques ultérieurs.

Quelques filons basaltiques jurassiques peuvent cependant traverser les roches permiennes notamment dans la partie orientale.

5ème étape : la fin de l'histoire

A partir de 55 MA, de nombreux mouvements géologiques (liés à des processus de subduction puis à la collision alpine) seront à l'origine de la formation magmatique de l'Estérellite (Dramont) puis de l'ouverture de la Méditerranée qui éloignera la Corse et la Sardaigne (où sont présents les mêmes types de magmatisme et volcanisme Permien que dans l'Estérel ; Cinto, Bavella, Scandola Sénino, Porto,...)

Focus sur le volcanisme permien de l'Estérel

Contexte général

Le volcanisme de l'Estérel se situe dans un contexte d'effondrement (rifting continental) est-ouest. C'est une première phase de fracturation de la Pangée. Cette fracturation crée ici un fossé d'une quinzaine de kilomètres de large sur au moins de 100 km de long (visible de Cannes - Toulon), plusieurs fois décalé par des failles nord-sud.

Dans ce long fossé - qui longe le massif des Maures - on trouve des roches sédimentaires (lacustres ou fluviales) et des roches volcaniques.

Le volcanisme est essentiellement concentré sur la zone de l'Estérel, mais les grands épanchements rhyolitiques se sont répandus jusqu'au Luc (présents 500 m sous terre).

1ère période : le début du volcanisme

Les premières traces d'activité volcanique de l'Estérel sont observables dans la zone du lac de l'Avellan avec des basaltes et des tufs volcaniques (cinérites) (environ 280 MA).

Ce pré-volcanisme est peu spectaculaire mais est d'un intérêt certain pour les géologues car il marque le passage entre 2 contextes géologiques totalement différents (dits tardi-hercynien et de rifting).

2ème période : les grandes éruptions ignimbritiques (environ 270 MA)

On entre ensuite dans la période des grandes éruptions volcaniques rhyolitiques (type de magma riche en silice), dites ignimbritiques (mode d'éruption ultra-explosif proche d'une mousse de champagne). Ces éruptions vont croître en puissance et les dernières coulées vont se déverser sur des dizaines de kilomètres de long et la totalité du fossé. Elles produiront des kilomètres cubes de magma (au moins 60 km³ pour la coulée dénommée A7).

Très résistantes à l'érosion, ces ignimbrites forment une grande partie des sommets de l'Estérel comme le Cap Roux, le Rocher de St Barthélemy, le Pic de l'Ours, le Rastel d'Agay, les falaises du Blavet,...

Elles sont globalement assez uniformes mais peuvent présenter des prismes de refroidissement et des sommets de coulées.

Pour les géologues, c'est d'un intérêt géologique majeur en termes de phénomène ultra explosif. Elles ont aussi des particularités dans leur composition chimique et le nombre de cristaux.

3ème période : un calme relatif

Suite à cette d'intense activité ayant expulsé une partie du magma, l'Estérel va entrer dans une période de calme relatif.

Entre ces éruptions et la prochaine grande activité volcanique, on va trouver une activité volcanique intermittente et des roches sédimentaires continentales (grès conglomérats, pélites...). Ces dernières sont bien présentes dans le cœur l'Estérel en partie sud-est (comme au col du Mistral par exemple). Elles sont les témoins d'anciens lacs, de brèches de pente, de démantèlement des volcans.

Les traces de courant, de dessiccation et les empreintes d'anciens reptiles constituent les éléments les plus intéressants de ces formations.

Pour les géologues, elles sont témoins de la vie, du contexte et du climat qui régnaient durant cette période.

4ème période : les petits strato-volcans

Vers 250 MA, une nouvelle activité volcanique intense voit le jour dans l'Estérel oriental avec la constitution d'une série de petits strato-volcans de quelques centaines de mètres de hauteur (dont le Vulcano- volcan explosif actif des Iles Eoliennes- peut donner une idée actuellement en termes de taille).

Ces volcans présentent des cycles d'activités explosives suivies de l'arrivée, lorsque le magma s'est dégazé, de dômes et de dômes-coulées (lave très pâteuse). Au moins une douzaine de ces volcans sont recensés. Les volcans de Maure Vieil et du Mont Vinaigre sont les plus spectaculaires en termes de conservation. .

La roche (rhyolite) qui constitue ces anciens dômes étant également très résistante, ils peuvent constituer des reliefs assez marqués dans le paysage (Mont Vinaigre par exemple).

Ces volcans présentent des éléments assez spectaculaires au niveau des éruptions volcaniques explosives comme dans la carrière de Maure Vieil ou au Mont Vinaigre.

Des éléments spectaculaires liés à la mise en place de ces dômes-coulées sur l'eau sont également remarquables (comme les rétinites-obsidiennes, rhyolite vitrifiée au contact de l'eau) et s'observent assez bien dans le secteur la Bouteillère à Fréjus, au-dessus de la vallée du Reyran. On y observe également les célèbres lithophyses.

5^{ème} période : la fin du volcanisme et le sédimentaire

Le volcanisme se termine en devenant plus sporadique et avec des magmas un peu différents comme des basaltes ou des trachytes comme à la Batterie aux Lions à St-Raphaël ou à Maure Vieil.

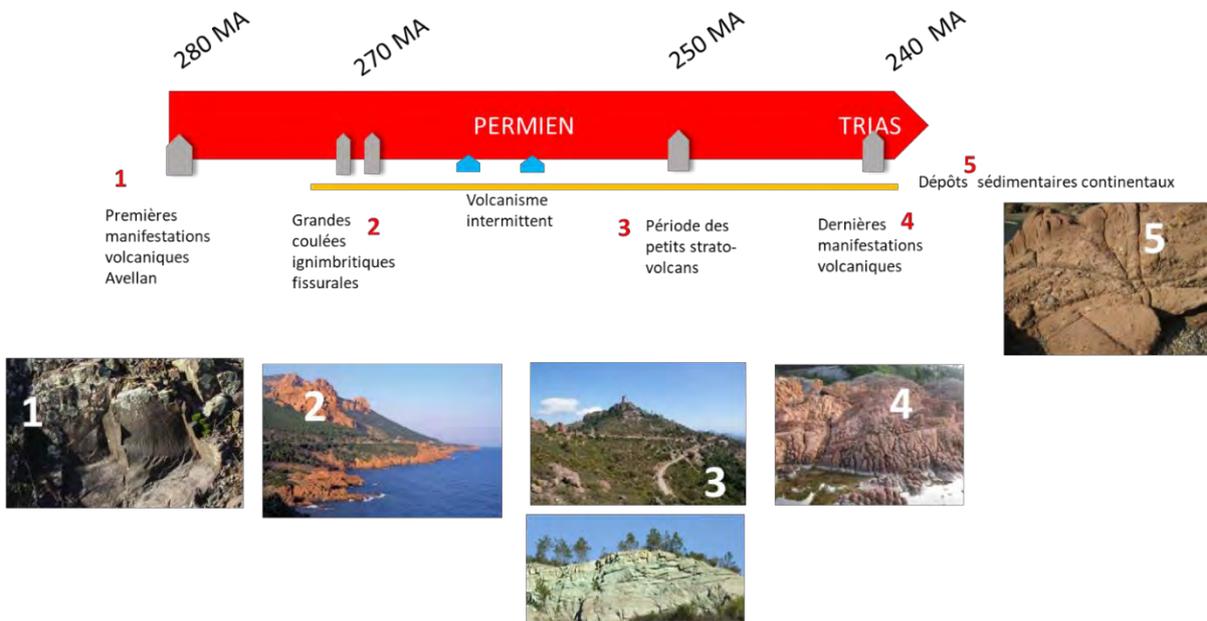
D'importantes séries de roches sédimentaires vont également se déposer mais sont surtout visibles, aujourd'hui, dans la partie sud de l'Estérel occidental (effondrement de ce compartiment).

Pour le sédimentaire, le site le plus spectaculaire est certainement le rocher de Roquebrune (voir focus à droite).

Le dôme de trachyte de la Batterie aux Lions présente des prismes de refroidissement intéressants (les prismes de refroidissements forment des orgues dus à la rétraction homogène du magma lors de son refroidissement) et un intérêt spécifique pour les géologues pour expliquer les origines des rhyolites précédentes.

Note sur le Rocher de Roquebrune

Le Rocher de Roquebrune est une formation sédimentaire (ensemble de conglomérats et de grès souvent arkosiques) du permien supérieur de la série du Bas Argens. On y trouve des roches provenant de la désagrégation du massif des Maures (gneiss, embréchites, micaschistes, granite) et des manifestations volcaniques de l'Estérel (rhyolites, rares basaltes). Les apports sédimentaires venaient essentiellement du Sud sous forme d'importantes coulées boueuses qui ont creusées des canaux encore observables. La formation est caractéristique d'un cône détritique de déjection en zone de talus au pied de la zone de rifting est-ouest (voir en exemple actuel la Vallée de la Mort US).





Permien
Eruptions ignimbrtiques
270 MA



- a. Contexte géologique du rift africain actuel qui offre de nombreux éléments de comparaison avec la situation de l'Estérel
- b/c. Coulée d'ignimbrites du début du XXe (Alaska – vallée des 10 000 fumées), seule éruption récente connue (environ 10 km³ de magma)
- d. Rift africain, type de paysage proche de l'Estérel du Permien
- e. Représentation de reptile du Permien
- f. Cap Roux : grandes coulées ignimbrtiques de l'Estérel
- g. Rhyolite ignimbrtique caractéristique de l'Estérel avec des cristaux de quartz (translucides) et de nombreux cristaux de feldspath (roses) formés à basse température.
- h. Prisme de refroidissement dans coulée ignimbrtique



Permien phase strato-volcans 250 MA

- a. Contexte géologique du rift africain actuel qui offre de nombreux éléments de comparaison avec la situation de l'Estérel
- b. Dôme coulée rhyolitique du Mont St-Helens formé après l'éruption cataclysmale de 1980
- c. Rift africain, type de paysage proche de l'Estérel du Permien
- d. Vulcano – Italie : volcan explosif de taille comparable aux petits strato-volcans de l'Estérel
- e. Volcan de bord de lac dans le Rift africain, susceptible de donner des éruptions avec refroidissement rapide des coulées
- f. Vue général du Mt Vinaigre, petit strato-volcan construit sur les coulées ignimbritiques de la phase précédente.
- g. Rhyolite dite fluidale caractéristique de l'Estérel avec des cristaux de quartz (translucides) et des filets d'écoulement provenant d'ancien dôme coulée (type photo b)
- h. Brèches formées par des retombées d'explosion au Mt Vinaigre
- i. Strates de retombées explosives à Maure Vieil

Complément scientifique

Par rapport à cette période d'intense activité volcanique permienne et néo-Trias, l'Estérel présente certaines caractéristiques exceptionnelles au niveau géologique, qui en font un lieu de très grand intérêt scientifique :

1. Il s'agit d'un volcanisme bimodal, c'est-à-dire où l'on trouve deux volcanismes différents (basaltique et rhyolitique) présents de façon synchrone (c'est également le cas pour le volcanisme permien corse) ;
2. Ce volcanisme est composé en grande partie de laves acides rhyolitiques très riches en silice (alors que la très grande majorité des sites volcaniques sont de nature basaltique) ;
3. Les volumes de laves émis sont considérables. On estime certaines éruptions de la coulée A7 à 60 km³ de magma.

L'origine de la nature des roches rhyolitiques est généralement expliquée par une fusion partielle faible du manteau ayant donné un magma originel de nature syénitique (c'est-à-dire déjà enrichi en silice). Ce magma a ensuite connu une cristallisation fractionnée lui permettant d'évoluer vers des magmas plus acides de nature rhyolitique. Contrairement à ce que les géologues

ont longtemps cru, il est établi que ces magmas ne proviennent, en aucun cas, d'une fusion de la croûte.

Les roches rhyolitiques de l'Estérel présentent trois caractéristiques spécifiques qui les ont longtemps fait considérer comme « spécifiques ». Elles sont extrêmement riches en silice (souvent plus de 77 %) ; on y trouve en grande abondance des cristaux de feldspaths (alors que les roches volcaniques rhyolitiques n'en contiennent que très peu) ; elles contiennent des quantités de potassium anormales. Il est aujourd'hui établi que ces trois caractéristiques sont liées à un ensemble de phénomènes survenant principalement lors du refroidissement de la coulée (cristallisation et circulation de fluides liés au dégazage) et en lien direct avec l'épaisseur de celle-ci.

c. Géologie et fabrication des paysages

Géologie et paysages

Les paysages de l'Estérel ont un lien très fort avec la typologie des roches présentes au sol. Les roches aujourd'hui en relief sont bien sûr les roches les plus dures. Parmi elles on pourra noter :

- les roches métamorphiques de la zone Tanneron - Reyran qui forment des reliefs doux,
- les grands épanchements ignimbritiques (Cap Roux, St-Barthélémy, Rastel d'Agay, Blavet...) pouvant former des pics et des falaises,
- les dômes rhyolitiques qui peuvent former des collines et surtout le Mont Vinaigre,
- le rocher de Roquebrune qui constitue une exception dans les roches sédimentaires (conglomérat siliceux très dur).

Paysage et jeu tectonique

L'autre composante géologique qui définit les paysages actuels est les jeux des différents « compartiments tectoniques ».

En effet, l'ensemble du secteur est structuré par une série de failles globalement nord-sud et est-ouest. Ces failles définissent des compartiments chacun plus ou moins effondrés ou remontés. Les terrains à l'affleurement sont donc différents (en termes d'âge et de constitution) pour chacun de ces compartiments.

Cette diversité géologique crée alors des zones avec des unités paysagères nécessairement différentes pour chacun de ces compartiments (cf. carte).

Cet ensemble de failles tectoniques a d'ailleurs joué dès le carbonifère (NS) puis au Permien (EO) et a composé différents contextes aux cours des temps géologiques par les jeux de l'érosion des compartiments en relief et du remplissage sédimentaire des compartiments effondrés.

Elle compose globalement 5 unités géotectoniques allant de la plus « relevée » à la plus « enfoncée » :

1. le socle cristallin ancien des Maures et du Tanneron,
2. les terrains carbonifères du Reyran,
3. les grands épanchements ignimbritiques,
4. les terrains sédimentaires et volcaniques du Permien supérieur,
5. les terrains sédimentaires de la fin du Permien / Trias.

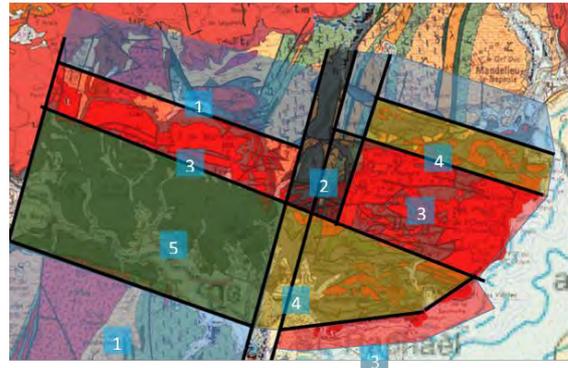


Schéma des compartiments géotectoniques

d. Les richesses en minéraux et cristallisation

Fluorine et Baryte

Elles sont l'une des richesses minéralogiques de l'Estérel, fortement exploitées dans différentes mines qui furent en activité durant une grande partie du XXème siècle (cf. patrimoine culturel).

Ces différentes minéralisations sont issues de filons qui ont accompagné la mise en place de l'activité volcanique.



L'accès à ces anciennes mines est aujourd'hui interdit ou impossible ou particulièrement dangereux.

On retrouve de très belles cristallisations, notamment fluorine violettes, blanches ou verdâtre sur rhyolite, en cubes centimétriques, ainsi que des agrégats de (petits) cubes violets ou incolores sur quartz du plus bel effet,

Les filons, isolés ou groupés en champs, sont localisés le long des grandes lignes régionales de fractures, presque toujours au voisinage de la paléosurface continentale antécarbonifère et/ou antépermienne et/ou antétriasique. Le plus souvent on les trouve en bordure des fossés d'effondrement permien (Féraud, 1980).

Ces filons ont été formés à différentes périodes de l'activité volcanique, du Carbonifère (Stéphanien magmatisme tardi-hercynien) au Jurassique (Lias), avec une probabilité maximum pour le Permien. Ainsi, si les plus anciennes peuvent être connexes de l'hydrothermalisme associé au magmatisme tardi-hercynien, la plupart se sont mises en place pendant le régime distensif qui accompagne l'ouverture de la Téthys à partir du Permien supérieur.

Les lithophyses

Autre star minéralogique de l'Estérel, les lithophyses sont des cavités correspondant à d'anciennes bulles de gaz qui ont été remplies par des vapeurs d'eau chaude et des éléments dissous soit au moment de l'éruption, soit plus tardivement. Cette eau a permis la précipitation de silice (calcédoine) qui a rempli plus ou moins la cavité puis d'autres minéraux.

On les trouve souvent en base des dômes coulées de rhyolite, tout particulièrement dans le secteur de la Bouteillère.



A noter que le site de la batterie aux Lions (trachyte A13) très important géologiquement (enclave et composition magmatique) est situé dans le périmètre géologique mais hors Grand Site.

A l'Est, la limite est maritime et logique en matière d'observation. On sait cependant que le rift permien se poursuit, sous la mer, plus à l'Est en direction de Cannes où il est ensuite recouvert par des terrains secondaires calcaires en Baie de Cannes.

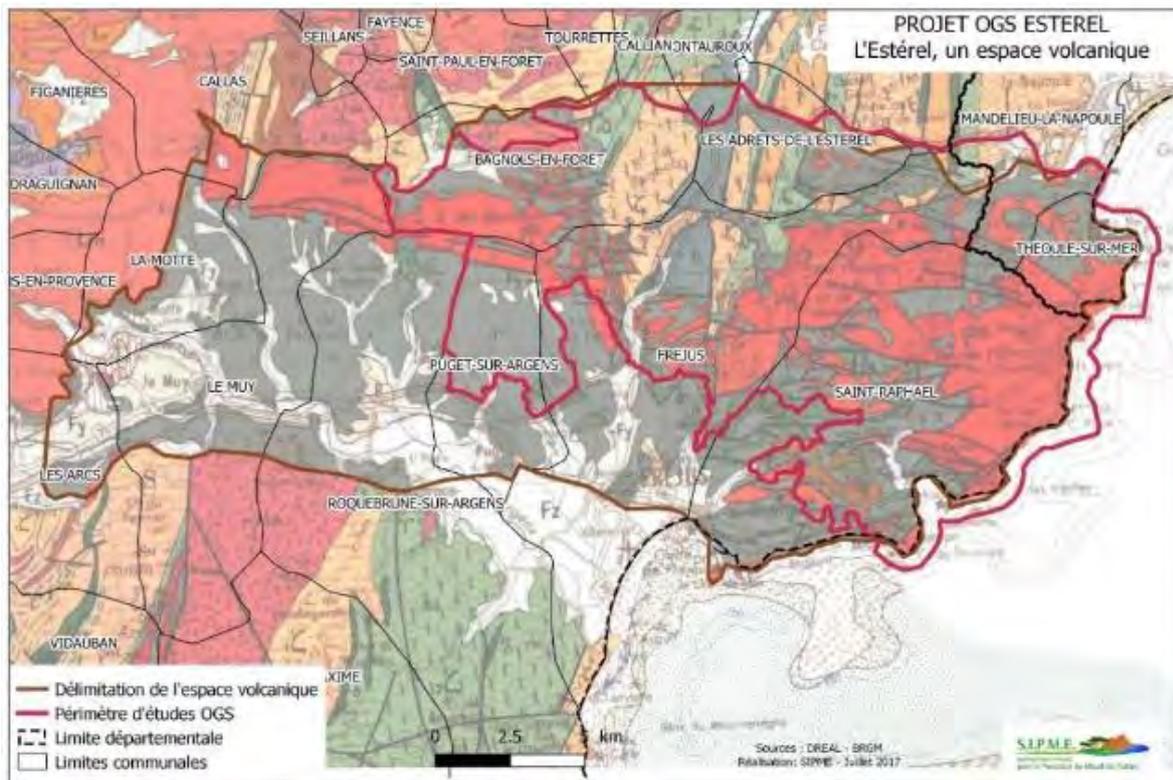
La limite Nord est la plus complexe à définir dans sa partie centrale. Elle est assez évidente sur les parties Est et Ouest où elle s'appuie globalement sur les limites des terrains permien. Dans toute la partie centrale des Adrets à Bagnols, la limite résulte plus de choix arbitraires en englobant les terrains cristallins du socle varisque et une partie du synclinal du carbonifère (stéphanien). Cependant, le fait d'englober la vallée du Reyran et ses anciennes mines et le site de Malpasset nous semble également pertinente au vu notamment de l'importance qu'a joué le seuil de Reyran dans la mise en place des coulées volcaniques.

e. Avis sur les limites du périmètre géologique/OGS

Globalement, les périmètres définis pour OGS et pour la délimitation de l'espace volcanique (périmètre max) nous paraissent issus d'arbitrages qui sont assez logiques.

A l'Ouest la limite s'appuie du Nord au Sud, sur la fin de la coulée A7, puis sur les contreforts sédimentaires marins du Trias moyen et marquent assez bien la période géologique. Si les coulées ignimbritiques se poursuivent en fait jusqu'au Luc, elles se situent quelques centaines de m sous terre ! Cette limite englobe également le rocher de Roquebrune élément sédimentaire spécifique (cône de déjection du Permien supérieur).

Au Sud, la limite s'appuie d'abord à l'Ouest, sur les bordures du rifting (permien/socle cristallin) puis va chercher la limite Sud des terrains des dépôts sédimentaires. Là aussi les coulées volcaniques sont certainement présentes hors périmètre mais quelques centaines de mètres sous terre. C'est la limite littorale qui marque ensuite logiquement le périmètre.



Carte 5 : Périmètres de l'OGS et de l'espace volcanique (SIPME 2017)

f. Identification des sites clefs

	Lieu repère	Contenus et Intérêts
Hercynien/Varisque (début Carbonifère)	Malpasset – Reyran Avellan	Gneiss lités noirs – pegmatites – muscovite – gneiss mylonitiques Roches métamorphiques
Carbonifère	Vallée du Reyran zone parking Malpasset	Charbon/ schistes bitumineux - sigillaires marques de feuilles Mines d'Auriasque, Boson ensemble avec grès et conglomérats
Début Permien	Avellan	Brèche de pente col N7 /Avellan Basalte et tufs volcaniques
Phase ignimbritique	Premières coulées ignimbritique Reyran Grandes coulées A5 et A7 : Pic d'Aurette, Pic de l'Ours, Cap Roux, Rastel d'Agay Trayas (A5) Ubac de l'Escalet : Vallon de l'Ubac / Mal Infernet Gorges du Blavet - Pierre du Coucou	Observation coulées ignimbritiques A5 et A7 Prismes de refroidissement Intérêts scientifiques importants/ mode éruptif et composition des roches
Inter phase volcan sédiments	Col du Mistral sédimentaire après A5 Col Aubert sédimentaire 8C	Pélites, Plaquette, trace de courant, couche sédimentaires lacustres Traces d'animaux
Phase petits strato-volcans	Maure Vieil Mt Vinaigre : rhyolite A10 – brèche de projection Zone de la Bouteillère –	Retombées explosives, Dômes et coulées rhyolitiques fluidales Formations sous coulées Lithophyses – obsidiennes
Fin volcanisme et sédimentaire	Roquebrune Trachyte Batterie aux Lions Maure Vieil Aiguebonne Sédimentaire Ouest Reyran	Coulée basique Sédimentaire Ouest Reyran Magmatisme différent
Ere secondaire	Vues Vinaigre Pic d'Aurette Pic de l'Ours	
Magmatisme orogénique tertiaire	Estérellite Dramont	
Vues panoramiques	Colle du Rouet Mont Aurélien Mont Vinaigre Pic du Cap Roux Vers Cap Roux Depuis Rocher de Roquebrune	

g. Conditions de valorisation et de préservation

Les conditions de valorisation du patrimoine géologique doivent d'abord prendre en compte le fait que l'OGS est basé sur la thématique de l'histoire volcanique du massif.

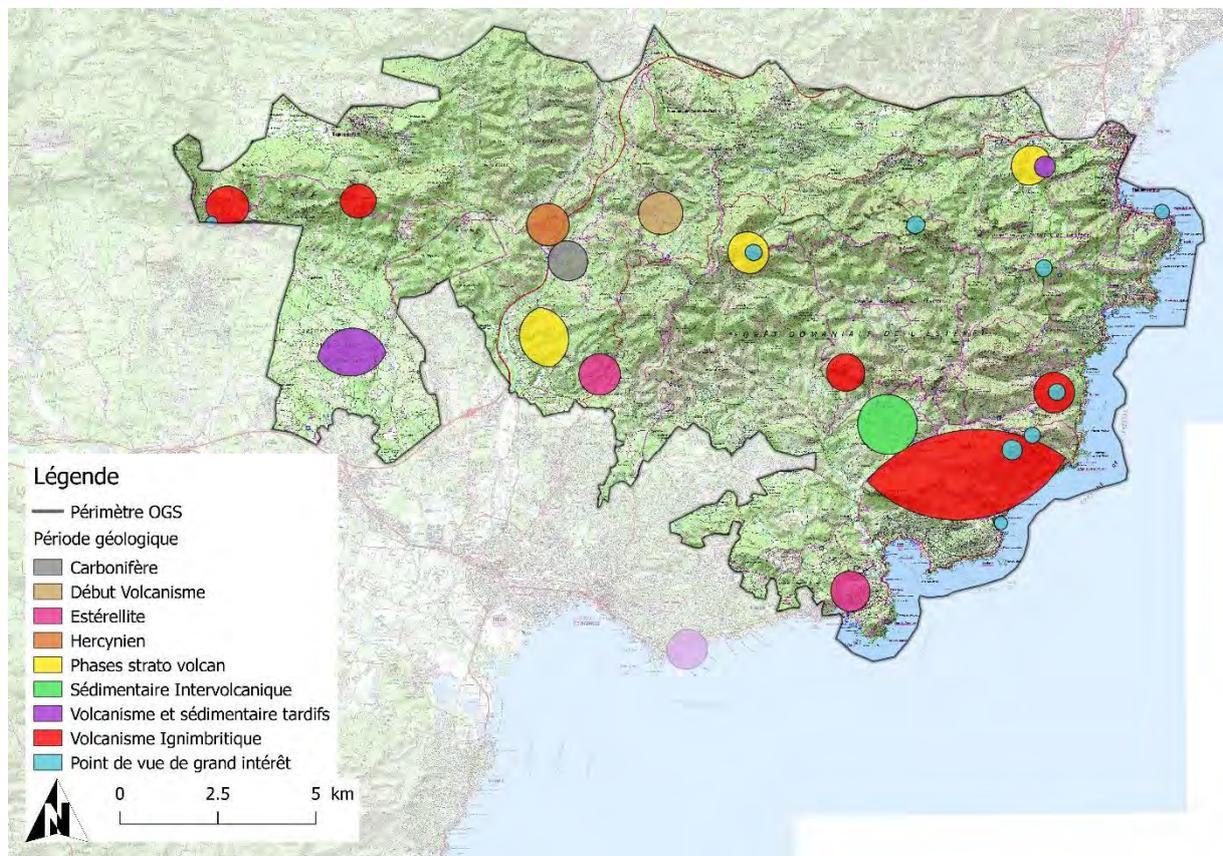
Elle doit donc être un fil conducteur constant. Pour cela, il sera important de :

- raconter une histoire, celle d'une incroyable zone volcanique avec ce qui s'est passé avant et après. Cela passe par la mise en valeur des sites clefs (ceux qui vont raconter les différentes phases de l'histoire géologique) et les principaux panoramas permettant d'avoir des vues globales sur le massif volcanique et autour ;
- valoriser les promenades existantes ou qui seront projetées par ailleurs sur des éléments multithématiques avec les éléments géologiques clefs.

La préservation en termes de géologie peut se marquer surtout par trois aspects :

- les éléments ramassés qui sont principalement les lithophyses et les différentes minéralisations de fluorite et baryte,
- les éléments observables pouvant être liés à des sites clefs ou témoins et qui pourraient être dégradés suite à leur valorisation ou qui pourrait connaître des dégradations liées à des aménagements divers
- les accès liés à certains lieux (principalement mines) qui pourraient susciter des mises en danger de la part de collectionneurs.

h. Cartographie



Carte 6 : Sites et zones d'intérêt pour le récit de l'histoire géologique de l'Estérel (Altéa 2019)

3 LE PATRIMOINE CULTUREL

a. Enjeux du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel retraçant l'histoire humaine de l'Estérel est un élément majeur de la valorisation du massif auprès du public.

L'enjeu sera, d'une part, d'identifier en corrélation avec le réseau d'itinéraires les zones et sites majeurs qui peuvent faire l'objet d'une valorisation permettant de raconter les grandes époques de cette histoire et, d'autre part, de cerner ceux devant faire l'objet de mesures de préservation.

b. Les grands types de patrimoines de l'histoire humaine de l'Estérel



Le patrimoine préhistorique et protohistorique

On a trouvé dans l'Estérel des traces témoignant d'une occupation du massif dès le Paléolithique inférieur. Parmi les principaux sites préhistoriques à l'échelle du périmètre OGS on peut citer : les Gorges du Blavet (Bagnols-en-Forêt/ Roquebrune-sur-Argens), Camp Vidal (Puget-sur-Argens), La Cabre, Roussivau et Gratadis (Agay) ou encore les Grottes de la Bouverie (Roquebrune-sur-Argens/Bagnols-en-Forêt). Une partie des découvertes matérielles (bifaces, outillage...) sont exposées au musée archéologique de Saint-Raphaël.

Ce que l'on peut encore observer sur le terrain est constitué par :

- des menhirs et dolmens du Néolithique, principalement localisés sur la commune de Saint-Raphaël. Ils sont en partie situés aujourd'hui à proximité ou dans des zones où l'urbanisation s'est développée (ex : menhirs des Veysières disséminés dans le lotissement, dolmen de Valescure au niveau du golf du même nom), ce qui peut poser des problèmes d'accès du public ;



Menhir des Veysières I (© Michel Royon / Wikimedia Commons)

- des grottes, avec par exemple celles de la Bouverie (Paléolithique supérieur – homme de Cro-Magnon) ou celle du Muéron, grande grotte située en position dominante sur la vallée qui a été occupée par l'homme à l'Age du Bronze. Une partie des grottes de l'Estérel ont été fouillées et peuvent donc être valorisées ;



Grotte du Muéron (© Estérel Côte d'Azur)

- des oppida, fortification généralement aménagée en surplomb et servant de refuge et de lieu de rencontre, essentiellement de l'Age du Fer. Une concentration intéressante se situe sur la commune de Bagnols-en-Forêt (Forteresse, Bayonne). Plusieurs oppida sont également recensés sur Fréjus comme au Bonnet du Capelan.



Oppidum de la Forteresse (© blog mercantour.info)

Le secteur sud de Bagnols, dont l'accès est plutôt facile, constitue un bon support à exploiter pour faire découvrir cette période au public. Les gorges du Blavet constituaient un endroit propice à l'installation (eau, zone favorable à la chasse, passage entre les plaines de l'Argens et l'arrière-pays) et forment une liaison vers d'autres sites préhistoriques à découvrir sur Roquebrune-sur-Argens : en limite de la commune de Bagnols-en-Forêt se trouvent 5 grottes qui ont été occupées et la Colle du Rouet présente également un ensemble de grottes important pour l'étude de la Préhistoire (occupation longue, fouillée et étudiée).

Le patrimoine romain

L'occupation du territoire s'est particulièrement développée durant l'Antiquité et on retrouve aujourd'hui de nombreux vestiges romains, en particulier sur la commune de Fréjus, fondée par les Romains et qui fut l'un des plus grands ports de Méditerranée du Haut-Empire.

L'aqueduc

L'ouvrage le plus remarquable est sans doute l'aqueduc qui alimentait Fréjus depuis Mons (soit environ 40 km). Des vestiges des arches permettant le franchissement des vallons sont visibles aux abords de Fréjus, dans la vallée du Reyran et plus au nord vers Saint-Cassien.

Parmi les principaux points à valoriser, citons :

- **les arches Sénéquier** (sur la route menant à Malpasset) : elles sont doubles (2 ponts en parallèle de chacun 6 arches), c'est un lieu emblématique pour découvrir l'aqueduc romain. On y trouve une signalétique patrimoniale datant de 2003. Situées au fond d'un vallon, le stationnement pour y accéder pose problème (pas de parking aménagé, une seule place de stationnement, stationnement dangereux le long de la route). Des plots ont été installés pour bloquer l'accès des véhicules au chemin suite à des problèmes d'installation de gens du voyage dans la

clairière. Ce site pose des difficultés d'entretien dues à la présence de cannes (intervention fréquente de la commune). Un aménagement et une mise en valeur paysagère sont souhaités, mais des travaux de restauration-consolidation sont à réaliser en préalable sur les vestiges (si une valorisation était prévue à ce stade, il faudrait que le public ne puisse pas accéder sous les arches) ;

- **les arches de l'Esquine** (vers Malpasset et le pont de l'autoroute) : 5 piles sont conservées. Elles sont très visibles (proches du GR51), accessibles uniquement à pied. Aucune signalétique n'est en place sur ce site.



Les arches Sénéquier

L'aqueduc a subi depuis près de 20 ans des dégradations, des envahissements par la végétation. En 2016, une étude « diagnostic et plan de gestion » a donc été réalisée (Agence Architecture et Héritage – R. Wieder architecte du Patrimoine) sur tout le linéaire public et privé de l'aqueduc, de Malpasset au centre-ville de Fréjus. Elle dresse un état des vestiges et des orientations de valorisation.



Tracé de l'aqueduc et étendue de l'étude réalisée

La commune de Fréjus a pour projet une actualisation de l'ensemble de la signalétique.

Autres vestiges romains

La voie Aurélienne (ou via Aurelia) fut construite par les Romains au I^{er} siècle av. JC pour relier Rome à Arles. Peu de traces subsistent, son tracé ayant été repris par les routes actuelles. Le tracé de cette voie romaine suivait celui de l'ancienne nationale 7 en venant de Mandelieu jusqu'au carrefour du Logis de Paris, là, il empruntait la route forestière (GR 49) jusqu'à la Maison Forestière du Malpey et suivait la route forestière qui longe la RDN7 jusqu'à Fréjus (Forum Julii à l'époque). Une borne milliaire a été retrouvée sur le tracé de cette route près de l'Auberge des Adrets.

A Roussiveau, à proximité de la maison forestière, se trouvent des vestiges d'une villa romaine (ferme). Les fouilles ont mis au jour une aile de bâtiment longue d'une quarantaine de mètres divisée en plusieurs pièces et une installation de pressurage oléicole qui comporte une aire de presse, des bases de machinerie (blocs d'assises des montants) et un bassin de recueil.

Certains habitats protohistoriques ont été occupés par la suite à l'époque romaine et l'exploitation de bon nombre de carrières a débuté avec les Romains.

Les anciennes carrières

Les meulières

La rhyolite est l'un des constituants principaux du massif de l'Estérel. L'exploitation de cette roche pour en extraire des meules, utilisées selon leur taille pour une utilisation domestique manuelle ou dans les moulins à farine ou à huile, est avérée depuis l'Age du Fer et s'est poursuivie jusqu'à la moitié du XIX^{ème} siècle. Les meules étaient taillées à même le rocher. Des « meulières » subsistent donc à de multiples endroits à travers l'Estérel.

On note une concentration de meulières sur deux zones principales :

- la zone frontalière des communes de Puget-sur-Argens et Bagnols-en-Forêt.

La taillerie principale de Puget est située dans "le Défens", mais il existe d'autres sites sur le territoire de la commune ou sur son immédiate périphérie. Ils ont notamment été étudiés par Daniel Hainaut de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région qui a réalisé des prospections sur 13 sites (cf. carte ci-dessous).

Si ces sites présentent des vestiges intéressants, il mentionne toutefois dans son article paru dans le Bulletin N°12 de la SHFR en 2011 qu'« il n'y a aucun chemin balisé pour accéder à ces sites ». Un circuit de randonnée dans la forêt communale permettant de découvrir une ancienne carrière de meules a cependant été développé par la commune de Puget-sur-Argens et est maintenant présenté sur le site d'Estérel Côte d'Azur.

SITE 11. – Meules isolées à l'est de la piste G 16 La Griotte.



Une cassure oblique de réduire le diamètre initial de 135 à 125 cm. La taille est abandonnée.



Meules de diamètre 120 cm

SITE 12. – Sommet de colline longée par la piste G 16 La Griotte. Nombreux enlèvements de petites meules.



Enlèvements de diamètre 50 cm



Enlèvements de diamètre 50 cm

Extrait de l'article *Les tailleries de meules de Puget-sur-Argens* (D. Hainaut - Bulletin de la SHFR n°12)

- une zone sur Fréjus où le Service départemental de l'Archéologie a recensé une petite dizaine de sites visitables.

Les autres carrières

Depuis l'Antiquité, le porphyre bleu de l'Estérel, ou Estérellite, a été utilisé comme pierre de construction, pour les pavés (la carrière des Caous date de l'époque romaine), puis également pour les ballasts de chemins de fer, en granulats ou encore comme pierre d'enrochement, notamment dans le cadre des digues de protection des plages. Cette exploitation a joué un rôle majeur notamment dans le développement des axes de communication.

Ainsi, on trouve des carrières à plusieurs endroits du Grand Site, surtout sur Saint Raphaël (Boulouris/Agay). Elles ont connu un essor particulier avec la révolution industrielle. Dans certains secteurs, l'activité extractive est au cœur de l'histoire et de l'économie locale, comme dans le quartier du Dramont, le « village des carriers » (dans les années 1920, sur 2000 villageois à cet endroit, 800 travaillent dans plusieurs carrières).

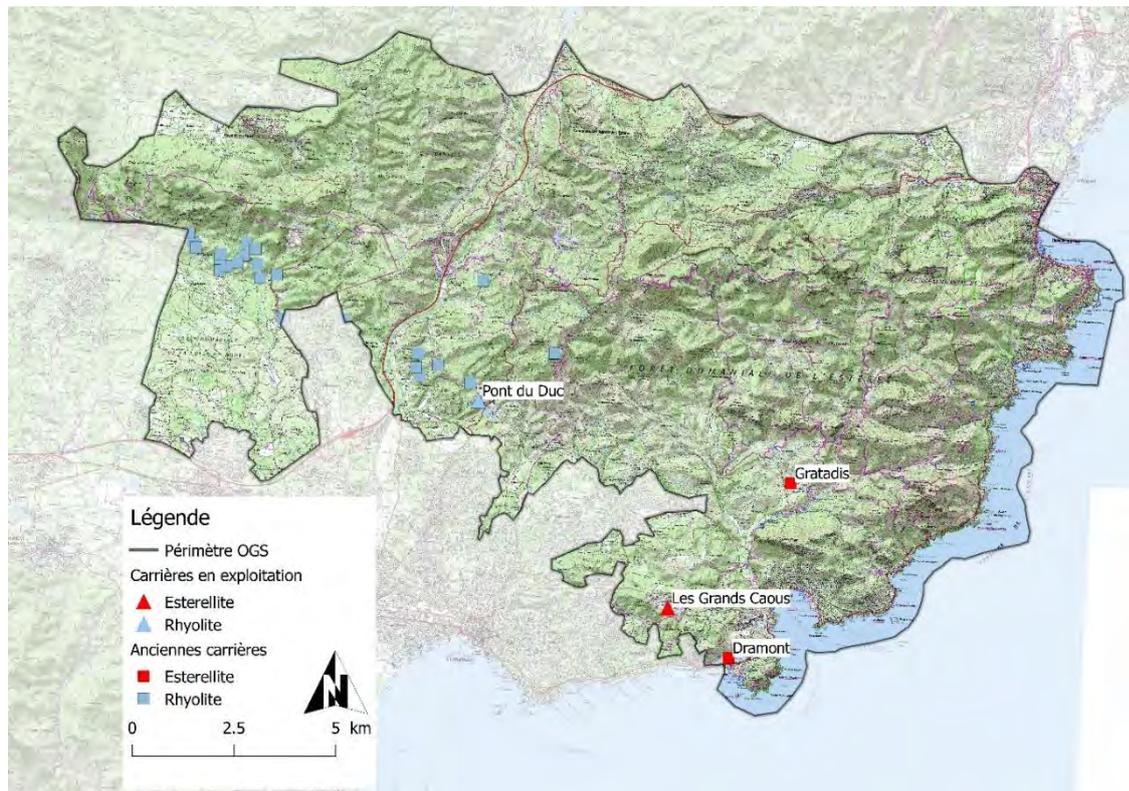


1895 – Les carrières de Porphyre, collection Médiathèque St Raphaël / fonds Carlini – photo J. David (source blog du Collectif des Copropriétaires de Cap Estérel)

Les anciennes carrières de porphyre du Dramont sont aujourd'hui transformées en lacs, terrains de jeux nautiques très prisés des vacanciers.

Le porphyre bleu est encore extrait aux Grands Caous à St Raphaël, toujours en activité.

De son côté, la rhyolite, grâce à ses propriétés de pierre dure, est utilisée comme granulats..



Carte 7 : Carrières anciennes et en activité de l'Estérel (Altéa 2019)

La Carrière du Pont du Duc à Fréjus a vu son exploitation de la rhyolite prolongée par arrêté préfectoral du 25/04/2018 qui prévoit notamment une remise en état progressive du site.

La rhyolite rouge (outre les meules déjà évoquées) a souvent été utilisée en granulats et surtout en pavement (elle est aujourd'hui souvent remplacée par la rhyolite de Bolzano - Italie).

NB : L'ancienne carrière Gratadis (entreprise Innocenti) renfermerait sur sa propriété une pierre de pressoir.

Les traces des activités post XVIIème dans le massif

L'exploitation forestière

Aux XVIIIème et XIXème siècles, la présence humaine dans l'Estérel s'est renforcée. De nombreuses activités fixèrent alors une population qui y vivait et y travaillait, dont beaucoup étaient liées à l'exploitation du bois : charbon de bois, fabrication de balais, de pipes, de bouchons, pièces de charpente ou étais de mine... La forêt avait alors une signification et une importance particulière dans l'esprit des gens.

L'exploitation forestière impliquait différents métiers, dont celui de métayer qui était alors répandu, et certains ouvriers exerçaient plusieurs activités, notamment selon les saisons : par exemple levée du liège l'été, coupe du bois l'hiver. A l'époque, le levage du liège était très important, notamment sur la commune des Adrets car elle possède de nombreux chênes dans sa forêt domaniale. Durant tout l'été, les anciens leveurs vivaient dans les bois et étaient ravitaillés chaque semaine. Aujourd'hui, le levage est toujours effectué, mais à moindre mesure, afin de "mettre au repos" de nombreux chênes menacés par les insectes et maladies. L'exploitation du liège est largement décrite dans le livre *Estérel, mon ami* de Georges Cappa.

Durant la Seconde Guerre Mondiale, une partie de la population installée sur le littoral s'est retranchée dans l'Estérel, dans les maisons forestières, et y a travaillé, par exemple en réalisant des coupes de bois pour l'Office National des Forêts pour lutter contre les incendies.

Les métiers de la forêt constituent toujours un volet important du territoire.

Les maisons forestières

Les maisons forestières ont vu le jour à la fin du XIXème siècle avec l'exploitation du massif et l'ouverture de nombreuses pistes. Elles font partie des aménagements importants conduits par Auguste Muterse, ingénieur et inspecteur des Eaux et Forêts, qui avait en gestion le massif de l'Estérel. L'objet était d'avoir sur place le personnel nécessaire pour un travail productif de réimplantation de la végétation, mais aussi pour une surveillance afin de lutter contre le braconnage et minimiser les risques d'incendie.

Une dizaine de maisons forestières ont ainsi été construites jusque dans les années 1910, pour la plupart aux entrées de la forêt domaniale. Elles sont actuellement 13, dont 2 hors forêt domaniale (Dramont & Poussai, celle du Dramont datant de la seconde moitié du XXème).

Comme indiqué dans le diagnostic de l'ancienne Maison forestière du Malpey (2017 - Mission d'étude préalable à la réhabilitation - maître d'ouvrage SIPME), elles sont quasiment toutes bâties sur une base commune d'architecture savante de type vernaculaire (compositions établies au moins en ce qui concerne les corps principaux), utilisant des matériaux locaux et des modes de construction traditionnels. Elles sont constituées d'un pavillon principal et de dépendances, ainsi que de jardins clôturés à l'usage des occupants. Déjà au début du XXème siècle, les maisons du Malpey, du Gratadis, de la Louve, des Malavalettes, du Trayas, des Trois Termes et de la Duchesse sont reliées entre elles et au bureau du chef de Cantonnement à Fréjus par un réseau téléphonique.

La maison forestière de la Duchesse est parmi celles qui témoignent aujourd'hui le mieux de ce que fut la vie des gardes forestiers dans les années 1870. Un bénévole travaille actuellement à sa restauration avec des méthodes traditionnelles, sous le couvert de l'ONF.



Maison forestière de la Duchesse

Certaines maisons sont encore en activité. Les maisons forestières du Gratadis, des Trois Termes et La Louve abritent encore des gardes forestiers, celle de Roussivau accueille la bergère et son troupeau. D'autres ont été réhabilitées pour l'action sociale de l'ONF (maisons de vacances utilisables par les agents ONF).



Maison du Gratadis avec le garde de l'époque

A noter :

- le site du Malpey, du Col du Testanier jusqu'à la plateforme belvédère en passant par le complexe bâti de la Maison forestière du Malpey, fait l'objet d'un projet de réhabilitation architectural et paysager, pour améliorer l'accueil du public et l'interprétation environnementale/patrimoniale sur cette porte d'entrée majeure du massif (études en cours) ;
- le SIPME envisage de faire réaliser des études pour la réhabilitation de la maison forestière de la Duchesse en hébergement touristique (maison d'hôtes car la création d'un ERP est interdite en zone rouge du PPRIF) ;
- la maison du Trayas va être mise à la vente en 2019 (rachat par les pouvoirs publics ou par des acteurs privés)

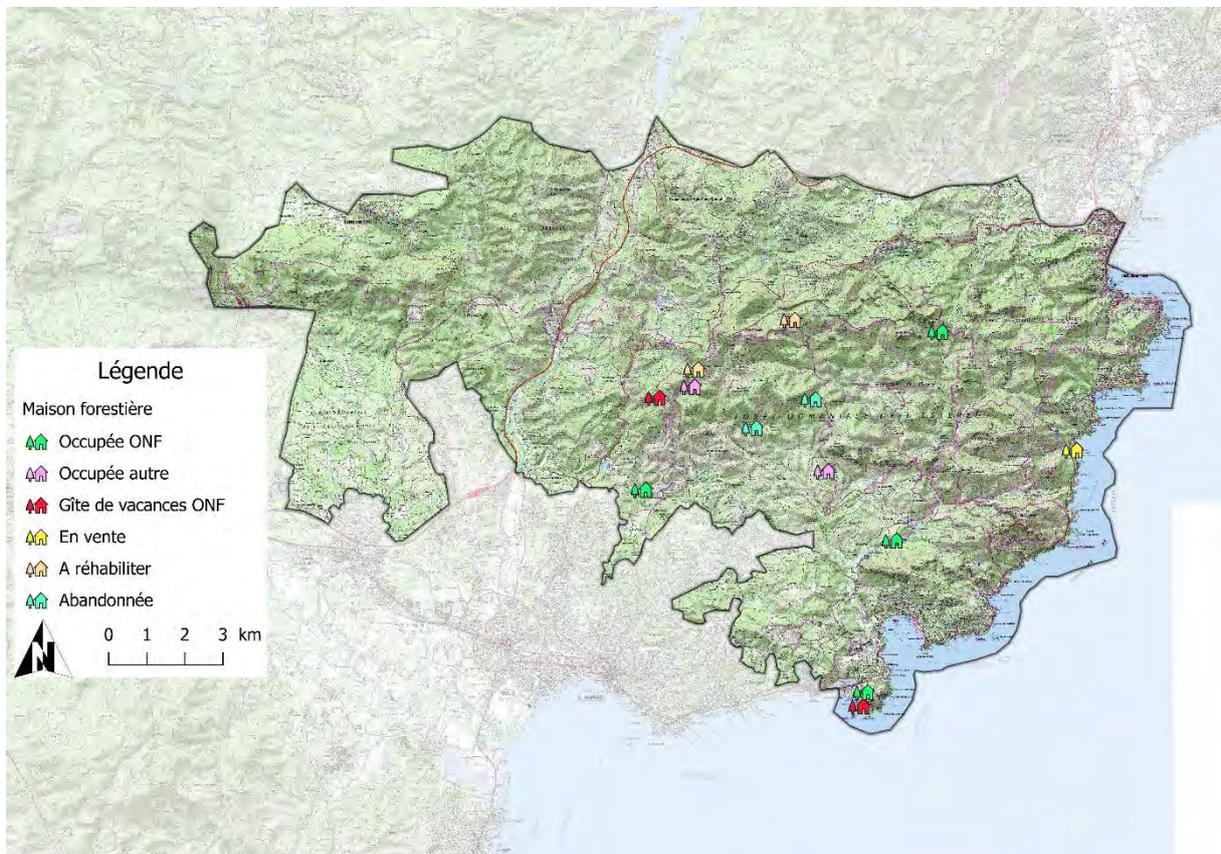
Les bornes et autres petits ouvrages

Les anciennes bornes directionnelles érigées par l'administration forestière et encore bien présentes sur le massif témoignent également de cette période de valorisation (fin XIXème/début XXème siècle). Elles constituent un riche patrimoine à la fois esthétique et utile.



Anciennes bornes

D'autres petits ouvrages patrimoniaux sont présents en forêt et marquent l'identité du territoire par leur réalisation en pierre locale : gués, fontaines, murets en pierre sèche, etc.



Carte 8 : Maisons forestières de l'Estérel (Altéa 2019)

Les activités dites traditionnelles

Depuis le Néolithique, le miel était récupéré dans les troncs de chêne-liège creux ou dans des rochers, mais il n'y a pas dans l'Estérel de traces de rochers d'abeilles. Au XVIème siècle, la plupart des propriétaires de grands ruchers étaient liés à l'église car l'apiculture de l'époque servait pour la cire des cierges. Les grands apiés étaient éparpillés dans l'Estérel. Ils ont laissé, à une dizaine d'endroits dans le massif, des alignements de pierres plates au sol sur lesquels étaient posées les ruches.

Dans la France rurale des XVIIème et XIXème siècles, chaque exploitation avait sa ou ses ruches, dans des apiés dans la nature ou chez soi. Les ruches étaient ici souvent en liège. Les abeilles pouvant s'installer dans n'importe quelle cavité, rien que sur le territoire de Fréjus il y avait aussi des ruches "sauvages" dans les murs romains (lanterne d'Auguste, plateforme...), les murs médiévaux (cathédrale, chapelle...), les cheminées de la vieille ville mais aussi dans celles de villas de Fréjus-Plage et de Villeneuve, diverses épaves. Nombreuses sont celles qui existent encore.

Les pratiques et les métiers de l'apiculture ont évolué, mais les essences locales ont peu varié et l'Estérel est encore actuellement une terre d'apiculture importante, le Var étant une zone d'hivernage des ruches grâce à son climat. A l'inverse, il existe une transhumance des ruches en été, l'Estérel étant à cette période de chaleur et de sécheresse un désert pour les abeilles en matière de nourriture.

L'agriculture était initialement limitée à des cultures et de l'élevage vivriers et un peu de vignes.



Photo de troupeau prise depuis le carrefour du Logis de Paris aux Adrets (extraite du livre *Estérel, mon ami* de Georges Ciappa)

Les travaux de construction de la ligne de chemin de fer ont d'abord contribué au développement agricole grâce au remblai qui a permis de canaliser la rivière. Puis, dans un second temps, la mécanisation après la Libération a accéléré son expansion. La culture fruitière et le maraîchage se sont étendus avec l'arrivée des premiers touristes.

Toutes ces évolutions ont donné naissance aux plaines agricoles que nous connaissons aujourd'hui.

L'activité agricole a toutefois été « grignotée » par l'expansion de l'urbanisation et le développement des activités liées au tourisme dans le courant du XXème siècle et certains paysages ont été remodelés (cf. dynamiques anthropiques dans le Diagnostic paysager du massif de l'Estérel – APS 2019).

La cueillette a toujours été pratiquée dans l'Estérel, pour se nourrir bien sûr, mais aussi pour les plantes médicinales puis, grâce à l'abondance de plantes aromatiques sauvages, avec le développement de la parfumerie grasse, avant l'apogée de la culture des plantes à parfum au XXème siècle. Les activités de cueillette pratiquées de manière traditionnelle sur le site perdurent aujourd'hui, en particulier celle des champignons. Le SIPME soutient un projet de l'association Terroir d'Estérel dont l'objet est une valorisation des espèces végétales de l'Estérel par le développement de produits de terroir issus des ressources naturelles du massif. Une étude réalisée en 2017 pour définir le potentiel de cueillette sur le massif a conclu à l'opportunité que représentent pour ce territoire la cueillette et la mise en culture de plantes aromatiques, avec de plus un intérêt pour l'entretien d'espaces ouverts à des fins de prévention des incendies... Cela nécessiterait toutefois de prendre en compte le risque incendie et la réglementation des espaces protégés.

La chasse était une activité majeure qui, au-delà d'une distraction, permettait de vivre en apportant un important complément alimentaire aux habitants et qui a vu et contribué à l'évolution de la faune de l'Estérel, avec notamment l'introduction des chevreuils à la fin des années 1980. Au début du XXème siècle, les chasseurs étaient plus nombreux qu'aujourd'hui, mais on retrouve encore cette activité à notre époque à des fins de loisir (cf. *partie 4 sur les activités*).

Pour toutes ces activités, ce sont les témoignages des anciens et les vieilles photos rassemblés dans plusieurs ouvrages qui constituent les vestiges les plus riches.

Les mines

Les activités minières ont été importantes dans l'Estérel entre le XVIIIème et le XXème siècle.

Il s'agit principalement de deux grands types d'extraction : le charbon et le spath fluor (ou fluorite dans le langage des géologues). Cependant, des recherches et un peu d'extraction de minéraux d'uranium ont également été effectuées dans les années 1960 et 1970.

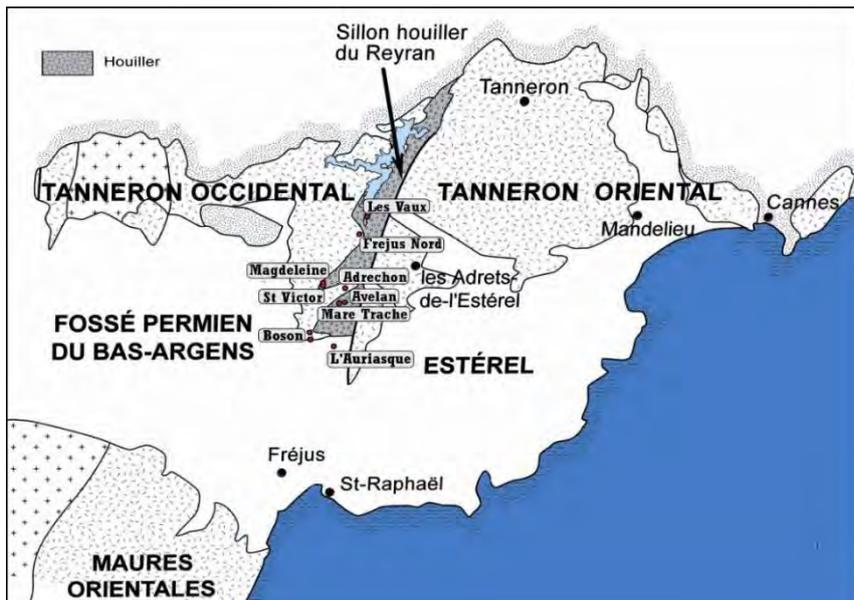
L'extraction du charbon

Dans le Bassin du Reyran ont été exploités de 1780 à 1944, par puits, galeries et descenderies, des formations de houille et des schistes bitumineux (Auriasque, Boson, La Madeleine), de l'antracite (Les Vaux, Biançon, Les Vernatelles). Elles alimentaient les usines à gaz de Nice et de Cannes. La rupture du barrage de Malpasset, en 1959 (cf. ci-après), a détruit définitivement les installations de l'usine de Boson, la plus riche des exploitations (80 000 t/an). Une usine de distillation a même été installée sur place à la fin du XIXème siècle : le rendement en huile des schistes était alors de 200 litres/t, pouvant aller jusqu'à 400 litres/t (Mari, 1979).

Ces mines sont aujourd'hui sécurisées et en principe non accessibles.



Entrée de mine



Ensemble des mines du Reyran (d'après G.Mari 1979)

Les mines de fluorite (spath fluor de l'industrie minière)

La fluorite (ainsi que la barytine qui lui est généralement associée en proportions variables) constitue surtout des filons et exceptionnellement des minéralisations en strate. La fluorite a été activement exploitée en mines souterraines jusqu'en 1987.

Le champ filonien de Fontsanter était le plus important et comportait une vingtaine de filons.

Les autres filons fluorés du socle (voir tableaux en annexe) ont eu une production nettement moindre mais leur exploitation artisanale a connu des heures de gloire notamment à la mine de Garrot et de l'Avellan, en bordure du bassin carbonifère du Reyran.

Les mines étaient aussi une activité humaine, une activité génératrice d'emploi pour tout le secteur mais aussi une activité qui se déroulait dans des conditions pénibles et dangereuses. Une grande partie des mineurs mouraient jeunes frappés de silicose. L'exploitation en condition humide diminuait ce risque sans pour autant assurer des conditions sanitaires totalement salubres.



Identification des différents bâtiments de Fontsanter – d'après document Communauté de communes Pays de Fayence

- La mine de Fontsanter a fonctionné de 1919 à 1987 (1 750 000 tonnes extraites) ;
- Les mines de Garrot de 1925 à 1975 (100 000 t) ;
- Les Trois Termes de 1920 à 1968 (25 000 t) ;
- Maure Vieil de 1958 à 1976 (80 000 t) ;
- Les mines de l'Avellan de 1962 à 1971 (30 000 t).

Ces mines sont aujourd'hui fermées et les sites d'exploitation en principe non accessibles.

Le site de Fontante, en lisière du projet de Grand Site, fait l'objet d'un projet très controversé (ValorPole de Suez) de traitement et d'enfouissement de déchets du BTP et d'usines d'incinération (mâchefers) du Var et des Alpes-Maritimes.

Focus : La fluorite ou spath fluor permet d'extraire du fluor qui a eu et a toujours de multiples utilisations. Dans l'Antiquité on en faisait des vases et des bijoux. Récemment encore des CFC (gaz propulseurs ou réfrigérants aujourd'hui interdits mais remplacé des gaz contenant également du fluor). Aujourd'hui on s'en sert dans des matières comme le Téflon ou les mousses isolantes, l'enrichissement de l'Uranium, la gravure du verre, la fabrication de l'aluminium, les produits pharmaceutiques, les dentifrices, l'Industrie verrière et céramique, dans l'optique, la cimenterie et la métallurgie.

Cas des minéralisations d'Uranium

D'une façon générale l'Estérel présente plusieurs formations géologiques avec des indices uranifères et de nombreux indices ont été signalés depuis les années 60. Ils correspondent souvent à des minéralisations faibles sans intérêt économique, sauf exception.

- Gîte du Charbonnier.
- Gîte du Castelli.

Extrait de la Charte forestière de territoire Grand Estérel : « La valorisation de ce patrimoine a été évoqué en atelier-débat, mais les acteurs locaux n'y sont pas favorables compte tenu des risques en terme de sécurité : certains puits situés en forêt ne sont pas protégés et pourraient causer des chutes. »

Malpasset : le barrage, la catastrophe

La rupture du barrage de Malpasset résonne encore comme l'une des plus grandes catastrophes civiles françaises du XXème siècle. Terminé en 1954, il cède au soir du 2 décembre 1959 déversant près de 50 millions de mètres cubes d'eau en quelques minutes, faisant 423 morts, des centaines de sinistrés et des dégâts matériels gigantesques. Les stigmates de la catastrophe restent encore bien visibles : d'énormes blocs de bétons et de roche jalonnent les premiers kilomètres en aval du barrage, dont les ruines sont toujours visibles. C'est aujourd'hui à la fois un site de commémoration pour un public spécifique, un site de visite impressionnant et de promenade facile.

Le secteur de Malpasset a accueilli près de 35 000 visites (pour un peu plus de 8 300 visiteurs) sur une année selon l'Etude de fréquentation du Territoire du Grand Estérel.



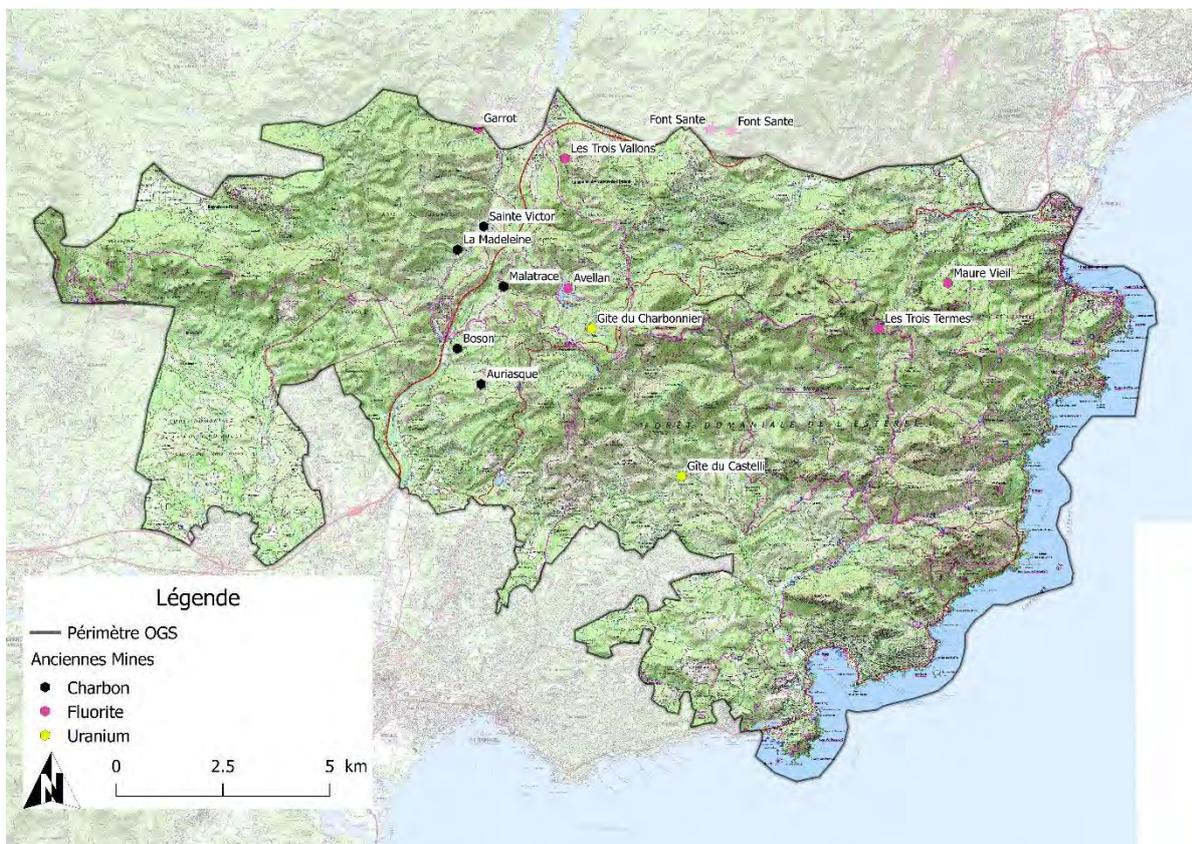
Le barrage aujourd'hui (photo AFP)

Un parking sous le pont de l'A8 permet d'accueillir les visiteurs via une voie d'accès publique. L'accès au site se fait en partie par le GR51.

Sur le site, la Ville de Fréjus, propriétaire de la zone devant le barrage, travaille en collaboration étroite avec l'Association du Cinquantenaire de la Catastrophe de Malpasset (ACC Malpasset). Une signalétique composée de 5 panneaux a été réalisée. L'équipement de ce site est un sujet sensible pour l'association qui a la volonté de « ne pas polluer visuellement le site », alors que du côté des Offices de tourisme et des visiteurs on est en demande de plus d'explications. Des projets sont en cours pour le 60ème anniversaire : réalisation d'une application numérique, expositions à l'automne... A cette occasion un projet de Parcours Mémoirel Site de Malpasset mené par l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy est en cours (ACC/ Ville de Fréjus/ SIPME et Collectif Estérel pour tous). De plus, dans le cadre du label Villes et Pays d'Art et d'Histoire, la Commune travaille avec l'OT sur une programmation commune qui met l'accent en 2019 sur Malpasset avec une visite proposée chaque semaine pendant 5 mois.

Les abords des ruines du barrage (2 rives du Reyran) sont insuffisamment sécurisés vis-à-vis des chutes de pierres. Des personnes se mettent également en danger en montant sur le barrage. Par ailleurs, la fréquentation pourtant interdite de véhicules à moteur (motos, quads...) et des rassemblements festifs posent des problèmes sur ce site, bien que la surveillance par les agents assermentés de l'ONF et la Police Nationale ait permis de réduire ces abus.

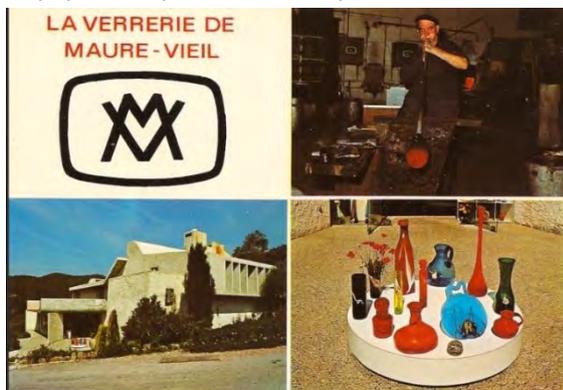
Acquis au début des années 1950, la forêt de Malpasset est l'une des plus anciennes propriétés naturelles du Département. Un plan d'aménagement forestier pour la période 2018-2037 a été proposé par l'ONF et doit être validé par le Conseil départemental. Il n'y a pas eu jusqu'ici d'aménagement pour l'accueil du public à l'échelle de l'ENS mais le Département est ouvert à des propositions dans le cadre d'une réflexion plus large sur le massif.



Carte 9 : Principales mines recensées sur le secteur d'étude (Altéa 2019)

Les autres activités

Au départ centre de remise en forme New Age, la verrerie de Maure-Vieil à Mandelieu fut construite dans les années 1960. D'architecture moderniste, la production des "Verriers de Maure-Vieil" se concentra surtout sur la pâte de verre. Elle ferma ses portes dans les années 1990, laissant un bâtiment désaffecté depuis ce jour, vandalisé et qui pose des problèmes de « squat ».



Carte postale de la verrerie lors de son exploitation

Le patrimoine militaire

La Première Guerre Mondiale

Pendant la Première Guerre Mondiale, de nombreux indigènes d'Afrique (Sénégalais) passèrent quelques temps dans l'Estérel pour s'adapter au climat continental et parfaire leur préparation militaire (champs de tir et campements vers Boulouris, Valescure, la Tour de mare, Caïs...). Après la Première Guerre Mondiale cet usage sera maintenu

La Seconde Guerre Mondiale

La Seconde Guerre Mondiale a également marqué l'histoire locale, avec pour point d'orgue le débarquement du 15 août 1944 sur la plage du Dramont à Saint-Raphaël. C'est sous l'occupation allemande que de nombreuses fortifications ont été construites. A la Pointe de l'Observatoire, site militaire stratégique, les Allemands ont ajouté lors de cette guerre des éléments à une première batterie construite en 1795. Aujourd'hui, ces ouvrages proches de la mer servent d'observatoires et de points de vue aux visiteurs de ce site devenu un Espace Naturel Sensible du Département du Var.



Panneau à Pointe de l'Observatoire

D'autres vestiges de guerre sont présents dans l'Estérel, comme des morceaux de blockhaus dans le secteur du Dramont ou les deux stèles au col de Belle Barbe rappelant qu'un avion B24 Liberator de l'Air Force américaine s'y est écrasé en mai 1944 après avoir été pris pour cible par les Allemands.

On trouve également plusieurs épaves englouties dans la Méditerranée (cf. patrimoine sous-marin).

Cette période de l'histoire, encore relativement proche de nous, a naturellement impacté de manière prégnante le massif et la vie des Estérelliens. Bon nombre de photos, documents d'époque et témoignages recueillis pour des expositions et ouvrages (tels que Les Collections de la Ville de Saint-Raphaël) enrichissent les vestiges matériels encore visibles.

Les Chantiers de la Jeunesse Française

Ces chantiers ont été initialement créés, en quelques semaines, dans le but d'encadrer plus de 86 000 jeunes appelés, incorporés début juin 1940 et que la convention d'armistice a obligatoirement démobilisés sur le champ. Il s'agissait alors de les faire rejoindre, pour une durée de 6 mois, des groupements constitués sous l'autorité du ministère de la Jeunesse et de la Famille (ce afin de ne pas apparaître aux yeux de l'occupant comme une organisation militaire) dans lesquels on les fera « camper en pleine nature, au milieu des bois, à l'abri de toute cause de trouble ou d'agitation » et on les occupera à de grands travaux d'intérêt général. A l'automne 1940, 46 groupements sont installés dans 6 provinces de la zone libre, dont la Provence. Début 1941, une loi est votée instituant les Chantiers de la Jeunesse Française de façon permanente pour tous les jeunes hommes de 20 ans. De 1940 à 1944, on estime entre 300 000 et 500 000 le nombre de personnes passées par les Chantiers.

Dans tous les groupements, la moitié du temps est consacrée au travail. En fonction des lieux et des circonstances, on donne aux groupes différentes tâches d'utilité générale, dont les principales sont :

- les travaux forestiers,
- la lutte contre les incendies de forêt,

- les travaux routiers,
- le charbonnage,
- la remise en culture des terres,
- les travaux agricoles temporaires.

Les travaux forestiers du groupement n°15, basé à Agay et dont les campements étaient répartis sur une dizaine de sites dans l'Estérel, ont ainsi largement contribué à façonner le massif de 1941 à 1943. Ils ont notamment fait beaucoup de sentiers. On trouve près du Pont des Cantines des traces de charbonnage qui aurait été pratiqué par le groupement Estérel.



Insigne du groupement n°15 Estérel

Le patrimoine religieux

Les édifices religieux sont nombreux sur le territoire.

Beaucoup d'oratoires y sont notamment recensés. Bien qu'une partie ait disparu, d'autres ont été sauvegardés. Sur le bord d'une route ou au détour d'un chemin, la plupart du temps ils sont construits avec des matériaux locaux. On en compte par exemple une dizaine sur Fréjus et Saint-Raphaël (à Agay, le parcours menant à la Sainte-Baume est jalonné d'oratoires).

Plusieurs ermites ont vécu dans différentes grottes du massif, qu'ils appelaient le « désert » : Saint Honorat, le plus célèbre (cf. patrimoine immatériel), Saint Euchère, Saint Maxime.... Des traces confirment la présence d'ermite à partir de 1600.

Au XVII^e siècle, le frère Laurens Bonhomme a vécu pendant plus de quarante ans à la grotte de la Sainte-Baume sur le flanc du Cap Roux. Cette petite grotte se situe dans un nid d'aigle. On y accède aujourd'hui par un sentier tracé, faisant une grande boucle par le nord pour contourner le rocher où elle se trouve, l'accès a été sécurisé par des marches aménagées ou creusées et des rampes. La grotte, qui a toujours été vénérée par les Raphaëlois, reste un lieu de piété où l'on trouve des icônes, posters, fleurs, ex-voto.



Grotte de la Sainte-Baume (photo SIPME)

En 1670, une maison fut construite pour l'ermite, achetée en 1813 par la commune de Saint-Raphaël.

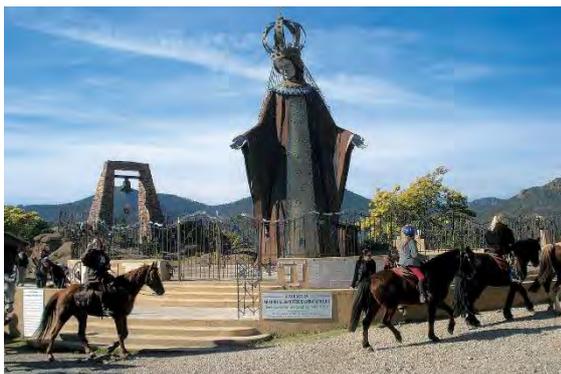
La Chapelle Notre-Dame-de-Jérusalem (dite chapelle Cocteau), situé à Fréjus à la porte du massif et sa forêt, est l'un des édifices religieux phare du secteur. Jean Cocteau en a piloté la conception (plans et décoration) et la décoration singulière de cet édifice octogonal s'est poursuivie après sa mort. Après une période d'abandon, la Commune de Fréjus a obtenu que ce monument revienne au patrimoine communal et la chapelle fut consacrée en 1989 et est inscrite aux Monuments Historiques (le terrain - chênaie et pinède - est toutefois propriété du Département). Aujourd'hui, le site est ouvert au public par le service Archéologie et Patrimoine de la commune (agent d'accueil, mêmes horaires que les musées et monuments de la commune, entrée payante).

Il existe un panneau d'entrée et un dépliant pour les informations pratiques, la signalétique patrimoniale sur le cheminement reste à réaliser. La chapelle reçoit entre 4500 et 4700 visiteurs par an, dont un public spécifique qui vient parfois de loin. Des habitués fréquentent le terrain sans forcément entrer dans la chapelle. Une étude diagnostic du monument a été réalisée et des travaux de réfection sont à venir.



Intérieur de la chapelle Cocteau (photo Visitvar)

Signalons également le mémorial Notre Dame d'Afrique à Théoule-sur-Mer, une statue géante de 12 m de haut représentant la vierge Marie. Réalisée par le sculpteur Fortuné Evangéliste, la statue est tournée vers la mer et fait face symboliquement à l'Algérie et à la Basilique Notre-Dame d'Afrique à Alger. Le site est destiné à être un haut-lieu de mémoire de la communauté rapatriée.



Mémorial Notre-Dame d'Afrique (photo Randoxygène - Département des Alpes-Maritimes)

Les autres éléments de patrimoine bâti

Les villages perchés et châteaux médiévaux

Le Moyen-Âge fut l'époque de la structuration des habitats en villages, pour beaucoup perchés, formant ainsi des places fortes face aux attaques venues de la mer. C'est le cas par exemple du village de Bagnols-en-Forêt.



Village de Bagnols-en-Forêt (photo Estérel Côte d'Azur)

Les châteaux sont également des marqueurs de cette époque. Par exemple, à La Napoule, dont l'histoire médiévale est étroitement liée à la famille seigneuriale des Villeneuve sur près de 5 siècles, on trouve les ruines d'un château (enceinte, donjon carré) et son église Saint-Pierre au sommet du San-Peyre, sur le site de l'ancienne forteresse ligurienne. C'est après que ce castrum ait été pillé et incendié que fut construit au XIV^{ème} siècle le château de La Napoule, au bord de la mer.



Château de La Napoule

Certains oppida comme celui de Bagnols ont été occupés à différentes époques et notamment en village fortifié au Haut Moyen Âge. Ils font écho au site de Roquebrune-sur-Argens en cours de fouille et valorisation actuellement.

Les moulins

On trouve sur le territoire quelques rares moulins anciens ou leurs vestiges. C'est le cas du moulin à vent du plateau de Sainte Anne et son aire de foulage de blé (1584) à Bagnols-en-Forêt, actuellement en cours de restauration. Des vestiges de moulin à huile se trouvent par ailleurs au niveau du Col de la Pierre du Coucou (cachés par la végétation).

Les glacières

Ces caves-puits artificiels, plus rarement naturels mais alors aménagés, étaient destinés à conserver la glace naturelle de l'hiver pour l'utiliser l'été suivant. Si l'origine des glacières remonterait à l'Antiquité, leur généralisation et les traces que l'on en retrouve aujourd'hui sur le territoire datent du XVIIIème siècle.

Une glacière se trouve aux Adrets-de-l'Estérel près de la piste de Fontfreyre (H83) qui se raccorde à la DN 7 au lieu-dit Logis de Paris. Elle est envahie par la végétation et en partie ensevelie par l'aménagement de la piste DFCI mais semble bien conservée (selon la commune des Adrets et les prospections présentées sur le site www.archeo-alpi-maritimi.com). Une deuxième glacière a été identifiée aux Adrets.

Les grandes voies de l'Estérel des XIXème et XXème siècles

Jusqu'au XIXème siècle, un seul axe principal suivant le tracé de la voie Aurélienne permettait la traversée intérieure du massif.

Puis, l'immense réseau de routes forestières qui sillonne le massif est l'œuvre de l'ingénieur et inspecteur des Eaux et Forêts Auguste Muterse, à qui l'on doit les maisons forestières évoquées précédemment.

Le réseau ferré d'intérêt général se constitue également durant la seconde moitié du XIXème siècle. Le développement du réseau ferré en Provence a principalement été conduit par la compagnie PLM (Paris-Lyon-Méditerranée). La progression le long du littoral est lente, mais les 158 km menant de Toulon à Nice sont réalisés en 5 ans malgré les passages difficiles le long de la corniche de l'Estérel. La ligne permettant de parcourir le littoral est ouverte au trafic le 10 avril 1863, désenclavant ainsi les marines littorales.

Au tout début du XXème siècle, avec le développement du tourisme, le Touring-Club de France eut le projet de relier Toulon à Gênes, en empruntant entre Saint-Raphaël et Cannes le vieux sentier douanier (voie déjà empruntée par les Romains du temps où ce sentier se nommait "Via Aurelia"). Cette piste devint bientôt une belle route côtière offrant des vues splendides : la Corniche d'Or, ou Corniche de l'Estérel, inaugurée en 1903. La route a cependant subi de sérieux dégâts en de multiples points pendant la Seconde Guerre Mondiale et fut remise en état par des prisonniers de guerre. Elle demeure inchangée depuis les années 1950 (aujourd'hui RD559 côté varois et RD6098 côté maralpin). Elle figure à l'inventaire général du patrimoine culturel.



Les villas Belle Epoque

De nombreuses villas sur le littoral témoignent de l'avènement dès le milieu du XIXème siècle du tourisme sur la Côte d'Azur, fréquentée alors par des aristocrates internationaux, notamment britanniques, et des artistes.

Un itinéraire guidé est proposé par l'Office de tourisme de St Raphaël chaque semaine en période estivale. Un circuit des villas Belle Epoque est en cours de développement par Estérel Côte d'Azur.



Villa Belle Epoque à Saint-Raphaël (photo OT St Raphaël)

Le patrimoine sous-marin

Si plusieurs sites n'ont plus rien à voir sous l'eau car le patrimoine englouti en a été extrait pour préservation (présenté notamment au Musée archéologique de Saint-Raphaël), des vestiges archéologiques et historiques sous-marins restent présents à diverses profondeurs et correspondent à différents périodes de l'Histoire.

Les vestiges romains sont les plus fréquents. Les rivages de Saint-Raphaël témoignent de l'intensité du trafic maritime antique. La baie d'Agay compte parmi les sites varois les plus riches en la matière. Au sud de l'île d'Or, le sec des pyramides présente des marbres antiques (ainsi que les vestiges concrétionnés d'un bateau du XVIIème siècle).

Le débarquement de Provence a également laissé plusieurs épaves dans le secteur : une épave d'un B24 Liberator en baie d'Agay, des restes d'un bâtiment de débarquement (Landing Ship Tank ou LST) près de la pointe de Pierre Blave visible en apnée (6 m), les deux péniches-sœurs d'Anthéor (36m)...



Moteur du LST 282 toujours visible à seulement six mètres de fond (photo A.J.P. Joncheray)

Il y a deux ans, dans le cadre d'un programme de financement européen avec le Ministère de la culture, il avait été envisagé de valoriser les épaves en utilisant la réalité augmentée mais il n'y a pas eu de suites.

NB : Ces vestiges sous-marins sont généralement des lieux de vie faunistique de grande qualité.

Le patrimoine immatériel

Les mythes et légendes participent au patrimoine du massif.

La grotte de la Sainte-Baume aurait notamment accueilli Saint-Honorat, ce qui lui vaut d'être connue également sous ce nom. Honorat y aurait vécu en ermite avant d'émigrer sur la plus éloignée des îles de Lérins qu'il pouvait apercevoir de la crête surplombant la grotte et de fonder le monastère de Lérins vers 410. La Sainte-Baume est devenue une fête sacrée : fidèle à une promesse ancestrale, la population raphaëloise gravit chaque premier dimanche (auparavant le premier jeudi) du mois de mai les rochers escarpés du Cap Roux, pour se rendre à la grotte de la Sainte-Baume et rendre hommage à Saint Honorat.

L'occupation sarrasine aux IX^{ème} et X^{ème} siècles a également donné lieu à diverses légendes attachées à des lieux comme la forêt dense à Maure Vieil qui aurait été un repaire sarrasin et à la dénomination de certains lieux comme le Pont Sarrasin situé dans ce même secteur.

L'une des légendes les plus connues est celle de Gaspard de Besse, surnommé le Robin des Bois provençal, personnage emblématique de la Provence du XVIII^{ème} siècle où le brigandage était à son apogée dans l'Estérel. Son histoire a d'ailleurs été adaptée à plusieurs reprises (livres, bande dessinée, film et téléfilm). L'Auberge de l'Estérel aux Adrets-de-l'Estérel, qui existe toujours, est un lieu phare de la légende.

La légende concède que les brigands, les pirates et les corsaires établirent leur repaire à la grotte de Gardanne,

située dans le parc de l'Aiguille à Théoule-sur-Mer, et y cachèrent un fabuleux trésor aussi important que celui des templiers. Depuis, bon nombre de plongeurs essayèrent en vain de trouver le trésor de Barberousse ou des autres pirates barbaresques.

Si elle existe bel et bien, l'île d'Or et sa tour d'architecture sarrasine est elle aussi porteuse d'un patrimoine immatériel : c'est l'île qui a inspiré Hergé pour l'île Noire, célèbre aventure de Tintin. L'île est une propriété privée, tout comme dans la bande dessinée on ne peut y aborder.

c. Conditions de valorisation et préservation

L'identification du patrimoine culturel a été réalisée à partir :

- d'une sélection de sites potentiellement visitables opérée par le service Archéologie du Département du Var, laissant de côté une série de sites jugés sensibles, à préserver de toute valorisation auprès du public ;
- de points d'intérêt signalés par les acteurs au cours des entretiens réalisés ;
- de recherches documentaires.

Le résultat de cette identification croisée soulève des interrogations car des contradictions ont été relevées entre les sites sélectionnés comme potentiellement visitables par le Département du Var et les sites visitables dans les faits.

Par exemple :

- la grotte du Muéron est déjà valorisée dans les circuits de randonnée proposés par les guides

accompagnateurs et Estérel Côte d'Azur alors qu'elle ne fait pas partie de la liste des sites visitables transmise par les services du Département ;

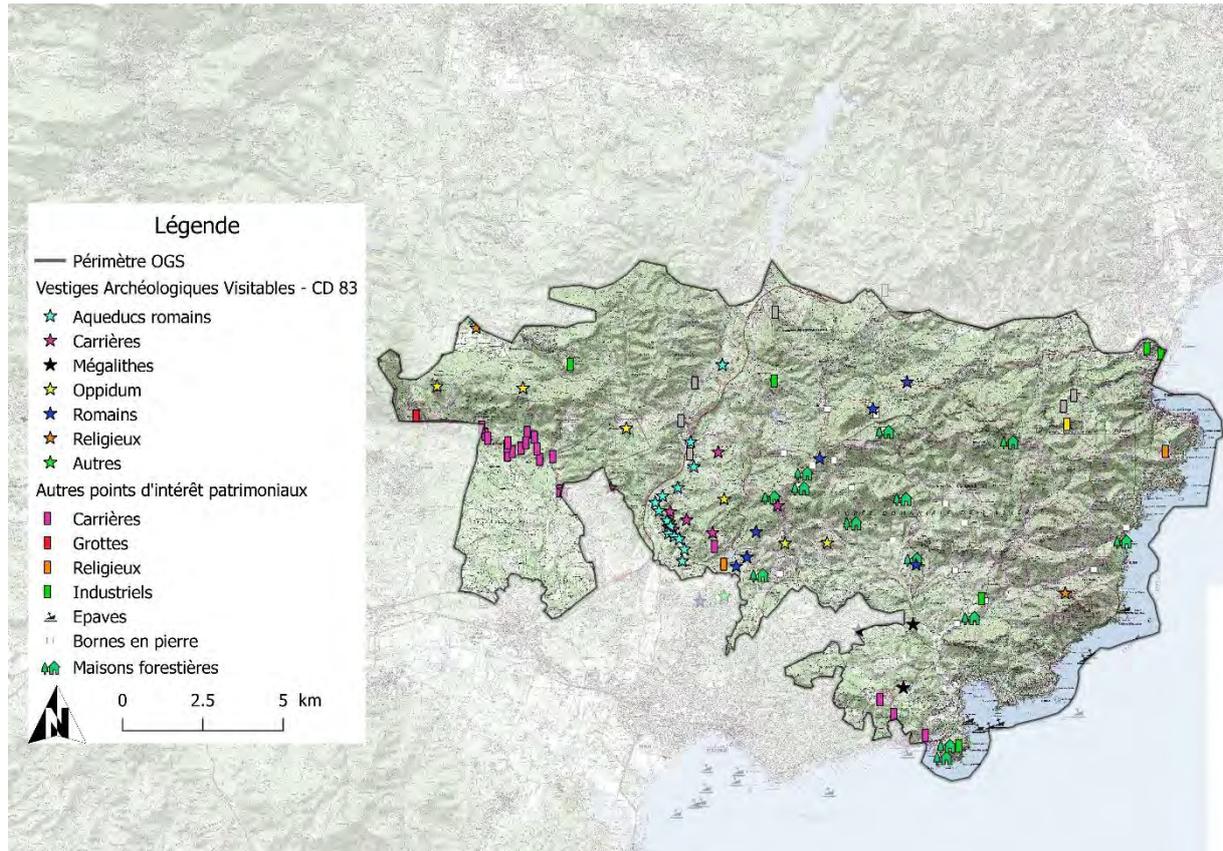
- à l'inverse, l'oppidum de La Gardiette pointé dans cette liste est pourtant situé dans le périmètre de la zone militaire et donc inaccessible au grand public.

Il existe donc un enjeu fort de concertation autour des choix de valorisation en matière de patrimoine culturel.

En préparation de la Phase 2, il faudra donc dans le projet de valorisation

- Définir les sites clefs du massif qui racontent son histoire et qu'il faudra inclure dans le processus de valorisation et sur les itinéraires.
- Se mettre d'accord sur les sites à préserver qui devront être exclus de la fréquentation. Le doute peut en effet exister sur certains sites (comme le Muéron)

d. Cartographie



Carte 10 : Principaux sites patrimoniaux culturels (Altéa 2019)



**3// LES FLUX, ACCES ET
MOBILITES**

1 LES ENJEUX DE L'ACCES AU GRAND SITE

Penser l'accès au Grand Site conduit à se plonger dans trois grands types de réflexion :

- la gestion des accès aux véhicules motorisés et du stationnement lié ;
- la gestion des accès des personnes non motorisées (pédestre, vélo,...) entre les pôles émetteurs voisins et le Grand Site ;
- la gestion des accès au Grand Site par transports collectifs (train, bus, navette,...).

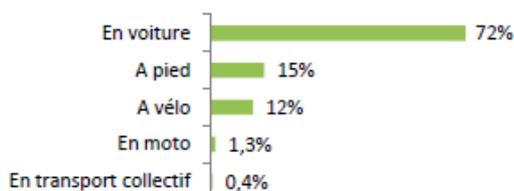
Nous allons donc successivement explorer les données sur ces 3 axes de réflexion pour essayer de faire un état des lieux et d'en comprendre les dynamiques et les enjeux.



2 LES ACCES EN VEHICULES MOTORISES ET LES AIRES DE STATIONNEMENT

a. Données générales de cadrage

D'après l'Etude de fréquentation du massif de l'Estérel (SIPME-Traces TPI), nous pouvons retenir les chiffres de cadrage du schéma ci-dessous (enquête réalisée du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017T) pour les arrivées sur le site en fonction du mode de déplacement.



A noter que 23 aires de stationnement ont été étudiées par des opérations de comptage et d'observation directe (plus un compteur routier au Gratadis). Ces zones étaient reliées à des écompteurs situés sur les pistes et sentiers.

La voiture représente donc aujourd'hui ¾ des modes de déplacement pour se rendre sur le massif (avec cependant des disparités certaines entre les sites).

D'après cette étude :

- 668 000 véhicules (approximation) ont stationné entre le 1er octobre 2016 et le 30 septembre 2017 sur l'une de ces aires ;
- Il y avait 2,36 personnes en moyenne par véhicule avec des disparités selon les sites ;
- Ceci représentait 1 577 000 personnes accueillies en cumulées.

Aires de stationnement	Nombre moyen de personnes par véhicule	Taux de visiteurs venus en véhicule
Anthéor	2,37	77%
Cimetière St Jean	2,17	57%
Belle-Barbe	2,43	61%
Pierre du Coucou	2	42%
Colle Douce	2,18	45%
Camp Long	2,58	82%
Lac Avellan	2,52	89%
Malpey	2,61	79%
ND d'Afrique	2	33%
Bayonne	2,20	58%
Bouverie	2,60	76%
Lieutenante	2,19	79%
Malpasset	2,24	80%
Terres Gastes	1,7	67%
Pic de l'ours	2,14	77%
Piste de la Carrière	1,86	62%
Aiguille	1,96	70%
Observatoire	2,08	89%
Santa Lucia	2,09	32%
Roussivau	2,2	65%
Sainte Baume	2,59	92%
Vallon de la Ragus	2,16	76%
Vallon de l'Autel	2,49	74%
Gratadis ¹¹	2,7	79%

Variation des modalités de venue et du nombre moyen de personnes en fonction des sites

Problème éventuels de stationnement

L'analyse des données de l'étude de fréquentation a permis de dresser un constat concernant les effets de charges. Globalement, il n'existe pas de grosses problématiques de stationnement sur le massif de l'Estérel. On peut cependant nuancer ce constat positif par les éléments suivants :

- Certaines problématiques de stationnement peuvent apparaître sur les quelques plages horaires de « pointes » en été sur les sites de Santa Lucia, Notre Dame d'Afrique, Aiguille, Anthéor, Vallon de la Rague et Vallon de l'Autel ;
- Les aires qui présentent le plus de périodes de forte fréquentation sont globalement celles de l'espace littoral du massif de l'Estérel en période de ponts ou de vacances scolaires ;
- Sur la période d'enquête, en appliquant ces ratios aux données des compteurs automatiques disponibles, peu de plages horaires ont approché/dépassé les seuils maximaux. Les aires concernées sont Anthéor, Belle-Barbe, et Aiguille. Au regard de ces données, ces 3 sites peuvent ainsi être considérés comme à enjeux en matière de gestion des flux.

A ces éléments issus de l'enquête de fréquentation, on doit ajouter les données issues de l'observation directe de terrain et des entretiens avec les communes :

- Le parking de l'Observatoire fait l'objet d'un stationnement « sauvage » en bordure de route lorsque le parking est saturé, avec de nombreux allers-retours piétons entre les deux parties ;
- Pour se rendre au Dramont, une partie du public tente de se garer dans la route d'accès au port du Poussai ce qui crée des problèmes importants de circulation.

b. Les principaux accès routiers et autoroutiers

Il existe plusieurs grands accès routiers au massif de l'Estérel, dont on retiendra les principaux :

- **L'autoroute A8** longe la partie nord de l'Estérel oriental puis la partie sud de l'Estérel occidental. L'A8 permet une sortie via :
 - 1 Mandelieu vers Théoule,
 - 2 Les Adrets vers la partie nord de l'Estérel,
 - 3 Fréjus vers St-Raphaël, Malpasset, Bagnols,
 - 4 Puget vers la zone du Blavet.

- **La Corniche d'Or**, la route « star », est bien sûr la D559 qui de Théoule à Fréjus dessert un grand nombre d'aires de stationnement forestières ou littorales. Elle est en soi une route touristique de grand intérêt qui avait fait l'objet d'une valorisation historique importante.

L'enjeu de valorisation de cette route par rapport au Grand Site reste intact car elle permet de découvrir les panoramas mer/massif les plus emblématiques et offre plusieurs aires de stationnement de découverte du massif.

Le trafic y est intense (plus de 8 000 véhicules/jour en moyenne et un pic à 13 000 durant le mois d'août – source Département du Var TMJA 2017). Il faut cependant prendre en compte que le compteur installé est très proche de St-Raphaël.

- **La RDN7** : l'ancienne Nationale 7 reste la route « historique » du massif (elle suit en partie l'ancien tracé de la voie aurélienne). Elle en marque approximativement le contour nord. Cette route dessert des sites pouvant se situer de chaque côté de celle-ci comme l'Avellan ou le Malpey.

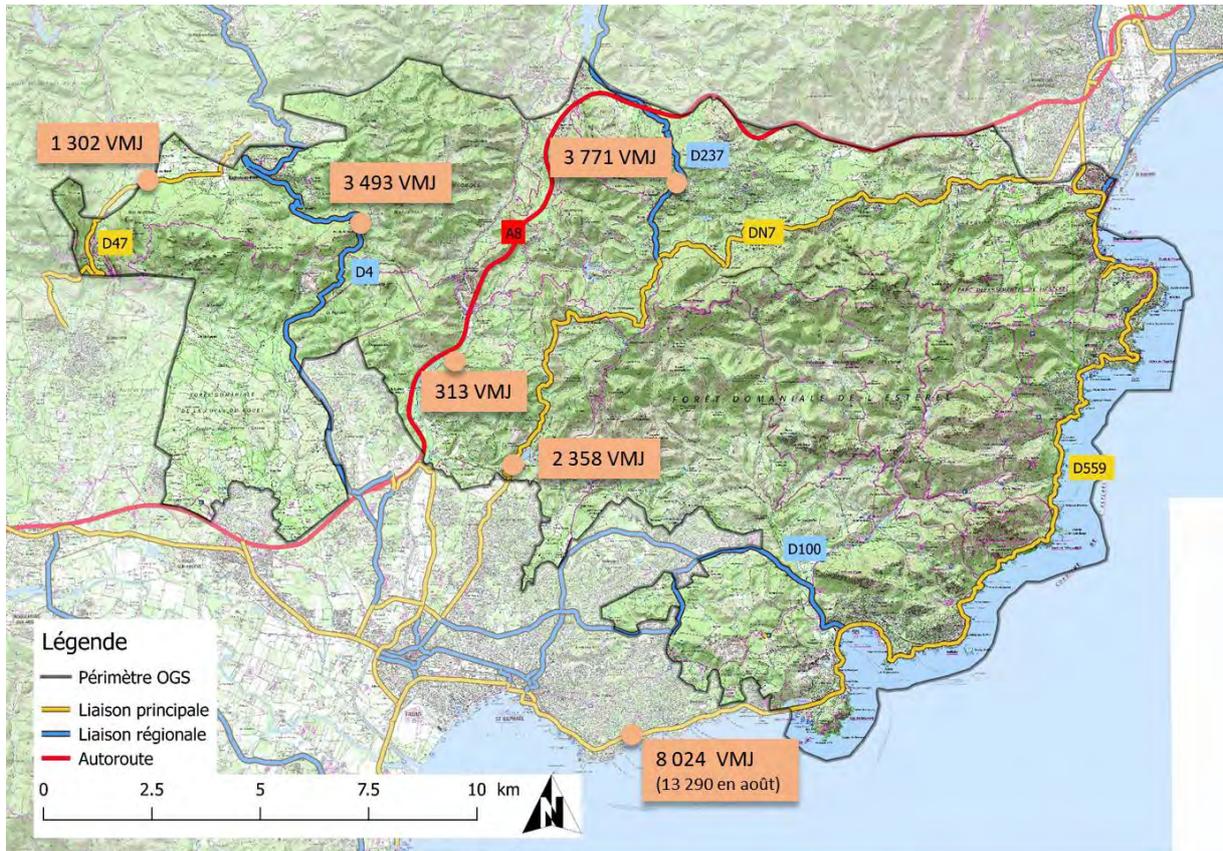
La fréquentation est de 2 258 véhicules/jour mais évaluée dans sa partie aval (après le col de Testanier).

Elle se relie à la RD237 qui vient des Adrets de l'Estérel au niveau du Logis de Paris et fait le lien avec la sortie de l'autoroute.

A ces éléments on doit rajouter les principales routes d'accès à l'Estérel oriental que sont la D4 (3493 VMJ – qui donne accès aux zones de la Lieutenante, des Terres Gastes/Pierre du Coucou) et la D47 (1302 VMJ).

Sur l'ensemble de ces axes on va donc trouver des enjeux forts de signalétique. Celle-ci servira à la fois pour valoriser le Grand Site et pour en indiquer les principaux accès.

Les conditions de fort à très fort trafic seront également à prendre en compte en termes de sécurité, tout particulièrement pour les mobilités cyclistes, voire occasionnellement pédestres.



Carte 11 : Principaux axes routiers desservant le territoire de l'OGS et leur trafic moyen journalier annuel (Altéa 2019)

c. Aperçu général des aires de stationnement des entrées de massif

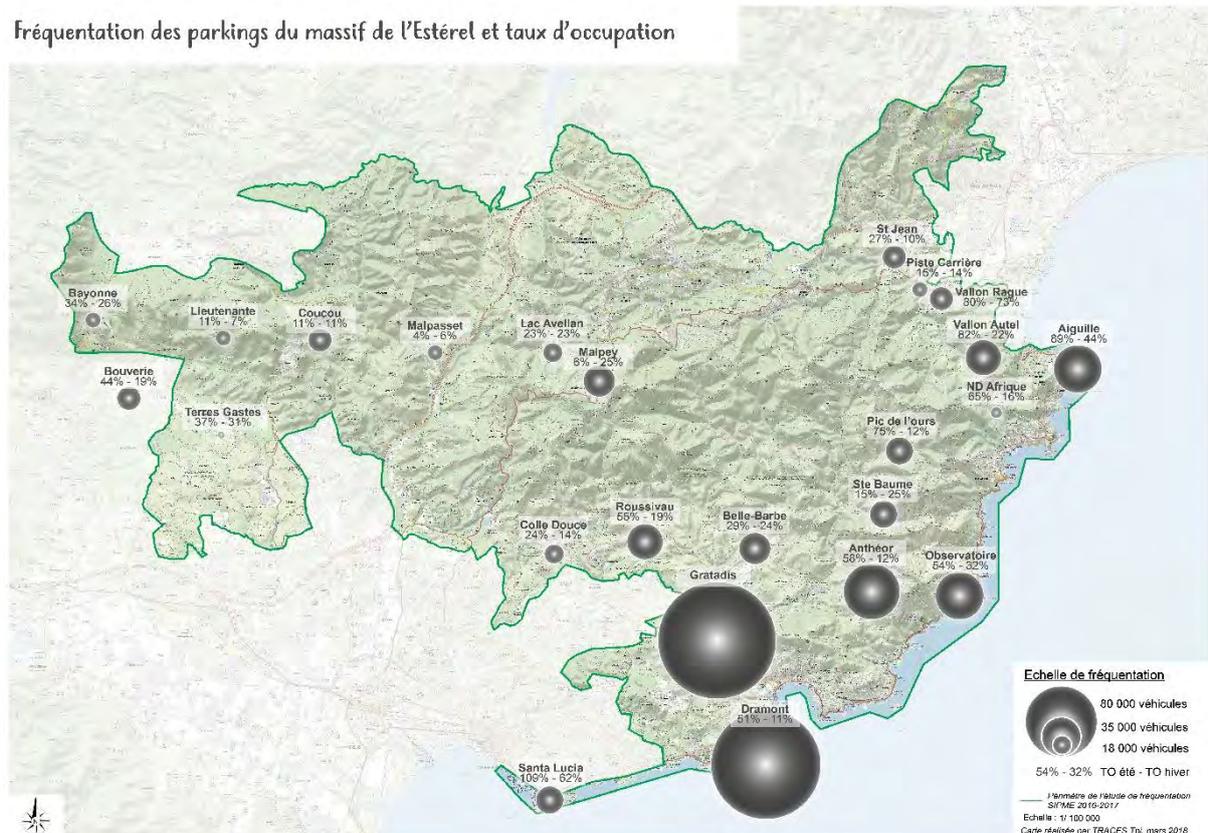
Données générales sur les aires de stationnement issues de l'Etude de fréquentation

Les données issues de l'étude de fréquentation sont résumées dans la carte et le tableau ci-après. Elles montrent clairement que les pôles majeurs de stationnement se situent dans la partie Sud avec Gratadis (et sites associés) et le Dramont.

Lieux -Parking	Poids	Correspondance écocompteur
Parking Anthéor	6,6%	Anthéor
Cimetière St Jean	3,5%	Œuf de Bouc
Col de Belle Barbe	5,0%	Belle barbe
Pierre du Coucou	1,7%	Pierre du Coucou
Colle Douce	3,5%	Castelli
Dramont-Camp Long	11,6%	Dramont
Lac Avellan	2,3%	Malpey
Malpey	3,8%	Malpey
Nd d'Afrique	2,4%	Vallon de l'Autel
Bayonne/ Blavet	2,2%	Pierre du Coucou
Bouverie/blavet	2,9%	Pierre du Coucou
Lieutenant	1,7%	Pierre du Coucou
Malpasset	1,6%	Malpasset
Terres Gastes	0,8%	Pierre du Coucou
Pic de l'Ours	3,1%	Col de la Cadière
Piste de la Carrière	1,2%	Carrière
Pointe Aiguille	4,9%	Aiguille
Observatoire	4,3%	Anthéor
Santa Lucia	6,4%	Dramont
Roussiveau	4,5%	Castelli
Ste Baume	3,2%	Cap Roux
Vallon de la Rague	2,7%	Mineurs
Vallon de l'Autel	4,5%	Vallon de l'Autel
Gratadis	15,5%	Gratadis

Liste des sites de stationnement étudiés dans l'étude de fréquentation SIPME-Traces TPI

Fréquentation des parkings du massif de l'Estérel et taux d'occupation



Carte 12 : Approche de l'importance des fréquentations sur les différentes aires de stationnement (source Etude de fréquentation SIPME-Traces TPI)

Méthodologie et limites de l'étude SIPME-Traces TPI concernant le stationnement

L'étude de fréquentation est assez exhaustive sur ce point puisqu'une très grande partie des aires de stationnement a été étudiée par comptage direct (24 points d'observation).

A partir de ces données d'entrée, une approche mathématique classique a été faite par une chaîne de valeur (sur des approximations été/hiver en termes de taux d'occupation et de rotation). Ceci conduit à une approche du nombre de véhicules annuels.

Les interrogations qui peuvent néanmoins se poser sont principalement :

- Un ensemble de parking d'accès aux calanques ou double accès calanques/massifs qui ne sont pas pris en compte dans les points de comptage. Cette « non prise en compte » conduit obligatoirement à une sous-évaluation globale du stationnement littoral.
- Existe-t-il une sous-évaluation globale et pondérale de la partie Est où une partie du stationnement sur Théoule n'est pas pris en compte par comptage direct (dissémination dans la ville) et doit donc être rectifié par calcul ?

La partie sud largement la plus fréquentée

La zone sud qui couple zone marine, sites emblématiques et accès faciles est largement la plus fréquentée en termes de véhicules.

A l'intérieur de la zone sud, la zone Gratadis - et les stationnements liés - est largement la plus fréquentée

Pour les entrées dans le cœur du massif, le secteur du Gratadis est largement le plus fréquenté et les parkings du Gratadis stricto sensu accueillent plus de 100 000 véhicules.

Aux parkings du Gratadis, il faut rajouter les parkings de Belle Barbe, du Plateau d'Anthéor, de la Ste Baume et du Pic de l'Ours qui correspondent aussi à un accès par Gratadis. Le total dépasse les 220 000 véhicules estimés, soit 33 % des véhicules.

		%	Estimation véhicules	Estimation personnes
ZD GRATADIS	Gratadis	15,5%	103540	240213
	Anthéor	6,6%	44088	102284
	Belle Barbe	5,0%	33400	77488
	Pic de l'Ours	3,1%	20708	48043
	Ste Baume	3,2%	21376	49592
	TOTAL	33,4%	223112	517620

Estimations de la zone sud sur la base de l'Etude de fréquentation

La zone du Dramont

Elle comprend plusieurs parkings dont l'estimation ici est sans doute partielle (Parking de Camp-Long) compte-tenu des agencements et de la multiplicité des activités possibles.

Pour autant, les chiffres sur ce site de Camp Long sont relativement conséquents puisqu'on note 77 000 véhicules pour 180 000 personnes estimées.

La zone de stationnement de Roussiveau

L'aire se situe au bout d'une route qui pénètre fortement dans le massif. Elle possède une fréquentation relativement conséquente (30 000 véhicules pour environ 70 000 personnes).

Dans le cadre de cette estimation, elle correspond à environ 50 % du stationnement évalué sur l'ensemble de la zone sud.

Les entrées côté Alpes-Maritimes

Les aires permettant l'entrée dans le massif

Elles sont divisées en une série de différentes aires avec des fréquentations moyennes. Chacune correspond à des points d'entrée dans le massif. Les principales sont :

- l'entrée Maure Vieil côté RDN7,
- le Vallon de la Rague qui permet également un accès vers Maure Vieil,
- l'ensemble cœur de Théoule – Vallon de l'Autel difficile à appréhender compte-tenu des multitudes d'usages et des différentes zones de parking dans Théoule-sur-Mer,
- la zone St-Jean Piste des Œufs de Bouc/Aérodrome.

Le total de ces aires de stationnement pèse dans l'étude de fréquentation pour environ 15 % du stationnement lié au massif.

		%	Estimation véhicules	Estimation personnes
EST	St-Jean	3,5%	23380	54242
	Théoules - Autel	4,5%	30060	69739
	La Rague	2,7%	18036	41844
	Maurevieille	1,2%	8016	18597
	Notre Dame Afrique	2,4%	16032	37194
	TOTAL	14,3%	95524	221616

L'aire de la pointe de l'Aiguille

Le stationnement y est relativement important (33 000 véhicules estimés) du fait de la situation de belvédère (panorama) et du caractère relativement autonome du site avec un accès à la mer.

La partie nord

La partie nord du massif est constituée de plusieurs zones de stationnement, principalement le Malpey et la zone de l'Avellan. Le poids dans la fréquentation globale y reste mesuré (6 %).

	%	Estimation véhicules	Estimation personnes
Malpey	4%	25384	58891
Avellan	2%	15364	35644
TOTAL	6%	40748	94535

Un certain nombre d'aires de stationnement secondaires existent également sur cette partie nord de l'Estérel (notamment vallon de l'Estérel, Logis de Paris). Elles n'ont pas été étudiées dans l'Etude de fréquentation.

Les sites de stationnement littoraux de la Corniche d'Or

La partie littorale comprend une série de petits stationnements pouvant être utilisés, selon les cas et les saisons, pour des activités balnéaires et/ou pour une activité de randonnée-promenade.

Il existe deux sites plus emblématiques : les sites du Trayas et de l'Observatoire (seul ce dernier a été étudié dans l'Etude de fréquentation).

Le site de l'Observatoire

C'est un site mixte permettant des accès à la mer et à la partie majeure du massif vers le Pic d'Aurette. Il reçoit environ 30 000 véhicules par an.

Le site du Trayas

Il est composé de plusieurs stationnements et d'un arrêt de train. Il n'a pas été étudié dans l'Etude de fréquentation mais reste d'un enjeu majeur par la présence de la gare et le lien direct avec le col des Lentisques.

Les accès aux calanques et les belvédères

Une dizaine de sites de stationnement, souvent de 10/15 places, existent également en bord de mer et desservent les principales calanques (plus rarement des sites mixtes où il est possible de se connecter au massif). Ces aires permettent également souvent d'admirer des paysages splendides et emblématiques du massif.

Les stationnements Nord Fréjus

Il s'agit principalement de la zone de Malpasset, de Colle Douce et de l'Auriasque (ce dernier n'a pas été pris en compte dans l'Etude de fréquentation).

Malpasset représente un poids de 1,6 % du stationnement total, soit environ 11 000 véhicules sur la période étudiée (l'étude précise toutefois que ce chiffre est sans doute sous-évalué car durant la période considérée il y a eu des travaux rendant par moment le site moins accessible). Colle Douce représenterait 3,5 % soit environ 24 000 véhicules.

Les stationnements de l'Estérel occidental

Ils connaissent des enjeux moins importants en termes de fréquentation. Il s'agit souvent de petits sites locaux et du site du Blavet. Leur nombre ici important donne une approximation autour de 9 % du trafic.

		%	Estimation véhicules	Estimation personnes
OUEST	Pierre du Coucou	1,7%	11356	26346
	Bayonne Blavet	2,2%	14696	34095
	Bouverie Blavet	2,9%	19372	44943
	Lieutenante	1,7%	11356	26346
	Terres Gastes	0,8%	5344	12398
	TOTAL	9,3%	62124	144128

En queue de peloton, on trouve les aires de stationnement de Terres Gastes et de la Pierre du Coucou avec respectivement 7 000 et 7 800 véhicules cumulés stationnés.

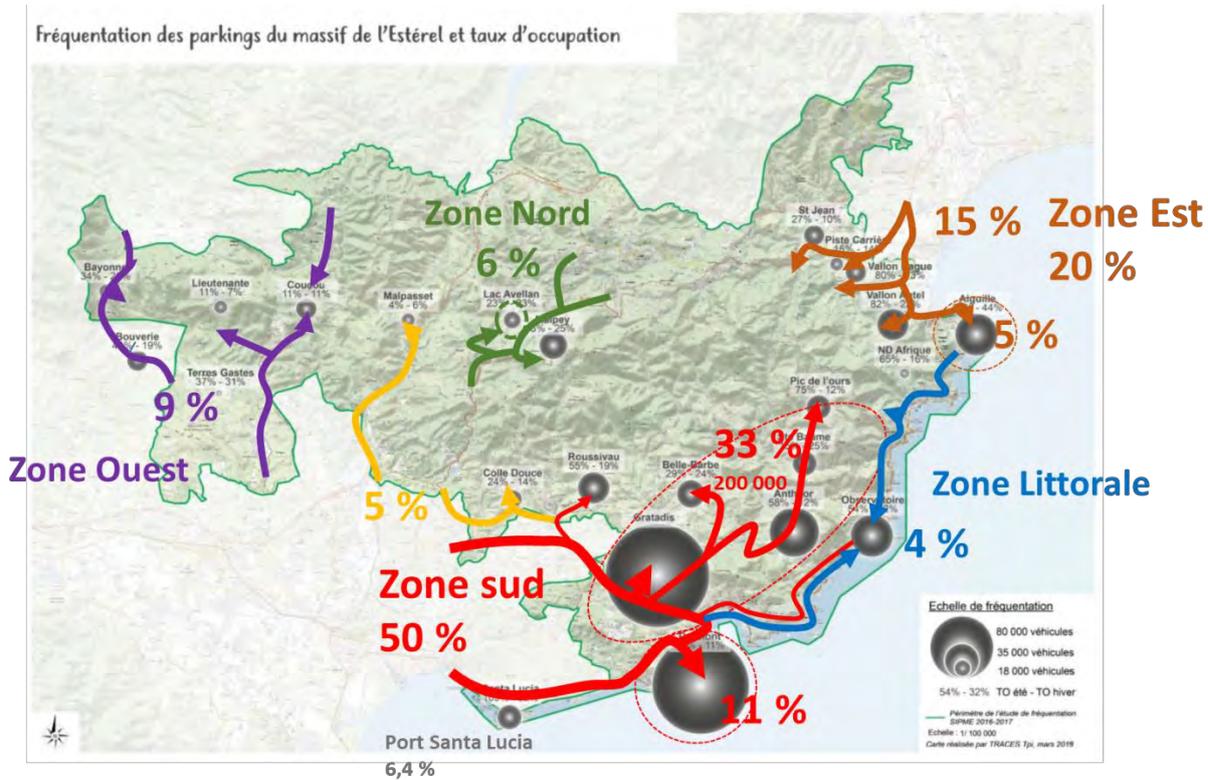
d. Cadre général de fonctionnement des flux et stationnement

En prenant en compte les données de l'Etude de fréquentation, on peut schématiser les différents flux et stationnements par grandes zones.

Il apparait clairement :

- Une première zone sud, porte d'entrée majeure du massif ;
- Une deuxième zone d'entrée importante à l'Est (Alpes-Maritimes) ;
- 4 autres zones :
 - un stationnement en zone littorale (sous-évalué si on prend en compte le fonctionnement spécifique des calanques),
 - une zone nord avec le Malpey et l'Avellan,
 - une zone Nord Fréjus avec des fonctionnements spécifiques par aire et secteur comme Malpasset,
 - une zone ouest divisée en deux accès ;
- Des sites autonomes qui fonctionnent en tant que tels, avec des fréquentations importantes, comme le Dramont, la Pointe de l'Aiguille, le Lac de l'Avellan.

Fréquentation des parkings du massif de l'Estérel et taux d'occupation



Carte 13 : Schéma des poids estimés du stationnement et situation des principaux flux motorisés (Altéa 2019 selon Etude de fréquentation Grand Estérel SIPME-Traces TPI)

e. Radioscopie des différentes aires de stationnement

NB : Les aires de stationnement font l'objet d'une double numérotation (numérotation Altéa lors de l'étude de terrain/numérotation du Collectif Estérel pour Tous pour certaines aires notées alors CEST+N°)

La partie sud de Mandelieu à St-Raphaël par la RD 537

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
SA 1 et 2	La Rague (Mandelieu)	<p>Partie 1 : Route de 6/7m de large - potentiel de 30 voitures – enjeu de stationnement fort En fond de vallon, situation ombragée, très froide en hiver le matin. Points noirs paysagers importants.</p> <p>Possibilité de faire un stationnement au-dessus (Pt 2) : aménagement possible environ 100 m au-dessus du parking actuel avec déviation de la chaussée à faire – 50 places potentielles – en terrain privé – situation ensoleillée.</p>	<p>En faire une zone d'entrée majeure dans le Massif – enjeu sur un lien direct avec le Port de la Rague (et sa capacité de stationnement) et sur un accès sentier par Mandelieu en accès direct en surplomb de l'aire de Maure Vieil.</p> <p>Il existe un projet de requalification du Port qui sera à intégrer dans la réflexion.</p> <p>Traiter par marquage visuel la lisière des points noirs.</p>	Estimation 18 000 véhicules annuels	
SA3 (CEST 22)	Vallon de l'Autel (Théoule)	<p>2 x 30 = 60 places + 5 places véhicules municipaux - projet de requalification avec deux niveaux – stationnement saturé actuellement (occupation usuelle à 80 % à 100 %) - places multi-usages (départ VTT – habitants – touristes plages) – départ dans le massif par piste de l'Autel, marquage du GR – signalétique ancienne et abimée – faible intégration paysagère de la signalétique et des petits équipements (portiques/mobilier). Le sens unique de circulation n'est peut-être pas logique dans ce sens.</p>	<p>Enjeu à intégrer dans une vision globale du stationnement sur Théoule avec la liaison directe communes–cœur du Massif.</p> <p>Il existe un enjeu particulier d'intégration des équipements futurs, à partir d'une base existante (jolis murets en pierres rouges).</p>	Estimation 30 000 véhicules	
SA4	Stationnement cœur de commune de Théoule	<p>Ensemble de stationnements payants autour du port et du Marco Polo (environ 350 places) mais fortement saturés en saison et même à l'année le dimanche par beau temps (promenade du Parc départemental de l'Aiguille).</p>	<p>Accueil et lien information sur le Grand Site – enjeu d'une zone centrale d'information avec 3 accès possibles (pédestres/VAE) sur le massif</p> <p>Enjeu information sur le stationnement</p> <p>Lien à la gare</p> <p>Lien au loueur de VTT So Bike</p>	Estimation 32 000 véhicules	

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
SA5	Parking de l'Aiguille (Théoule)	28 places de stationnement – point panorama (panneau du Département 06 - un peu haut en situation d'observation trop visible et non adapté pour les photos). Départ possible vers l'aval pour rejoindre la mer, par la pointe de l'Aiguille. Dans l'angle sud-est, très joli parvis dallé en rhyolithes, avec banc assorti (peut servir d'exemple).	Lieu panoramique très touristique (arrêts fréquents), toujours plein en saison - vue exceptionnelle sur Alpes-Maritimes – intérêt général et géologique vue sur le Mercantour et massifs calcaires du Moyen Pays, ainsi que sur les îles.	Estimation 33 000 véhicules	
SA6	Parking N-D. d'Afrique (Théoule)	Petite zone de stationnement proche de résidences	Fréquenté par les promeneurs dominicaux qui vont au Monument	Estimation 16 000 véhicules	Pas d'illustration
SA7	Vallon des Monges (Théoule)	Carrefour départs de la piste DFCI des Mineurs et du rocher/collet des Monges.	Stationnement résidentiel privé, une sur-largeur récente potentielle (bordure T2 existante).		Pas d'illustration
SB1 (CEST 21)	Parkings de la Figueirette (Théoule)	2 stationnements : <ul style="list-style-type: none"> • un de 30 places (+ parking du port) - zone de parking payante en saison. Piste avec entrée sur le massif – Passage souterrain accès aux pistes de départ - Accès aux cols de Théoule et des Monges, ainsi qu'à Notre Dame d'Afrique • parking 15 places de l'autre côté de la route – accès passage sous la ligne de chemin de fer pour remonter vers le col de Théoule 	Enjeu de stationnement secondaire hors-saison. Peu utilisé, mais situation géographique intéressante Lien direct avec la mer - enjeu de valorisation marine/terrestre		
SB2 (CEST 20)	Gare du Trayas (St Raphaël)	Gare du Trayas arrêt du train - départ pour de nombreuses randonnées dont col des Lentisques–Pic d'Aurelle - 7 à 8 places existantes sous la gare - signalétique un peu ancienne (borne directionnelle). Le lieu a un cachet désuet, qui a du charme.	Enjeu important de départ par le train sur des lieux mythiques. Départ pour Pic de l'Ours et les Grues. Lieu d'information potentiel Lieu à valoriser – requalification patrimoniale dans l'esprit vieille gare – aménagement de départ		

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
SB3	Parking Sud Plage Abel Balif (St Raphaël)	Aire d'environ 500 m ² (15/20 places) en amont de la route – intérêt pour accès côtier (criques sud Plage Abel Balif) Entre SB 2 et SB 3, série de petites zones de stationnement en file indienne en bord de route.	Enjeux côtiers essentiellement d'accès aux plages		
SB4	Petit parking du Trayas (St Raphaël)	15 places environ – accès zone maritime et départ Gare du Trayas – revêtement de sol rouge	Départ possible massif et petites calanques - proche de la Calanque de Maupas		
SB5	Parking du Trayas (St Raphaël)	Parking de 30–40 places mal agencé (mode de stationnement peu visible d'où anarchique) - accès Calanque de Maupas + autre petite calanque – 2 petits sentiers aménagés, départs peu visibles avec traverses bois en marches, dont certaines déchaussées – accès rapide au-dessus de l'eau – 10 /15 m de dénivelée Connexion bus	Formalisation du stationnement – départ possible massif et petites calanques Intégration paysagère des aménagements souhaitable		
SB6	Maison forestière du Trayas (St Raphaël)	Quelques places en bord de route sur file indienne en face de la Maison forestière (mise en vente) – aménagement côté littoral pour accès Calanque de Maupas	Enjeu accès côtier à la Calanque de Maupas.		
SC1	Calanque d'Aurette (St Raphaël)	Petit stationnement de quelques places - accès Calanque d'Aurette avec panneau signalétique	Enjeu accès côtier à la calanque et ses abords		

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
SC2 (CEST 19)	Calanque de Maubois (St Raphaël)	15–20 places en deux parties – accès à la calanque de Maubois avec signalétique d'accès (très belle calanque).	Potentielle montée vers le Cap Roux		
SC3-4 (CEST 18)	Pointe de l'Observatoire (St Raphaël)	Partie 1 : Grand stationnement côté aval (total 25/30 places) – accès côtier mais aussi possibilité de remontée par ancienne route dans le massif – Vaste zone médiane de découverte des anciens fortins (quelques aménagements de valorisation) Plusieurs descentes état intermédiaire Accès à une crique par sentier d'accès – état intermédiaire, une partie en mauvais état (marches sur-creusées) - plutôt départ vers le massif en hors-saison. Zone en sursaturation de stationnement problème de circulation et danger. Partie 2 : quelques places (4/5) côté amont – petit baraquement (commune de St-Raphaël) Petites zones en file indienne en sortie Ouest.	Potentiel de valorisation : circuit thématique patrimonial, grand espace, accès mer, massif Cap Roux Devenir de la petite maison (lieu d'accueil ou non ?) : grosse problématique de sécurité pour la traversée de la route dans une courbe, sans dégagement visuel. Enjeu majeur de réorganisation/gestion du stationnement et mise en sécurité des usagers. Enjeu patrimonial spécifique pour mise en tourisme.		
SC5	Calanque de St Barthélemy Est (St Raphaël)	Stationnement des 2 côtés de la route non marqué (25/30 places) – sentier d'accès et signalétique de la calanque.	Accès côtier - très belle calanque, l'un des points côtiers majeurs		
SC6	Calanque de St Barthélemy Ouest (St Raphaël)	Aire de forme carrée de 15 à 18 places non délimitées – poubelles – petit accès à une zone belvédère en-dessous – apparemment pas d'accès à la mer par sentier tracé. Calanque – vue extraordinaire sur rocher St Barthélemy et massif du Cap Roux -	Valorisation du belvédère et plus généralement du point de vue rapproché et magnifique sur le massif cap Roux. Pour une fluidité des arrêts, prévoir une rotation par un stationnement en temps limité.		

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
SC7	Calanque du Petit Caneiret (St Raphaël)	Aire de 10–12 places environ - départ avec descente sentier – ensemble cimenté — signalétique Calanque – 2 poubelles – très belle vue. Peut-être lien avec plateau d'Anthéor	Accès côtier - très belle calanque Descente côtière, par escalier en bon état		
SD1	Parking viaduc Calanque Anthéor (St Raphaël)	Parking public derrière le Viaduc, d'une vingtaine de places – entrée également du camping.- Existence de sentes, peu connues et donc peu fréquentées qui montent vers le massif du Cap Roux, par les plateaux d'Anthéor	Situation géographique intéressante pour avoir un accès moins fréquenté au massif Cap roux, en dehors de la saison estivale		Pas d'illustration
SD2	Calanque des Anglais (St Raphaël)	Stationnement en bordure de route qui déborde sur la chaussée, au total environ 30 voitures - signalétique Calanque.			
SD3	Calanque de la Baumette (St Raphaël)	Stationnement en épis 10 places environ (peu visibles) - signalétique Calanque assez intimiste			
SE3 (CEST 13)	Plage de Camp Long (St Raphaël)	Parking intermédiaire, peu signalé de 20/30 places Accès au Cap Dramont, à la très jolie crique/plage et à la petite portion de sentier littoral	Enjeu global du stationnement sur la zone Dramont	Estimation 77 000 véhicules	
SE2	Port du Poussai (St Raphaël)	Stationnement le long de la voie, sur l'une des faces du Bd du Sémaphore et Petit port de Poussai (quelques places) - environ 50 VL mais rapidement saturé. Voie sans issue, ce qui pose de gros problèmes d'usages (engorgements), surtout avec le camping mitoyen.	Enjeu global du stationnement sur la zone Dramont		

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
SE (CEST 12)	Plage du Débarquement - Dramont (St Raphaël)	Très grand parking, d'aspect très urbain accolé à la partie mémorielle (plage du débarquement) plusieurs centaines de véhicules – lien à la zone Cap Dramont par la plage et le sentier littoral, jusqu'au Port Santa Lucia	Enjeu global du stationnement sur la zone Dramont L'espace attenant entre stationnement et arrière plage est un grand ENS, qui mériterait d'être davantage valorisé. Le lien au sentier littoral est également à améliorer.		
SE4	Port Santa Lucia (St Raphaël)	Zone d'entrée urbaine, en fin de tracé sentier littoral – Grand parking hors OGS mais point de départ du sentier littoral et intérêt géologique spécifique.	Potentiel point d'information du public, au vu de sa fréquentation	Estimation 30 000 véhicules	
SF1 (CEST 9)	Aire de stationnement Gratadis Sud (St Raphaël)	Suite à un accès peu valorisant, sur la majeure partie de la section de route depuis Agay, arrivée après les zones de dépôt de remblais, sur une aire de stationnement pas visible et mal indiquée depuis la route. Vaste esplanade entourée de zone boisée, d'une superficie globale de 1,3 hectares en comptant le cabanon en ruines. L'espace n'est pas organisé et visiblement largement sous exploité (parties en défend, zones enherbées, délaissés latéraux ...). A signaler la qualité du boisement mixte : Pins, Chênes verts mais aussi Cyprès et Cèdres ainsi que taillis de Mimosas et arbres de bordure d'eau un peu plus loin. Les espaces interstitiels entre les deux aires offrent des perceptions sur certains sommets emblématiques, comme ceux du massif Cap Roux et sur le Rastel d'Agay. L'ambiance de bordure aquatique (plans d'eau sur les deux faces et cours d'eau) est assez étonnante avec un milieu naturel très riche.	Zone de départ d'intérêt majeur et d'ailleurs très fréquentée par ceux qui la connaissent. Enjeu global d'accès de qualité routière et paysagère et de signalétique d'information. Les enjeux peuvent y être multiples, surtout si on raisonne sur la globalité des deux aires et de leurs liaisons (ce qu'il faut faire en complémentarité). Pour cette 1ere aire, énorme capacité de stationnement complémentaire (à moduler selon besoins), y compris pour créer un ensemble de parkings de délestage en entrée de massif. L'aspect d'information/pédagogie du public paraît également primordial, ainsi que les aspects récréatifs (tables/bancs entre autres). Sur les espaces interstitiels, il y a sans nul doute un gros potentiel récréatif de promenades et découverte du milieu/pédagogie à la nature, voire sportif (parcours santé par ex) ...	Estimation 100 000 véhicules (pour les deux aires)	

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
SF2 (CEST 9)	Aire de stationnement Gratadis Nord (St Raphaël)	Vastes aires de stationnement sous la maison forestière du même nom et cette fois visibles depuis la route, en contrebas. En grande partie situées sous un boisement d'Eucalyptus. Superficie globale de près de 1,8 hectare jusqu'en bordure de la piste cours d'eau. Une partie est organisée en compartiments de stationnement, avec à proximité des zones de tables/bancs	Pour cette 2ème aire, grande capacité de stationnement complémentaire (à moduler selon besoins), y compris pour créer un ensemble de parkings de délestage. Ensuite, étant donné le potentiel spatial, tout est imaginable, en complément des deux autres espaces et au sein d'un projet d'ensemble cohérent, à la fois naturaliste et innovant dans ses usages.	Estimation 100 000 véhicules (pour les deux aires)	

La partie nord de Mandelieu à Fréjus

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
NA1 (CEST 24)	Entrée – Hameaux de Maure Vieil / Rue (Mandelieu)	Piste en lien avec le San Peyre – quelques places en bord de route Possibilité mais interdite dans le lotissement	Enjeu en lien avec mobilités douces avec le massif par rapport à Mandelieu/zone du San Peyre		
NA2 (CEST 25)	RN 7- Accès Maure Vieil - Chemin accès carrière (Mandelieu)	Route goudronnée puis piste assez défoncée (notée voie impraticable) – plusieurs petites aires de parking sur les côtés, une trentaine de places sur 200 m environ. Gros départ de joggers. Zone très froide en hiver (ombragée le matin). Relié à la zone de Maure vieil - zone équestre riveraine (club chevaux/poneys)	Carrefour de directions : Maure vieil et pont Sarrazin, mais aussi mont St Martin/les Monges. Caractère périurbain d'où enjeu de lien avec la zone urbaine et la zone précédente. Stationnement secondaire mais important localement et fréquenté par des habitués.	Estimation 16 000 véhicules	
NA3	Parking des Trois Termes / St Jean (Mandelieu)	Situation dans le massif plus en cœur, élevée et très ensoleillée, bénéficiant d'une large ouverture visuelle. Zone de stationnement actuelle environ 20 places. Terrain d'aéromodélisme, vaste et plan, à fort potentiel de stationnement (80/100 places). Très belle mixité arborescente (mélange pins/chênes verts/eucalyptus). Entrée vers de nombreux itinéraires (Œufs de Bouc, 3 Termes) à vélo et à pied.	Enjeu soit d'en faire une zone majeure d'entrée (récupération du terrain d'aéromodélisme), soit, si pas de pénétration dans le massif. Parking zone cimetière St-Jean possible.	23 380 véhicules estimés	
NA4	Pont de St-Jean (Mandelieu)	Quelques places (4/5) –départ piste (avec barrière) vers Marsaou et Suvière ouverte à la circulation de 6h à 21h.	Intérêt faible, peu d'enjeu car pas de capacité supplémentaire		
NB1 (CEST 26)	St Jean de Cannes (Fréjus)	Dans hameau résidentiel ouvert – départ d'une piste – intérêt limité	Pas d'autre stationnement que privé résidentiel		Pas d'illustration

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
NC1 (CEST 27)	Pont de l'Estérel (Fréjus)	6 à 8 places - Départ piste dans un tournant, ouverte à la circulation de 6h à 21h - Départ vers le secteur Mt Vinaigre. Dans ce secteur, il y a de nombreux dépôts sauvages de déchets en bordure de route.	Peu d'enjeu. Utilité de déblayer les dépôts sauvages et de faire de l'information dissuasive		
ND1 (CEST 28)	Col du Logis de Paris (Fréjus)	Parc de stationnement, directement accolé à la route, d'une capacité actuelle d'environ 20 places. Le weekend nombreux véhicules mal garés en bordure de voirie. Carrefour routier important de trois grandes directions - Lien direct avec Les Adrets Départ principal vers le Mt Vinaigre / l'Estrape du Cheval / L'Avellan Grand terrain privé d'environ 1250 m², en proximité directe pour possibilité élargir le parking (potentiel de 40 places supplémentaires au moins).	Enjeu de stationnement de la zone Nord et en lien direct avec Les Adrets		
NE1 (CEST 29B)	Lac de l'Avellan (Fréjus)	Très grandes aires de stationnement naturelles, plus de 200 places. Zone des 2 lacs et réseau de pistes faciles bien adapté à la promenade familiale (et de chiens). Aires récréatives avec tables/bancs. Zone de pêche notamment avec ponton accessible et zone de promenade autour des lacs.	Type de zone intermédiaire. Il s'agit d'un monde à part, d'ailleurs retiré du réseau viaire, dont les activités se suffisent à elles-mêmes. Enjeu pour activités récréatives, de pêche et familiales, ce qui est déjà le cas actuellement.	15 000 véhicules annuels estimés	

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
NE2 (CEST 29)	Col du Testanier (Fréjus)	<p>Parking accessible par une contre-allée en terre battue (non directement accolé à la route) côté lac de l'Avellan, environ 15 places compartimentées entre soutènements rocheux naturels.</p> <p>Autre zone de parking sur l'autre façade routière d'une dizaine de places.</p> <p>Nombreux délaissés adjacents, non utilisés, notamment capacité actuelle 35/50 places, mais possibilité d'optimisation.</p> <p>Départ vers Avellan et Vinaigre + route forestière des Charbonniers.</p>	<p>Situation privilégiée par rapport à la situation ensoleillée et au dégagement visuel vers les montagnes au Nord, ce qui est rare sur une aire de parking du massif.</p> <p>Enjeux stratégiques par rapport à ce qui pourrait (ou pas) se passer sur le site de la Maison Forestière du Malpey. Ce qui peut vouloir dire augmenter considérablement la capacité de stationnement (ou pas).</p> <p>Borne directionnelle ancienne en début de piste. Longueur de piste = 1,5 km jusqu'à la maison forestière.</p>		
NE3 (CEST 30)	Maison forestière du Malpey (Fréjus)	<p>Aire avec grande ouverture spatiale et visuelle sur trois versants, y compris mer, plaine de Roquebrune + secteur massif Vinaigre/Marsaou.</p> <p>Capacité actuelle de 15/20 places avec évolution du stationnement possible en utilisant la zone plane de la Maison forestière (à définir en capacité), certains délaissés de pistes (20/30 places) mais peu de possibilité d'extension dans le cadre actuel car difficile de prendre sur la butte. Présence de grands Eucalyptus.</p>	<p>Enjeux potentiels forts liés à la création d'une grande porte Nord de cœur de massif et un accueil du public au Malpey.</p> <p>La réhabilitation d'une partie de la maison forestière, au centre de son parc, peut constituer à la fois un point d'accueil, un espace d'exposition et/ou pédagogique de 1^{er} ordre.</p>	25 000 véhicules estimés	
NE4	Parking bout de piste côté Mt Vinaigre (Fréjus)	<p>Aire de stationnement de 15 places en espace dégagé.</p> <p>Impact visuel très important quand il y a des véhicules, depuis plusieurs points de vue alentours</p>	<p>Supprimer le stationnement qui a très peu d'utilité et est très impactant visuellement.</p> <p>Enjeu de fermeture de la piste au niveau de la maison du Malpey</p>		

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
NF1 (CEST 29A)	Col d'Auriasque (Fréjus)	Aire de stationnement accessible par une contre allée en terre battue (non directement accolé à la route) 30 Places environ dans un milieu très naturel de type maquis/chênes verts – lien direct en surplomb de la Zone Reyran partie Ouest et la zone Bouteillère. Perceptions montagnes et pré alpes de Grasse.	Enjeu de stationnement et de connexion par un circuit pédestre, si une valorisation du patrimoine de romanité de la zone Bouteillère était envisagé – départ possible idéal pour la partie Nord.		
NG1	Notre-Dame de Jérusalem (Fréjus)	Petit Parking 4/5 places – accès à la Chapelle (décorée par Cocteau) à pied. Ouverte qu'en saison estivale		5000 visiteurs annuels à la Chapelle	
NG2 (CEST 1)	Carrefour de la Colle Douce (Fréjus)	Parking secondaire mais assez fréquenté par les locaux du côté St Raphaël	Enjeu secondaire d'information locale.	23 000 véhicules estimés	
NG2bis (CEST 2)	Parking de la Louve - Pont de la Bécasse (Fréjus)	Parking secondaire près de la Maison forestière mais assez fréquenté par les locaux - entrée pour les habitants de Fréjus	Enjeu secondaire d'information locale.		Pas d'illustration
NH1 (CEST 32)	Parkings de Malpasset (Fréjus)	Grandes aires de stationnement en terre battue d'une capacité d'environ 70/80 places – après passage d'un gué pouvant être impraticable en hiver. En aval du gué une vingtaine de places non organisées. Nombreux points noirs fonctionnels, environnementaux et visuels dans ce secteur : équipements non intégrés (dont citernes DFCl taguées), passage à gué, aires non paysagées, PK de délestage Escota très visible en lisière, nuisances sonores dues au passage du viaduc autoroutier ...	Enjeux importants de valorisation, à la fois récréative et sportive et bien sûr mémorielle du secteur de Malpasset – Reyran la Bouteillère Gros départ de VTT et zone de promenades familles.	11 000 véhicules	

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
NG3 (CEST 33)	Zone Sud Bouteillère (Fréjus)	<p>Pas de stationnement actuel</p> <p>Présence de vestiges romains divers et d'un grand intérêt patrimonial : ruines, arcs Sénèque en allant vers Malpasset qui ne sont pas (ou très peu) mis en valeur.</p> <p>Reste d'aqueduc en bord de route</p> <p>Pas de zones de stationnement périphériques, ni proches des sites</p>	<p>Enjeu d'une aire de stationnement en partie sud de la Bouteillère pour valoriser la zone et l'ensemble des monuments.</p> <p>Enjeu global d'une grande importance patrimoniale sur l'ensemble de ce secteur. Par exemple sous forme de l'organisation d'un circuit (ou ensemble de circuits) pédestres thématiques. Y compris connexions à établir avec les parties en surplomb (Parking de l'Auriasque) et la zone péri urbaine de Fréjus.</p>		

La zone ouest de Fréjus à Bagnols-en-forêt

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
OA1 (CEST 35)	La Lieutenante (Puget)	<p>En secteur périurbain, dans lequel se trouvent plusieurs grands campings (dont le « Pin de la Légue »), vaste aire de stationnement en terre battue d'un seul tenant d'environ 100/120 places mais non organisées, ni délimitées.</p> <p>Zone récréative et de pique-nique en face du stationnement, comprenant des groupes de tables/bancs jumelés dont certains importants.</p> <p>Accès vers la partie aménagement de forêt communale – conflit avec chasseurs.</p> <p>Zone côté massif avec départs sentiers, y compris promenade thématique. Grand panneau indicateur d'information récent et en bon état, en angle Nord du parking.</p>	<p>Enjeu local principalement mais aussi d'accès au massif de Bagnols-en-Forêt. Lien possible avec la forêt communale sous gestion ONF.</p> <p>Riverain du grand lotissement de la Lieutenante (140 lots). Organisation de containers poubelles de grande capacité avec ramassage. Passage de transports publics avec arrêt de bus.</p> <p>Importance de la présence de plusieurs points équestres alentours (clubs et ranchs).</p> <p>Liens possibles avec le village et les campings.</p>	11 000 véhicules estimés	
OA2	Parking Forêt domaniale Colle du Rouet (Puget)	Petite zone de stationnement pour balades dans la forêt domaniale - accès forêt de Raphèle possible	<p>Importance de la présence de plusieurs points équestres alentours (clubs et ranchs).</p> <p>Liens possibles avec le village et les campings.</p>		Pas d'illustration
OA3 (CEST 39)	Bouverie / Blavet (Roquebrune)	Terrain privé - zone plane potentielle pour départ pour le Blavet (randonnée, escalade)	Enjeu majeur d'aire de stationnement pour l'accès aux gorges du Blavet – nécessite une évolution du foncier		Pas d'illustration
OB1	Camp de Vidal (Puget)	Aire intermédiaire – parking actuel	Aire secondaire avec peu d'enjeu		Pas d'illustration

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
OC1	Aire Nord du Blavet – Bayonne (Bagnols)	Davantage éloignée de la route et en milieu boisé dense, toujours en bordure du cours d'eau, avant l'entrée amont des Gorges. Une quinzaine de places également, pouvant être légèrement augmentée, si besoin	Départ intéressant pour la randonnée, un peu loin pour l'escalade.	15 000 véhicules estimés	
OC2	Zone d'infos parking relais du Blavet Sud (Bagnols)	En bordure du cours d'eau éponyme, une station d'ambiance très rurale et agréable, en bordure de la RD 47. Capacité de 15/20 places, avec tables/bancs (très belles et en imitation pierres) en bordure d'eau. Grand panneau d'information en très bon état.	Point d'information et de repérage important dans ce secteur où il en manque. Belle vision des escarpements rocheux rouges.		
OC3	Zone de stationnement au Col / belvédère des Gorges du Blavet (Bagnols)	Point de passage mais aussi d'articulation entre trois types d'usages : randonnée sur les deux versants, mais aussi escalade au nord et lieu de passage et d'arrêt touristique, y compris pour accéder au point d'observation des Gorges sur le côté Est. Actuellement 10 places « en vrac » et en bordure immédiate de la RD, ce qui crée une surfréquentation ponctuelle des véhicules et des conflits d'usages.	Enjeu de hiérarchisation des trois types d'usages pour organiser davantage le stationnement ; par exemple en supprimant (ou ne plus inciter) au point d'observation qui est d'importance mineure et en renvoyant le public sur celui au-dessous. Mais également en privilégiant l'activité escalade sur la randonnée en cet endroit, en organisant un stationnement qui s'y prête (200 ml en amont - capacité d'accueil d'environ 20 places).		

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation 2016-2017	Photos
OC4 (CEST 38)	Zone de la table d'orientation (Bagnols)	<p>Point de découverte visuelle d'un panorama d'une grande ampleur spatiale, mais aussi d'une grande diversité, avec la présence d'une belle table d'orientation, de la baie de St Raphaël à la montagne Ste Victoire, en passant par l'ensemble de la ligne de crête du massif du rocher de Roquebrune. L'orientation Ouest est une promesse de couchers de soleil grandioses.</p> <p>Capacité de stationnement le long de la route de 6/7 places, ce qui semble insuffisant étant donné l'attractivité de ce point.</p> <p>Point de stationnement ensuite dans le virage pour se rendre aux falaises d'escalade</p>	<p>Ce point mériterait un minimum de mise en valeur avec intégration optimale.</p> <p>Organiser le stationnement en poches naturelles. Sur la face est de la route des possibilités peuvent s'offrir avec un petit bouclage véhicule entre les chênes (voir l'état du foncier).</p> <p>Supprimer les diverticules de sentes (traces sauvages) et renvoyer les randonneurs des Gorges du Blavet au départ de la piste de la Pierre du Coucou.</p>		
OC5	Départ vers piste de la Pierre du Coucou (Bagnols)	Petite aire de stationnement	Enjeu mineur		Pas d'illustration
OC6 (CEST 36)	Parking du nouveau Cimetière (Bagnols)	Principal départ vers la Pierre du Coucou	Enjeu secondaire d'information locale.		Pas d'illustration

Les aires internes au Massif

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation	Photos
IA1	Col de Belle Barbe (St Raphaël)	Parking en deux aires successives. L'aire amont peut être optimisée en potentiel, tout en gardant la piste barrée. Attention l'aire aval (qui surplombe le passage à gué) est perçue de puis l'extérieur. Stèle mémorielle.	Traiter la perception extérieure ou regrouper le stationnement, soit en entrée de site (Gratadis), soit en partie supérieure, hors des vues extérieures.	35 000 véhicules estimés	
IA2	Plateau d'Anthéor (St Raphaël)	Plusieurs aires disséminées, en bordure de voirie dans le milieu naturel, avec un stationnement anarchique gênant pour le milieu naturel et les perceptions, parfois situées sur des intersections de pistes.	A minima, organiser le stationnement anarchique, supprimer les diverticules et empêcher le stationnement sauvage qui gêne les départs d'itinéraires (pose de blocs rocheux ?)	45 000 véhicules estimés	
IA3	Sainte-Baume (St Raphaël)	A part sur une partie en sur-largeur, c'est toute la bordure de voirie, depuis la 1ere épingle à cheveux (souvent sur ses deux faces), qui constitue le stationnement en long. Quand le site est très fréquenté, il peut y avoir 50 véhicules, voire davantage. C'est un point de départ majeur : à la fois l'accès à la Grotte de la Ste Baume et le départ Nord (en face ubac) du massif du Pic de Cap Roux.	Réorganisation Penser à l'accessibilité universelle de ce site	25 000 véhicules estimés	
IA5 (CEST 15)	Col de l'Evêque (St Raphaël)	Située juste avant le bouclage en sens unique, petite aire en terre battue, d'une faible capacité de 10 places et masquée visuellement par de la végétation arbustive			
IA6 (CEST 16)	Col des Lentisques (St Raphaël)	Aire modeste d'environ 10/12 places. En haut du circuit en sens unique, elle sert à la fois de départ de randonnée (site de l'ancien lac de l'Ecureuil) et d'accès occidental au Pic de l'Ours ? Elle est donc assez fréquentée.	Faut-il garder une aire impactante visuellement (depuis les points hauts) dans cette partie cœur de massif ?		
IA4 (CEST 17)	Col Notre-Dame (St Raphaël)	Aspect assez péri-urbain de cette grande aire de 30 places environ, qui constitue une balade emblématique des week-ends. Beaucoup de départ d'itinéraires autour.	Très visible de nombreux endroits. Même questionnement que précédemment.	24 000 véhicules estimés	

N°	Lieu-dit/Commune	Descriptif	Enjeu Typologie	Données Etude fréquentation	Photos
IB1 (CEST 6)	Roussiveau (St Raphaël)	Aire moyenne d'une quinzaine de places	Enjeu possible d'une fermeture de route plus en amont et en relation avec les réseaux d'itinéraires	30 000 véhicules estimés	
IB2 (CEST 7)	Gué de fond de pommier	Départ de piste – aire de stationnement potentiellement importante	Enjeu possible d'une fermeture de route en ce lieu		

f. Conclusions et enjeux des aires de stationnement

Les enjeux généraux de fonctionnement des accès et des aires de stationnement

Les flux d'accès motorisés au massif et les aires de stationnement constituent un enjeu clef de la valorisation du Grand Site que l'on peut résumer autour des points suivants :

- Le besoin en signalétique d'inspiration, directionnelle ou d'information, aussi bien dans les accès que sur les sites de stationnement ;
- L'esthétique, la première image donnée, l'intégration des accès, des aires et des aménagements dans l'esprit du Grand Site (image cohérente à décliner) ;
- Les services potentiels qui seraient à proposer sur les aires (ex : toilettes, points d'eau, poubelles, information, tables, navettes...);
- L'accessibilité universelle (accès « à tout pour tous »), sur certaines aires au moins ;
- Les conditions de sécurité des personnes présentes, des flux et des biens ;
- Les impacts des flux et des aménagements sur le milieu, en particulier le stationnement anarchique, y compris parfois sur des départs de sentiers ;
- Les itinéraires et possibilités à développer à partir de l'aire de stationnement ;
- Les éléments de calibrage spatial de l'aire par rapport à son fonctionnement et les éventuels désordres constatés.

Les typologies des aires de stationnement

On peut par anticipation définir un principe général, ou un canevas théorique, à 3 niveaux hiérarchiques des aires dans le cadre du fonctionnement général du site naturel.

Le niveau 1 : les aires majeures

Ce sont les grandes portes d'entrée du massif et/ou d'un site spécifique à grand enjeu et qui sont issues d'un raisonnement à la fois de flux, d'enjeu propre du site et de localisation géographique.

Elles doivent faire l'objet d'un traitement particulier en matière d'aménagement, de services et d'information.

Le niveau 2 : les aires secondaires

Ce sont des parkings importants, bien utilisés, mais où les enjeux sont moindres.

Le traitement y est moins développé tout en gardant l'esprit du Grand Site (équipement, information indispensable...).

Le niveau 3 : les petites aires ou aires très peu fréquentées

Les enjeux y sont faibles et se limitent souvent à du petit entretien ou des aménagements minimum.

Enjeux liés aux observations de terrain

A ce stade, il ne s'agit pas de catégoriser les aires selon la précédente classification mais d'identifier les enjeux selon les observations de terrain.

On distinguera donc :

- **Les aires à enjeux** qui font l'objet d'une réflexion prioritaire. Parmi ces enjeux, on va trouver les éléments suivants :
 - les aires pouvant devenir une porte d'entrée prioritaire (Gratadis, La Rague, Malpey...),
 - les aires liées à un site spécifique à forte fréquentation autonome (le Dramont, l'Avellan, la Pointe de l'Aiguille, Malpasset...),
 - le traitement des aires de bordure littorale liées aux calanques et à double fréquentation, car situées en interface terre/mer ;
- **Les aires secondaires** qui ne font pas l'objet d'enjeu particulier mais qui sont fréquentées et qui nécessiteront des éléments minimum en équipements et information, ainsi qu'une amélioration de l'image ;
- **Les aires mineures** qui feront l'objet d'un simple principe d'entretien et de protection.

L'enjeu de pénétration dans le massif

Il se relie également aux aires existantes par leurs impacts directs paysagers et sur les différents secteurs.

Parmi les aires à forts enjeux, on fera ressortir tout particulièrement :

1. La zone de la Rague – Maure Vieil	Entrée Sud du massif - lien à Mandelieu et La Rague
2. Le stationnement global sur Théoule	Point d'articulation – lien direct commune / gare / information
3. La zone globale du Trayas	Lien gare / mer / accès massif
4. La pointe de l'Observatoire	Sécurité - lien mer et massif – patrimoine à valoriser
5. Gratadis	Entrée majeure du massif – lien avec les aires internes – lien à Fréjus et St Raphaël
6. Les zones du Dramont	Enjeu global de stationnement sur le secteur et d'accès aux sites.
7. La zone de Malpasset Bouteillère	Zone mémorielle, départ VTT et possible valorisation de la zone Bouteillère
8. Les aires autour du Blavet	Enjeu global de fonctionnement du secteur
9. La zone Testanier Malpey	Accès Nord du Massif – enjeu gestion des routes – Malpey

3 LES ACCES EN TRANSPORTS EN COMMUN ET MOBILITES DOUCES

a. Les enjeux

L'utilisation des mobilités douces pour la découverte du massif de l'Estérel (et tout particulièrement le train et le vélo à assistance électrique) sera un des enjeux majeurs de l'accueil du public sur le Grand Site.

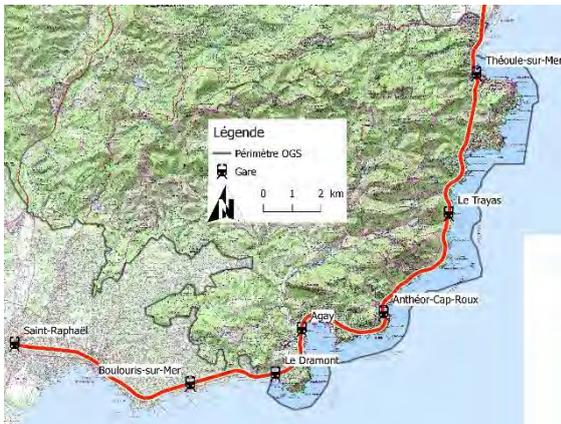
L'objectif étant bien sûr ici d'accroître la part modale des mobilités douces par rapport aux mobilités motorisées.

b. Le cadre de la ligne de train SNCF

La ligne TER « Les Arcs - Fréjus – Saint-Raphaël – Cannes – Nice » dessert le Trayas, Anthéor Cap Roux, Agay, le Dramont et Boulouris.

L'amplitude horaire de circulation des TER se situe, pour Fréjus, entre 6h11 au plus tôt jusqu'à 22h43 au plus tard. Sur la direction Fréjus / Saint-Raphaël ⇒ Cannes il y a 20 passages journaliers de TER, dont 8 s'arrêtent dans les gares secondaires. Dans le sens opposé, il y a 22 passages journaliers de TER, dont 11 s'arrêtent dans les gares secondaires.

7 TGV assurent quotidiennement une liaison directe entre Saint-Raphaël et Cannes.



Carte 15 : Ligne SNCF Fréjus-Cannes (Altéa 2019)

c. Les principales des lignes de bus

Territoire CAVEM

- LIGNE 7 : de la gare routière de Saint-Raphaël aux portes de l'OGS au nord-est de la ville (4 courses entre 9h25 et 18h20) ;
- LIGNE 8 : longe toute la côte de Saint-Raphaël au Trayas (4 courses entre 8h20 et 19h15) ;
- LIGNE 13 : Fréjus - Les Adrets (3 courses de midi à 18h40) ;
- On note en complément un service de transport à la demande Allobus. Il dessert certains secteurs du réseau. Ce service est accessible uniquement sur réservation et après adhésion. Un opérateur se charge de ces démarches.

Territoire CA de Cannes Pays de Lérins

Le réseau Palm Bus, anciennement Bus Azur, propose :

- Ligne 22 : 7 liaisons par jour entre Cannes et Le Trayas du lundi au samedi et 5 le dimanche ;
- La ligne 620 : 10 liaisons par jour du lundi au samedi entre Théoule-sur-Mer et Mandelieu et 3 liaisons par jour entre Mandelieu et Le Trayas.

Région Sud PACA

Outre les TER, le réseau de transports en commun régional comprend notamment les lignes de bus interurbaines qui étaient de la compétence des Départements jusqu'au 1^{er} janvier 2017 :

- Ligne 3601 : 4 liaisons/jour tous les jours entre Saint-Raphaël et Les Adrets-de-l'Estérel ;
- Ligne 3602 : 5 liaisons/jour tous les jours entre Saint-Raphaël et Bagnols-en-Forêt ;
- Ligne 3003 : 5 liaisons/jour tous les jours entre Saint-Raphaël, Les Adrets et Mandelieu ;
- La ligne 3002 : 6 liaisons/jour en semaine entre Cannes et Les Adrets, 1 fois le samedi.



Carte des liaisons Agglobus

d. Les navettes maritimes

Mise en place par la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, la Navette Maritime Estérel propose du 21 juin au 29 septembre 4 liaisons maritimes en journée et 2 en soirée (le vendredi et samedi) entre Cannes, Théoule-sur-Mer, La Napoule et La Figueirette.



Carte des liaisons de la Navette Maritime Estérel

e. Les accès pédestres et cyclistes depuis les pôles émetteurs

Les enjeux

Permettre de rejoindre de manière douce (à pied, à vélo...) le Grand Site depuis les différents « pôles émetteurs » (c'est-à-dire les zones urbaines d'habitation et les pôles d'hébergement touristique) est un enjeu considérable des mobilités.

Cet enjeu prend tout son sens avec le développement du vélo à assistance électrique (VAE) qui permet un accès physiquement facile depuis des points éloignés. Il s'inscrit globalement dans une évolution des mobilités qui nous conduit et nous conduira à une utilisation moindre de la voiture comme mobilité intermédiaire.

Identification des principaux pôles émetteurs

Les pôles d'habitations des communes autour de l'OGS constituent un ensemble de 127 000 habitants avec 3 communes principales : Mandelieu, Saint-Raphaël et Fréjus.

Communes	Population légale 2016	Evolution 2006-2016
Théoule-sur-Mer	1 491	-1,91%
Mandelieu-La Napoule	22 381	+5,97%
Saint-Raphaël	35 826	+4,07%
Fréjus	54 023	+3,12%
Les Adrets-de-l'Estérel	2 706	+3,81%
Puget-sur-Argens	7 960	+12,11%
Bagnols-en-Forêt	2 800	+28,79%
Total	127 187	

Population des communes du périmètre OGS (source : Insee)

Les pôles touristiques

Les lits touristiques sont évalués ci-dessous d'après les données INSEE au 1^{er} janvier 2018 (c'est-à-dire hors locations meublées, gîtes et chambres d'hôtes) pour un total de 75 000 lits environ. Ceci porte nécessairement la capacité d'accueil réelle à plus de 100 000 lits touristiques marchands, toutes formes d'hébergement comprises (donc assez proche du nombre d'habitants).

Commune	Hôtels	Campings	Villages vacances	Résidences de tourisme	Auberges de jeunesse - Centre sportif	total
Les Adrets-de-l'Estérel	42	384	0	0	0	554
Bagnols-en-Forêt	14	162	0	0	0	230
Fréjus	1590	21474	3422	4556	102	38302
Puget-sur-Argens	18	3117	0	442	0	4616
Saint-Raphaël	2102	7422	2445	7340	0	21783
Mandelieu-La Napoule	1044	1665	260	3500	0	7024
Théoule-sur-Mer	266	0	197	284	100	847
					total	73356

Nombre de lits touristiques recensés par l'INSEE par commune

Les hébergements touristiques présents sont prioritairement de grands campings, surtout dans la partie varoise. Ils constituent des pôles émetteurs potentiels très importants, souvent groupés et situés dans des espaces différents des zones urbanisées.

Identification par secteur des principaux enjeux en matière de liaisons pôles émetteurs - Grand Site

Commune de Mandelieu-La Napoule

Les enjeux portent sur les liaisons pédestres et cyclistes entre le secteur « La Napoule-San Peyre » et les entrées sur le massif soit par Maure Vieil, soit par le vallon de la Rague. Il existe également un intérêt (nécessitant une approche foncière et technique) sur l'ensemble du domaine de Maure Vieil, du Basilic et du Mont Turney. Les navettes maritimes entre Mandelieu et le Port de la Rague peuvent être également intégrées à cette réflexion.



Carte 16 : Enjeux des mobilités entre pôles émetteurs et pénétration dans le massif pour la commune de Mandelieu-La Napoule (Altéa 2019)

Commune de Théoule-sur-Mer

Les principaux enjeux à partir de la commune de Théoule sont les liens directs entre le cœur de la commune (qu'il faut aussi considérer comme une zone de stationnement en soi), la gare et le cœur du massif.



Carte 17 : Enjeux des mobilités entre pôles émetteurs et massif pour la commune de Théoule sur Mer (Altéa 2019)

Pour cela, il est important de parfaitement prendre en compte les cheminements existants qui permettent dès aujourd'hui cet accès.

Les navettes maritimes entre Mandelieu, Cannes et Théoule peuvent être également intégrées à cette réflexion.

Commune des Adrets-de-l'Estérel

Etant plus éloignée du cœur du massif, les enjeux pour la commune des Adrets-de-l'Estérel vont se poser de manière différente et deux façons :

- vers des sites autonomes proches de la commune,
- en termes de mobilités cyclistes pour rejoindre la zone du Logis de Paris puis le cœur du massif.



Carte 18 : Enjeux des mobilités entre pôles émetteurs et pénétration dans le massif pour la commune des Adrets-de-l'Estérel (Altéa 2019)

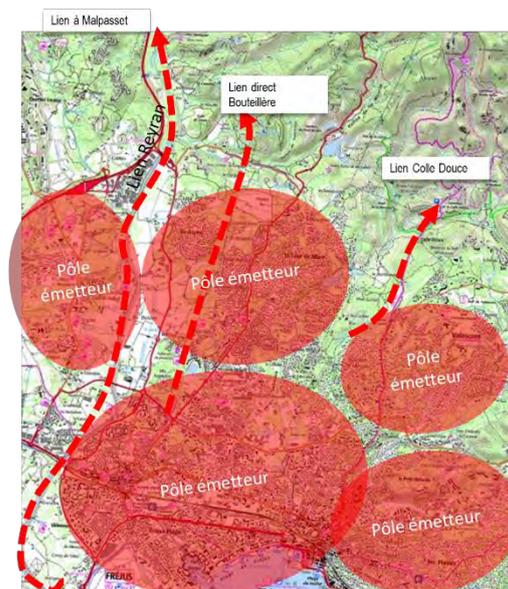
Commune de Fréjus

La commune de Fréjus doit être considérée de manière spécifique :

- d'une part, comme un ensemble de plusieurs pôles émetteurs : ville, Fréjus Plage et Port Fréjus, zones de campings... ;
- d'autre part, avec plusieurs zones spécifiques d'activités (Malpasset, accès Bouteillère...) pouvant être rejointes à partir de Fréjus et de St Raphaël.

L'éloignement de ces zones, notamment avec les différents pôles émetteurs (comme la base nature et la zone de Malpasset), doit faire réfléchir sur l'importance de liaisons « naturelles et sécurisées » entre la commune et le Grand Site à VTT, VTC et VTTAE.

En effet, l'accès aux sites naturels passe par des sites urbanisés et, mise à part la vallée du Reyran, peu de zones restent aujourd'hui relativement naturelles.



Carte 19 : Enjeux des mobilités entre pôles émetteurs et pénétration dans le massif pour la commune de Fréjus (Altéa 2019)

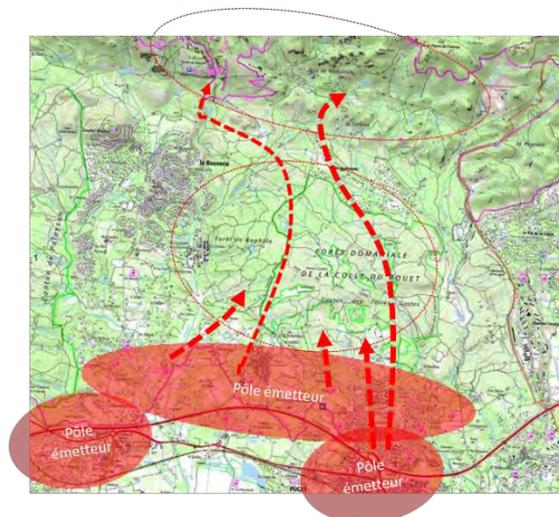
L'aménagement d'un itinéraire VTT/VTC potentiel le long du Reyran et d'un itinéraire pédestre le long de l'Aqueduc prendrait ici tout son sens.

Commune de Puget-sur-Argens

Outre la zone d'habitation, la commune comprend un grand nombre de campings situés sur la frange nord de la zone urbanisée.

Depuis la zone urbanisée et la zone de campings, les liens avec le Grand Site peuvent se faire par rapport :

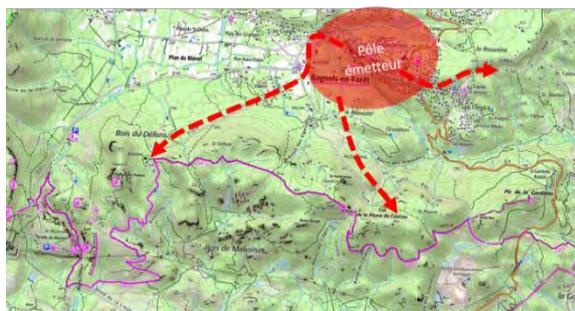
- à une première zone d'espaces naturels composée des forêts domaniale (Colle du Rouet) et communale (de Raphèle). Un lien est à faire avec la commune de Roquebrune-sur-Argens ;
- à la zone du Bois de Malvoisin et des gorges du Blavet (zone naturelle rhyolitique).



Carte 20 : Enjeux des mobilités entre pôles émetteurs et pénétration dans le massif pour la commune de Puget-sur-Argens (Altéa 2019)

Commune de Bagnols-en-Forêt

Les principaux enjeux sont liés aux accès depuis le cœur du village aux différentes zones de randonnée, prioritairement le secteur du Blavet.



Carte 21 : Enjeux des mobilités entre pôles émetteurs et pénétration dans le massif pour la commune de Bagnols-en-Forêt (Altéa 2019)

Un enjeu très local existe sur l'accès à la forêt communale du Bois de Bagnols-en-Forêt (promeneurs et surtout chasseurs).

Commune de Saint-Raphaël

La commune de Saint-Raphaël s'organise autour de deux grands pôles émetteurs : la ville et la zone Boulouris-Agay, et de multiples sites d'activités à forte fréquentation. C'est donc le secteur le plus complexe et le plus fréquenté.

A ce stade, on retiendra tout particulièrement :

- les enjeux liés à l'accès à Gratadis, notamment en voiture (qualité paysagère et accès à vélo - présence d'une piste cyclable sur la RD sur sa partie nord) ;
- l'accès au Dramont et au sentier littoral, site très fréquenté par plusieurs types de clientèle.



Carte 22 : Enjeux des mobilités entre pôles émetteurs et pénétration dans le massif pour la commune de Saint-Raphaël (Altéa 2019)

4 CAS PARTICULIER DES ROUTES EN CŒUR DU GRAND SITE

a. Cadre évolutif global

La tendance générale de ces dernières années de la part domaniale dont la gestion est assurée par l'ONF a été de réduire progressivement l'accès aux itinéraires routiers asphaltés dans l'Estérel (sauf ayant-droits dont les chasseurs).

Les routes ouvertes pénétrant largement dans l'intérieur du massif (sauf risque incendie) comprennent principalement :

- la route d'accès à la maison forestière de Roussiveau (3 km) et les routes d'accès aux parkings du Cap Roux et du Plateau d'Anthéor (11,5 km), soit au total 14 km ;
- les routes d'accès aux aires de stationnement telles que celles allant aux maisons forestières du Malpey et de la Louve.

b. Evolution des routes

Enjeux autour des routes d'accès de Cap Roux – Anthéor et de Roussiveau

Le tronçon Cap Roux est aujourd'hui fortement fréquenté par plusieurs dizaines de milliers de véhicules par an (estimation 120 000 véhicules dans l'Etude de fréquentation).

C'est un secteur majeur en matière d'attrait qui pénètre fortement le massif et la réserve biologique et pose donc forcément question pour le schéma d'accueil.

La route de Roussiveau connaît une fréquentation d'environ 30 000 véhicules.

On peut analyser sa situation avec un certain nombre de points forts et points faibles.

Avantages

- Accès à tous à un paysage exceptionnel,
- Accès à différents secteurs du massif,
- Accessibilité du tronçon Anthéor – St-Bathélémy.

Inconvénients

- Coûts d'entretien annuels pouvant être évalués à 15 €/ml (sur la largeur totale de route) soit ici au total 200 000 € environ,
- Pénétration dans le massif par rapport à la gestion des risques,
- Impact paysager,
- Sécurité des vélos par rapport aux voitures,
- Baisse d'attractivité pour l'activité vélo en fonction de la fréquentation routière,
- Impact environnemental potentiel.

Les enjeux qui en découleront seront forcément :

- de nature réglementaire par rapport à la route (accès libre, limitation, interdiction...),
- les aspects économiques et les services (qui finance ? péage, gratuit, navette ?).

Les accès au stationnement en limite d'OGS

Les accès majeurs aux aires de stationnement et d'entrée en limite de zone OGS constituent un autre élément à prendre en compte du fait des enjeux d'accès (image, signalétique).

Les principales sections qui sont à prendre en compte dans cette catégorie sont :

La route d'accès à Gratadis	<p>Revêtement dégradé et irrégulier en aspect et teintes. Sections de largeur très variables. A harmoniser en traitement.</p> <p>Assainissement pluvial parfois trop voyant.</p> <p>Impact paysager fort sur la section (nombreux entrepôts en pleine vue) et en arrivée (dépôt industriel).</p>
La route d'accès du Port de la Rague	<p>Revêtement vieilli et dégradé, avec ornières nombreuses (⇒ flaques d'eau gelées en hiver).</p> <p>Accotements souvent larges non utilisés (stationnement supplémentaire possible).</p> <p>Points noirs paysagers dus aux entrepôts nautiques.</p>
La route d'accès de St-Jean au parking aéromodélisme	<p>Portions en pente un peu dégradées. Mais pas de problème d'éboulements sur la section ouverte au public.</p> <p>En partie terminale, jonction avec la piste en terre des Œufs de bouc. Zone de stationnement potentielle de 1^{ère} grandeur.</p>
La route d'accès de la Maison forestière du Malpey	<p>Bon été général. Très belles perceptions sur la plaine de Roquebrune et son rocher.</p> <p>Groupes d'Eucalyptus en bordure de voirie. Ne pas toucher aux talus amont pour des raisons d'intégrité.</p> <p>Attention aux éléments non intégrés (sanitaires bleu fluo au col du Malpey)</p>
La route d'accès au parking du Barrage de Malpasset	<p>Revêtement dégradé, voire très dégradé (passage d'engins lourds créant de nombreuses ornières).</p> <p>Aucune signalétique directionnelle.</p> <p>Impacts paysagers (industriels) et zones de dépôts sur toute la section depuis le giratoire d'entrée.</p>

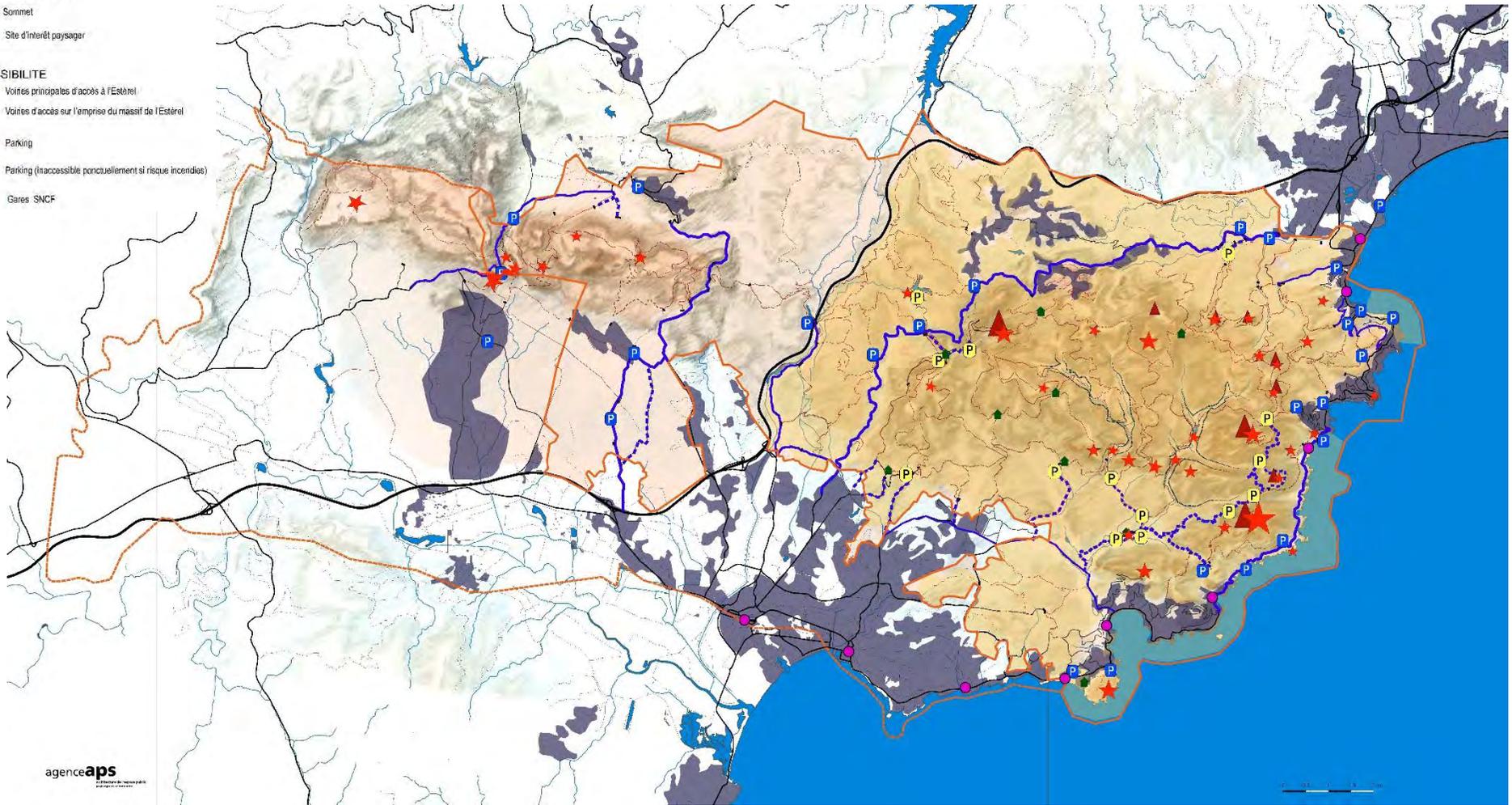
-  Périmètre OGS
-  Périmètre géologique
-  Site classé
-  Surface urbanisée

SITE FREQUENTES

-  Sommet
-  Site d'intérêt paysager

ACCESSIBILITE

-  Voies principales d'accès à l'Estérel
-  Voies d'accès sur l'emprise du massif de l'Estérel
-  Parking
-  Parking (inaccessible ponctuellement si risque incendies)
-  Gares SNCF



agence **aps**
 Agence de l'Aménagement du Parc National de l'Estérel



Carte 23 : Routes d'accès au massif ouvertes au public (APS 2019)

c. Accès aux pistes DFCI

Les pistes DFCI sont interdites d'accès à la circulation publique des véhicules à moteur :

- Article L1343 du Code forestier : « les voies de défense des bois et forêts contre l'incendie ont le statut de voies spécialisées, non ouverte à la circulation générale. » ;
- Articles 4 et 5 de l'arrêté préfectoral du 19/06/2018 réglementant dans le département du Var la pénétration dans les massifs forestiers : « Interdiction de circulation et de stationnement sur les voies à usage DFCI et ce toute l'année. Les Dérogations à cette interdiction concernent les propriétaires (ou locataire), les prestataires de service ou de travaux liées au propriétaire et les détenteurs de droits de chasse sur les fonds desservis pour l'exercice de la chasse. ».

La « circulation générale » ne prend pas en compte la circulation des piétons, cyclistes, chevaux ainsi que les VAE/VTTAE qui ne sont pas considéré en tant qu'engin motorisé selon le Code de la route :

- Article L110-1 : Le terme « véhicule à moteur » désigne tout véhicule terrestre pourvu d'un moteur de

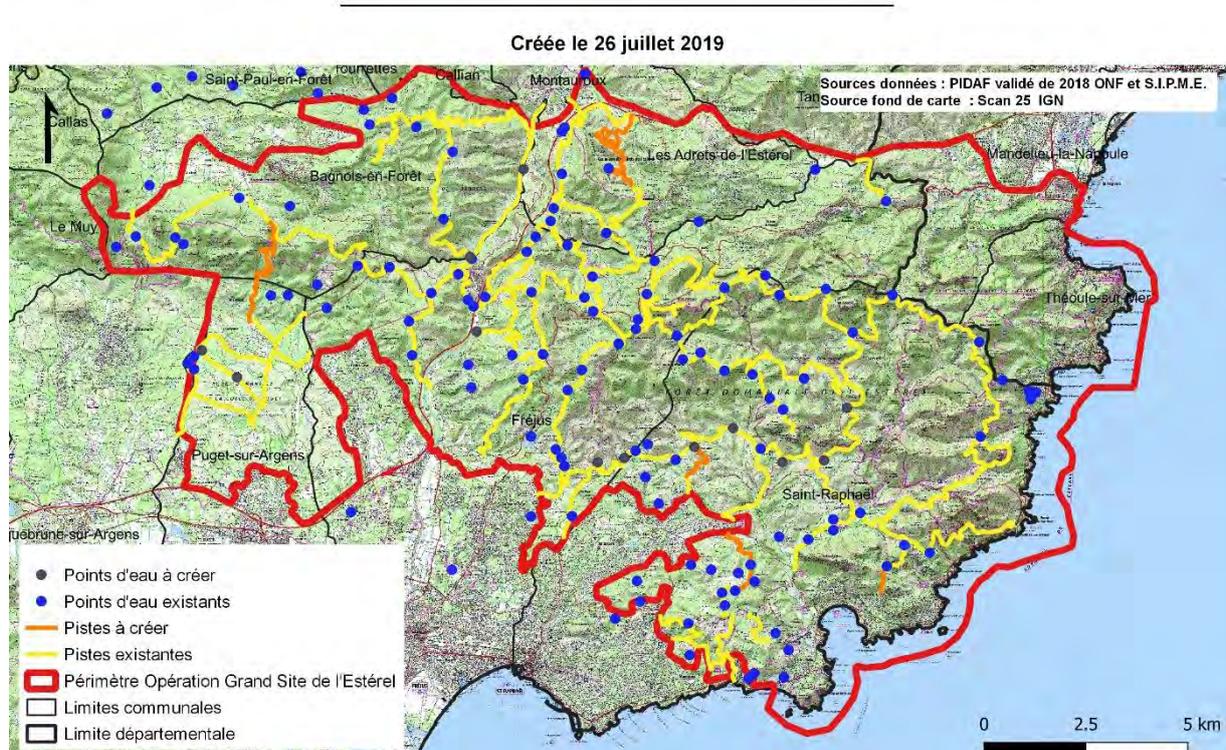
propulsion, y compris les trolleybus, et circulant sur route par ses moyens propres, à l'exception des véhicules qui se déplacent sur rails » ;

- Article R311-1 : « Cycle à pédalage assisté : cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique [...], dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler. ».

Un chemin rural avec une servitude DFCI reste ouvert à la circulation générale sauf en cas de décret du maire. En effet, selon l'article R161.10 du code rural, dans le cadre des pouvoirs de police du maire, celui-ci peut « d'une manière temporaire ou permanente, interdire l'usage de tout ou partie du réseau des chemins ruraux aux catégories de véhicules et de matériels dont les caractéristiques sont incompatibles avec la constitution de ces chemins ».

Sur le domaine privé, les pistes DFCI prennent le statut de voies spécialisées non ouvertes à la circulation publique, sauf accord du propriétaire (source : Forêt Privée Française).

Carte des équipements de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du territoire du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)



Carte 24 : Equipements DFCI (pistes et points d'eau) du PIDAF (SIPME 2019)

5 PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE

a. Notions de base sur l'accessibilité

On définit quatre grandes catégories de déficiences :

1. **moteur,**
2. **auditif,**
3. **visuel,**
4. **cognitif (ou mental).**

NB : On confond bien souvent PMR (personnes à mobilité réduite), c'est-à-dire une partie de la déficience motrice, et accessibilité globale.

b. La Loi sur l'accessibilité de 2005

Intitulée « Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », elle est applicable pour tous les **E.R.P** (établissement recevant du public) et **I.O.P** (installations ouvertes au public) au 01/01/2015.

Objectifs: L'accessibilité n'est plus seulement une « problématique » rattachée aux personnes handicapées et plus particulièrement aux personnes en fauteuil roulant, mais un véritable concept qui place l'humain au premier plan.

On passe donc d'une notion contraignante à une notion de progrès social en lien avec les considérations de développement durable axées sur la promotion des modes doux, la sécurité, un meilleur confort pour tous types d'usagers...

Qu'est-ce que le label « Tourisme & Handicap » ?



Objectifs: Identifier, Innover, Améliorer, Développer, Fiabiliser et Promouvoir

Le seul outil concret et opérationnel pour offrir une **image de qualité**,

Une reconnaissance en matière de **solidarité** : accessibilité, bon accueil, confort et agrément pour un maximum d'autonomie, Une information identifiée par un **logo**, au niveau national.



13,4%

Dont 200 à 300 000 personnes en fauteuils



6,6%



9,8%



11,4%

c. L'accès au milieu naturel

Les limites d'usages

On ne pourra bien évidemment jamais permettre une accessibilité totale à l'ensemble du milieu naturel (et ça n'est pas souhaitable), mais garantir aux personnes handicapées un bon réseau de sites adaptés est largement à la portée des potentialités du massif, dans le cadre d'une réflexion globale novatrice qui prenne en compte l'accessibilité universelle comme une donnée transversale du schéma d'accueil à créer.

Les sites à sélectionner doivent présenter un intérêt. Il est préférable de chercher à adapter ou créer des cheminements adaptés sur des sites déjà fréquentés par le public pour la qualité du paysage, le patrimoine naturel ou culturel. Il faut également penser à avoir des possibilités d'accessibilité au niveau de chacune des trois grandes zones d'entrée du massif : sud/sud-est, nord et ouest.

Contraintes sur le plan technique (pour les quatre déficiences)

Un linéaire de 1 km minimum permet l'usage par tous publics. Dans l'idéal, on recherchera dans l'implantation des parcours des possibilités de boucles, la variété des paysages, des milieux et des sensations rencontrés et on essaiera d'alterner les phases d'ombre et d'ensoleillement.

- Transports publics adaptés ou accès motorisé possible ;
- Stationnement dédié au moins une place / 50 places ou par aire, d'une largeur conforme (3,80 m) et avec une signalétique indicative ;
- Panneau d'information (avec plan) adapté (motricité/visuel) en entrée de site, borne auditive pour expliquer le panneau ;
- Parcours adapté en type de revêtement (en dur/roulant) et en contraste visuel, d'une largeur suffisante (1,40 m) et d'une pente conforme ($\leq 5\%$) ;
- Assises sur le parcours (entre 0,46 et 0,50 m de hauteur) ;
- Pas de zones dangereuses ou de risques de chute sur le parcours ;
- Signalétique directionnelle/indicative claire et adaptée ;
- Si informations pédagogiques (sentier thématique par ex) elle doit être adaptée à toutes déficiences ;
- Equipements annexes éventuels autour du site ou du sentier à rendre accessible ;
- Toilettes accessibles à proximité si station prolongée (bâtiment d'accueil par ex).

L'offre existante

Sentiers

Il existe aujourd'hui quelques offres labellisées Tourisme et Handicap.

La plus emblématique est sans doute le sentier biologique des balcons du Cap Roux. Un parcours pédestre, accessible aux personnes à mobilité réduite, a été conçu sur 2 600m entre le plateau d'Anthéor et le Rocher Saint-Barthélemy. Ce sentier botanique présente une sélection d'essences caractéristiques de l'Estérel et reconnaissables notamment par le toucher et l'odorat.

Cette animation est renouvelée chaque année, en période de floraison (d'avril à juin) et présentée sous forme d'équipement temporaire et mobile par souci de préservation du paysage.

Aucune offre de sentier officiellement accessible n'existe côté Alpes-Maritimes.

Plages

Plusieurs plages accessibles sont recensées sur l'ensemble de la partie littorale de l'OGS.

Activités littorales et/ou sous-marines

Certains clubs et transports maritimes proposent des prestations partiellement adaptées (mais souvent pas de sanitaires adaptés).

Transports

A noter qu'il existe côté varois un Schéma directeur d'accessibilité des transports - agenda d'accessibilité programmé réalisé par la CAVEM.



Sentier de randonnée le Malpey, Office national des forêts
Massif de l'Estérel Saint Raphaël
ONF 101, chemin San Peyre, 83220 Le Pradet
Téléphone : 04 98 01 32 50 ou 04 94 71 29 52 ou 06 07 97 34 27
Télécopie : 04 94 21 18 75
Consultez le site Internet de : [Sentier de randonnée le Malpey, Office national des forêts, sur http://www.onf.fr](http://www.onf.fr) (nouvelle fenêtre)

Ouverture :
Toute l'année.

Situation :
Massif de l'Estérel Saint Raphaël

Informations Générales :
Parcours dans le massif de l'Estérel. Intérêts : découverte de paysages intérieurs du massif, sur les bales de Saint Raphaël, Fréjus, Saint Tropez, le pays des Maures, la tour de guet du Mont vinaigre. Aménagements de lutte et de prévention contre l'incendie.

Informations handicap Moteur :
Parcours : 1200 mètres, la première partie en descente sur 600 mètres à 4 pour cent et la deuxième partie en montée sur 600 mètres à 4 pour cent.



Sentier de randonnée les balcons du Cap Roux, Office national des forêts
Massif de l'Estérel Saint Raphaël
ONF 101, chemin San Peyre, 83220 Le Pradet
Téléphone : 04 98 01 32 50 ou 04 94 71 29 52 ou 06 07 97 34 27
Télécopie : 04 94 21 18 75
Consultez le site Internet de : [Sentier de randonnée les balcons du Cap Roux, Office national des forêts, sur http://www.onf.fr](http://www.onf.fr) (nouvelle fenêtre)

Ouverture :
Toute l'année.

Situation :
Massif de l'Estérel Saint Raphaël

Informations Générales :
Parcours dans le massif de l'Estérel. Intérêts : découverts des paysages côtiers de l'Estérel, les calanques du Cap-Roux, le viaduc d'Anthéor, le corniche d'Or, les roches rouges de l'Estérel, la végétation du bord de mer.

Informations handicap Moteur :
Parcours : 2600 mètres aller et retour, dénivelé inférieur à 3 pour cent, les 150 derniers mètres à 3 pour cent.



Sentier de randonnée de Roussivau, Office national des forêts
Massif de l'Estérel Saint Raphaël
ONF 101, chemin San Peyre, 83220 Le Pradet
Téléphone : 04 98 01 32 50 ou 04 94 71 29 52 ou 06 07 97 34 27
Télécopie : 04 94 21 18 75
Consultez le site Internet de : [Sentier de randonnée de Roussivau, Office national des forêts, sur http://www.onf.fr](http://www.onf.fr) (nouvelle fenêtre)

Ouverture :
Toute l'année.

Situation :
Massif de l'Estérel Saint Raphaël

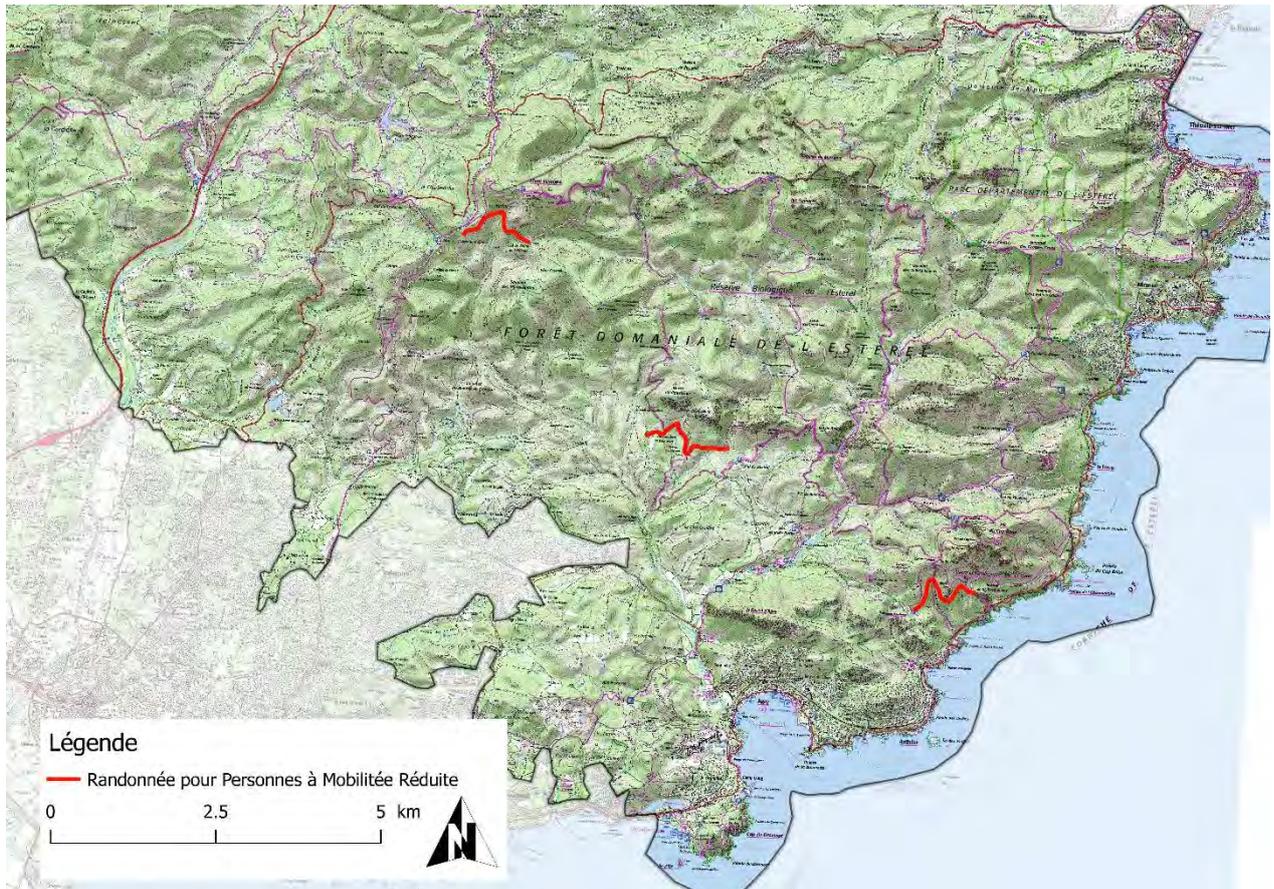
Informations Générales :
Parcours dans le massif de l'Estérel. Intérêts : découverte des paysages intérieurs du massif campagnards, la ferme du Roussivau, le pâturage en forêt, la réserve biologique du Perthus et ses gorges.

Informations handicap Moteur :
Parcours : 2400 mètres relativement plats (1,5 pour cent de pente), sur les 200 premiers mètres à 5 pour cent et sur les 400 derniers mètres à 3 pour cent.

Réflexion à mener pour constituer un réseau sur quatre types de sites complémentaires

- Tronçons de promenade à plat** (au moins 1 Km), dans le massif. Il en existe un certain nombre, mais il faut les adapter en revêtement de sol et surtout en signalétique et confort d'usage pour les 4 handicaps. Privilégier les situations en surplomb, faciles d'accès et ensoleillées ;
- Sites d'intérêt patrimonial** (culturel, pédagogique ou mémoriel), de type la Ste Baume ou la Maison du Malpey. Varier les enjeux d'intérêt et les localisations géographiques ;
- Activités sportives, ludiques ou récréatives** (tables/bancs adaptés) en zone d'accueil. Choisir des zones assez vastes, fréquentées et d'intérêt majeur (Gratadis, la Rague/Théoule, environs du Malpey et du Mt Vinaigre, Malpasset, Gorges du Blavet...) ;
- Interfaces mer/terre** sur des zones d'arrêt de la Corniche du littoral. Cette route est un axe touristique majeur. Sur l'ensemble des aires existantes, certaines se prêteraient (spatialement) à bénéficier d'un stationnement et d'une signalétique dédiés. Privilégier les vrais points panoramiques et/ou d'intérêt patrimonial comme par exemple : Pointe de l'Aiguille, Maubois, Pointe de l'Observatoire (parcours thématique), le Dramont...

Il convient de souligner qu'une mise en accessibilité adaptée et bien répartie sur le territoire, puis faisant l'objet d'une communication spécifique, serait un atout touristique supplémentaire non négligeable, en termes d'image comme de retombées.



Carte 25 : Portions de sentiers accessibles PMR recensées dans le massif (Altéa 2019)

6 CONCLUSION GLOBALE SUR LES ACCES

Les accès au Grand Site doivent être décomposés en :

- Accès véhicules pour se rendre en direction du Grand Site (anté),
- Accès aux aires de stationnement,
- Aires de stationnement,
- Accès en transports en commun,
- Accès en mobilité douce depuis les pôles émetteurs,
- Circulation à l'intérieur du massif sur les routes,
- Circulation à l'intérieur du massif sur les pistes.

Chacune de ces parties comprend une série d'enjeux et peut faire référence à vision globale d'état des lieux.

Type	Enjeux	Etat des lieux
Accès véhicule anté	Signalétique Paysager	Point médian - peu de signalétique – paysager inégal
Accès aux aires de stationnement	Paysager Signalétique	Point faible paysager et signalétique
Aires de stationnement	Paysager Information Services Sécurité	Points faibles
Accès en transport en commun	Information Fréquence	Globalement correct – information à valoriser
Accès en mobilité douce depuis les pôles émetteurs	Création Information	Point très faible – projets à développer
Circulation à l'intérieur du massif sur les routes	Règlementation et financier Orientations stratégiques à prendre	
Circulation à l'intérieur du massif sur les pistes	Règlementation et financier	

L'état actuel et les enjeux liés montrent :

- Une série d'enjeux en matière de signalétique et de paysagement, voire d'aménagement, sur les voiries d'accès et sur les aires de stationnement ;
- Une nécessité d'harmonisation des traitements de surface (souvent très disparates), en traitant les tronçons à reprendre/restaurer (hors rustines) de façon uniforme, à la façon des tronçons ayant des granulats rougeâtres apparents ;
- Un enjeu particulier en information et services sur les aires de stationnement ;
- Une réflexion et des directions à prendre en matière de liaison en mobilités durables entre les pôles émetteurs et le Grand Site.



4// LES ACTIVITES



1 LES DIFFERENTS TYPES D'ACTIVITES OBSERVEES

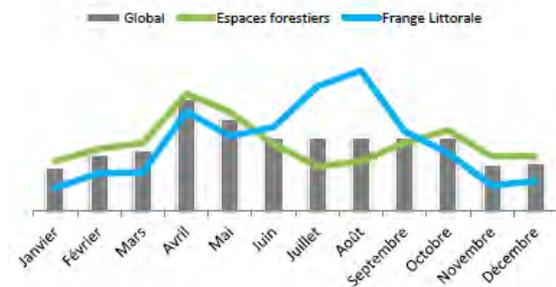
a. Données générales de fréquentation du massif

Dans le cadre de l'étude de fréquentation pilotée par le SIPME, la fréquentation totale du massif de l'Estérel a été évaluée à **2 150 000 visites** du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017. Sur cette période, l'espace forestier du massif représentait 73% de la fréquentation totale (soit 1 562 000 visites). Les 27 % de visiteurs « littoraux » (soit 587 500 visites) ne comprenaient pas les purement « plagistes » mais intégraient les promeneurs/baigneurs ayant parcourus quelques centaines de mètres pour accéder à la mer.

Une fréquentation saisonnalisée mais sur l'intersaison

La part de la fréquentation estimée par mois passe par un maximum aux mois d'avril/mai, puis se maintient à un taux constant de juin à octobre.

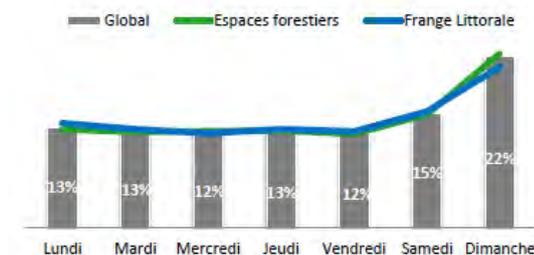
Les sites balnéaires sont logiquement plus visités en été alors que les espaces forestiers connaissent leur plus bas niveau durant cette période.



Evolution annuelle du taux de fréquentation des sites (source Etude de fréquentation SIPME-Traces TPI)

Des WE plus actifs mais sans plus...

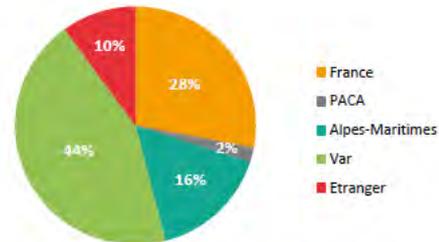
En moyenne, les sites sont plus fréquentés les week-ends, (surtout le dimanche) qu'en semaine où les taux de fréquentation journaliers restent très uniformes. Cependant, ces différences restent très limitées par rapport à ce qu'on observe sur d'autres sites naturels.



Evolution hebdomadaire du taux de fréquentation des sites (source Etude de fréquentation SIPME-Traces TPI)

Il existe, de plus, une forte variation de fréquentation sur les vacances scolaires, les ponts et les dimanches durant ces périodes (quadruplée le dimanche par rapport aux jours de semaine de périodes normales)

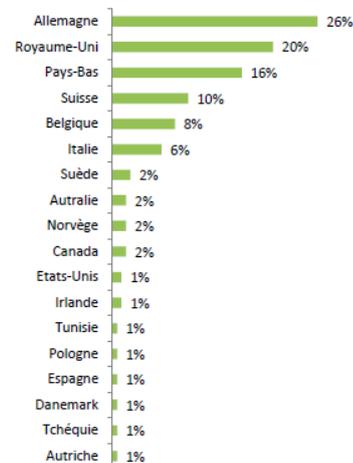
Origine des visiteurs



Les locaux excursionnistes constituent environ 60 % des visites et donc les touristes pèsent pour 40 %.

Les sites dits forestiers attirent plus les locaux et les sites balnéaires davantage les touristes.

10 % des visiteurs (soit 25 % des touristes) sont des étrangers, majoritairement allemands, britanniques, néerlandais, suisses et belges.



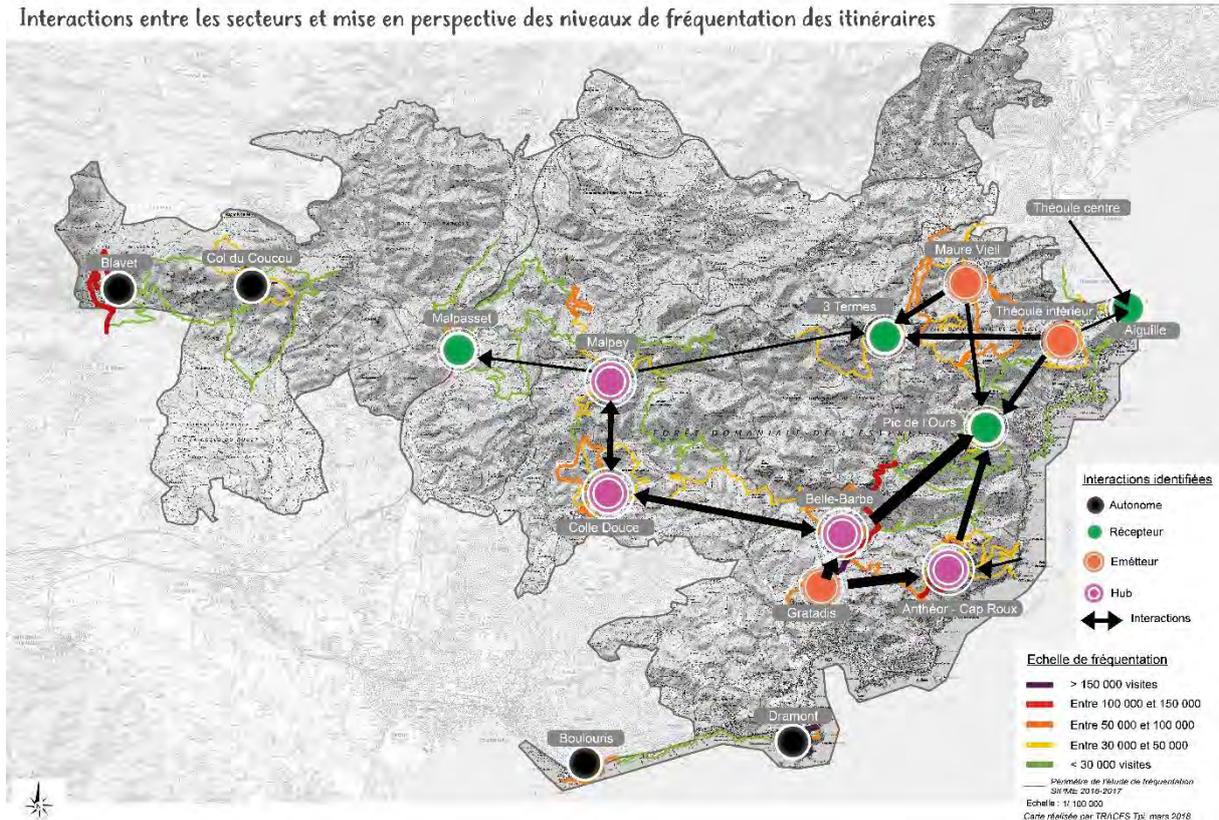
Répartition par nationalité des touristes étrangers fréquentant le massif (source Etude de fréquentation SIPME-Traces TPI)

L'apport au tourisme

852 268 visites ont été réalisées par des touristes, soit 40% des visites totales du massif (2 150 000 visites). 485 868 visites ont concerné l'espace forestier du massif, que les touristes ont fréquenté en moyenne 3,75 fois durant leur séjour. L'espace littoral du massif représente 366 400 visites des touristes qui se sont rendus en moyenne 6,5 fois sur cet espace. L'application de ces fréquences de visite permet d'extrapoler, sur la période d'enquête, une fréquentation globale de 185 847 touristes uniques sur un total de 435 000 visiteurs uniques du massif. En moyenne, durant un séjour, les touristes hébergés à proximité, réalisent ainsi 4,6 visites dans le massif.

b. Différents types de sites, différents types de fréquentation

Interactions entre les secteurs et mise en perspective des niveaux de fréquentation des itinéraires



Carte 26 : Mise en perspective des itinéraires (Source Etude de Fréquentation 2018)

Des fréquentations différentes par secteurs géographiques

Les données issues de l'étude de fréquentation montrent des disparités géographiques très marquées en matière de fréquentation.

La zone sud concentre une très grande partie de la fréquentation

L'ensemble des sites de la zone sud rassemble la part majoritaire des visites et des visiteurs (56 % environ) (cf. figure 46/p 153 Etude de fréquentation).

Site	Visites	Secteur	Espace	Visiteur unique	% visites	Moyenne visites
Anthéor	141 432	Anthéor	Forestier	33 354	7%	4,2
Col de Belle Barbe	108 342	Belle-barbe	Forestier	25 366	5%	4,3
Pic de l'Ours	66 286	Pic de l'ours	Forestier	16 792	3%	3,9
Roussiveau	97 060	Colle-Douce	Forestier	14 278	5%	6,8
Ste Baume	68 067	Anthéor	Forestier	16 454	3%	4,1
Gratadis	327 872	Gratadis	Forestier	53 718	15%	6,1
Dramont-Camp Long	250 325	Dramont	Littoral	38 410	12%	6,5
Boulouris	138 084	Santa Lucia	Littoral	18 345	6%	7,5
TOTAL SUD	1 197 466			216 719	56%	
TOTAL	2 150 000			434 558	1	4,9

On peut y distinguer plusieurs sous-secteurs :

- La zone « Gratadis Anthéor et sites associés » qui est largement la plus fréquentée avec 643 000 visites,

- Le secteur du Dramont qui constitue un pôle de fréquentation fort avec un fonctionnement assez autonome (250 000 visites),
- La zone de Santa Lucia et du sentier littoral,
- La zone de Roussiveau (97 000 visites).

Cette hyper fréquentation est liée à la fois à la proximité urbaine et au caractère grandiose des sites.

La zone est/Alpes-Maritimes constitue un autre pôle de fréquentation

Ce pôle, estimé à 414 000 visites, est lié à la fréquentation des sites littoraux comme la pointe de l'Aiguille et des entrées dans le massif de Maure Vieil-La Rague, de Théoule Vallon de l'Autel.

Il correspond à l'entrée la plus facile pour les Alpes Maritimes.

Site	Visites	Secteur	Espace	Visiteur unique	% visites	Moyenne
Cimetière St Jean	75 885	Maure Vieil	Forestier	21 121	4%	3,6
Nd d'Afrique	51 548	Théoule inté	Forestier	12 817	2%	4,0
Piste de la Carrière	25 756	Maure Vieil	Forestier	7 390	1%	3,5
Vallon de la Rague	57 165	Maure Vieil	Forestier	16 622	3%	3,4
Vallon de l'Autel	98 122	Théoule inté	Forestier	27 057	5%	3,6
Pointe Aiguille	105 533	Aiguille	Littoral	23 078	5%	4,6
TOTAL EST	414 008			108 085	19%	
TOTAL	2 150 000			434 558	1	4,9

La zone nord (secteur du Malpey et autour)

C'est un élément de fréquentation également clef du massif car il s'agit de l'entrée nord.

Dans ce secteur, la zone de l'Avellan correspond à un point de fréquentation en grande partie autonome

Site	Visites	Secteur	Espace	Visiteur unique	%	Moyenne
Lac Avellan	50 618	Malpey	Forestier	11 132	2%	4,5
Malpey	82 822	Malpey	Forestier	17 401	4%	4,8
TOTAL NORD	133 440			28 533	6%	4,7
TOTAL	2 150 000			434 558		

Le secteur nord Fréjus

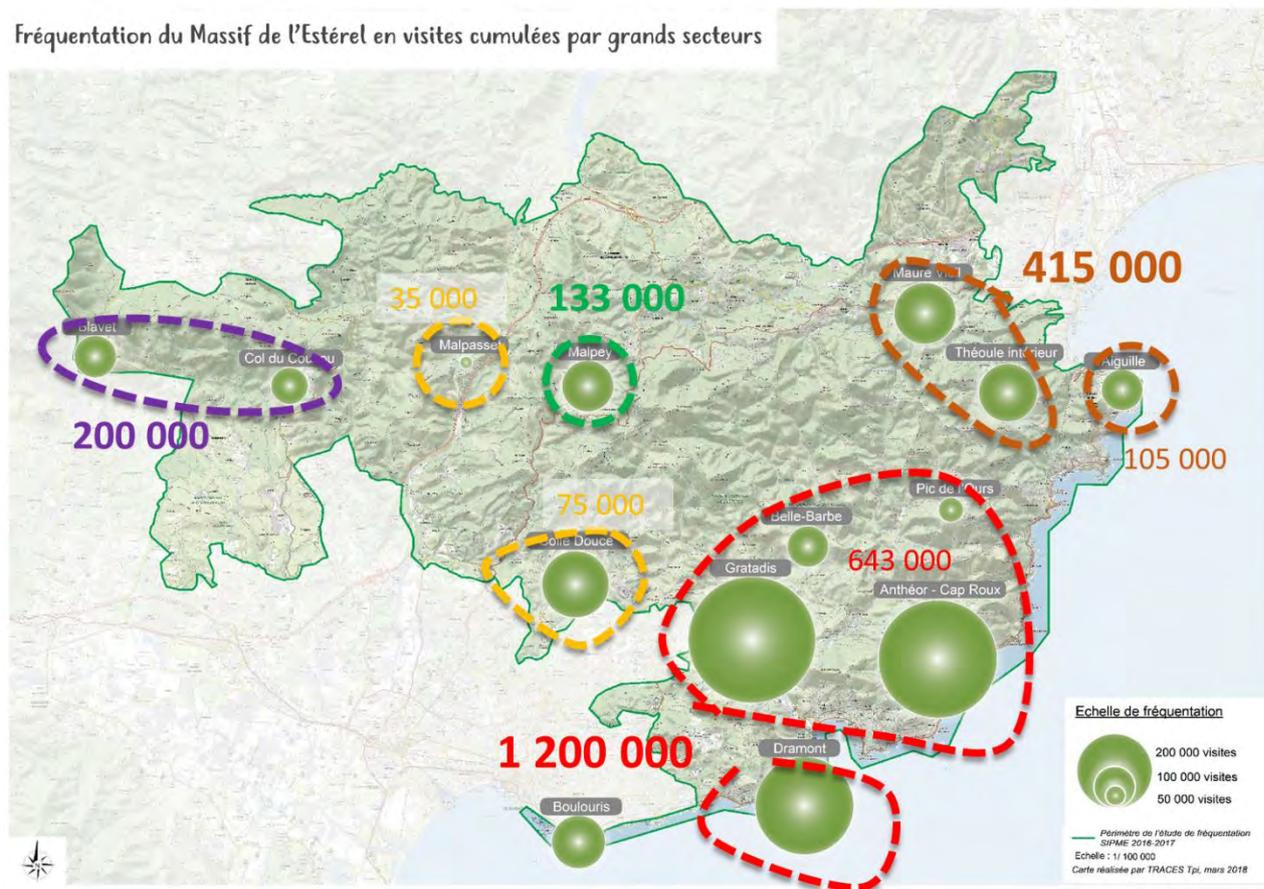
Il correspond principalement aux sites de Colle Douce et de Malpasset.

Site	Visites	Secteur	Espace	Visiteur unique	%	Moyenne
Colle Douce	75 686	Colle-Douce	Forestier	8 793	4%	8,6
Malpasset	34 826	Malpasset	Forestier	8 344	2%	4,2
TOTAL FREJUS	110 512			17 138	5%	6,4
TOTAL	2 150 000			434 558	1	

Le secteur ouest avec les deux sites majeurs du Col du Coucou et du Blavet

Site	Visites	Secteur	Espace	Visiteur unique	%	Moyenne
Pierre du Coucou	36 039	Pierre du Co	Forestier	7 746	2%	4,7
Bayonne/Blavet	47 697	Blavet	Forestier	11 211	2%	4,3
Bouverie/blavet	62 395	Blavet	Forestier	13 514	3%	4,6
Lieutenant	37 711	Pierre du Co	Forestier	8 196	2%	4,6
Terres Gastes	17 111	Pierre du Co	Forestier	2 899	1%	5,9
TOTAL Ouest	200 954			43 566	9%	4,6
TOTAL	2 150 000			434 558	1	4,9

Fréquentation du Massif de l'Estérel en visites cumulées par grands secteurs



Carte 27 : Pôles de fréquentation (Altéa 2019 d'après étude de fréquentation SIPME-Traces TPI)

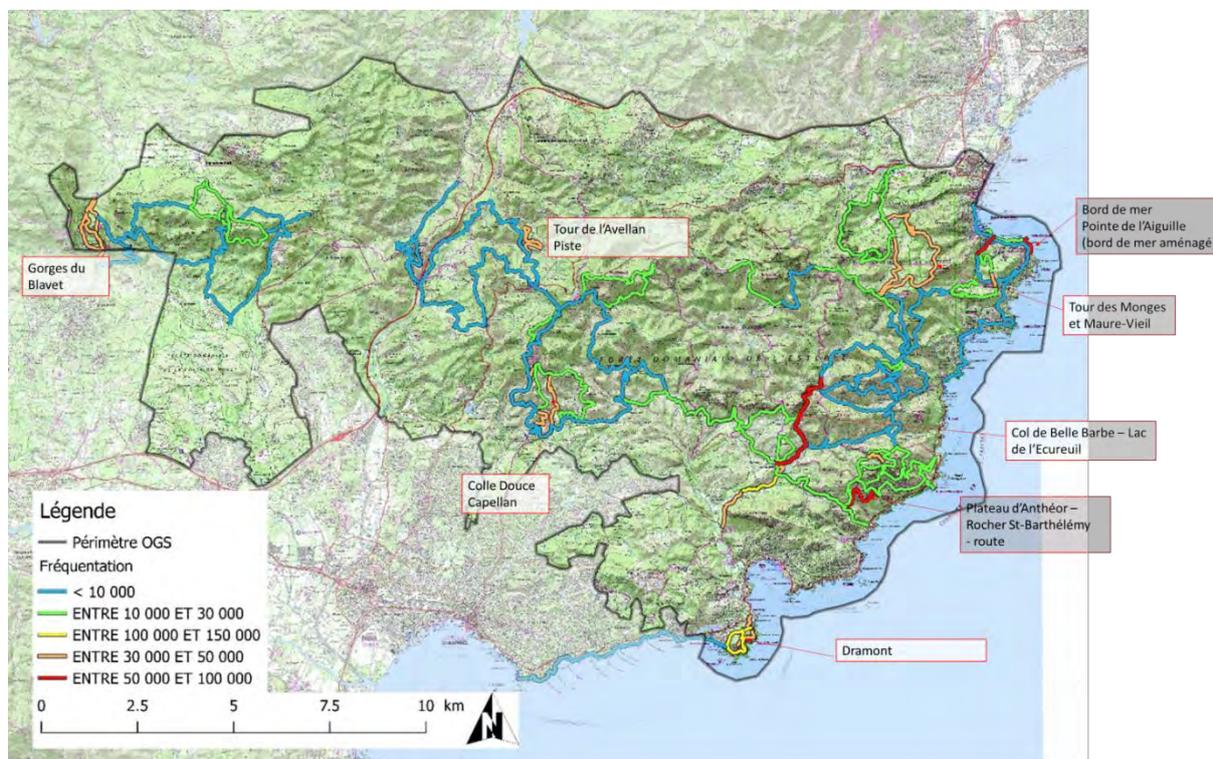
Fréquentation des itinéraires

Les relevés comptages et enquêtes de l'étude de fréquentation mettent en avant les itinéraires les plus fréquentés.

On remarquera que ceci peut correspondre :

- aux itinéraires de randonnées les plus populaires,
- à des sites périurbains ou routiers très fréquentés par les promeneurs.

Ces éléments seront ultérieurement à croiser avec la fragilité des milieux.



Carte 28 : Fréquentation des itinéraires (Altéa 2019 d'après étude de fréquentation SIPME-Traces TPI)

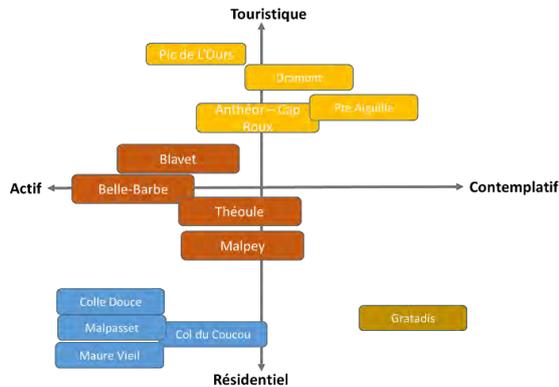
c. Des types de sites différents et des publics différents

Typologie des sites

Il ressort de l'étude de fréquentation un principe de typologie de sites en fonction de leur type de fréquentation.

Les deux éléments discriminants semblent être :

- le type de public : excursionniste ou touriste ;
- le type de motivation : plutôt active ou contemplative.



Analyse des données de l'étude de fréquentation sur la typologie des différents sites (source Etude de fréquentation SIPME-Traces TPI)

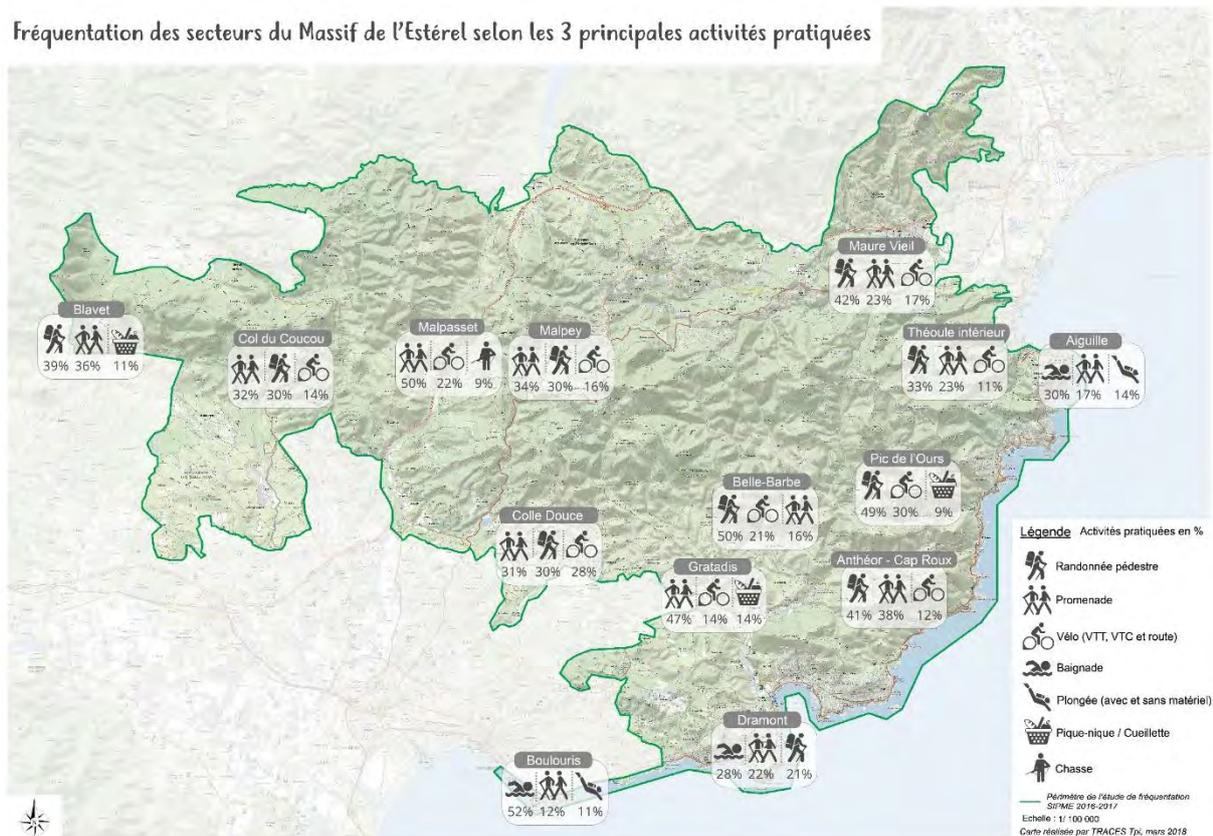
Ceci fait apparaître 4 grands types de sites :

- **Les résidentiels / contemplatifs** dont Gratadis est l'exemple (promenade et pique-nique des locaux). On peut sans doute y rajouter l'Avellan non pris en compte ici ;
- **Les touristiques & promenade** : les sites de la route interne, le Dramont, la Pointe de l'Aiguille accueillent majoritairement des touristes qui se promènent ;
- **Les actifs mi-touristes mi-locaux** : comme Théoule, le Blavet, Belle Barbe, Malpey (randonnée, escalade...) ;
- **Les actifs résidentiels** : lieux de randonnée et autres activités réservés aux initiés.

A chaque site une signature d'activités

A partir de ces 4 grandes tendances, on peut voir un principe de profil d'activités/pratiquants pour chaque site exprimé à travers la carte ci-dessous tirée de l'étude de fréquentation.

Fréquentation des secteurs du Massif de l'Estérel selon les 3 principales activités pratiquées



Carte 29 : Principales activités pratiquées sur les différents secteurs du massif (source Etude de fréquentation SIPME-Traces TPI)

Les pratiques dans l'Estérel

L'étude de fréquentation montre clairement les types de pratiques motivant les venues dans l'Estérel.

Activité	%	Visites associées	Espace forestier	Espace littoral
Promenade	37%	804 100	40%	28%
Randonnée	32%	685 900	34%	21%
VTT/VTC sur chemin	12%	255 900	14%	2.4%
Baignade ²⁴	10%	210 700	2%	46%
Pique-nique Cueillette	9%	182 800	8%	9%
Running / Trail	3,2%	68 800	3,5%	1,6%
Vélo/VTC sur route	3%	64 500	3,5%	1,6%
Plongée / PMT	3%	64 500	0,4%	15%
Création artistique	1%	23 700	0,8%	3%
Pêche	1%	21 500	0,3%	4%
Escalade	0,6%	12 900	0,8%	-
Chasse ²⁵	0,4%	8 600	0,4%	-
Lecture	0,2%	4 300	0,2%	0,4%
Activités nautiques et bateau	0,2%	4 300	-	1,2%
Activités équestres	0,1%	2 200	0,1%	-
Autre	8,5%	182 800	7%	14%

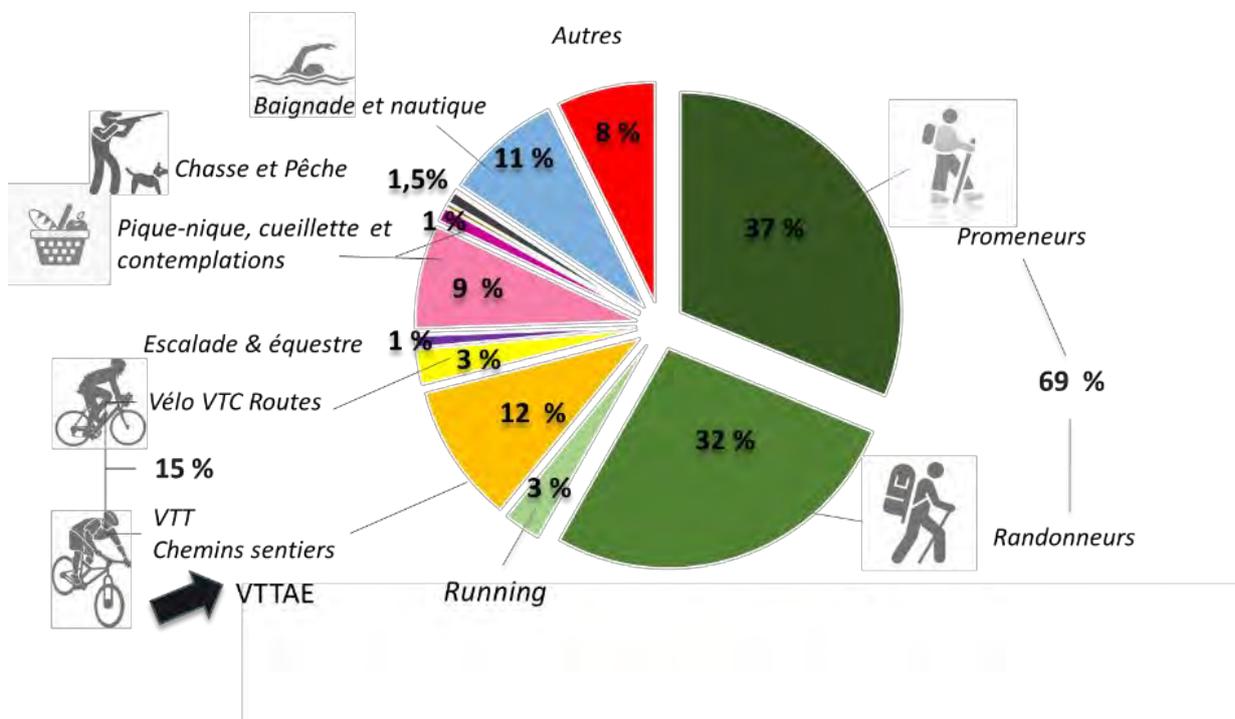
Liste des pratiques relevées et des parts modales de visites associées (plusieurs réponse possibles – source Etude de fréquentation SIPME-Traces TPI)

- La randonnée et la promenade sont largement les plus représentées et pèsent pour au moins 2/3 des activités à peu près à parts égales.
- Les différentes formes de vélo arrivent ensuite (14 %). Cependant, on peut penser que cette estimation est largement sous-représentée du fait du développement très rapide du VTT à assistance électrique depuis 2 ans. D'autre part, cette estimation, pour la partie vélo de route, ne prend en compte que la fréquentation à l'intérieur du massif et n'intègre pas le passage sur la RD de la Corniche d'Or.

- Les autres activités de pleine nature principales (escalade, équestre,...) sont très peu présentes mais on peut estimer là aussi une légère sous-évaluation compte-tenu de la fréquentation spécifique de certains sites, pas forcément prise en compte dans un dispositif d'enquête.
- Le nautique et la baignade comptent pour 11 %.
- La chasse et la pêche sont très peu présentes (surtout la chasse) mais sont certainement sous-évaluées du fait du processus d'enquête qui ne correspond pas forcément aux zones de chasse.
- Dans les autres activités, on notera la géologie (1% - autant que l'escalade ou la chasse dans l'enquête), le géocaching, la marche nordique...

NB : L'étude de fréquentation précise que la méthodologie de collecte des données, qui visait une estimation des grands volumes globaux et sectoriels à l'échelle du massif terrestre et littoral, a impliqué une sous-estimation du nombre de visites pour les pratiques particulières pour lesquelles le nombre de pratiquants est limité par rapport à l'échelle des volumes de fréquentation mesurés (exemple : 690 chasseurs adhérents à une société de chasse sur le périmètre pour un volume total de 453 000 visiteurs), qui ont été difficiles à interviewer au cours de l'étude, ou encore qui pratiquent dans des lieux très spécifiques, (exemple : chasseurs, escaladeurs, traileurs, pêcheurs, cavaliers...). Le SIPME a prévu d'affiner ces données dans le cadre d'un Observatoire pérenne de la fréquentation, mis en place pour permettre de préciser et d'actualiser certaines données de l'étude de fréquentation 2016-2017.

Synthèse des différents types d'activités recensées dans le massif (selon Etude de fréquentation SIPME-Traces TPI 2018)



d. Les activités sportives terrestres

Les activités en secteur forestier

De façon logique, le secteur forestier est plus adapté à la pratique de la promenade et de la randonnée qui représentent chacune 40% et 34% des visites de cet espace.

En outre, il existe au sein même des différents espaces des spécificités fortes en termes de pratiques. En effet, on observe ainsi que le secteur du Lac de l'Avellan est très prisé pour la pêche, tandis que les secteurs de Malpasset concerneront davantage la chasse ou Gratadis sera le support de pique-nique / cueillette et jeux de balles (pétanque, football...).

Même si l'exercice d'extrapolation de la fréquentation par activité est délicat et doit être interprété comme des données avant tout tendancielle, cette analyse permet de mettre en perspective les besoins d'aménagement et d'équipement et le niveau de fréquentation et de pratiquants cumulés.

La promenade et la randonnée

L'activité marche est largement la plus abondante dans l'Estérel (environ 2/3 des pratiques). Plus de la moitié des marcheurs fréquentant le territoire sont des promeneurs (55 % - moins de 2h de marche).



Identification globale du réseau

Le réseau utilisé actuellement en matière d'itinéraires est d'environ 900 km. On peut y distinguer :

- le réseau dit officiel, c'est-à-dire repris par le PDIPR, les GR, sentiers communaux ou intercommunaux, réseau de l'offre ONF (environ 180 km), dont quelques portions accessibles tous publics, notamment PMR (cf. détail en partie 3.5 sur la prise en compte de l'accessibilité) ;
- les itinéraires « des associations et pratiquants » c'est-à-dire ceux utilisés réellement (700 km potentiels).

Les GR

Deux itinéraires de grande randonnée traversent le massif et se connectent avec les territoires voisins (cf. carte ci-après) :

- GR® 49, de St Raphaël à Rougon (04) ;
- GR® 51 « Balcons de la Méditerranée » de Marseille à Menton.

Organisation du réseau avec les Départements (PDIPR / PDESI)

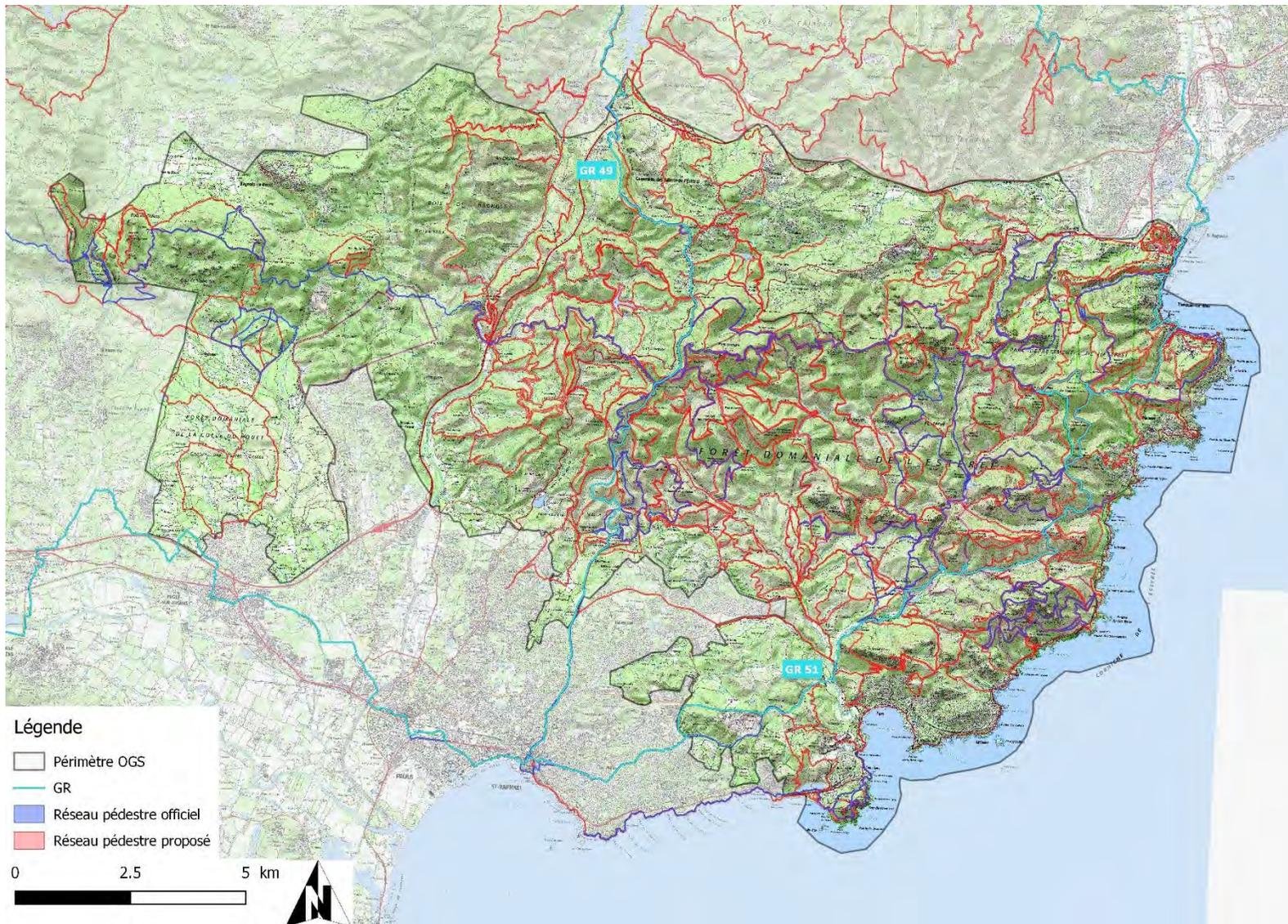
Pour les Alpes-Maritimes, l'offre de randonnée est organisée autour d'un PDIPR avec un réseau de sentiers balisé, entretenu et bien lisible. L'ensemble des itinéraires est géré directement par les services du Département depuis 1987 et comprend l'entretien, le balisage et la signalétique du réseau. Le Département diffuse également un guide comprenant 5 circuits de différents niveaux situés dans l'Estérel (RandOxygène Pays Côtier). La politique globale du Département est de ne pas alourdir le réseau en matière d'entretien (toute création d'itinéraire doit être compensée par la fermeture d'une autre section sur le même secteur).

L'offre est plus « anarchique » sur la **partie varoise** et dépend des secteurs, des types d'itinéraires et des acteurs. On notera :

- le réseau des GR, balisé FFRP et partiellement panneauté par le Département ;
- une série d'itinéraires jaunes et bleus en forêt domaniale ;
- des itinéraires « associatifs » avec des balisages de différentes couleurs.

Depuis 2014, le Département du Var développe une nouvelle politique concernant le PDIPR. Outre les sentiers GR traités directement avec la FFRP, il développe un principe de convention avec des communes ou des intercommunalités dans le cadre du développement d'un réseau de promenades et de randonnées.

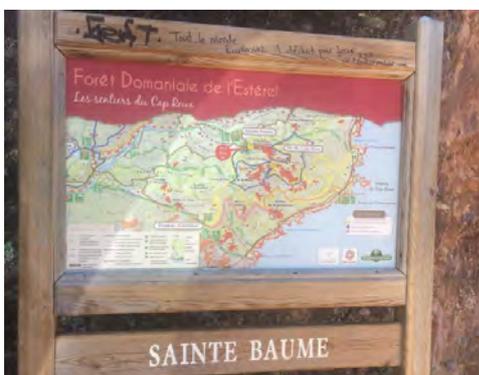
Cette convention est basée sur le respect de certains critères précis notamment d'intérêt des circuits et de maîtrise foncière (max. 10% de linéaire privé conventionné). Dans ce cadre, le Département peut accorder jusqu'à 70 % de subvention pour les travaux et 50% pour le balisage et le petit entretien.



Carte 30 : Réseau d'itinéraires pédestres officiels et proposés par les associations (Altéa 2019)

Réseau en forêt domaniale

L'ONF a développé en 2014 un réseau d'itinéraires autorisés et balisés en forêt domaniale à partir des principaux parkings pour la randonnée et promenade pédestre, à VTT et équestre. Cette offre, élaborée en accord avec l'Inspecteur des sites de la DREAL PACA, est visible sur les panneaux d'entrée de ces aires de stationnement et se retrouve en balisage sur les itinéraires. La carte des itinéraires est également en vente dans les Offices du tourisme du territoire.



Offre intercommunale et communale

La Communauté de communes du Pays de Fayence, dans le cadre de sa compétence optionnelle Développement du sport, intervient pour « la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des sentiers de randonnées (PR, GRP et promenades inscrits dans le topoguide et guide des promenades) ainsi que des circuits VTT d'intérêt communautaire ». Elle a développé un projet d'itinérance avec la FFRP et de valorisation de différents circuits, notamment autour de Bagnols-en-Forêt (2 circuits de valorisation dont un labellisé Sentier varois de qualité par l'ADT et le Département du Var).

Notons que l'intercommunalité de la CAVEM a pour l'instant laissé la compétence randonnée aux communes.

Outre le Chemin de Compostelle, des circuits ont été défini sur la commune de Puget-sur-Argens (forêt communale du Défens).

L'offre « culte » en randonnée et fréquentation

Il existe un certain nombre de randonnées « cultes » qui ressortent beaucoup sur Internet notamment :

- Le circuit du Grand Duc (mimosas),
- Le Mont Vinaigre,
- La crête des Grues,

- Les balcons du Cap Roux,
- Le Trayas avec Le Pic de l'Ours,
- Les Suvrières,
- Les gorges du Blavet,
- Le sentier littoral : à Saint-Raphaël, le sentier du littoral commence à partir du Port Santa Lucia jusqu'à la pointe de la Beaumette (Agay) tracé sur l'ancien parcours des douaniers (4h30 - 11 km).

L'étude de fréquentation pointe parmi les secteurs les plus fréquentés le Malpey-Mont Vinaigre, le pic du Cap Roux, les gorges du Blavet, et différentes zones de promenade (comme le départ depuis l'aire d'Anthéor vers le rocher St Barthélémy, les randonnées au départ de Colle Douce, de Gratadis, le Dramont).

Éléments de communication officielle

- Site internet Estérel Côte d'Azur ;
- RandOxygène Pays Côtier du Département 06 ;
- Plan guide de l'Estérel édité par l'ONF pour la forêt domaniale en 2014 ;
- Topoguide FFRP « Le Var à pied » incluant 3 itinéraires dans l'Estérel ;
- Topoguide FFRP « Week-ends rando - Littoral Méditerranéen » incluant la Corniche de l'Estérel ;
- Un topoguide « Saint-Raphaël et le Pays de Fayence... à pied » a été réalisé par la FFRP mais ne semble plus réédité depuis 2010 ;
- Brochure réalisée par l'office de tourisme et la municipalité de Théoule-sur-Mer, avec le concours du club de randonnées pédestres T.E.R.R.E. et le club Vtt de Théoule.

Les enjeux de l'activité marche

A la lumière des différents constats, on pourra dire que les enjeux vont se cristalliser autour de :

- la lisibilité d'une offre promenade et découverte mal identifiée sur une partie du massif ;
- la question de l'itinérance : est-il intéressant/possible de passer 2 ou 3 jours dans l'Estérel en restant fortement dans le Massif ? ;
- le raccordement avec des circuits des territoires voisins, notamment la partie orientale Colle du Rouet ;
- les aspects d'entretien, signalétique, aménagement qui seront abordés ultérieurement.

Profils identifiés dans l'étude de fréquentation

LE PROMENEUR



QUI EST-IL ?

Âge : tout public (<30 ans 26% - > 60ans % 30%)
Sexe : Homme (52%)
Situation : Actif (45%)
Profil de pratique : couple (38%)-tribu (36%)
Cadre de pratique : excursion (72%)
Habitude de venue : primo-visite (21%)
Origine : Var (56%) - Extra PACA (30%)
Arrivée dans le massif : 13h30
Durée de pratique : 98 min



QUELLE PRATIQUE DANS L'ESTÉREL ?

- 100% Promenade
- 6% Cuillette
- 5% Randonnée
- 4% Jeux de boules et ballon
- 3% Pique-nique

COMMENT LE SATISFAIRE ?

- Signalétique et balisage
- Informations pédagogiques
- Aménagements d'accueil (banc, toilettes sèches...)
- Entretien des chemins
- Préservation des qualités naturelles du massif

OÙ ET QUAND LE TROUVER ?

Comment accède-t-il au massif ?

- 76% Voiture
- 23% A pied

Les secteurs clés

- Gratadis
- Anthéor
- Colle Douce
- Dramont
- Malpey

Periode privilégiée

- Printemps
- Octobre

Où se loge-t-il (touriste) ?

- Parents et amis (100%)



CONNAISSANCE DE L'ESTÉREL

Outils pour préparer la venue

- Aucun
- Web et itinéraires internet

Outils sur place

- Peu d'outils / brochure des offices de tourisme

Connaissance du massif

- Conseil de proches (49%)
- Réputation du massif (24%)

LE RANDONNEUR



QUI EST-IL ?

Âge : 60 ans et plus (40%)
Sexe : Homme (52%)
Situation : Actif (44%) Retraité (38%)
Profil de pratique : couple (43%)
Cadre de pratique : excursion (53%)
Habitude de venue : primo-visite (24%)
Origine : Var (35%) - France hors PACA (29%)
Arrivée dans le massif : 11h30
Durée de pratique : 165 min



QUELLE PRATIQUE DANS L'ESTÉREL ?

- 100% Randonnée
- 5,5% Pique-nique
- 5% Promenade
- 2% Baignade
- 1% Création artistique

COMMENT LE SATISFAIRE ?

- Balisage et signalétique
- Entretien des chemins et qualités naturelles
- Aménagements d'accueil (bancs, toilettes sèches)
- Gérer les conflits d'usage avec la chasse / VTTiste
- Déchets et propreté

OÙ ET QUAND LE TROUVER ?

Comment accède-t-il au massif ?

- 85% Voiture
- <1% Vélo
- 13% A pied

Les secteurs clés

- Belle-Barbe
- Pic de Fours
- Maure Vieil
- Anthéor
- Blavet
- Colle Douce

Periode privilégiée

- Printemps
- Septembre

Où se loge-t-il (touriste) ?

- Résidence de Tourisme (27%)
- Gites et meublés 21%
- Camping (17%)
- Parents et amis (16%)



CONNAISSANCE DE L'ESTÉREL

Outils pour préparer la venue

- Web et itinéraires internet
- Carte ONF et IGN
- Carte des Offices de Tourisme

Outils sur place

- Peu d'outils / GPS (vélo)

Connaissance du massif

- Conseil entourage (57%)
- Web et réseaux sociaux (20%)

Le VTT et VTTAE, le vélo de route

L'activité VTT couvrait en 2016 12 % des visiteurs mais on peut penser qu'elle est en pleine progression compte tenu de l'explosion en deux ans de la pratique et de l'offre de VTT à assistance électrique.

L'offre VTT

L'offre actuellement développée de manière officielle correspond à 120 km d'itinéraires dont une grande partie sur pistes.

L'offre utilisée en réel par les associations et pratiquants (réseau « proposé ») est d'environ 450 km.

Les circuits se répartissent sur tout le territoire mais les départs de Théoule, Gratadis et Malpasset sont globalement les plus utilisés.

Dans les actions de définition / mise en place en cours, on peut noter :

- Définition par le Département 06 d'un circuit de 26 km dans le secteur des Œufs de Bouc alternant pistes et un peu de sentier ;
- 5 circuits VTT (max 2h30) proposés sur le site Estérel Côte d'Azur sur St Raphaël et Puget-sur-Argens ;
- Travail de la commune de Fréjus pour le développement de 6 circuits VTT notamment au départ de Malpasset (uniquement avec balisage sur support existant et sans panneau en situ avant la mise en cohérence globale et la mise en œuvre du schéma d'accueil de l'Estérel) ;
- Travail de la commune de Puget-sur-Argens pour développer un ensemble de circuits ;
- Travail de la commune de Bagnols-en-Forêt avec la CC du Pays de Fayence pour la mise en place de circuits VTT dans ce secteur ;
- Orientations de la commune de Mandelieu pour développer un espace et une liaison VTT dans la zone du pont de St-Jean.

L'interdiction d'une partie des sentiers



Une partie des sentiers à l'intérieur de la forêt domaniale a été interdite à la pratique du VTT (par l'ONF en 2014, à l'occasion de la définition d'un réseau de sentiers autorisés diffusés sur carte). Cette interdiction relève d'une démarche de protection des milieux, pour éviter une dégradation plus importante des sentiers déjà très abimés et la grande difficulté à entretenir le massif, et pour limiter les conflits d'usage.

Pour les pratiquants, l'ONF a interdit aux VTT l'accès à des chemins et des routes sans en informer réellement les professionnels de l'activité, aucune raison n'ayant, pour eux, été mentionnée.

La création du Collectif Estérel pour Tous a été faite dans l'objectif d'avoir des réponses à ces questions et des informations sur le projet de création d'une Réserve Biologique Intégrale (*source : entretiens réalisés dans le cadre du présent diagnostic*).

Pour rappel, il existe une convention nationale entre la FFC et l'ONF qui précise les possibilités de circulation en forêt domaniale (types de chemin utilisables, possibilité de restrictions justifiées par le contexte local, etc.).

Observations de terrain

Dans la réalité, les observations faites montrent clairement plusieurs éléments à prendre en compte :

- *Les pratiquants purement vététistes s'affranchissent totalement des interdictions et empruntent régulièrement les sentiers interdits ;*
- *Les pratiquants purement vététistes sont en recherche d'itinéraires techniques donc d'une certaine façon de sentiers assez abimés (rigoles, passages,...) mais roulants (pas de pierres sur le tracé) ;*
- *Les pratiquants de VTTAE (sauf minorité) préfèrent eux les pistes ou les sentiers très faciles du fait de leur manque d'expérience et du poids conséquent de la machine ;*
- *Les VTT ont un impact certain sur la dégradation des sentiers du fait notamment de leur fragilité due*
 - *à la fragilité des milieux intrinsèques (sol peu épais ou dégradé par les eaux),*
 - *à un manque d'entretien,*
 - *à l'absence fréquente de systèmes d'évacuation des eaux.*



L'offre VTTAE

Ce n'est pas véritablement une offre formalisée mais plutôt une proposition faite par les Offices de tourisme et les loueurs.

Les principaux départs se font aujourd'hui :

- à Théoule avec départ par le vallon de l'Autel,
- à Agay avec départ par Gratadis pour rejoindre le massif,
- on observe également des départs des Adrets et du Logis de Paris.

D'après les loueurs, on observe une pratique moyenne sur des circuits de 25 à 30 km. Une partie des pratiquants plus chevronnés réalise cependant des circuits avoisinant les 50 km.

Ces personnes resteront presque exclusivement sur les pistes et routes du massif. Les itinéraires par les grandes pistes panoramiques sont les plus empruntés.

Globalement, on peut noter qu'un pratiquant utilisera environ la moitié de sa batterie sur un circuit de 25 km pour un débutant et de plutôt 45 km pour un pratiquant habitué plus sportif.

L'offre VTTAE se développe à très grande vitesse et constitue un enjeu de découverte et de gestion capital pour le Grand Site.

L'offre vélo de route et cyclotourisme

Il existe bien sûr les pratiques cyclotouristiques classiques par les différentes routes.

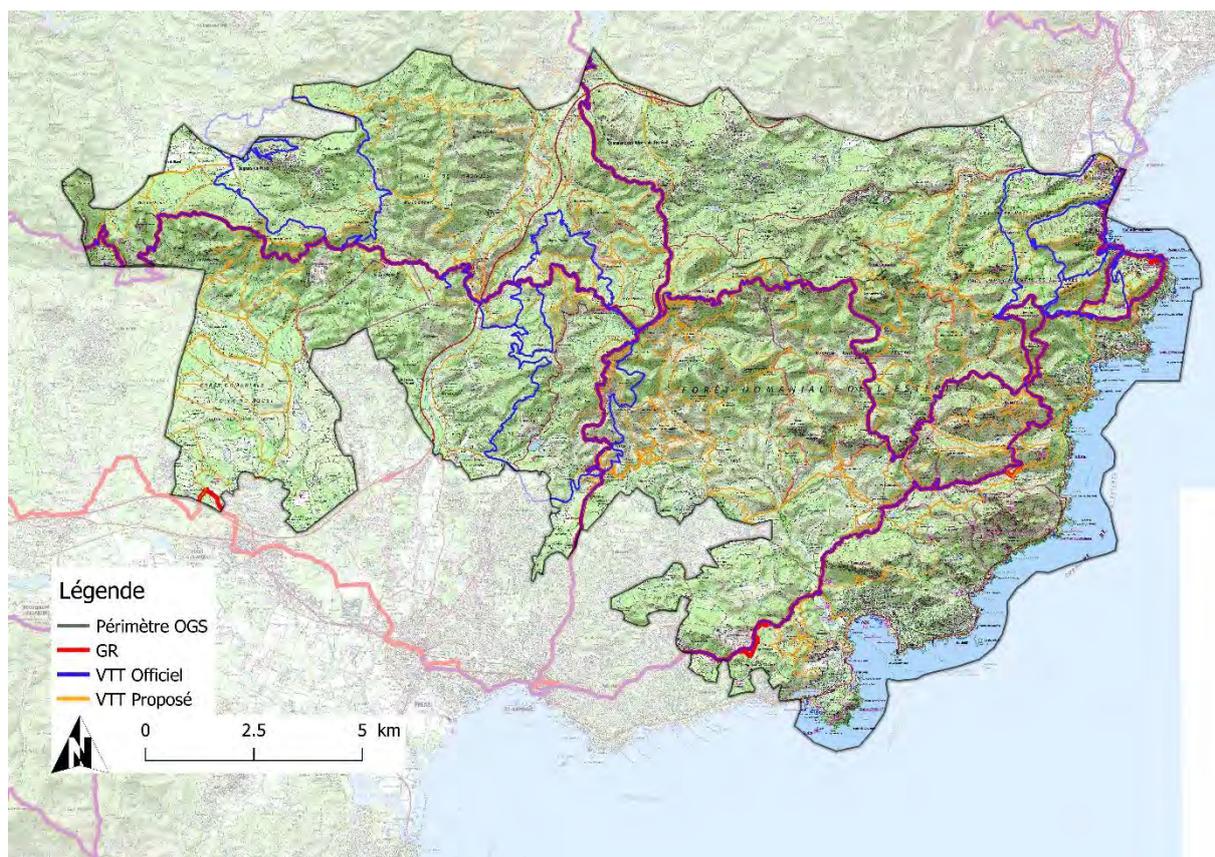
Il est à noter ici l'attractivité mais aussi la dangerosité potentielle de la route littorale du fait de l'intensité de la circulation annuelle et tout particulièrement estivale.

Le spot : la Corniche d'Or

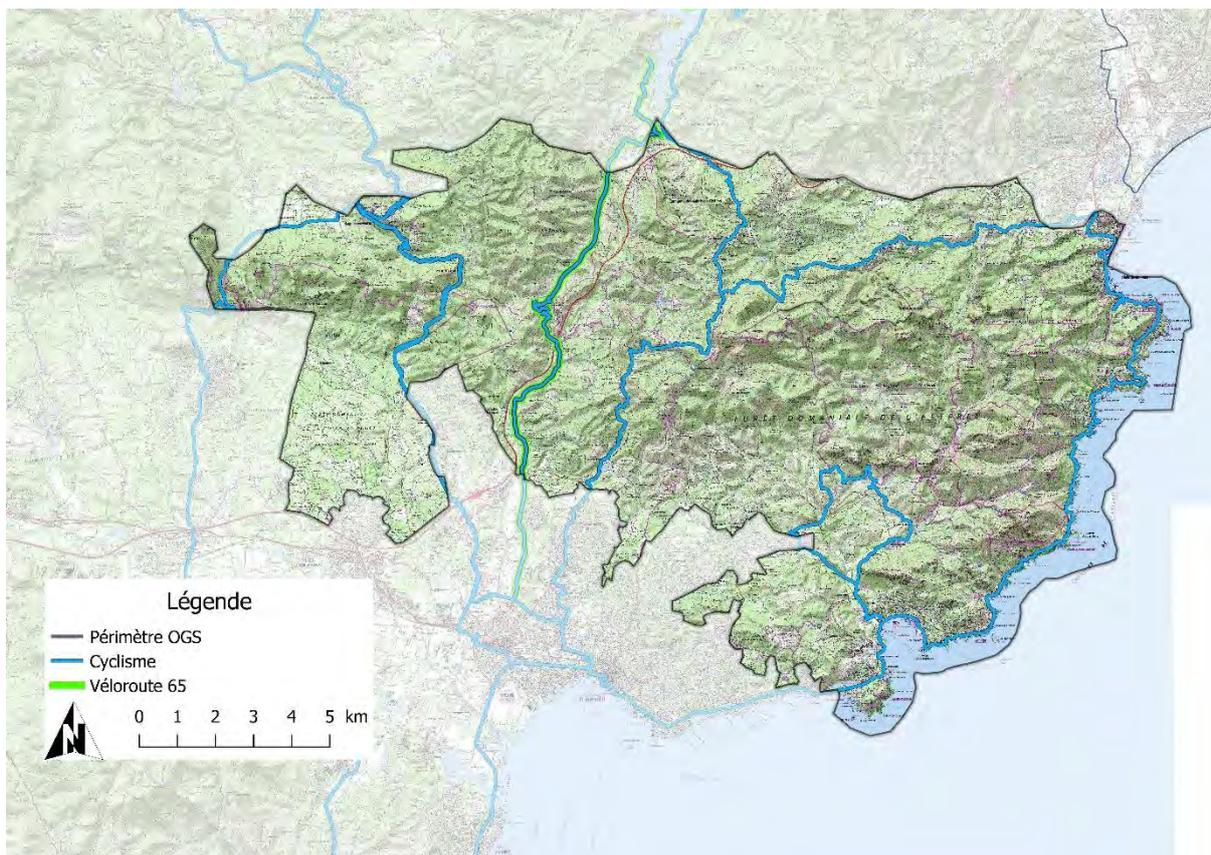
Une boucle constitue un spot indéniable : la boucle partant de St Raphaël pour accéder à Gratadis et le Plateau d'Anthéor pour rejoindre l'observatoire puis retour par la RD. Notons cependant que cet itinéraire reste en partie dangereux dans sa partie littorale.

Autres offres

- Des circuits cyclotouristiques d'1h à ½ j sur tout ou partie du périmètre d'étude sont proposés sur le site Estérel Côte d'Azur.
- Le Circuit de l'Estérel (boucle de 65,5km - 4h) est l'un des 22 circuits vélo du Var développés par le Département du Var.
- La véloroute littorale V65 qui reliera Les-Saintes-Maries-de-la-Mer à Nice, inscrite dans le schéma national des véloroutes et voies vertes, est partiellement ouverte à ce stade. Une discontinuité importante est notamment présente entre Fréjus et les Alpes-Maritimes.



Carte 31 : Réseau d'itinéraires VTT officiels et proposés par les associations (Altéa 2019)



Carte 32 : Réseau d'itinéraires à vélo existants (Altéa 2019)

Les prestataires

- Une offre riche de location avec au total 14 loueurs de vélos sur ou en proximité immédiate du territoire OGS (toutes les communes sont concernées sauf Bagnols-en-Forêt), avec tous types de cycles dont 7 loueurs proposant des VTTAE ;
- Des offres spécifiques : un loueur proposant également la location de trottinettes électriques tout terrain (à St Raphaël), un loueur proposant des vélos électriques vintage ;
- Des sorties accompagnées sont proposées par quelques prestataires.

Un évènement majeur : le Roc d'Azur à Fréjus

- Implanté sur la Base Nature de Fréjus et dans les sentiers de Roquebrune-sur-Argens ;
- Plus de 20 000 participants et 150 000 visiteurs ;
- 1er évènement VTT au monde où l'on trouve à la fois de la compétition basée sur du chronométrage de parcours ou le fait de réaliser plusieurs parcours de randonnées VTT et VTTAE à différents niveaux ;

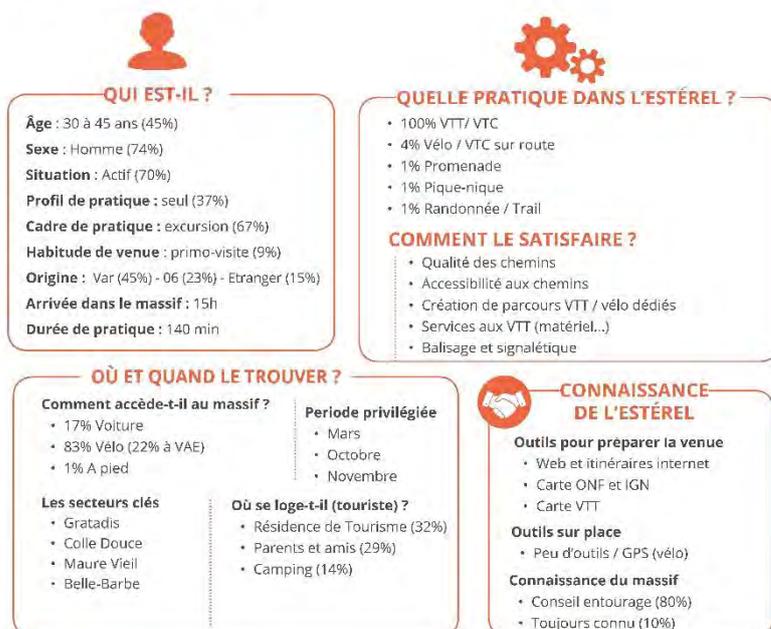
- L'évènement propose des séjours sur 3 jours et 2 nuits avec logement en hôtel ou appartement et des navettes adaptées au transport de vélo.

L'activité VTTAE renvoie une forte communication et image sur le territoire qu'il est important d'utiliser.



Profil identifié dans l'étude de fréquentation

LE VTTISTE



Les principaux enjeux pour les activités vélo

Ils ne sont pas les mêmes en fonction des types d'activités.

Pour le VTT, les enjeux vont clairement être de :

- définir des circuits de pratique spécifiques et techniques à impact limité sur l'environnement,
- gérer les cohabitations c'est-à-dire réglementer ou non une partie du réseau mixte promeneurs/vététistes,
- proscrire le VTT dans les zones de fragilité ou d'insécurité,
- sécuriser et indiquer au mieux les jonctions entre les points de location / les pôles émetteurs et le Grand Site.

Pour le VTTAE, le potentiel de développement est très fort sur l'Estérel. Il conviendra ici de :

- bien identifier et baliser les circuits d'intérêt,
- sécuriser et indiquer au mieux les jonctions entre les points de location / les pôles émetteurs et le Grand Site.



L'escalade

L'escalade représente 1% des visites selon l'étude de fréquentation (sûrement légèrement sous-évaluée du fait du processus d'enquête qui intègre partiellement les accès aux sites). Les associations sont unanimes sur le constat de la croissance de la pratique de l'escalade dans la région, activité de plus en plus populaire chez les jeunes, avec une influence future des Jeux Olympiques de 2020.

Offre

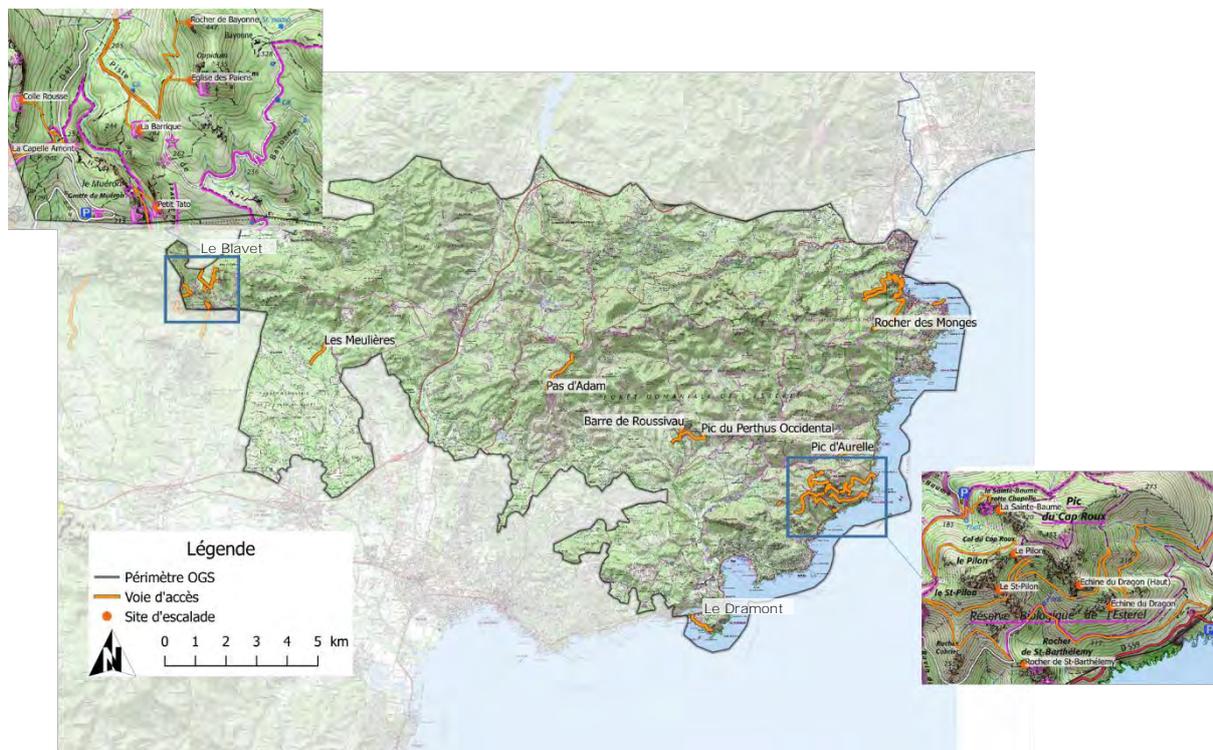
20 sites ont été inventoriés représentant plus de 600 voies réparties dans l'Estérel. L'ensemble se compose de sites de pratique majeurs et de petits sites secondaires (en gras ceux jugés d'intérêt majeur) :

- **Blavet (Bagnols)** : spot majeur du Var, zone regroupant une douzaine de sites sportifs, pour moitié conventionnés, autour de 450 voies au total de différents niveaux, 4 sites regroupent 80% des voies et sont très fréquentés et saturés (impossibilité d'ouvrir de nouvelles voies), le site de la Capelle Amont est un sport d'initiation remarquable. Zone à enjeux car concerne divers types de sites, divers publics, à l'intersection des deux schémas d'accueil (OGS Estérel et Colle du Rouet Rocher de Roquebrune - celui-ci a d'ailleurs été suggéré par les professionnels comme un site potentiel intéressant de délestage du Blavet) ;
- **Cap Dramont (St Raphaël)** : site sportif conventionné d'une cinquantaine de voies de différents niveaux, bien équipé, dans un décor de carte postale. Très prisé des touristes étrangers et des professionnels et clubs, il arrive à saturation en termes de fréquentation et possibilité de création de nouvelles voies. Problématiques d'organisation de l'accès identifiées (sentences anarchiques) ;
- **Roussivau (St Raphaël)** : site sportif non conventionné de 60 voies, site école historique du massif de l'Estérel, fréquentation devenue limitée du fait de la vétusté de l'équipement, très beau site pour l'initiation mais surtout le perfectionnement, paysage d'exception, site à fort enjeu environnemental d'après l'ONF ;
- **Perthus (St Raphaël)** : site sportif des pionniers de l'Estérel, non conventionné, 38 voies, vétuste, lieu sauvage avec au sommet des vestiges d'un oppidum et de très belles vues vers Agay et le Cap Dramont, site à fort enjeu environnemental d'après l'ONF ;

- **Rocher des Monges (Théoule)** : site sportif conventionné de 30 voies, proximité pour le public des Alpes-Maritimes, belle vue sur le Mercantour ;
- Les Meulières (Puget) : site sportif découverte récemment aménagé (projet communal 2017) de 10 voies, destiné essentiellement aux écoles et clubs, fermé par arrêté municipal de fin septembre à fin février en concertation avec la société de chasse ;
- Rocher d'Adam (Fréjus) : site sportif non conventionné d'une dizaine de voies, bien équipé, intéressant pour l'initiation adultes et enfants, avec des vues 360°, proche de la Maison forestière du Malpey ;
- Rocher de Théole (St Raphaël) : site sportif découverte non conventionné d'une dizaine de voies, bien équipé, bel endroit pour l'initiation ;
- Pic d'Aurelle (St Raphaël) : terrain d'aventure (non équipé) isolé, avec peu de voies et peu de potentiel.

A cela, s'ajoute également une série de sites complémentaires « de terrain d'aventures » proposée par les associations. Pas ou peu équipés (certains comme la Pointe de l'Aiguille sont anciens), ils ne peuvent faire l'objet d'un conventionnement par rapport aux normes des fédérations. Ils sont réservés à des pratiquants initiés (technicité, autonomie, sécurité) et stratégiques pour les guides professionnels car nécessitant souvent un accompagnement. Ceux considérés comme majeurs sont situés dans les secteurs du Cap Roux, de Roussivau, du Perthus et de Théoule.

Concernant les sites de blocs, les échanges entre le SIPME et les professionnels indiquent « qu'il y en a quelques-uns dont un à Roussivau, quelques-uns sur le Blavet et beaucoup sur le Rocher de Roquebrune, mais que cette pratique est moins « canalisable » que l'escalade en falaise car elle implique une divagation dans l'espace naturel et donc des impacts sur les espaces naturels sensibles. Les sites de blocs ne sont pas équipés de matériels permanents. La FFME indique qu'elle n'est pas en mesure de gérer ce type de pratique. Les acteurs de l'escalade sont assez peu demandeurs du développement de ce type d'activité. Si cela était envisageable, il pourrait néanmoins être intéressant de développer un secteur restreint sur Roquebrune. » (source : Compte-rendu de réunion Groupe de travail escalade 21/12/2017)



Carte 33 : Sites d'escalade et leurs sentiers d'accès (Altéa 2019)

Contexte réglementaire

Le système de conventionnement et les sites d'escalade conventionnés de la FFME sont en révision dans toute la France, suite à une problématique d'engagement de la responsabilité de la fédération lors d'un accident.

L'objet étant aujourd'hui de se débarrasser de la responsabilité juridique de fait au profit des propriétaires, souvent Départements ou communes. A noter que contrairement aux associations, ces collectivités publiques ne peuvent pas être condamnées « sans faute ».

Ceci a conduit la FFME à commencer à dénoncer les anciennes conventions au profit de nouveaux accords (centrés sur l'entretien et l'équipement du site). Dans ces nouveaux partenariats, le propriétaire s'engage à garder la responsabilité du site en tant que « gardien de la chose ».

Actuellement, à notre connaissance, les sites actuels font en partie l'objet d'anciennes conventions et ne sont pas inscrits dans le cadre du PDESI. Une démarche est en cours entre la FFME et la commune de Puget-sur-Argens pour établir un nouveau principe de convention sur la falaise de la Lieutenante.

Fréquentation

Deux zones concentrent une forte fréquentation :

- le Blavet, présentant notamment un site d'intérêt européen (« accès face sud ») et le site le plus riche de l'Estérel en nombre de voies (« rive droite »),
- et Cap Dramont, très fréquenté par les touristes étrangers (allemands, hollandais, belges...) notamment au printemps, et par les groupes encadrés et clubs.

Certains sites ont une fréquentation historique, comme Roussivau ou le Perthus.

Sur plusieurs sites, la pratique est possible toute l'année selon la météo. La zone du Blavet propose par exemple différents sites permettant de jouer avec l'ensoleillement.

Profil identifié dans l'étude de fréquentation

LE PRATIQUEUR D'ESCALADE

* Données collectées en ligne auprès de visiteurs locaux du massif



QUI EST-IL ?

Âge : 46 ans (40% ont entre 20 et 45 ans)
Sexe : Homme (61%)
Situation : Actif (82%) Retraité (16%)
Profil de pratique : groupe (56%) - club (85%)
Cadre de pratique : excursion (100%)*
Origine : Var (64%) - Alpes maritimes (36%)*
Arrivée dans le massif : 11h15
Durée de pratique : 300 min



QUELLE PRATIQUE DANS L'ESTÉREL ?

- 100% Escalade
- 14 % Randonnée
- 5% Promenade
- 3% VTT/VTC en VAE
- 3% Cueillette, pique-nique

COMMENT LE SATISFAIRE ?

- Qualité de l'équipement des voies d'escalade
- Qualité du rocher
- Accès facile aux voies
- Beauté et technicité des lieux

OÙ ET QUAND LE TROUVER ?

Comment accède-t-il au massif ?

- 89% Voiture
- 1% Vélo
- 7% A pied

Secteurs fréquentés

- Blavet (11fois/an)
- Barre de Roussivau
- Site du Perthus
- Rocher de Théoule

Période privilégiée

- Printemps (avril, mai et mars)
- Hiver selon le temps

Sites conseillés dans l'Estérel

- Blavet
- Dramont
- Pic de l'Ours
- Théoule



CONNAISSANCE DE L'ESTÉREL

Outils pour préparer la venue

- Carte IGN
- Carte ONF

Outils sur place

- Smartphone
- Matériel d'escalade

Points positifs du massif

- Beauté du site (vue)
- Qualité du rocher d'escalade

Les principaux enjeux liés à l'escalade

Ils sont surtout focalisés sur :

- la sécurisation juridique, environnementale et fonctionnelle de sites majeurs (Dramont, Blavet...);
- les choix à faire en matière d'équipement / déséquipement ou réglementation éventuelle sur des sites peu ou plus utilisés (notamment ceux situés en périmètre RBI et/ou sur des sites emblématiques);
- l'autorisation de divers types de sites pour couvrir l'ensemble des pratiques et des publics;
- l'organisation des accès aux sites.



L'équestre

La pratique équestre est très faiblement représentée selon l'enquête de fréquentation (0,5 % environ des visites, voire moins d'après l'interview qualitative réalisée dans le cadre de cette même étude).

L'équestre se pratique au départ de certaines zones bien circonscrites sur le massif où ont pu se développer quelques centres équestres (terrains adaptés en superficie, urbanisme, zones planes...).

A partir de ces points, des diffusions se font sur l'ensemble du massif.

Les centres recensés

Ces centres proposent des promenades accompagnées à cheval et poney au cœur du massif de l'Estérel.

Ce sont :

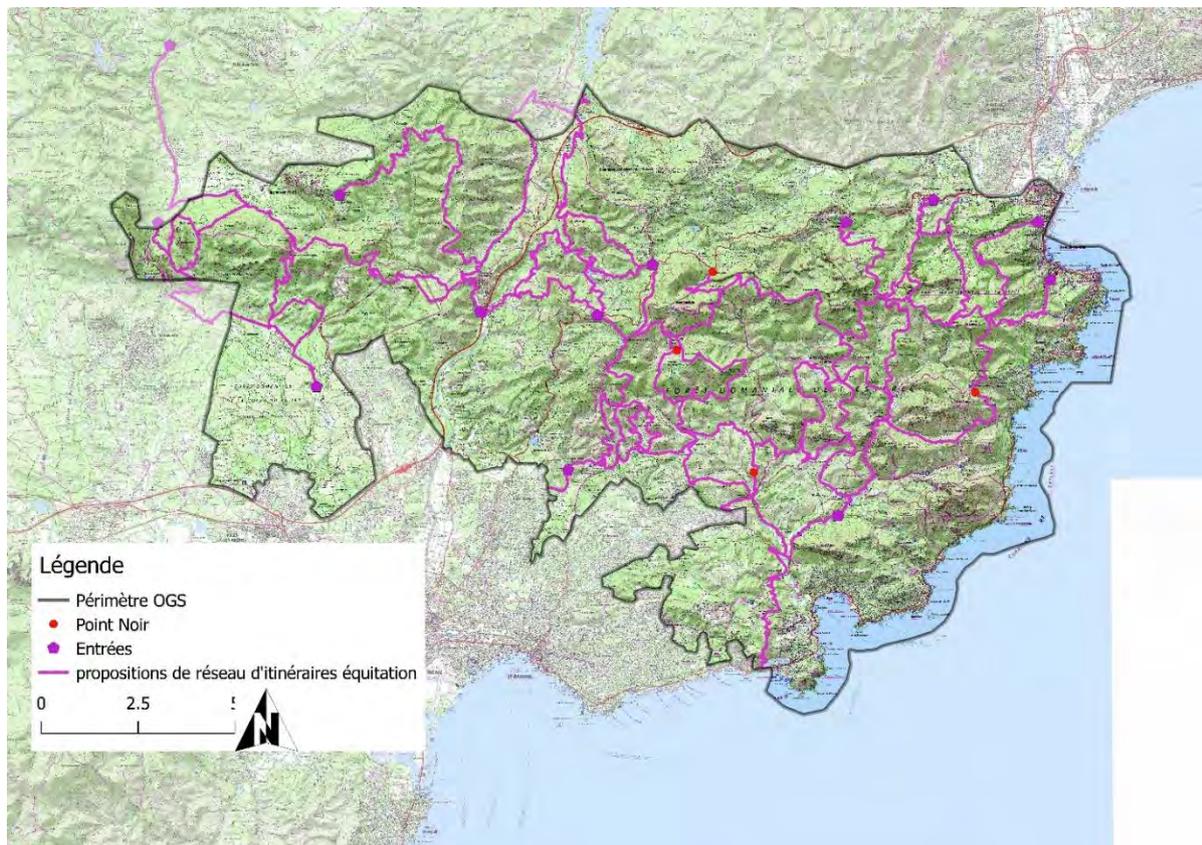
- Le centre équestre « Les 3 Fers » (Dramont),
- Le Ranch Estérel (Agay) saisonnier (avril à septembre),
- Le Ranch du Cheval Blanc (Puget sur Argens).

Il existe également des sites manèges qui eux ne proposent pas de sortie.

Ces centres soulignent le déficit d'hébergements adaptés pour de la randonnée équestre sur plusieurs jours.

Pour eux le projet de réhabilitation de la maison forestière de la Duchesse (objectif : avoir un point fixe au cœur du site) serait un élément très favorable.

Carte 34 : Réseau de sentiers proposés par les professionnels des activités équestres en vue d'une structuration des itinéraires (Altéa 2019)



Dans le massif, les randonnées se font sur deux secteurs principalement avec une entrée commune au Grenouillet :

- Vallon de la Cabre, col de l'Essuyadou, col de l'aire de l'olivier et Malpey ;
- pic du Mistral, col du Mistral et pic du Baladou.

Fréquentation

Focus sur le centre Les Trois Fers (source : entretien réalisé dans le cadre de l'étude de fréquentation) :

- 3 mois principaux d'activité : avril, juillet, août
- en période haute : environ 23 personnes/jour, 5j/7, es randonnées se font à raison de 3 par jours avec des groupes de 7/8 personnes environ, majoritairement en avril ;
- les sorties à la journée ont lieu hors saison ;
- le site drainait entre 1 000 et 1 500 personnes lorsque l'activité était installée sur la ferme du Grenouillet. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une centaine de personnes par an qui sillonnent le massif.
- orientations : reprise de l'activité du centre des 3 Fers au Grenouillet envisagée.

Les principaux enjeux sur l'équestre

Les principaux enjeux qui apparaissent aujourd'hui sont :

- l'accès direct au Grand Site à cheval depuis les centres équestres ;
- la requalification de certains passages actuellement non adaptés au passage des chevaux ;
- la possibilité de logement adapté à l'intérieur du massif pour la découverte du site à cheval avec une plusieurs nuits.

e. Les autres activités terrestres de détente et loisirs

Elles sont nombreuses et représentent environ 20 % des raisons de visites dans l'enquête de fréquentation. On trouve parmi elles :

Le Trail et le jogging

Les pistes de l'Estérel se prêtent bien à cette pratique quel que soit le secteur.

Le trail est une activité en expansion, de plus en plus médiatisée. Il existe plusieurs événements :

- TRAIL DES MANGE-LAMBERTS 24 mars 2019 – Puget sur Argens ;
- TRAIL HERMÉS ESTÉREL 7 avril 2019 – Fréjus ;
- TRAIL DES BALCONS D'AZUR 27 et 28 avril 2019 – Mandelieu à Agay ;

- Depuis 2017, l'association CG Sport Event et Estérel Côte d'Azur organisent en mars le SWIMRUN ESTEREL AGATHOS à Saint-Raphaël, course alternant nage en mer et course à pied sur trois distances différentes (9 / 23,5 / 42,5 km).



Le site d'Estérel Côte d'Azur dédié aux itinéraires reprend des parcours des 3 événements trail du côté varois auquel s'ajoute un parcours des maisons forestières.

C'est une activité potentiellement impactante pour l'espace naturel du fait du piétinement d'espaces pouvant être sensibles, à fort enjeux écologiques.

Profil identifié dans l'étude de fréquentation

LE PRATIQUEUR DE COURSE À PIED

* Données collectées en ligne auprès de visiteurs locaux du massif



La course d'orientation

Elle se pratique ponctuellement sur le massif. A noter :

- l'Espace Sports de Boulouris (St Raphaël) :** l'espace nature du CREPS de 85 Ha a été équipé de 100 balises permanentes pour différents types de pratique (parcours sportifs, d'orientation de précision, pédagogiques) (source : FFCO – CDCO83) ;
- trois parcours concerneraient le site Natura 2000 Estérel, autour du Dramont, au lac de l'écurieuil et à Saint Honorat avec des difficultés intellectuelles et physiques différentes et une durée variable (source : DOCOB N2000 Estérel) ;



- chasse au trésor/jeu de piste Enigmes et secrets proposé par l'Office de tourisme de Saint-Raphaël : rallye permettant de découvrir les sites magnifiques et parfois méconnus de Saint-Raphaël et du Pays de Fayence (deux parcours d'environ 1/2 journée chacun reliés pour découvrir la phrase-mystère finale), jeu sur smartphone ou carnet de route papier récupérable à l'OT de Saint-Raphaël ou Agay.



Le pique-nique

La plus importante de ces activités est sans contexte le pique-nique. En tant qu'activité principale, il se pratique souvent dans des zones faciles d'accès et planes.

Notons que ces aspects de pique-niques festifs s'accompagnent d'activités sur site comme la pétanque ou les jeux de ballon. Le Gratadis est largement le meilleur exemple de ce type de pratique.

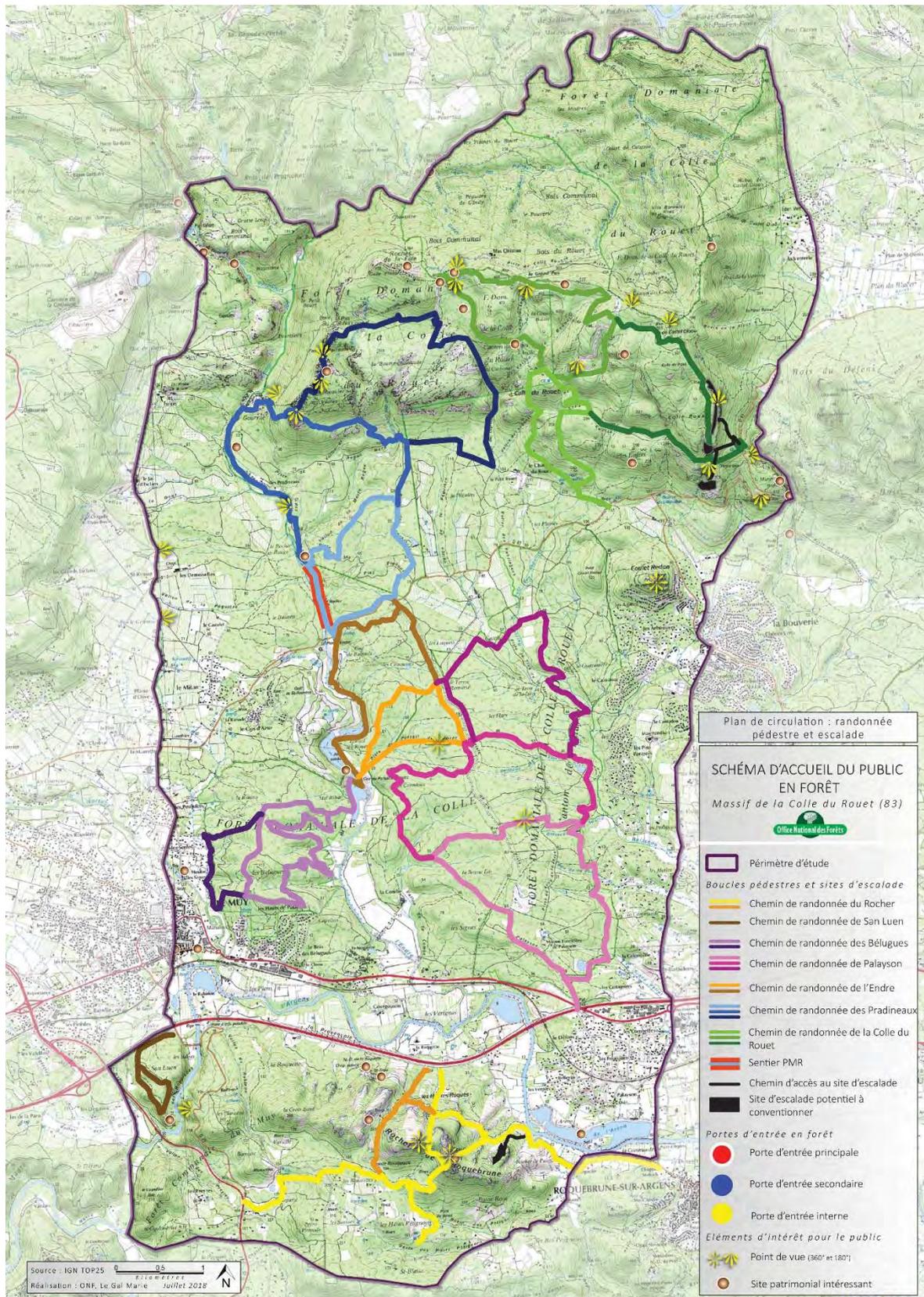
Profil identifié dans l'étude de fréquentation

LE PIQUE-NIQUEUR

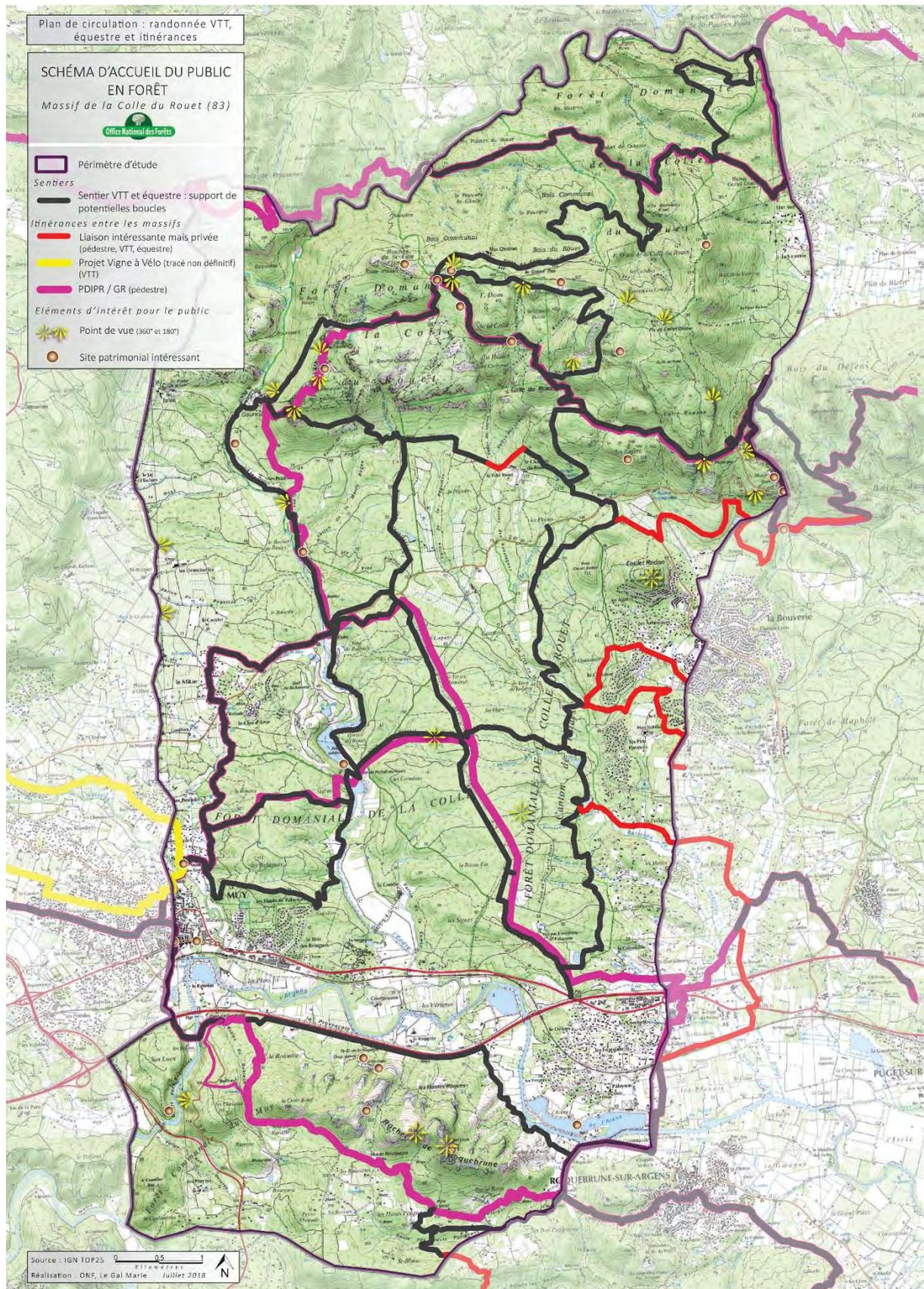


f. Les activités sur le massif voisin de la Colle du Rouet

Le Schéma d'accueil du public en forêt réalisé par l'ONF sur le Massif de la Colle du Rouet a permis de déterminer des plans de circulation concernant les activités suivantes : randonnée pédestre, escalade, randonnée VTT, équestre et itinérances. La jonction avec ces itinéraires sera à prendre en compte dans la définition du réseau sur le territoire de l'OGS Estérel.



Carte 35 : Plan de circulation randonnée pédestre et escalade – SAP Massif de la Colle du Rouet (ONF 2018)



Carte 36 : Plan de circulation randonnée VTT, équestre et itinérances – SAP Massif de la Colle du Rouet (ONF 2018)

g. Les activités marines

En toute logique, le secteur littoral du massif de l'Estérel est le support d'une forte activité de baignade et de plongée (avec ou sans matériel) qui représentent, pour cet espace et selon l'étude de fréquentation 2016, respectivement 46% et 15% des activités pratiquées lors de la venue dans le massif.

NB : Ces chiffres concernent les activités pratiquées depuis le littoral entre Santa Lucia et la Pointe de l'Aiguille. Les activités pratiquées en mer n'ont pas fait l'objet de comptage et d'analyse chiffrée approfondie dans le cadre de cette étude (seules des informations issues de documents existants et de dires d'experts ont été collectées). Les observations de terrain d'ALTEA et les autres enquêtes existantes démontrent une importante fréquentation maritime qui concerne de multiples activités. Les principales activités pouvant éventuellement avoir un impact sur le territoire et le schéma d'accueil du public sont :

- la baignade,
- le nautisme,
- le transport maritime,
- la plongée sous-marine,
- la pêche et la chasse sous-marine,
- les activités motorisées à sensation,
- les activités de promenade découverte (kayak, paddle...).

A noter : le diagnostic du projet de Volet Littoral et Maritime du SCOT de la CAVEM avait recensé divers usages du littoral, pratiqués quasi-exclusivement entre la côte et les 3 miles nautiques :

- Plaisance et équipements portuaires (ports, mises à l'eau, mouillage),
- Transport maritime,
- Pêche professionnelle traditionnelle (25 pêcheurs de la Prud'homie de Saint-Raphaël sont en activité) et de loisir,
- Activités balnéaires,
- Randonnée et promenade littorales,
- Activités nautiques motorisées ou non,
- Plongée sous-marine et randonnée aquatique.

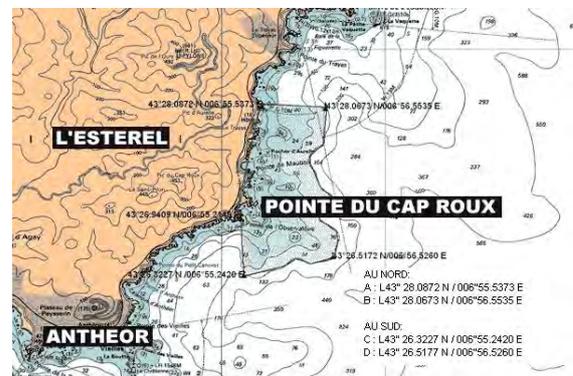
Rappel des données cadres de protection

Le site Natura 2000 de l'Estérel (directive Habitats) s'étend sur 15 000 ha dont 52 % terrestres et 48 % marins. La partie maritime du site Natura 2000 Estérel s'étend sur le littoral, de la plage d'Arène Grosse (Boulouris) à la plage d'Abel Baliff (Trayas) et, au large, sur une bande allant de 2 à 5 km (d'Est en Ouest).

Premier Parc maritime du département des Alpes-Maritimes, le site de 353 ha du Parc maritime Estérel Théoule, attribué au Conservatoire du littoral, assure une continuité en mer des parcs naturels départementaux de l'Estérel et de la Pointe de l'Aiguille. Il abrite des habitats fragiles à préserver, tels que les herbiers de posidonie et les roches coralligènes. Le plan de gestion du site interdit ou réglemente les activités, usages et occupations du sol.



Le cantonnement de pêche du Cap Roux créé en 2003 par la Prud'homie de pêche de Saint-Raphaël (arrêté ministériel de renouvellement pour 10 ans du 04/07/2014) interdit toute forme de pêche sur ce périmètre de 445 ha.



Périmètre du cantonnement de pêche du Cap Roux (source : Préfecture du Var)

Le Sanctuaire Pelagos est un espace maritime de 87 500 km² faisant l'objet d'un Accord entre l'Italie, Monaco et la France pour la protection des mammifères marins qui le fréquentent.



La baignade

La baignade se pratique selon deux grands types de zones : les plages sableuses faciles d'accès et les criques et calanques plus difficiles à rejoindre.

Globalement, on note sur les plages une forte fréquentation de nature estivale élargie, préférentiellement dans les secteurs sableux facilement accessibles. Il s'agit d'un tourisme typiquement balnéaire et familial.

Sur la côte rocheuse, les criques et les calanques plus difficiles d'accès qui ont des capacités plus limitées s'adressent à une population plus locale ou souvent hébergée dans les résidences secondaires du bord de mer, ainsi qu'aux adeptes d'exploration sous-marine en « palmes, masque, tuba » et de chasse sous-marine. On y trouve également des pêcheurs souvent locaux.



Ces calanques ont fait l'objet d'aménagement d'aires de stationnement, de sentiers d'accès pouvant être de qualité très inégale, d'une signalétique spécifique sur la partie varoise et de poubelles sommaires. Elles sont souvent desservies par des lignes d'autocar.

Les eaux de baignade sont de qualité excellente pour la quasi-totalité des plages du site.

Saint-Raphaël possède depuis 2011 le statut de ville certifiée avec le logo « Démarche Qualité Eaux de baignade ». Cette certification obtenue pour une durée de 3 ans, a été renouvelée en 2014, puis en 2017.

Aucun plage n'est labellisée Pavillon Bleu sur le périmètre OGS.



Signalétique des calanques de la ville de St-Raphaël

Profil identifié dans l'étude de fréquentation

LE Baigneur



QUI EST-IL ?

Âge : < 45 ans - 63%
Sexe : Homme (52%)
Situation : Actif (54%) - En étude (30%)
Profil de pratique : Famille et tribu (56%)
Cadre de pratique : tourisme (70%)
Habitude de venue : primo-visite (26%)
Origine : Var (25%) - Extra PACA (63%)
Arrivée dans le massif : 10h30
Durée de pratique : 180 min



QUELLE PRATIQUE DANS L'ESTÉREL ?

- 100% Baignade
- 21% Snorking
- 18% Pique-nique
- 10% Randonnée
- 6% Promenade

COMMENT LE SATISFAIRE ?

- Aire de stationnement et accessibilité des plages
- Informations pédagogiques
- Aménagements d'accueil (banc, toilettes sèches...)
- Maintien du cadre naturel du massif
- Limitation de la présence de la voiture

OÙ ET QUAND LE TROUVER ?

Comment accède-t-il au massif ?

- 84% Voiture
- 12% A pied
- 4% A moto / 2 roues

Periode privilégiée

- Juillet/Août
- Septembre

Les secteurs clés

- Dramont
- Aguilie
- Boulouris

Où se loge-t-il (touriste) ?

- Meublé/location (26%)
- Camping (21%)
- Parents et amis (21%)
- Résidence secondaire (17%)



CONNAISSANCE DE L'ESTÉREL

Outils pour préparer la venue

- Aucun (matériel de plage)

Outils sur place

- Aucun

Connaissance du massif

- Conseil de proches (50%)
- Web et réseaux sociaux (15%)
- Prescription des hébergeurs et des offices de tourisme (5%)

Typologie et enjeux

Les enjeux seront pour nous fortement liés à l'ensemble des calanques et criques rocheuses nécessitant des aménagements de sentiers, notamment celles avec des aires de stationnement pouvant avoir une double vocation (littorale et maritime).

Une douzaine de calanques ont été recensées (voir partie sur les aires de stationnement) avec chacune des enjeux différents. On peut les classer selon trois grands types :

- les accès directs aux plages (on peut considérer que les enjeux liés au Grand Site sont mineurs) ;
- les calanques avec accès au littoral par un sentier ou par un itinéraire naturel, (les enjeux de découverte/observation de la partie littorale et marine sont ici plus importants car il s'agit souvent de zones attractives de grand intérêt paysager notamment en hors saison) ;
- les calanques avec une aire de stationnement permettant un double accès littoral/massif (où se cumulent des enjeux de découverte/préservation, de stationnement, de double public à certaine période de l'année - ex : Observatoire).

La plongée sous-marine

Données générales sur l'activité

Au niveau national, on observe que le nombre de structures commerciales affiliées à la FFESSM (Structures Commerciales Agréées ou SCA4) a augmenté ces 10 dernières années, alors que le nombre de clubs associatifs montre une stagnation et que la part de la région PACA dans le nombre total de licenciés en France a fortement diminué passant de 15.6 % en 2005 à 12.2 % en 2016

3 grands types d'activités sont associés à la plongée : la plongée en scaphandre autonome, qui est la plus répandue, la randonnée subaquatique, en développement, et l'apnée, qui reste plus confidentielle.

Au cours de ces dernières années, la plongée est devenue une activité basée plus sur le loisir que l'apprentissage et, telle que les autres activités de loisirs liées à la découverte de la mer, elle est de plus en plus accessible et donc en pleine expansion.

Au niveau de l'OGS

Les sorties plongée avec bouteilles s'effectuent principalement dans le golfe d'Agay et Santa Lucia et dans la zone de Théoule et son parc maritime.

Par exemple, côté varois, les fonds marins de Saint Raphaël avec une cinquantaine de sites de plongée sont très recherchés de par leurs richesses naturelles et archéologiques liées à la présence d'épaves. Les sites naturels les plus fréquentés sont : le Lion de Mer, le Cap Dramont, l'île d'Or, le plateau de la Chrétienne avec l'île des Vieilles, la calanque des Anglais et le sec de Fréjus

En chiffres

Au niveau du département du Var, l'activité est estimée à :

- 427 000 actions de plongées pour un total de 10 millions d'euros de CA générés ;
- le nombre de plongées dans le secteur de la CAVEM a été estimé à 60 000/an (soit environ 300 par j) surtout localisées sur le littoral de St Raphaël (35 000 actions de plongés sont localisées dans les secteurs du Dramont et Anthéor) ;
- l'estimation est de 40 000 plongées/an sur le site Natura 2000 de l'Estérel.

(source : Schéma départemental de la mer et du littoral, 2011)

On constate globalement un manque d'information précise sur la fréquentation des sites de plongée et ses impacts sur le périmètre du Grand Site. L'étude « Etat des connaissances des activités de plongée subaquatiques sur la façade méditerranéenne » pilotée par l'Agence Française pour la Biodiversité et la Direction InterRégionale de la Mer fait d'ailleurs état de l'absence de données pour 1/3 des sites de plongée sous-marine recensés le long de la façade méditerranéenne française, dont 19% sont situés dans le Var et les Alpes-Maritimes.

On compte une quinzaine de clubs sur l'est-Var et l'ouest des Alpes-Maritimes.

Sur les différents sites, les sorties sont de l'ordre de la demi-journée pour une durée d'immersion d'environ 1h00. La plongée touche un public très large, sans limite d'âge (dès 8 ans). Les sorties regroupent en moyenne 3,4 plongeurs par sortie et ne sont pas toujours réalisées dans le cadre d'un club.

Il existe quelques conflits d'usage signalés entre plaisance et plongée, notamment sur le secteur de l'île d'Or.

La randonnée palmée

Assez peu pratiquées jusqu'alors, les randonnées palmées se développent de plus en plus sur le territoire. Une partie de cette activité de découverte du milieu marin, fortement fréquentée par les enfants, est axée sur la sensibilisation. A ce jour on recense :

- Le sentier de découverte sous-marin de la pointe de l'Aiguille : accessible en pratique autonome de la mi-juin à la mi-septembre. Des plaquettes immergeables sont disponibles auprès de l'Office de tourisme de Théoule-sur-Mer ;
- Un projet de sentier sur 2 ha du littoral Boulouris avait été élaboré mais n'a pas abouti (source : DOCOB Natura 2000 Estérel).



Impact sur les milieux et enjeux

Le secteur de la plongée joue un rôle spécifique positif dans l'éveil et la sensibilisation au milieu naturel et au patrimoine sous-marin. Cependant, l'augmentation de la fréquentation (accroissement du nombre de pratiquants et concentration des pratiques sur certains sites) peut générer, en fonction du niveau de surfréquentation et de la responsabilisation des pratiquants notamment, des dégradations du milieu marin.

Ces dégradations potentielles sont de nature diverses :

- Impacts sur les habitats notamment par l'ancrage du bateau (cf. plaisance développée ci-après),
- Impacts directs sur la faune à cause d'une trop grande densité de plongeurs,
- Dégradations du milieu par méconnaissance.

Ces éléments entraînent obligatoirement des enjeux de :

- **Surveillance écologiques des sites, meilleure connaissance des milieux, de la fréquentation et des impacts ;**
- **Définition de capacités de charge des sites ;**
- **Information et éducation des plongeurs.**

Les pêches de loisir

L'exercice de cette activité est réglementé par le décret du 11 juillet 1990, consolidé au 21 juin 2009. Au sens de ce décret, la pêche maritime de loisir est une « pêche dont le produit est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille et ne peut être colporté, exposé à la vente, vendu sous quelque forme que ce soit, ou acheté en connaissance de cause ».

Elle est pratiquée sur l'ensemble du territoire marin de l'OGS (qualité des fonds et proximité des ports), à l'exception du cantonnement du Cap Roux. Les zones principalement concernées sont celles de Boulouris, du Dramont, du secteur de Fréjus et de la Chrétienne.

Toutefois, le braconnage existe avec des motivations économiques, y compris sur le cantonnement de pêche du Cap Roux.

Cette activité est globalement à la hausse. Le nombre de pêcheurs plaisanciers et de pêcheurs sous-marins augmente chaque année (source : DOCOB N2000 Estérel).

Il existe des fédérations et des clubs et associations locaux mais il y a beaucoup de pratique libre ce qui rend difficile l'appréciation du nombre de pratiquants et de prises.

La chasse sous-marine

Il est difficile de préciser l'importance et l'impact socio-économique de cette activité.

Le nombre de pratiquants est évidemment beaucoup plus important en été, ce qui entraîne des risques liés à la méconnaissance de la pratique et à l'âge des pratiquants parfois trop jeunes.



Un nombre non défini de touristes pratiquent la chasse sous-marine. Dans le Var, les licenciés représentent seulement 30 % des chasseurs, les autres pratiquants sont libres (depuis 2009, il n'y a pas d'obligation de détenir une licence ou de faire une déclaration préalable). Nous n'avons pas de données concernant les Alpes-Maritimes.

Sites de chasse

Plus de 20 sites de chasse sont recensés dans le département du Var. Le littoral de la Corniche d'Or est un haut lieu de la chasse sous-marine sur la Côte d'Azur. Les zones de chasse sont assez bien définies et correspondent aux milieux riches et déjà fréquentés, notamment de l'Île d'Or et de la Chrétienne.

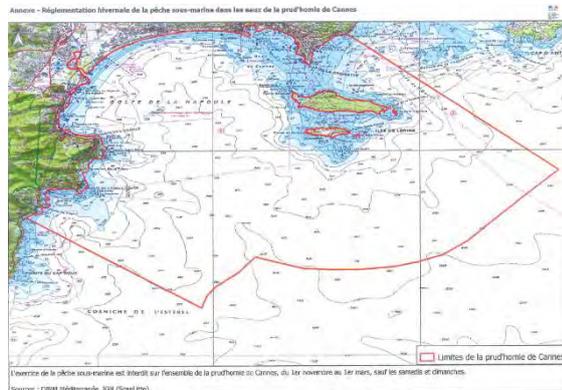
Côté Alpes-Maritimes, la Pointe de l'Aiguille est recensée sur des sites internet amateurs comme un spot de chasse sous-marine.



Règlementation

Le cantonnement de pêche du Cap Roux interdit toute forme de pêche sur ce périmètre.

L'exercice de la pêche sous-marine de loisir est interdit sur l'ensemble de la prud'homie de Cannes (cf. carte ci-dessous) du 1er novembre au 1er mars de chaque année sauf les samedis et dimanches (Arrêté préfectoral du 19 janvier 2017 modifiant l'arrêté n°0412 du 28 avril 2008 portant réglementation particulière de la pêche sous-marine sur le littoral de Méditerranée Continentale).



Périmètre de la prud'homie de Cannes

L'activité fait l'objet de plusieurs points réglementaires :

- L'âge minimum,
- L'assurance RC,
- La signalisation (bouée),
- Un ensemble de restrictions générales et locales en matière d'équipement,
- De zones réglementées,
- Le marquage de certaines espèces,
- La taille minimale des prises,
- La réglementation spécifique de certaines espèces comme le Poulpe, le mérrou ou le corb.

Clubs

La Fédération Française d'études et de sports sous-marins (FFESSM) Sud PACA recense 6 clubs et structures professionnelles (SCA) proposant la chasse sous-marine sur les Alpes-Maritimes de Nice à Cannes et 2 clubs à Fréjus.

Pêche de plaisance et pêche à la ligne depuis la côte

Pratique majoritairement en période estivale mais aussi à l'année par des plaisanciers et pêcheurs locaux, surtout le week-end.

Pêche aux oursins

C'est une activité saisonnière interdite du 16 avril au 31 octobre. Elle est pratiquée abondamment sur le site de l'Estérel, aussi bien à pied qu'en bateau, par les pêcheurs amateurs et professionnels.

Il existe également des pratiques commerciales autour de la pêche au gros.



Impacts et enjeux de l'activité

Ils sont très complexes à évaluer. Nous n'avons pas de données spécifiques à ce sujet. Il n'existe pas à notre connaissance d'étude complète et spécifique sur l'impact écologique sur le milieu au niveau de l'OGS.

Réputée de faible impact, la pêche de loisir pose là encore des problèmes de densité de l'activité, de respect des réglementations et de niveau d'information des pratiquants.

Dans beaucoup d'articles, la pratique en apnée est considérée globalement comme une technique ayant de faibles répercussions sur l'écosystème marin, mais sa pratique nécessite un suivi de la biodiversité, un encadrement et une réglementation adéquats.

On doit toutefois nuancer cette observation générale en soulignant que les impacts sont majoritairement liés à 3 ordres de facteurs : la densité de l'activité, les actions spécifiques liées aux espèces fragiles, le niveau de connaissance des acteurs.

Cependant, l'impact positif des périmètres de protection est à souligner.

Une analyse du fonctionnement du cantonnement du Cap Roux sur les années 2006 à 2009 réalisée par Université de Nice-Sophia Antipolis (Faculté des Sciences) pour l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse tirait les principales conclusions suivantes :

- les effets bénéfiques de la protection offerte par le cantonnement de pêche sont réels pour les peuplements de poissons,
- les modifications fonctionnelles attendues (exportation de juvéniles; modifications des relations proies-prédateurs) n'avaient pas encore été observées,
- une surveillance réelle et efficace est indispensable (au moins durant la saison estivale),
- un renforcement du balisage (à terre et en mer) et la réalisation de campagnes d'information sont nécessaires.

Les enjeux liés sont donc d'abord écologiques autour la préservation et de la reconstitution de la faune marine (c'est un enjeu général lié à toutes les activités marines).

Mais tout aussi économiques. En effet, on peut légitimement penser qu'un milieu marin riche a plus de valeur attractive pour l'observation sous-marine que pour la pêche.

Les enjeux sont également de sécurité par rapport à l'activité de chasse sous-marine.

Le nautisme

Les activités nautiques sont également importantes.

La plaisance

Il existe 7 ports dans la zone OGS :

- La Rague (offre des postes de grande plaisance >24m),
- Théoule,
- La Galère,
- La Figueirette,
- Agay,
- Poussai,
- Boulouris.

L'ensemble représente plus de 1 300 places mais peu de places d'escale (environ 10%, et plusieurs ports n'en ont pas du tout et doivent attendre la sortie des bateaux annuels pour libérer des places d'escale). Il existe globalement une forte demande de places dans ces ports et un manque reconnu de cales de mise à l'eau et de stationnements adaptés dédiés.

Comme pour le reste du Var et des Alpes-Maritimes, la plaisance sur le littoral de l'Estérel se développe essentiellement d'avril à novembre avec un pic de fréquentation du 14 juillet au 15 août. Cette fréquentation saisonnière est essentiellement constituée de plaisanciers faisant escale pendant leur croisière en Méditerranée.

Sur le site, les plaisanciers utilisent l'espace de 3 façons différentes :

- dans les ports du site : port abri du Poussai, au Dramont, et port maritime d'Agay ;
- en mouillage organisé dans la rade d'Agay depuis 2004 (cf. ci-après) ;
- en mouillages dit forains (hors d'un port, équivalent du camping sauvage), nombreux dans la zone Natura 2000, notamment autour de l'île d'Or de l'île des Vieilles, et du Cap Roux pour des raisons paysagères. A cela, vient s'ajouter la zone située entre la plage de Camp Long (Agay) et le Cap Dramont, très prisée des unités de 12 à 20 m par commodité (à proximité des ports) et par sécurité (abritée du vent). Ces zones de mouillages sont très fréquentées et d'une forte densité pendant toute la période estivale.



Situation estivale de mouillage dans la baie d'Agay

Ces mouillages sont fortement repris dans la presse spécialisée nautisme et sur les sites collaboratifs et blogs sur internet



D'autre part, le site présente un passage important de plaisanciers traversant le domaine maritime en longeant la Corniche d'Or. Ce phénomène est intensifié par la situation de Saint-Raphaël, à l'est de Saint-Tropez et à l'ouest de Cannes et Monaco, surtout lors des grands événements d'envergure internationale comme le Festival international du film de Cannes ou le Grand Prix de Monaco.

La concentration des prestataires de services (vente et location de bateau) est située sur la corniche de l'Estérel.

Le principal enjeu de cette activité concerne donc essentiellement les mouillages dans les différentes criques pouvant entraîner différents impacts :

- les dégradations du milieu naturel notamment les herbiers de posidonies,
- les impacts visuels paysagers par rapport au Grand Site (le mouillage dans la rade d'Agay est particulièrement réputé et donc important),
- l'information sur le Grand Site et les milieux naturels fragiles dans les ports, par les loueurs et par tout autre canal utilisable.

Les ancrages écologiques : une réponse au moins partielle en cours

Dès 2004, la ville de Saint-Raphaël a mis en place, dans la Rade d'Agay, une zone de mouillages organisés. Ces ancrages écologiques permettent d'accueillir les plaisanciers durant la saison estivale, tout en préservant la faune et la flore du site.

13 ancrages sont fixés autour de l'Île d'Or et du cap Roux. Il s'agit de mouillages sur ancres à vis. Celles-ci sont vissées dans un substrat meuble. Une bouée intermédiaire soulève la chaîne empêchant celle-ci de racler les fonds.

Les zones de mouillages sont ouvertes du 1er mai au 30 septembre. Le suivi de la fréquentation et des usages sur site est réalisé par les services Environnement de la Ville et de la CAVEM.

Les mouillages sur ancre sont interdits dans la surface couverte par les mouillages organisés



Principe des zones d'ancrage écologique (photo Service Communication Ville de Saint Raphaël)



Détail de la répartition des zones de mouillage organisé en rade d'Agay

Le Département des Alpes-Maritimes a aménagé dans le Parc maritime Estérel Théoule deux mouillages écologiques réservés aux clubs de plongée, dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

La voile

C'est une activité importante sur le secteur. On trouve des écoles de voile à Théoule-sur-Mer, La Figueirette, Agay, au Poussai puis à Boulouris et Saint-Raphaël.

Sur Saint-Raphaël, on trouve aussi de la voile légère et habitable avec des compétitions de niveau national et la présence de médaillé olympique (Olivier BAUSSET médaillé de bronze aux J.O. de Pékin).

Nous n'avons pas recensé d'éléments objectifs décrivant des impacts notables (sauf éventuellement les peintures utilisées).

Le transport maritime

Plusieurs compagnies proposent des excursions en mer au départ des ports de Fréjus et Saint-Raphaël ou des ports de l'ouest des Alpes-Maritimes tels que Juan-les-Pins ou Golfe-Juan, avec des circuits « Calanques de l'Estérel ».

La saison se déroule en général d'avril à octobre, avec un pic en juillet et août.

Ces activités sont assez importantes en matière de vente (source : Estérel Côte d'Azur) et se composent de 3 grands types d'embarcation :

- les bateaux de mini croisières,
- les zodiacs,
- les voiliers notamment « vintage ».

Des activités nautiques sont parfois proposées en accompagnement dans le cadre des sorties à petite échelle : kayak, plongée avec masque, palme et tubas, baignade.

A noter qu'il existe également des transports maritimes réguliers entre Cannes et La Figueirette (Navette Maritime Estérel) et entre Agay/St Raphaël et l'île Ste Marguerite.



Focus sur la partie varoise du site (données Natura 2000 Estérel)

Plusieurs compagnies proposent 1 à 7 excursions par semaine organisées en demi-journée et journée sur des bateaux permettant d'accueillir de 10 à 60 personnes par unité.

A une plus grande échelle, une autre société, Les bateaux de Saint-Raphaël dits « les bateaux bleus », présente une offre pour un plus grand nombre de personnes et à un rythme plus important, dont un circuit nocturne "Son et Lumière" et un circuit en bateau à vision sous-marine. Pour ses excursions, la société utilise au départ du Vieux Port de Saint-Raphaël un catamaran de 20 m avec 190 places et au départ du port d'Agay 2 vedettes traditionnelles de 20 et 24 m comprenant 97 et 99 places ainsi qu'un bateau à vision sous-marine de 10,7 m avec 38 places. Au total, pour cette société, ce sont jusqu'à 70 excursions par semaine en haute saison, plus de 63 000 passagers par an qui sont transportés dans le site de l'Estérel soit plus de 600 000 euros de chiffre d'affaires annuel, concentrés particulièrement sur la période estivale.

Impacts et enjeux de l'activité

Outre le cadre général des émissions de GES, les enjeux principaux liés à cette activité se concentrent sur les bruits et pollutions et éventuellement sur les notions de surfréquentation.

Dans les différentes études, trois éléments clefs sont mis en avant :

- les rejets d'hydrocarbures et autres émissions provenant des moteurs,
- les nuisances liées au bruit des moteurs,
- les peintures anti-salissures (antifouling) appliquées sur la coque des bateaux en maintenance.

L'enjeu d'évolution des motorisations vers des systèmes électriques sera donc un élément fort dans le cadre du Grand Site.



Les activités à sensation

Les activités nautiques motorisées sont également pratiquées, notamment dans le secteur d'Agay et Mandelieu / Théoule.

Des randonnées en jet-ski sur le littoral du Grand Site sont proposées par plusieurs prestataires, notamment de la base nautique de Fréjus ou du Golfe de Saint-Tropez.

Les activités de glisse et de loisirs tractés (parachute ascensionnel, wake board, kart nautique...) sont liées à la population balnéaire estivale donc très saisonnières.

A noter que l'activité ski nautique a été supprimée depuis la saison 2011 en baie d'Agay pour des raisons de sécurité et de cohabitation des usagers.

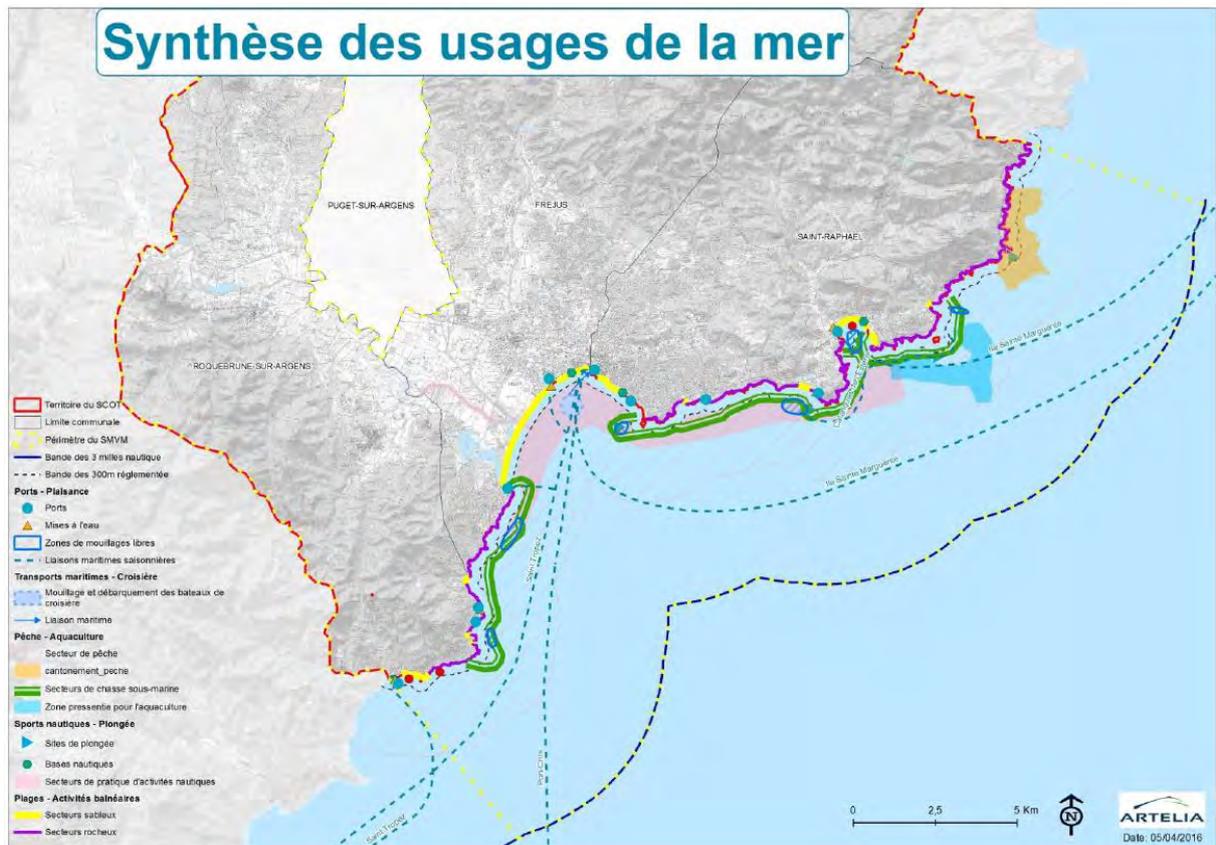
Les activités promenade découverte sur l'eau

Le canoë kayak et le stand-up paddle sont également pratiqués dans la zone toute l'année, avec une pointe d'activité durant la saison estivale.

Les calanques de l'Estérel sont un terrain idéal pour cette pratique, tournée vers le respect de l'environnement.

Différents prestataires proposent ces activités en location ou sorties accompagnées. Il existe aussi des produits combinant des activités terre et mer, par exemple : kayak le matin et VTT l'après-midi.

Le nombre et l'impact de ces activités semble très modeste.



Carte 37 : Synthèse des usages de la mer (Source : Projet de Volet Littoral et Maritime du SCOT de la CAVEM. Artelia version du 05/04/2016, reprise dans la Note argumentaire pour le lancement de l'OGS Estérel)

Synthèse des impacts des activités marines

L'ensemble des activités marines est fortement développé sur le littoral de l'Estérel. Ces activités sont la source d'une fréquentation importante du milieu en saison estivale et constituent un poids économique fort du territoire.

Plusieurs impacts environnementaux mais un manque de données précises

La fréquentation générée par chacune de ces activités et leurs impacts sur le milieu sont actuellement réels mais non quantifiables du fait de l'absence de données précises. Cette méconnaissance rend bien sûr plus difficile toute évolution réglementaire et/ou des comportements.

Ces impacts relèvent principalement de cinq domaines :

1. **Les impacts directs sur le milieu** par la prédation (pêche ou chasse sous-marine), le prélèvement ou encore l'impact des ancrages sur les herbiers... ;
2. **Le bruit** généré par les activités, notamment les bateaux de transport, les activités tractées et autres activités dites « à sensation » ;
3. **Les impacts indirects sur le milieu** par le rejet d'hydrocarbures, d'huiles, de peintures, de déchets... ;
4. **Les pollutions visuelles** générées par l'abondance de bateaux dans des zones de grand intérêt paysager comme en baie d'Agay ;
5. **La sécurité notamment dans les conflits d'usage** entre les différents types d'activités.

Dans ces différents items, les activités suspectées d'avoir actuellement les impacts les plus élevés sont :

- le nautisme (visuel, impacts directs et indirects sur le milieu),
- la chasse sous-marine (impact direct sur le milieu)
- et les activités dites « à sensation » (bruit, impact indirect sur le milieu, sécurité).

De plus, de manière générale, la question des motorisations thermiques devra être examinée dans le cadre général d'une vision future autour de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique.

h. Les activités « traditionnelles »

Cueillette

En terrain privé ou public, les activités de cueillette pratiquées de manière traditionnelle sur le site perdurent aujourd'hui, en particulier celle des champignons mais aussi de plantes forestières (bruyère, arbousier, myrte...). Selon la Charte Forestière du Territoire Grand Estérel, l'ASL Subéraie varoise encourage les propriétaires à conventionner avec les cueilleurs comme le fait l'ONF afin de réglementer et limiter cette cueillette.

La cueillette du mimosa est également une motivation importante de promenade pendant sa période de floraison (janvier-février). Le Grand Duc à Mandelieu est par exemple connu pour cela.

A noter que des exploitations professionnelles de mimosa et eucalyptus existent également sur Mandelieu, Théoule et Les Adrets.



En 2017, le SIPME a réalisé une étude sur le potentiel d'exploitation de plantes aromatiques de l'Estérel, en collaboration avec l'Association Terroirs d'Estérel nouvellement créée, en vue de développer des produits identitaires du massif valorisant des plantes autochtones (sachets senteurs, condiments alimentaires principalement). En effet, le traitement de lutte contre les incendies inclut notamment la création de coupure d'interface, qui couvre d'importantes surfaces. La nécessité de débroussailler régulièrement ces espaces représente un coût et une contrainte importants pour le SIPME. Sur ces espaces ouverts croissent des plantes aromatiques qu'il peut être intéressant de valoriser, afin que la vente des produits issus de leur collecte finance en partie l'entretien de ces espaces. Pour le territoire, il s'agit de transformer une contrainte (la nécessité de compartimenter le massif et de débroussailler certains espaces) en opportunité (la possibilité d'utiliser des plantes locales pour créer des produits identitaires de l'Estérel valorisant les usages patrimoniaux anciens, tout en entretenant des espaces ouverts faiblement combustibles).

L'étude a analysé de nombreux retours d'expérience du Var et des Alpes Maritimes, des tests agronomiques de productivité des plantes locales à l'état naturel ont été réalisés (facteurs d'exposition, de sols, d'ouverture du milieu), les questions économiques et réglementaires ont été étudiées.

Elle conclut que la cueillette et le débroussaillage sélectif de plantes aromatiques sont de véritables opportunités. En effet, les plantes aromatiques

intéressantes pour un projet de valorisation des espèces végétales (lavande stoechas, ciste, immortelle, myrte, thym, etc.) du massif présentent un fort potentiel.

Les espaces les plus favorables au développement de ce type de projet d'exploitation extensif des plantes autochtones concernent les coupures de combustibles déjà existantes, par la réalisation d'un débroussaillage alvéolaire sélectif en termes d'essences, maintenant l'efficacité DFCI des ouvrages. Cela présenterait plusieurs avantages : compatibilité avec la réglementation existante notamment en site classé, réduction des coûts d'entretien pour la puissance publique, meilleure intégration paysagère des ouvrages DFCI, préservation des ressources mellifères pour l'apiculture, réduction de l'érosion sur les espaces en pente, développement de produits identitaires du massif et création d'emplois. Des études complémentaires et des expérimentations de terrain doivent encore être réalisées pour développer ce type de projets.

Chasse

La période d'ouverture générale de la chasse se situe du 10 septembre à fin février. Il existe des périodes spécifiques pour certains gibiers, notamment les gibiers migrateurs.

Octobre est la période de pic d'activité avec des battues au grand gibier et le début de la chasse aux oiseaux migrateurs.

Sur détention d'une autorisation préfectorale, le sanglier peut être chassé de début juin à début septembre. Les droits de chasse peuvent également préciser des horaires, c'est le cas par exemple en forêt domaniale.

Une diminution du nombre de chasseurs est observée en raison d'un vieillissement de cette population qui n'est pas entièrement renouvelée. Toutefois, un effectif autour de 700 chasseurs côté varois du territoire OGS (source : sociétés de chasse du territoire) semble montrer qu'un engouement assez fort pour cette activité persiste sur le territoire. Côté 06, sur les communes de Théoule et Mandelieu on dénombre respectivement 40 et 50 chasseurs (source: questionnaires du Parc Départemental de l'Estérel).

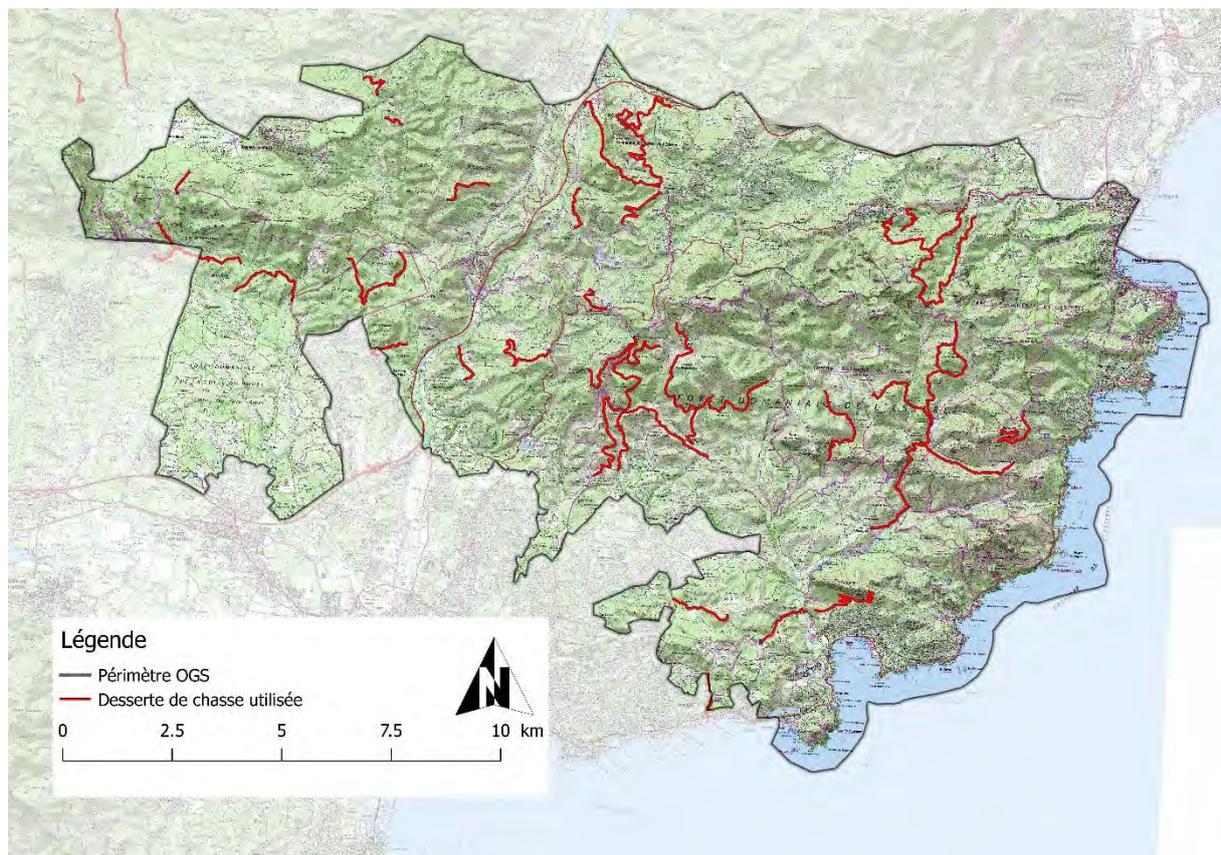
Ils sont regroupés au sein de sociétés de chasse, communales ou privées. On trouve une association de chasse communale sur chacune des 7 communes du Grand Site. Plusieurs sociétés de chasse sont également regroupées au sein de deux Groupements d'Intérêt Cynégétiques, le GIC de l'Estérel et le GIC de la Colle du Rouet, gérant la chasse sur un territoire donné.

La chasse est pratiquée en forêt communale, domaniale et privée selon les droits de chasse accordés par les propriétaires, en location ou à titre gratuit.

Pour l'ONF, cette chasse est absolument indispensable pour réguler les populations de certains animaux et tout particulièrement des sangliers.



En 2018, le SIPME a rencontré les responsables des sociétés de chasse de Fréjus, Saint-Raphaël, Les Adrets-de-l'Estérel et Bagnols-en-Forêt, pour établir avec eux la cartographie de la desserte utilisée par les chasseurs et utile à leur activité, en dehors des pistes déjà entretenues au titre du nouveau PIDAF du SIPME validé en 2018 (cf. carte ci-après). La société de chasse de Puget-sur-Argens a été contactée mais n'a pas souhaité participer à l'inventaire.



Carte 38 : Inventaire des dessertes utilisées par les chasseurs hors PIDAF (Altéa 2019)

Agriculture

Les deux activités agricoles nous semblant à considérer dans le cadre du schéma d'accueil du public sont :

Le pastoralisme

Et plus précisément l'élevage ovin pour lequel les espaces forestiers constituent une surface de parcours importante.

L'activité pastorale dans le massif de l'Estérel est assez limitée puisqu'on ne dénombre qu'une seule éleveuse de moutons, installée à la maison forestière de Roussivau. Cette éleveuse, dont l'activité de pâture participe à la prévention des incendies de forêt dans l'Estérel, a été interviewée par le SIPME :

Chiffres clés de l'activité

- Nombre de têtes : 380 têtes de bétail
- Nombre de mères : 180
- Races : mérinos pur (de Provence)
- Nombre moyen de naissances / an : 180
- Périodes de naissances : mars-avril
- Surfaces pâturées dans l'Estérel : 200 ha

Période d'utilisation du massif de l'Estérel

D'une manière générale, le calendrier de l'activité s'établit comme suit :

– Mai – octobre : 6 mois en alpage, dans le Mercantour, à 1500 – 2000m d'altitude. A noter : avant le troupeau ne passait que 3 – 4 mois en alpage, il doit désormais revenir dans l'Estérel plus tard, en novembre, du fait des sécheresses et des retards des pluies d'automne. La montée en alpage s'effectue en camion en une seule fois.

– Novembre – avril : 6 mois dans le massif de l'Estérel

La fréquentation pastorale s'effectue sur plusieurs secteurs du massif selon les périodes de l'année :

– Novembre - février : Retour du troupeau : pâturage dans les secteurs de Gratadis, des communaux de Saint Raphaël aux Veissières, Castelli, le petit Gondin.

– Fin février : parcours de 15 jours sur le secteur de Plan Estérel = départ route d'Italie ☐ Les cantonniers ☐ le Malpey ☐ Aire de l'Olivier ☐ Plan Estérel (pâturage des coupures de combustible, notamment) ☐ Le Perthus ☐ retour à Roussivau. Réalisé une fois la chasse fermée pour éviter les problèmes avec les chiens.

– Mars : pâtures de Roussivau, à proximité de la Maison Forestière, au moment de la période des agnelages.

– Avril : Pâtures à Gratadis, après la période des agnelages

– Mai : départ pour les Alpes

Difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés sont évoquées par la bergère :

– Contraintes sur l'organisation des parcours avec les bêtes du fait de la présence de chiens durant la période de chasse.

– « Concurrence » de la faune sauvage : parfois les cerfs utilisent les ressources de Roussivau avant les brebis, ce qui pose un problème au moment de la période d'agnelage pour nourrir les bêtes

– Irrégularité de la ressource : peu d'herbe, puis beaucoup d'un coup après l'arrivée des pluies, puis montée en graine de l'herbe

– Prédation des chiens : auparavant, beaucoup d'agneaux étaient saignés par des chiens dans l'Estérel, mais ce problème ne se pose plus depuis la pose de clôtures nocturnes, de clôtures près de Roussivau et grâce aux chiens de protection.

– Problèmes de cohabitation avec les pratiquants de sports de nature du fait d'une fréquentation de l'Estérel croissante. Certaines personnes se promènent avec leurs chiens non tenus en laisse, qui peuvent être attaqués par les chiens de garde du troupeau s'ils s'approchent trop près. Leur présence peut également stresser les brebis en période d'agnelage. Il est nécessaire d'informer davantage les passants au sujet de l'élevage dans le massif. La fréquentation est aujourd'hui vécue par le gestionnaire de l'activité comme une contrainte et non comme une opportunité de développement commercial. La fréquentation touristique est anticipée par le gestionnaire qui organise ses pâtures en fonction des périodes de fréquentation des diverses zones du massif (évite les zones très fréquentées le dimanche et les jours fériés).

– Nécessité d'apporter certaines améliorations à la maison forestière de Roussivau et à la bergerie.

– Difficultés liées à la modification de certains aspects de la Politique Agricole Commune (PAC) qui pénalisent l'activité d'élevage et la valorisation de son rôle en tant qu'élément d'entretien du paysage et de prévention des incendies de forêt

L'apiculture

Dans le massif de l'Estérel, une dizaine d'apiculteurs professionnels exercent leur activité. Le SIPME a réalisé un entretien avec l'un d'entre eux, le GAEC apicole de l'Estérel, en août 2017 :

D'après ce GAEC, le massif est déjà très utilisé, notamment comme site d'hivernage, et la possibilité d'implantation de nouveaux apiculteurs est assez limitée.

Il existe en effet une nécessité de conserver une distance minimale entre les emplacements (environ 2-3 km) pour que la ressource mellifère soit suffisante pour les besoins du rucher, pour éviter le "surpâturage" des abeilles, et pour limiter la concurrence de l'espèce domestique avec les butineurs sauvages.

Chiffres clés du GAEC apicole de l'Estérel

– Nombre de ruches global de l'exploitation : 500 (taille d'exploitation moyenne dans le Var)

– Races : Apis Mellifera Carnica & diverses autres races.

– Nombre de sites utilisés (sur un an pour l'ensemble de l'exploitation) : 4

- Estérel
- Plateau de Valensole
- Haute Ardèche
- Préalpes

Sur chaque site, on note une présence moyenne de 80 ruches (chiffre moyen pour les apiculteurs professionnels).

– Essences de plantes mellifères de l'Estérel : lavande maritime, myrte, thym blanc, bruyère blanche, ciste, thym, romarin, chênes, ronces, asphodèles, bruyère rose, arbousier, et toute autre plante mellifère. L'inule visqueuse est une plante très intéressante pour le pollen à l'automne
Types de produits fabriqués sur un an

– 12 tonnes de miel/an pour 12 sortes de miels (exploitation moyenne classique dans le Var)

– 500 kg de pollen

– Produits dérivés : bresques, hydromel (quantités réduites), pain d'épices

Période d'utilisation du massif de l'Estérel

D'une manière générale, le calendrier de l'activité s'établit comme suit :

– Février : ruches en hivernage dans l'Estérel.

– Mars : Visite des ruches et 1ères actions : changement des reines - réalisation de l'essaimage - renouvellement du cheptel

– Mars-avril-mai : production de pollen et de miel dans l'Estérel

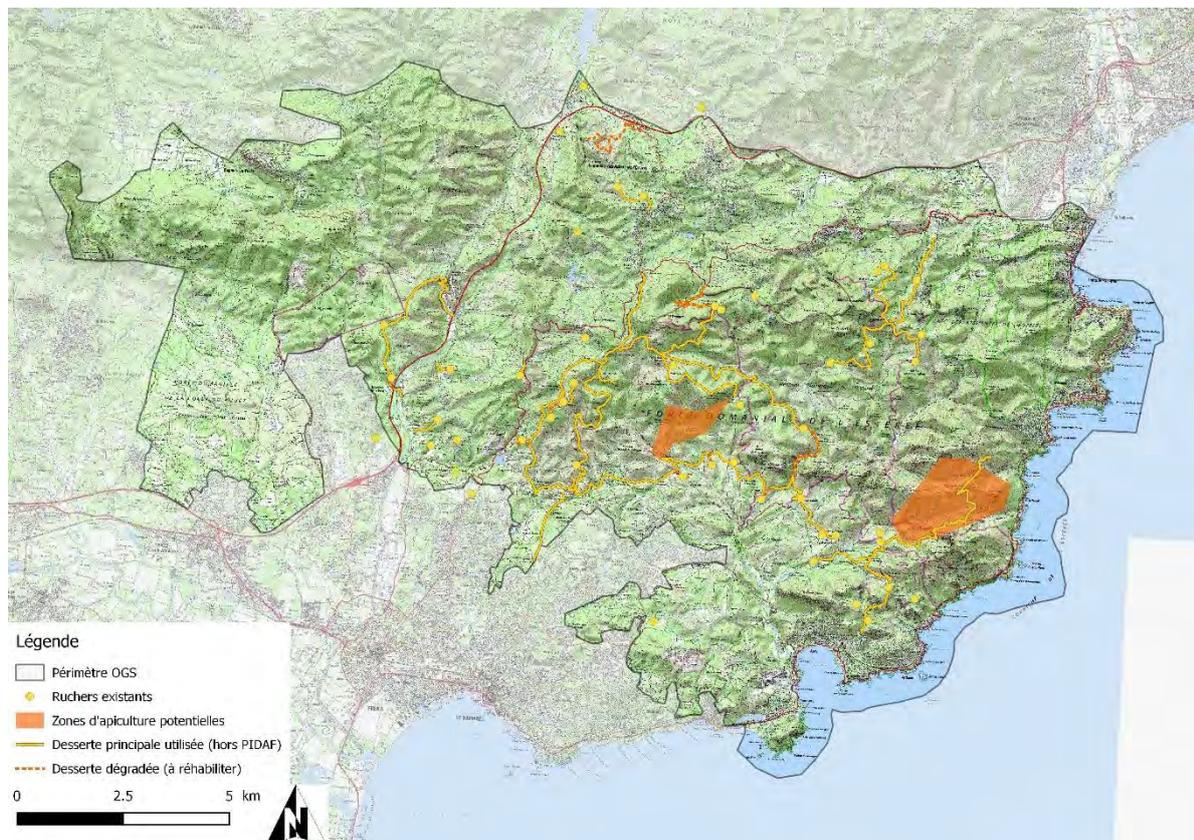
– Début Mai : début de la transhumance des ruches. Déplacement d'une partie des ruches en Haute Ardèche (miel d'acacia).

– Fin mai : déplacement d'une partie des ruches dans les Préalpes

– Mi-juin : déplacement des dernières ruches présentes dans le massif de l'Estérel vers le plateau de Valensole (miel de lavande) et vers le secteur des étangs de Villepey.

– Octobre : les ruches reviennent dans l'Estérel. Remarque : auparavant, les ruches étaient rapatriées en septembre, mais avec des sécheresses estivales plus étalées, elles reviennent désormais uniquement en octobre, après les premières pluies, et lorsque le frelon asiatique, nouvellement arrivé, est également moins actif.

– Octobre-novembre : production de miels et de pollen dans l'Estérel.



Carte 39 : Zones d'apiculture et dessertes utilisées hors PIDAF (Altéa 2019)

Pêche professionnelle en mer

La Prud'homie de Saint-Raphaël (regroupant les ports de Saint-Raphaël, Fréjus et Les Issambres) compte 26 pêcheurs en activité. Celle de Cannes (incluant Mandelieu et Théoule) en compte une trentaine. Elles contribuent à faire respecter la réglementation et lutter contre le braconnage. Les produits de la pêche sont vendus directement, essentiellement à Saint-Raphaël, aux Issambres et au marché Forville de Cannes.

Le pescatourisme, qui consiste à accueillir des passagers à bord pour faire découvrir le métier de pêcheur, est une activité d'excursion en développement.

Un projet expérimental (Pescatourisme 83) a d'ailleurs été mené sur le littoral varois de 2009 à 2011, porté par l'association Marco Polo Echanger Autrement (MPEA) et cofinancé par la Région, le Département et le Fonds européen pour la pêche. Ce projet a impliqué 3 patrons pêcheurs prud'hommes de pêche de Saint-Raphaël.



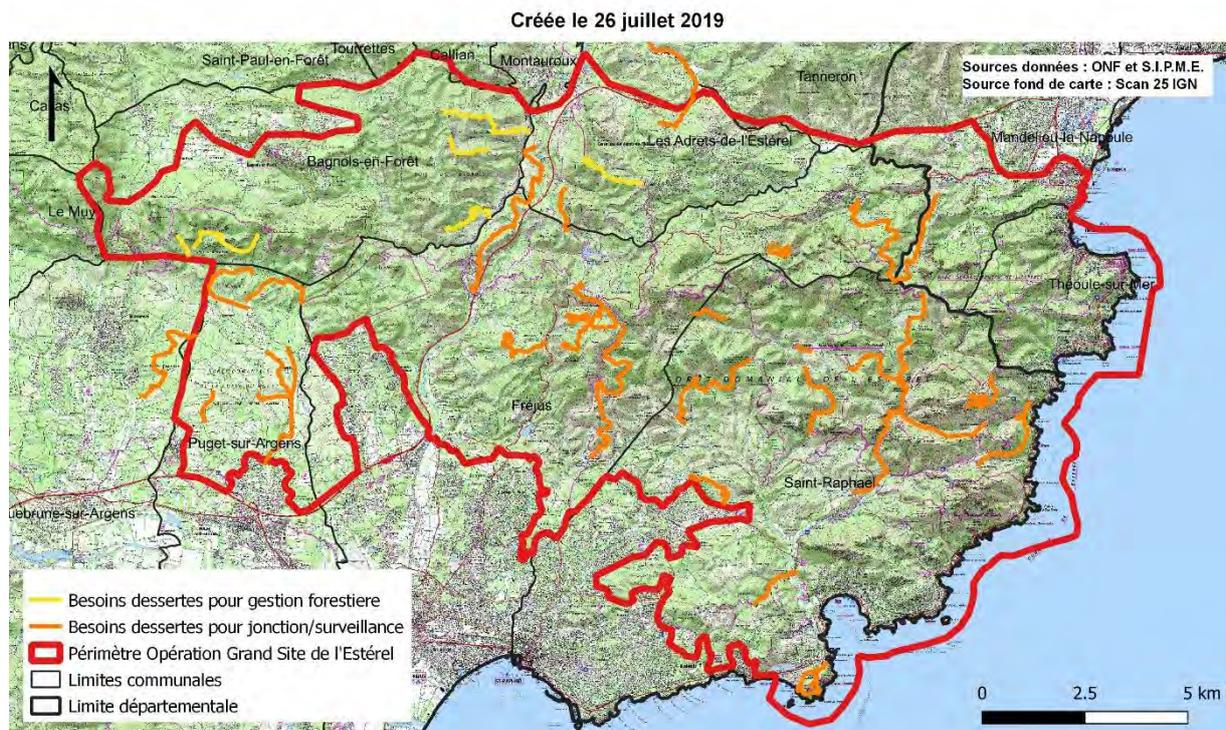
Certains sites internet mettent également en relation des pêcheurs amateurs pour réaliser des sorties communes (ex : www.comptoirdespecheurs.com).

i. Exploitation forestière

L'exploitation forestière est une activité aujourd'hui très limitée sur l'Estérel et en déclin.

En 2018-2019, le SIPME a rencontré les agents ONF de l'Unité Territoriale Grand Estérel, chacun étant en charge de la gestion d'une partie du massif de l'Estérel, afin de cartographier la desserte utile à l'ONF en matière de surveillance et de gestion forestière, et ne figurant pas déjà dans la desserte entretenue au titre du PIDAF 2018.

Carte d'inventaire des besoins de l'Office National des Forêts (ONF) en dessertes forestières hors Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du territoire du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (S.I.P.M.E.)



Carte 40 : Inventaire des besoins de l'ONF en dessertes forestières hors PIDAF (SIPME 2019)

j. Principaux conflits d'usages relevés

Entre activités de loisir et activités traditionnelles

Entre les différentes activités de loisir

Conflits interAPN

Les conflits d'usages entre pratiquants des activités de pleine nature sont manifestement relativement rares (peu de traces dans l'étude de fréquentation et durant les observations de terrain - cf. carte page suivante).

Ces conflits d'usages semblent surtout concerner les interfaces piétons-vététistes sur les sentiers.



Plusieurs promeneurs nous ont en effet fait remarquer le fait d'avoir croisé sur sentier des vététistes de manière jugée dangereuse. Ces croisements concernaient des vététistes en descente, mais aussi ponctuellement des personnes en VTAE en montée. Des problèmes sont notamment recensés sur les secteurs du Mont Vinaigre et

de la Ste Baume où les vététistes viennent chercher de la technique sur des sentiers très fréquentés par les usagers pédestres.

Conflits voitures-vélos

La route de la Corniche d'Or concentre les deux plus grandes fréquentations : cyclistes de route et flux de véhicules.

On peut donc imaginer sans problème qu'il s'agit de la route où se cristallisent les principaux conflits d'usage, tel que cela est souligné dans l'étude de fréquentation.



Chasseurs et promeneurs

Il s'agit certainement de la forme de conflits potentiellement la plus répandue.

Pour autant, selon la FDC83, les chasseurs signalent peu de conflits avec les autres usagers, notamment lorsqu'il s'agit de chasse individuelle. Les conflits qui peuvent opposer chasseurs et pratiquants de sports de nature concernent surtout les battues collectives. Pour les chasseurs les principaux problèmes sont :

- la traversée des battues par les personnes, malgré la signalisation ;
- les remarques parfois volontairement blessantes des promeneurs (assez rares).

Pour les promeneurs rencontrés, la vision est un peu différente. Si aucun ne nous a signalé avoir été en conflit ouvert avec des chasseurs, une majorité a émis des remarques globalement négatives ou au mieux nuancées sur leurs rencontres avec les chasseurs.

Parmi ces remarques, on notera tout particulièrement :

- le fait de se retrouver au milieu d'une battue sans information préalable accessible et sans forcément de possibilité de changer son itinéraire. Il existe une demande des usagers sur une meilleure connaissance des lieux, dates, zones de chasse, des règles à observer, etc. ;
- l'incompréhension d'avoir des personnes pouvant circuler librement en 4x4 dans le massif pour « tuer la faune sauvage » ;
- le croisement de colonnes de véhicules dont une partie (jugée minoritaire) ne respecte pas des règles minimum de courtoisie (ralentir, dire bonjour...).



On voit donc que ce type de partage d'espace définit des enjeux profonds à l'échelle du massif. Ces enjeux concernent principalement :

- la sécurité, notamment entre les chasseurs et les cueilleurs de champignons,
- l'information et la sensibilisation car on voit qu'ici se cristallisent des visions déformées et incomplètes des activités de l'autre partie.

Ces visions déformées peuvent se caricaturer ainsi :

- *Les chasseurs se considèrent souvent avec un principe de primauté historique et locale et voient la population des promeneurs comme des « écologistes primaires » connaissant en fait peu de choses à la nature ;*
- *Les promeneurs se considèrent comme les défenseurs de la nature et voient dans la chasse et ses pratiquants une activité destructrice des milieux bénéficiant d'avantages inconsidérés attribués par les autorités.*

Ce qui peut concrètement être fait pour améliorer ces perceptions et ces situations devra donc être réfléchi même s'il sera techniquement difficile de trouver des solutions opérationnelles (par exemple, l'information préalable sur les battues se heurte vite à la mobilité de celles-ci).

Par contre, informer, apprendre à chacun à connaître les caractéristiques des autres activités et mieux les respecter reste pour nous l'enjeu essentiel qui doit guider la stratégie d'accueil du public par rapport à ces problématiques (voir également carte page suivante).

Éleveurs et promeneurs

Des problèmes de cohabitation des éleveurs avec les pratiquants de sports de nature sont présents du fait d'une fréquentation croissante de l'Estérel. Les incivilités de certains usagers posent des problèmes, notamment avec certaines personnes qui se promènent avec leur chien non tenu en laisse pouvant être attaqué par les chiens de garde du troupeau s'il s'approche trop près ou pouvant causer des stress aux brebis au moment de l'agnelage. La fréquentation est aujourd'hui vécue par exemple par Anne Bachet, bergère, comme une contrainte alors qu'elle pourrait être une opportunité si la vente directe était pratiquée.

Mme Bachet a adapté ses pratiques à la contrainte de la présence du public : elle gère les pâtures en fonction des périodes de fréquentation des diverses zones du massif. Pour elle, il est nécessaire d'informer davantage les passants au sujet de l'élevage dans le massif.

Apiculteurs et promeneurs-cueilleurs

Pour les apiculteurs, la cueillette de plantes apicoles en période de floraison (comme la bruyère) pourrait représenter une menace de diminution des ressources pour les abeilles (pas de données objectives à ce sujet).

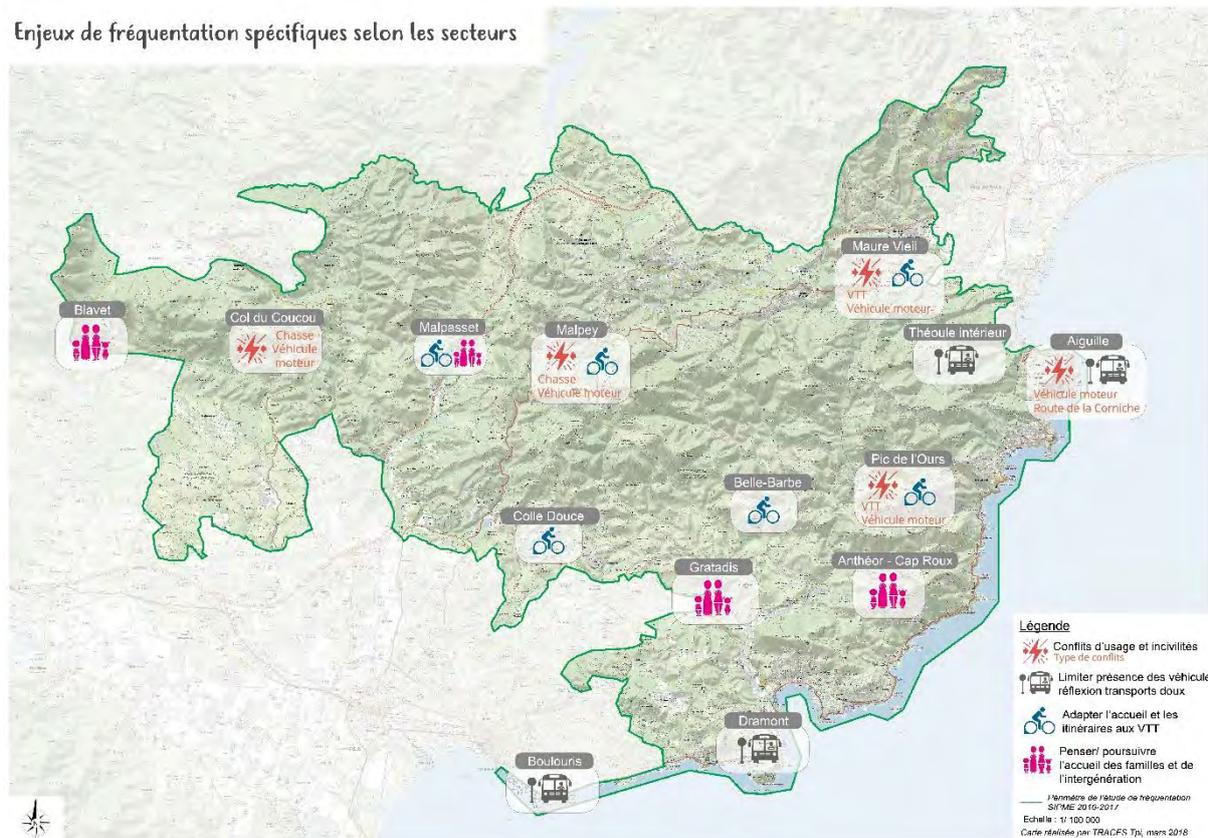
En outre, il est à noter, depuis 2 à 3 ans, un accroissement des conflits avec les visiteurs de l'Estérel. En effet, les périodes de forte fréquentation coïncident avec les périodes de présence des ruches dans l'Estérel, et notamment avec les périodes de production de miel (printemps et automne).

Par ailleurs, il existe une très grande méconnaissance des activités pratiquées par les apiculteurs de la part du grand public, qui conduit à des attitudes hostiles et à des conduites à risque.

A titre d'exemples, on peut citer :

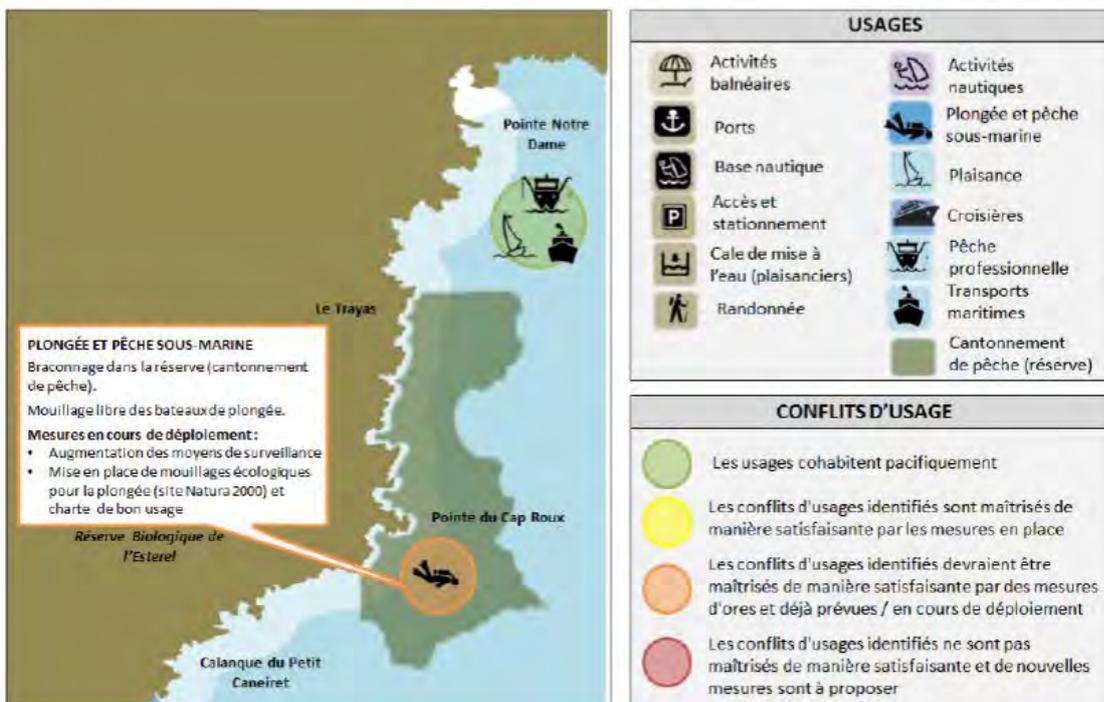
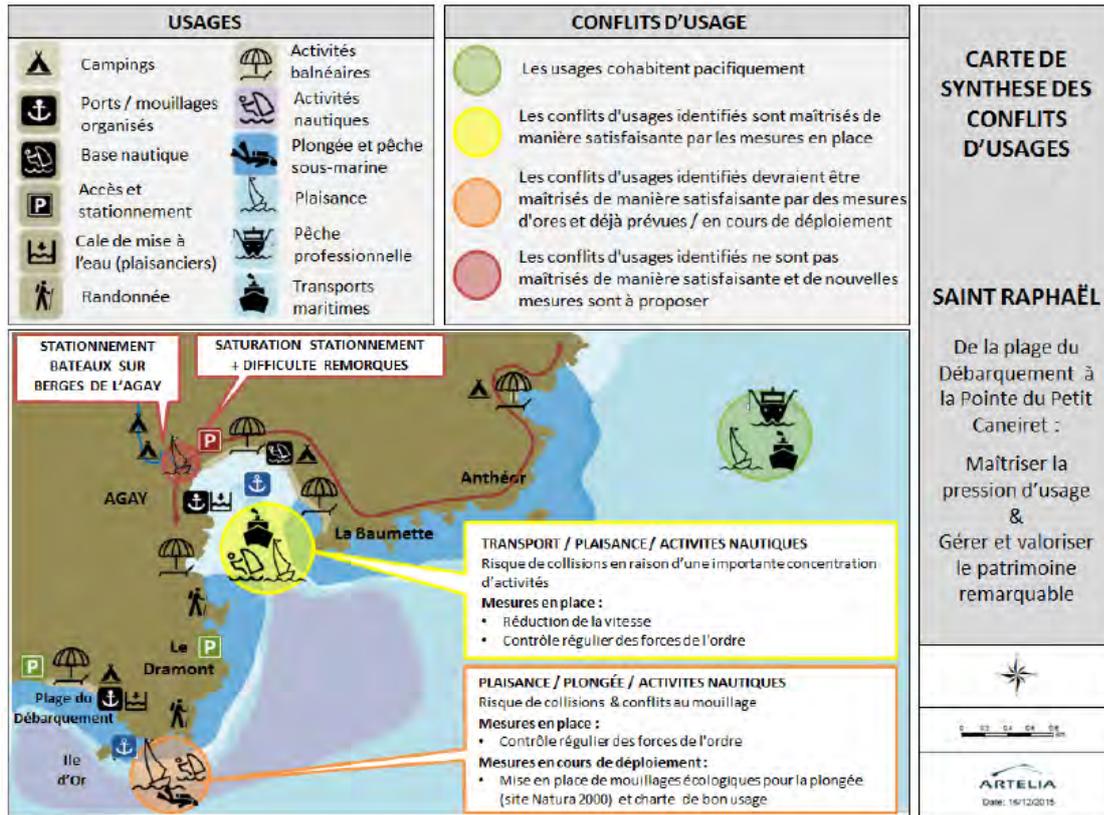
- La question de la disparition des abeilles est assez médiatisée, et le citoyen « expert » vient de plus en plus essayer d'exercer un contrôle sur les activités des apiculteurs professionnels, qu'il ne connaît pourtant pas. Les remarques et les critiques désobligeantes se multiplient.
- Les personnes s'approchent beaucoup trop près des ruches et se font piquer. Il n'y a pas de conscience du danger et de stratégie d'évitement.
- Sur certains sites, la fréquentation a beaucoup augmenté et les problèmes se multiplient : essentiellement sur Belle Barbe et la Louve.
- Lors de courses sportives organisées, les organisateurs ne prennent pas en compte la présence de ruches sur le tracé, ce qui provoque des accidents-piqures.
- Les guides de randonnées ont une méconnaissance des pratiques des apiculteurs : ils font souvent passer les groupes trop près des ruches.
- Lors du déplacement des ruches avec le camion 12 tonnes, les passants sont hostiles et méprisants : ils ignorent quels sont les véhicules autorisés dans l'Estérel. L'ONF est reconnaissable, pas les autres acteurs.
- Lorsque les apiculteurs pratiquent certaines actions sanitaires sur les ruches, les passants se montrent hostiles : lors du traitement du varroa par soufflage d'acide oxalique (traitement naturel), les promeneurs pensent qu'il s'agit là de traitements chimiques nocifs pour les abeilles et l'environnement.
- Dans les sites proches de zones d'habitation, l'attitude des habitants est en train de changer, elle devient de moins en moins tolérante à la présence de ruches (ex : plainte concernant les déjections des abeilles sur les vitres, etc.).

Enjeux de fréquentation spécifiques selon les secteurs



Carte 41: Schématisation des conflits d'usages et des enjeux par secteurs (source : Etude de fréquentation SIPME-Traces TPI)

Focus sur les conflits d'usage de la mer à Saint-Raphaël



Carte 42 : Synthèse des conflits d'usage de la mer. (Source : Projet de Volet Littoral et Maritime du SCOT de la CAVEM. Artelia version du 05/04/2016 reprise dans la Note argumentaire pour le lancement de l'OGS Grand Estérel)

2 L'ETAT DES LIEUX DU RESEAU D'ITINERAIRES

a. Préambule

Préambule

Entre 2017 et 2018, le SIPME a travaillé avec les associations de sports de nature du territoire, les communes et les offices de tourisme, en vue de réaliser un inventaire de leurs propositions d'itinéraires, en préparation du Schéma d'accueil du public.

L'objectif qui leur était donné était d'envoyer au SIPME des propositions en se basant uniquement sur les critères suivants : intérêt touristique de l'itinéraire, intérêt pour la pratique sportive, diversité des itinéraires pour satisfaire les besoins de divers types de publics aux niveaux différents.

En effet, il avait été annoncé dès le début que la sélection du réseau d'itinéraires retenu serait réalisée dans le cadre du Schéma d'accueil, en croisant les propositions d'itinéraires avec les enjeux naturalistes et patrimoniaux, les enjeux de la cohabitation des usages/pratiques, et le facteur budgétaire (coût d'entretien du réseau d'itinéraires).

Le postulat de départ du SIPME a été fondé sur l'idée que pour obtenir à terme un réseau d'itinéraires intéressant, diversifié, capable d'organiser efficacement les flux de fréquentation dans le massif et d'améliorer la préservation de l'espace naturel, il fallait partir de la connaissance de terrain des acteurs locaux et d'une proposition diversifiée d'itinéraires intéressants pour ensuite effectuer un tri au vu des contraintes (logique de l'entonnoir), plutôt que de partir des contraintes et de prendre le risque de proposer in fine un réseau d'itinéraires d'intérêt limité, et donc peu à même de canaliser efficacement les flux, mais aussi peu accepté par les acteurs locaux. **Ce travail participatif d'inventaire de terrain a été réalisé pour les pratiques suivantes : randonnée, vélo, escalade, équitation.**

Des dizaines de bénévoles de plusieurs associations, principalement rassemblées dans le Collectif Estérel Pour Tous, se sont ainsi mobilisés durant plus d'un an pour parcourir le massif, relever les traces GPX d'itinéraires précisément décrits (degré d'intérêt, niveau de difficulté, durée, distance, dénivelé, principaux points d'intérêt du parcours). Diverses associations locales d'escalade ont également réalisé un inventaire complet identifiant et qualifiant ainsi les points accès aux parois (temps de marche, distance, dénivelé, état du sentier) et les sites d'escalade (localisation GPS, nombre de voies et de secteurs par site, niveau et hauteur des voies, degré d'intérêt du site, niveau de fréquentation actuel, type de public, descriptif du site et son état, indication sur le conventionnement). Pour chaque site, les associations ont

proposé un ou plusieurs chemins d'accès via envoi de traces GPX.

Ce travail ouvert et participatif va également permettre de mettre en évidence les itinéraires plébiscités (jugés très intéressants et/ou proposés de nombreuses fois par des acteurs différents).

Enfin, en 2018, ce travail d'inventaire des propositions d'itinéraires de sports de nature a été complété par un inventaire des "points noirs" et points d'intérêt présents sur ces itinéraires. Ce travail a été réalisé par les associations suivantes : Clubs Alpains Français de l'Estérel et de Cannes, Estérel Club Cycliste Adréchois. Une méthodologie d'inventaire a ainsi été développée avec le SIPME, le bureau d'études ALTEA et les responsables associatifs pour établir une classification des désordres (sentier effondré, embroussaillé, érodé, etc.) et des points d'intérêt (point de vue, site intéressant pour un espace "pause", etc.). Ainsi, les bénévoles ont à nouveau parcouru le massif pour établir une base de données géolocalisées et accompagnées de photos sur ces questions.

Ce travail colossal a impliqué de nombreux amoureux du massif de l'Estérel, désireux de participer à sa mise en valeur, à la structuration d'un réseau d'itinéraires de sports de nature cohérent à l'échelle du massif, dans une perspective de découverte et de sensibilisation à ses richesses et fragilités. Le SIPME tient tout particulièrement à remercier le travail de coordination des associations, réalisé par les responsables du Collectif Estérel pour Tous depuis 3 ans, en particulier MM. Christian Chabert, Jean-Jacques Bianchi et Jean-Luc Mespoulet, qui se sont très fortement impliqués dans le travail préparatoire au Schéma d'Accueil du public de l'Estérel.

b. Les désordres relevés sur le réseau

Méthodologie de travail

Dans le cadre du travail sur le réseau d'itinéraires, le SIPME a demandé aux associations impliquées (tel que détaillé précédemment) un relevé et un descriptif des différents désordres et points noirs pouvant se trouver sur ce réseau (sur la base d'une méthodologie et d'une fiche descriptive). De nombreux relevés de terrains (plus de 500) ont donc été effectués par les bénévoles sur une grande partie des tracés (officiels et proposés par les associations). Ils ont permis principalement de faire un premier état des lieux géolocalisé des « pathologies » existantes sur le réseau de sentiers.

NB : La partie Alpes-Maritimes (Mandelieu, Théoule) n'a pas été traitée dans l'inventaire des associations, car la supervision du réseau officiel et des points noirs est déjà prise en charge par le Département 06, gestionnaire du parc départemental.

NB 2 : Notons que l'action des associations a permis également de géolocaliser des lieux ayant un intérêt spécifique sur les parcours (points de vue, zone de pique-nique,...). A ce stade, ces données ont été simplement entrées dans la base de données géolocalisée mais n'ont pas fait l'objet de traitements spécifiques.

L'ensemble de ces données a ensuite été traité par Altéa (en créant une typologie de pathologies et en intégrant ces données dans la base du SIG).

Limites de la méthodologie

On soulignera d'abord l'important travail de relevé réalisé par les bénévoles qui a permis de créer une première radioscopie de l'état des lieux du réseau de sentiers.

Cependant, il est aussi important de souligner les limites de ce type de démarche (souvent liées à la grande diversité des intervenants et malgré des éléments méthodologiques communs). Elles se trouvent principalement dans l'hétérogénéité des descriptifs et de l'estimation des quantitatifs.

En effet, cette hétérogénéité rend difficile une partie des extrapolations nécessaires à des visions d'ensemble.

Par exemple, ceci posera des questions comme :

- Comment interpréter l'abondance/absence de données sur certains secteurs,
- Comment adapter à une typologie ou chiffrer si le descriptif est incomplet,
- Comment chiffrer si le linéaire n'est pas clairement mentionné.

En conclusion

Cette démarche, intéressante dans l'implication des acteurs, **permettra clairement de :**

- posséder une base de données des lieux problématiques avec un descriptif et une photo,
- géolocaliser ces lieux et de les connecter à la base de données,
- en déduire une typologie des problèmes avec des ordres de grandeur d'importance pour chaque type à l'échelle du massif.

Cette action ne permettra pas :

- d'établir des programmes et montants de travaux et autres interventions pour des sections de sentiers,
- d'avoir une idée globale des montants de travaux potentiels pour des zones ou pour la totalité du réseau.

Typologies de désordres constatés sur le réseau

Dans un contexte d'une telle dimension de fréquentation et avec des usages aussi variés que ceux du massif de l'Estérel, les facteurs anthropiques se conjuguent aux facteurs naturels, pour entraîner un ensemble de désordres (et de points noirs) sur le réseau.

Les facteurs érosifs naturels sont classiques et dus bien sûr aux intempéries, en particulier à l'action de l'eau en ruissellement, mais aussi à l'action gel/dégel. Suivant la pente et la nature des sols, la dégradation est plus ou moins rapide et accentuée (par exemple : plus la pente en long est forte, plus l'érosion de la plateforme est accentuée). De plus, il arrive que les chemins d'eau croisent les chemins « de terre » pour créer des intersections (gués, radiers), parfois délicates à franchir... De surcroît, on notera la fragilité certaine des sols volcaniques de l'Estérel et notamment leur difficulté à recréer une couche de sol colonisable par la végétation.

Cet aspect, lié au caractère compact et peu altérable du ciment siliceux, les rendent très vulnérables aux incendies et aux pratiques de nature à détruire les couches pédologiques superficielles.

L'intensité et la variété des usages viennent accentuer la gravité des problématiques, voire parfois les combiner entre elles. Soulignons que certains usages (le VTT et l'équestre par exemple) paraissent plus adaptés à certaines typologies d'itinéraires qu'à d'autres (dégradations des sentiers).

Il convient par ailleurs de ne pas omettre les passages de troupeaux ovins, ni la circulation des véhicules de secours, d'entretien et de chasseurs, ou les deux-roues (qui peuvent être dévastateurs sur certaines sections).

A chaque grande catégorie de désordres (constats sur le terrain), nous avons adapté un remède ou associé un ensemble de remèdes.

Mais cette classification reste générale, car chaque cas peut être particulier, par son intensité, son ancienneté, son importance linéaire... Le tout lié au contexte d'usages et à la fréquentation actuelle et projetée.

Enfin, il faut bien comprendre que tout réseau d'itinérance, surtout ayant une dimension touristique, nécessite une maintenance régulière, c'est-à-dire un ensemble de travaux qui doivent être calibrés et phasés par degré d'urgence, par secteur et ordre de priorité stratégique.

Typologie	Définition	Photo
A	<p>Constat : ravinement du sentier dû à une mauvaise canalisation des eaux de ruissellement entraînant un écoulement direct sur l'assiette sentier.</p> <p>Remède : <i>comblement et stabilisation des sections érodées et/ou sur-créusées avec réalisation d'un système d'évacuation des eaux adapté à chaque cas.</i></p>	
B	<p>Constat : portion de sentier ou de piste présentant une pente en long importante, pouvant être abimée, glissante et donc inconfortable, voire dangereuse en usage.</p> <p>Remède : <i>reprise et comblement/stabilisation de l'assiette, dispositifs de franchissement adaptés de type emmarchements pierres ou paliers, sécurisation.</i></p>	
C	<p>Constat : dégradation, voire démolition, d'ouvrage existant (murs de soutènement en aval, amont, manque de stabilisation de pierrier...).</p> <p>Remède : <i>reprise ou création d'ouvrages en pierres à réaliser en vue d'une consolidation.</i></p>	
D	<p>Constat : passage à gué, chemin d'eau entraînant des difficultés de traversée.</p> <p>Remède : <i>passage à rehausser, agrandir ou conforter par constitution d'un radier pierres et/ou à sécuriser par un dispositif adapté.</i></p>	
E	<p>Constat : assiette sentier embroussaillée ou avec présence d'arbres en travers rendant l'accès ou la progression difficiles.</p> <p>Remède : <i>intervention de débroussaillage pour élargissement de l'assiette à réaliser. Abatage ponctuel, débitage en tronçons avec évacuation des rémanents.</i></p>	

F	<p>Constat : problèmes de qualité de l'assiette, très caillouteuse, passage rocheux, pierres ou blocs au milieu de l'assiette, ou érodée.</p> <p>Remède : selon les cas, traitement/évacuation des pierres roulantes, déroctage et/ou concassage, avec récupération des matériaux pour drainage par exemple.</p>	
Typologie	Définition	Photo
G	Autres problématiques rencontrées : D pour dépôts sauvages de déchets - F pour problèmes foncier - M pour passages de motos	

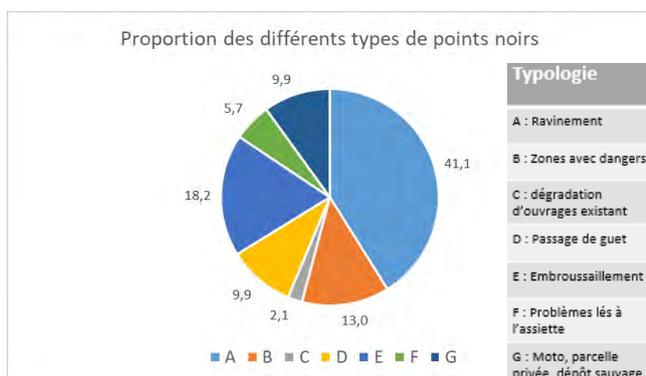
A noter que des chantiers bénévoles ont été entrepris sur certaines portions (Mont Vinaigre et Cap Roux) depuis 3 ans. Ils ont permis de réaliser des travaux immédiats à moindre frais, en mobilisant les bonnes volontés existantes. De plus, ces actions volontaires ont permis de sensibiliser le public « témoin » mais aussi les organismes publics gestionnaires du territoire.

Données quantitatives de cadrage

Nombre et part des typologies constatées

A partir des données fournies par les bénévoles avec un premier filtre de traitement (données utilisables / non utilisables), nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- L'analyse statistique du recensement a défini 429 points noirs ;
- Elle fait surtout apparaître la prédominance des problèmes de ravinement (A - 41 %). La prégnance de cette problématique est assez logique compte-tenu de l'absence de systèmes d'écoulement des eaux sur une grande partie du réseau, de la fragilité des sols et du régime pluviométrique local ;
- On trouvera ensuite les problèmes classiques d'embroussaillage (E - 18,2%).



Estimatif des linéaires concernés

L'estimatif des linéaires doit être vu comme un ordre de grandeur

De plus, avec peu de connaissance de l'intensité des désordres, il est difficile de donner un « poids » à ce linéaire en matière d'intervention.

Typologie	Linéaire estimé
A : Ravinement	5800 m
B : Zones avec dangers	600 m
C : dégradation d'ouvrages existant	
D : Passage de guet	
E : Embroussaillage	2600m
F : Problèmes liés à l'assiette	1000m
G : Moto, parcelle privée, dépôt sauvage	

A noter que la piste du Baous Rouge connaît une situation de dégradation importante suite à une forte activité de véhicules motorisés (motos) qui n'a pas été prise en compte dans les chiffres précédents (difficulté de définition).

Ces valeurs sont donc indicatives et sous-estimées par rapport à la réalité. Elles ne donnent pas non plus de notion d'intensité sur les travaux à réaliser pour chaque linéaire.

NB : Une valeur de « 2 mètres » a été attribuée aux observations non renseignées sur le linéaire.

Conclusions et enjeux

Le réseau de sentiers potentiel sur le massif connaît, et tout particulièrement dans sa partie varoise, une série de désordres importants dont la typologie a bien été identifiée.

Le principal type de problématique est lié au ravinement léger ou profond des itinéraires, du fait essentiellement de l'absence de système d'évacuation des eaux. Ces dégradations ont tendance à s'amplifier rapidement avec le temps et notamment les phénomènes climatiques extrêmes.

Un travail de comblement et stabilisation des sections érodées et/ou sur-crusées avec réalisation d'un système d'évacuation des eaux adapté à chaque cas devra être mis en place sur le réseau qui sera défini.

Il est à ce stade impossible de calibrer l'importance des travaux qui seront à conduire compte-tenu de la méconnaissance objective des linéaires et des ampleurs.

Une série d'interventions ponctuelles devra également être envisagée sur le réseau retenu. Ce sont :

- des reconstructions d'ouvrages,
- des passages de gué,
- des zones avec des dangers spécifiques et localisés à traiter,

- des itinéraires à mettre en défend concernant notamment la préservation des patrimoines naturels ou culturels.

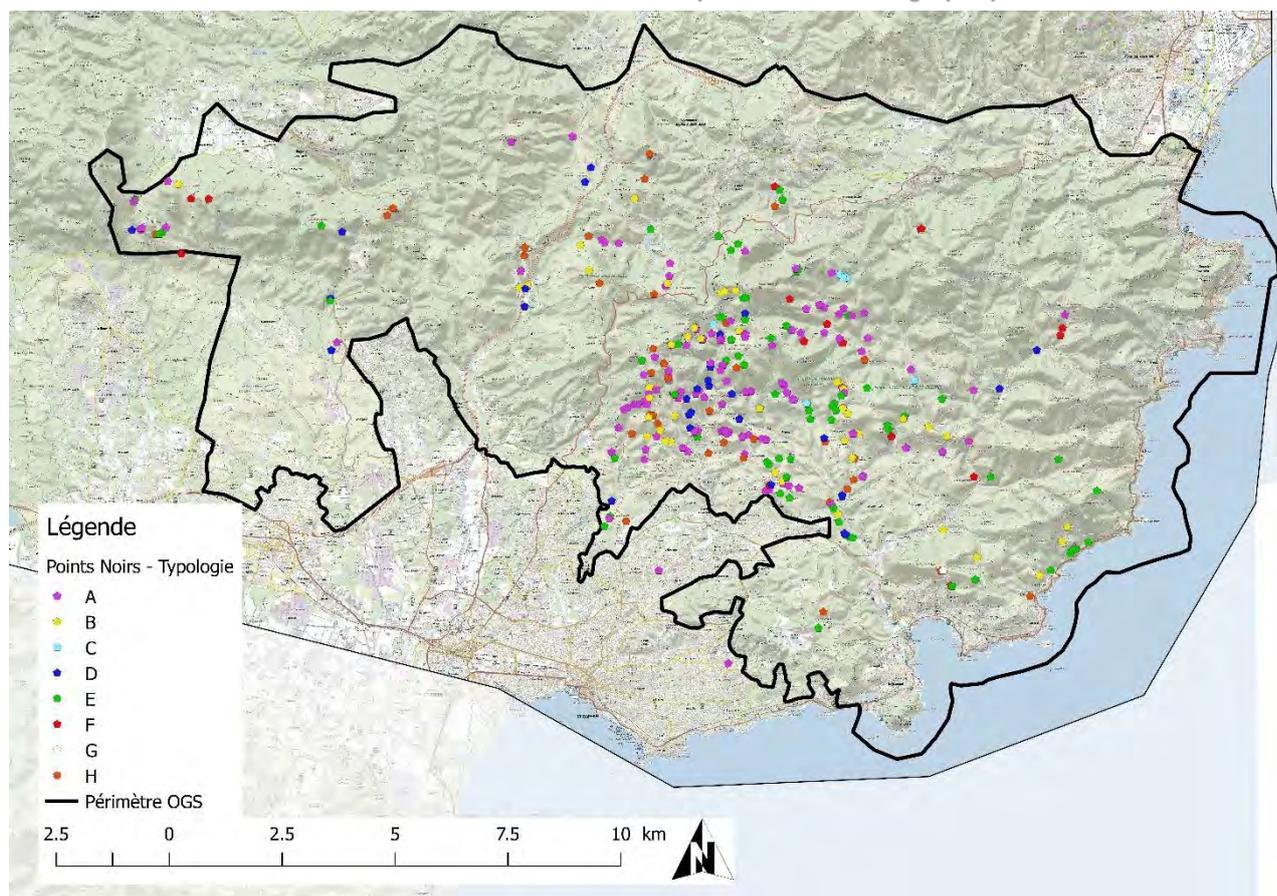
Enfin, un ensemble de linéaires pourront être à traiter sur le réseau qui sera retenu. Ce sont :

- les linéaires à débroussailler,
- les linéaires dont l'assiette souvent très caillouteuse pourrait être à améliorer.

Les enjeux stratégiques devront porter ici tout particulièrement :

- sur les moyens pour mettre ce réseau au niveau d'un Grand Site de France et en assurer ensuite l'entretien courant ;
- le linéaire final à retenir et le phasage à faire pour les travaux devront donc constituer d'importants éléments de réflexion qui seront nécessairement cadrés par les volumes financiers mobilisables ;
- dans la phase opérationnelle, les enjeux porteront tout particulièrement sur la qualité et l'intégration des travaux et des ouvrages à réaliser ou à restaurer en actions d'entretien.

Représentation cartographique



Carte 43 : Points noirs relevés par les associations dans le cadre de la démarche avec le SIPME (Altéa 2019)

c. Etat de la signalétique liée aux itinéraires et aux accès

Le Var et les Alpes-Maritimes, deux situations différentes

Il est important de distinguer deux cas différents :

- Le cas des Alpes-Maritimes, où il existe une politique ancienne et de gestion départementale du PDIPR et où la signalétique directionnelle est de bonne qualité ;
- Le cas du Var, où la signalétique s'intègre dans un cadre différent et plus complexe. On peut résumer ce contexte par les éléments suivants :
 - Politique départementale basée sur le principe de convention avec des organismes locaux,
 - Gestion des GR FFRP/Département,
 - Cas particulier de la Forêt domaniale,
 - Actions des associations locales,
 - Actions spécifiques des communes ou des intercommunalités en lien ou non avec la FFRP.

Ces situations différentes entraînent donc sur l'ensemble du massif principalement :

- une grande hétérogénéité de signalétique et de balisage,
- des lacunes importantes dans la signalétique sur une part conséquente des itinéraires. Ces lacunes sont relevées par l'ensemble des acteurs (Offices de tourisme, associations, professionnels, usagers individuels...). Il nous semble cependant peu intéressant d'en faire un relevé exhaustif à ce stade car la définition d'un schéma de signalétique sera l'objet même d'une phase ultérieure.

Typologie et diversité des signalétiques observées sur le territoire

Signalétique routière d'avant site	
Signalétique routière « d'inspiration » (sur la RDN7) - ici secteur du pont de St-Jean. Très faiblement représentée (2 occurrences relevées)	
Signalétique routière d'information de sites patrimoniaux. Très faiblement représentée (2 occurrences relevées)	

Signalétique de type Relais d'Information Service (RIS) sur le réseau et sur le territoire

<p>Signalétique ONF de type RIS en forêt par secteur géographique avec itinéraires de promenade (bleu) et de randonnée (jaune)</p>	
<p>Signalétique de présentation du Parc maritime départemental dans la zone de Théoule – stationnement bord de mer.</p>	
<p>Signalétique d'entrée sur les ENS départementaux des Alpes-Maritimes</p>	
<p>Signalétique de type RIS sur les ENS départementaux des Alpes-Maritimes avec carte des activités. Certains panneaux peuvent être assez vétustes.</p>	
<p>Signalétique de type RIS pour la commune de Puget-sur-Argens sur le parking donnant accès à la forêt communale (zone de la Lieutenante)</p>	
<p>RIS d'information pour la commune de St-Raphaël sur les aires de stationnement donnant accès aux calanques.</p>	

Autres types de signalétiques sur les aires de stationnement

<p>Signalétique de stationnement PMR sur les aires de stationnement de la forêt domaniale</p>	
<p>Signalétique d'information sur la réglementation de la pêche présente sur les aires de stationnement de la zone de Cantonnement du Cap Roux</p>	
<p>Signalétique d'information sur les animations du Département 06 pour les ENS.</p>	

Signalétique réglementaire

<p>Signalétique routière réglementant la circulation des voies interdites à la circulation dans le massif sur les forêts domaniales et communales.</p>	
<p>Signalétique routière réglementant la circulation des voies interdites à la circulation et des conditions de réglementation pour les accès au massif</p>	
<p>Signalétique d'entrée en forêt domaniale.</p>	
<p>Signalétique d'information sur les pratiques de chasse en ENS du Var.</p>	
<p>Double signalétique réglementant le VTT dans la forêt domaniale Interdiction tout véhicule + pictogramme VTT barré</p>	

Signalétique routière spécifique

Signalétique routière complémentaire à l'intérieur du massif en forêt domaniale.



Signalétique des pistes DFCI



Signalétique directionnelle des pistes côté Alpes-Maritimes



Signalétique directionnelle randonnée et de localisation

Signalétique directionnelle PDIPR des Alpes-Maritimes en bois



Signalétique directionnelle du PDIPR du Var (ancienne charte) localisée sur les itinéraires GR et sur les itinéraires conventionnés



Signalétique en forêt domaniale spécifique VTT



Signalétique directionnelle et de localisation spécifique à la zone du Dramont (St-Raphaël)



<p>Signalétique directionnelle en forêt communale de Fréjus.</p>	
<p>Signalétique de localisation en forêt domaniale</p>	

Balisage des itinéraires

Balisage par autocollant plastique du GR Chemin de Compostelle



Balisage GR et circuits spécifiques locaux



Poteau de rappel en forêt communale de Fréjus



Signalétique d'interprétation

Tables d'orientation sur les belvédères (quelques occurrences)
Exemples de la Pointe de l'Aiguille et de la Colle du Rouet



Panneau d'interprétation en ENS du Département du Var sur la Pointe de l'Observatoire (localisé sur ce site ENS)



Panneaux d'interprétation réalisés par la commune de Fréjus.



d. Conclusions et enjeux sur la signalétique

Synthèse et enjeux techniques

L'ensemble de la signalétique d'accueil sur un Grand Site s'inscrit dans un continuum allant de la signalétique routière préalable jusqu'à l'information de médiation sur le terrain.

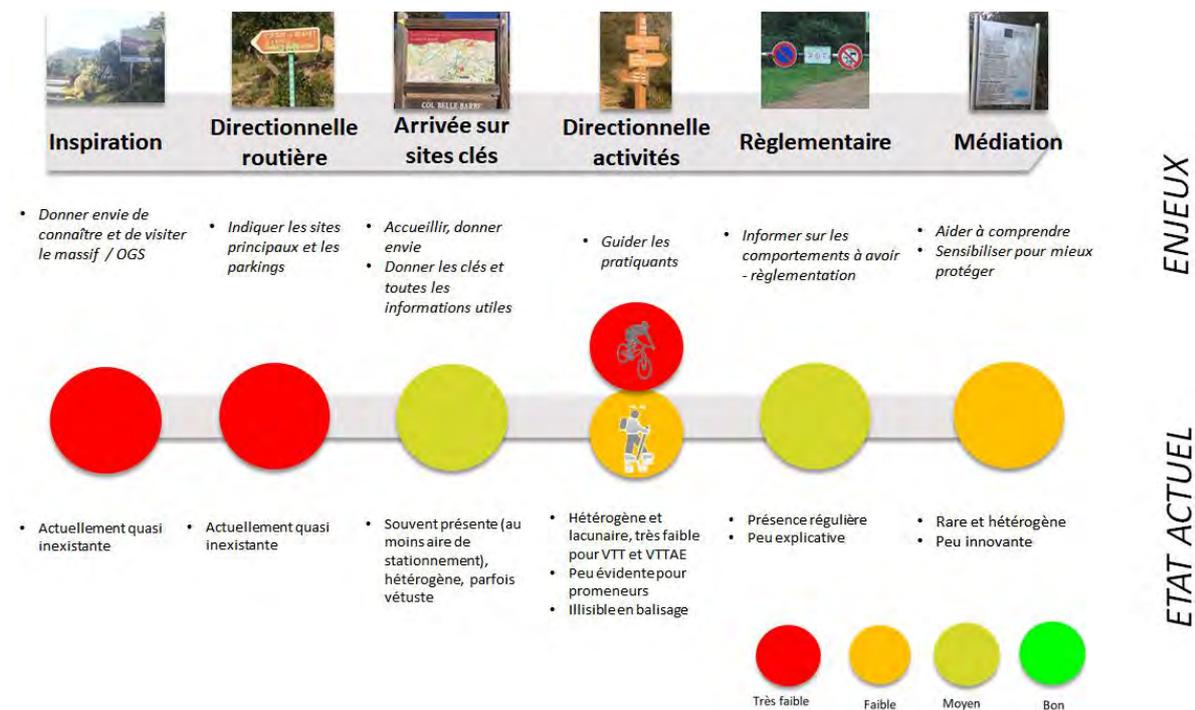
Elle doit présenter homogénéité et cohérence, discrétion et bonne intégration paysagère en accord avec "l'esprit des lieux", efficacité et pédagogie, afin de faire ressortir l'identité spécifique du territoire et non l'identité de la diversité des aménageurs.

Deux points marquants sont à souligner sur la situation actuelle :

- son hétérogénéité : d'une commune à une autre, d'un département à l'autre, avec en plus le cas de la forêt domaniale et des ENS... ;
- son caractère inégal et lacunaire : d'une zone à une autre, d'un itinéraire à un autre, on peut avoir ou ne pas avoir de signalétique et cette signalétique sera dans un bon état ou parfois dans un état vétuste.

Le schéma ci-après résume la situation actuelle pour chacun des principaux niveaux de signalétique et les enjeux liés.

NB : Le fait que la situation actuelle ne soit pas particulièrement « avancée » ne doit pas être considéré comme un problème en soi. En effet, un des objets du Schéma d'accueil du public sera de définir le principe de signalétique à mettre en place sur le territoire du Grand Site.



Synthèse des principes de signalétique présents sur le site

Signalétique et enjeux de gouvernance

Sans préfigurer ce qui se décidera en phase suivante, les enjeux autour de la signalétique seront des enjeux de stratégie générale et de gouvernance et des enjeux techniques.

Les enjeux dits « techniques » concernent principalement les types de matériaux utilisés et les principes de contenus développés. La qualité du design et de l'intégration des mobiliers constitueront des éléments forts de reconnaissance du Grand Site.

On peut penser que les principales questions qui vont se poser en matière stratégique tourneront autour **de la gamme de mobilier/panneau.**

Les organismes ayant actuellement compétence ou agissant opérationnellement sur la signalétique de leur territoire étant nombreux (communes, Départements, ONF...) et dans des approches assez différentes, il conviendra de réussir à faire avancer en bonne synergie les réflexions stratégiques sur ce sujet.

Une coordination sera à organiser avec le SAP réalisé en 2018 par l'ONF sur la partie Ouest du massif (Colle du Rouet Rocher de Roquebrune), qui fait partie du périmètre d'extension possible de l'OGS, sachant que Roquebrune a adhéré au SIPME en février 2019 en vue d'intégrer le périmètre OGS à court terme et que des discussions sont en cours à ce sujet avec la commune du Muy.



Exemple de signalétique d'accueil « Grand Site de France » à la Sainte-Victoire



Projet de signalétique d'inspiration pour Conca d'Oru (Corse)

3 DONNEES DE CADRAGE SUR LE TISSU PROFESSIONNEL ET LES ACTIVITES PROPOSEES

a. Petit tour d'horizon des activités proposées

Des prestataires avec des activités « vitrines » posant un problème d'impact et d'image par rapport au Grand Site



Les activités proposées par les professionnels et qui sont à priori les plus impactantes sont souvent des activités vitrines mises en avant par les OT et sur le site Estérel Côte d'Azur. De plus, ces activités fonctionnent bien au niveau commercial.

La première est le buggy (prestataires à Agay et Montauroux). Elle pose la question des itinéraires choisis et de l'image générale de ce type d'activité, peu compatible avec celle d'un Grand Site.



On peut également intégrer dans cette catégorie les activités marines dites à sensation, avec de nombreux professionnels proposant ce type d'offres estivales de Fréjus à Théoule (voire au-delà mais venant sur le périmètre du Grand Site). Parmi celles-ci on notera :

- le speed boat,
- le jet ski,
- les bouées tractées,
- le parachute ascensionnel.

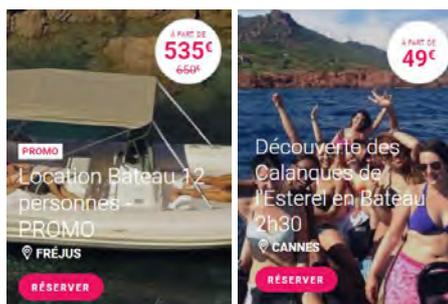
Là aussi, on devra également s'interroger en matière d'image et d'impact sonore.



Les locations de bateaux et les mini-croisières

Plusieurs professionnels (notamment sur Fréjus et St-Raphaël) proposent des locations de bateaux (de différents types et différentes capacités, avec ou sans permis, avec ou sans skipper) de la journée à plusieurs jours.

Des prestataires de mini-croisières en voilier ou bateau à moteur proposent la découverte des calanques de l'Estérel. Ces offres se font au départ de Fréjus St Raphaël ou de zones hors Grand Site comme Cannes.



L'enjeu ici est avant tout un enjeu de sensibilisation environnementale et patrimoniale des clients sur le Grand Site, via les professionnels.

Les activités « électriques » ont le vent en poupe

Le VTT à assistance électrique

Le VTAE est l'activité en pleine expansion au niveau des professionnels de la location. Le nombre de prestataires loueurs augmente rapidement et leur parc a tendance à se développer. Les principaux parcs se situent sur Agay et Théoule.

A cette offre de location sèche, on peut ajouter des propositions de sorties accompagnées.

Le nosmoke

La petite voiture électrique appelée « nosmoke » est une façon assez originale et plus dans l'esprit Grand Site de découvrir la partie littorale (prestataire sur Agay).



Une kyrielle d'autres prestataires du domaine marin existe

Les professionnels de la mer sont également présents dans différents domaines d'activité :

- la plongée avec de nombreux stages et surtout baptêmes,
- des activités de chasse sous-marine,
- la location et la randonnée en kayak de mer (Agay, Anthéor...),
- la location et la randonnée en stand-up paddle,
- quelques professionnels de la pêche au gros,
- des activités de nage avec les dauphins ont également été proposées au départ de St-Raphaël (ce n'est plus le cas actuellement).

Les professionnels de la randonnée

De Mandelieu à Fréjus, plusieurs professionnels de la randonnée proposent des sorties, souvent thématiques (un thème principal et une série de thèmes secondaires en fonction des lieux), tout au long de l'année.

On note également trois professionnels proposant des sorties équestres sur le massif.



Et aussi

- Les offres d'escalade pour l'accompagnement sur des sites "aventure",
- Les visites en mini-bus dans l'Estérel,
- Les visites guidées naturalistes.

b. Quelques paroles de pros

Extraites des entretiens avec les professionnels réalisés dans le cadre du présent diagnostic et de l'étude de fréquentation SIPME-Traces TPI.

L'Estérel les atouts

- C'est beau comme un tableau ;
- La diversité mer et forêt ;
- Les vues sur mer ou depuis la mer sont extraordinaires ;
- Il existe des éléments patrimoniaux forts, une histoire à raconter ;
- L'entretien de la forêt est excellent.

L'Estérel les faiblesses

- Des sentiers qui sont barrés par des propriétés privées ;
- L'état de certains sentiers qui deviennent dangereux pour certains publics ;
- Le Cap Dramont c'est sale l'été, il y a beaucoup de mouchoirs et de déchets ;
- Un milieu très fragile qui peut facilement se dégrader.

Ce qu'il faut éviter

- Tout interdire ou interdire certaines parties aux professionnels ;
- La sur-fréquentation de certains sites « La sur-fréquentation entraîne l'appauvrissement de certaines espèces végétales comme au Dramont » ;
- Les gros aménagements.

Ce qu'il faut faire

- Garder la liberté d'utiliser le Massif « en tant que guide, je peux emmener mes clients partout » ;
- Garde le côté sauvage, préserver ;
- L'entretien des routes, comme celle qui mène au Pic de l'Ours ;
- Améliorer et entretenir un réseau de sentiers ;
- Conventionner les sites d'escalade ;
- Centraliser l'information sur l'offre touristique « elle doit être complète et la même partout » « elle doit être accessible partout et dans tous les OT » ;
- Réaliser des supports pour la découverte de bonne qualité ;
- Informer et sensibiliser pour mieux connaître et mieux protéger ;
- Assurer une meilleure concertation entre les acteurs et avec l'ONF ;
- Avoir une meilleure information en lien avec le feu, en mettant notamment des vignettes anti-cigarette ;
- Mieux former les animateurs et les professionnels qui viennent faire découvrir le massif aux touristes et qui racontent souvent de fausses informations ;
- Remettre des fontaines le long de certains sentiers ;
- Mettre des cartes d'orientation sur les points culminants du massif (comme Pic de l'Ours) ;
- Des panneaux pour dire aux gens de ne pas jeter leurs déchets dans le massif.

c. A noter : un lien fort des professionnels à l'Estérel

Tel que souligné dans l'étude de fréquentation, on notera que le massif de l'Estérel dispose d'une place clé dans le quotidien des acteurs socioprofessionnels locaux. Il est intéressant de noter que 100% des prestataires d'activités de loisirs déclarent fréquenter le massif pour leurs loisirs personnels. Ils sont même 94% à fréquenter régulièrement les espaces du massif à titre personnel, contre 7% à ne pas y aller fréquemment, voire pas du tout, en dehors de leur activité.

Certains espaces sont plus fréquentés que d'autres par les professionnels, notamment le secteur littoral-Dramont à 84%, le secteur Pic de l'Ours à 65%, le secteur littoral-Agay à 63% ou encore le secteur Cap Roux à 61%.

Les espaces les moins fréquentés sont davantage situés dans les terres comme le secteur Col de la Pierre du Coucou ou le secteur Terres Gastes, qui sont fréquentés chacun par 7% des répondants.

Les professionnels mettent notamment en avant la nécessité de disposer d'un réseau d'itinéraires entretenus et bien signalisés. Ils insistent également sur ce qu'apporte le massif en termes de différenciation par rapport aux autres destinations.

d. Conclusions globales sur le réseau professionnel local et les activités proposées

9 éléments clefs sur le réseau professionnels sont à prendre en compte :

1. Le réseau professionnel se concentre principalement sur une zone Fréjus – St Raphaël - Théoule – Mandelieu ;
2. Le réseau professionnel intervenant sur le périmètre du Grand Site se situe en partie sur des communes avoisinantes (tout particulièrement pour les activités marines) ;
3. Les professionnels de la mer sont bien plus nombreux et plus « importants » économiquement que les professionnels des activités terrestres ;
4. Un certain nombre d'activités marines et terrestres proposées par les professionnels pose des problèmes d'image et potentiellement d'impact par rapport au Grand Site ;
5. Il existe un enjeu fort d'information et de sensibilisation des prestataires et de leurs clients autour du Grand Site ;
6. Le développement du réseau de loueurs de VTAE et autres véhicules électriques crée des opportunités pour les visites du Grand Site ;
7. Il existe des professionnels de l'accompagnement et des prestataires travaillant déjà sur des sorties thématiques ;
8. Les professionnels militent globalement pour un accès libre au massif et pour une forte orientation, dans le schéma d'accueil, sur le réseau d'itinéraires, sur l'information et la sensibilisation des acteurs et du public. Ils soulignent également l'importance du processus de concertation ;
9. Ils craignent principalement des interdictions et des opérations qui pourraient dénaturer le caractère sauvage du massif.



5// CONCLUSIONS, ENJEUX ET PREMIERES ORIENTATIONS

1 SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS ENJEUX

a. Éléments préalables d'entrée

Au niveau stratégique général, nous devons prendre en compte 7 éléments cadres qui dessineront nécessairement la stratégie de Grand Site :

1. Le projet d'OGS définit un projet de rayonnement et d'attractivité territoriale qui modifiera nécessairement les flux humains et économiques sur le territoire. Par exemple, pour la partie uniquement touristique, la reconnaissance « Grand Site de France » a tendance à faire croître légèrement le nombre de touristes et à allonger les durées de séjour ;
2. La capacité de projection dans le futur autour des grands enjeux d'évolution sociétale (transition énergétique, réchauffement climatique, préservation de la biodiversité,...) va constituer un modèle d'ambition qui fixera les grands niveaux des scénarii ;
3. Le modèle économique territorial global (c'est-à-dire, d'une part, lié aux flux économiques directs et indirects générés sur le territoire et, d'autre part, aux dépenses afférentes d'aménagement et d'équipement, d'entretien ou de communication) constitue une donnée qui cadrera le schéma d'accueil ou sera cadré par celui-ci ;
4. Le patrimoine constitue ici un « écocapital » d'une très grande valeur. L'ambition partagée de préservation des différents types de patrimoine va définir une ligne d'action qui orientera fortement les types d'actions à mettre en place et la régulation des activités ;
5. Les demandes des populations locales en termes d'accès à la nature, de continuité mémorielle et de participation à son évolution sont légitimes. Elles devront être prises en compte dans les limites fixées autour de la préservation/amélioration de cet écocapital ;
6. Les conditions de sécurité (tout particulièrement autour du risque incendie) devront être un entrant fort permettant d'optimiser la préservation de cet écocapital et les risques encourus par les pratiquants du massif ;

7. Le niveau de partage des ambitions et enjeux ainsi que les conditions de gouvernance vont fixer un cadre de fonctionnement essentiel à la réalisation de ces ambitions. Gouvernance et partage doivent se construire aussi bien au niveau des acteurs/décideurs territoriaux que des acteurs/utilisateurs de terrain.

b. Enoncé des 3 grands enjeux identifiés

En accord avec la démarche du plan paysager, les enjeux s'articulent autour de trois grands axes :

Enjeu 1 : MIEUX CONSIDÉRER LE MASSIF

C'est à dire mieux signaler et sentir l'approche et l'entrée dans un site d'exception.

- Donner envie, inspirer le visiteur, lui fournir une première image, une philosophie et un esprit des lieux du massif, des premières clefs de compréhension.
- Un des premiers enjeux concernera la sensibilisation et l'accès à l'information sur le Grand Site avant de s'y rendre.
Les supports d'information utilisés, l'accès facile à une information fiable et à jour (donc le rôle des Offices de Tourisme), les partenariats avec les professionnels du tourisme seront des éléments constitutifs forts de cette partie.
- Signaler l'approche du massif depuis les grands axes de communication.
Le massif reste peu visible depuis les extérieurs, l'approche du territoire de l'Estérel mérite d'être signalée depuis les grands axes. La signalétique d'inspiration sur les voies routières et autoroutières sera à prendre en compte.
- Développer une stratégie paysagère d'interfaces, valoriser dans une recherche d'harmonie, l'assise périphérique urbaine et paysagère du massif, lisière du « Grand Site ».
Les limites du massif floutées dans les lisières périurbaines doivent être redéfinies dans une recherche de cohérence et de porosité avec l'espace urbain. D'une lisière périurbaine, il s'agit de retrouver une « frange habitée de Grand Site » tout en apaisant d'éventuels conflits d'usages entre fréquentation et espace de vie.

- Structurer et valoriser l'orientation des visiteurs pour relier les portes d'entrée du massif.
Depuis les grands axes, qualifier les parcours « réceptacles » de découverte et d'approche vers les portes du massif en offrant (et en révélant) une progression paysagère jusqu'aux lisières du Grand Site. Ceci prend également en compte la signalétique d'inspiration et surtout directionnelle d'accès au Grand Site sur les voies routières.
- Favoriser les accès par des mobilités douces dans un esprit différent plus tourné vers le futur.
Différents enjeux existent à ce niveau, on peut les résumer ainsi :
 - la valorisation des mobilités existantes en transports en commun, notamment le train ;
 - l'avènement de projets opérationnels (souvent de simples intentions à ce stade) de mobilités pédestres et/ou cyclistes entre les différents pôles émetteurs et l'entrée du Grand Site.

Enjeu 2 : MIEUX VIVRE ET EXPÉRIMENTER LE MASSIF

C'est à dire allier l'accueil de flux touristiques d'ampleur avec la sensibilité paysagère, écologique et patrimoniale du massif.

- Améliorer et réordonner la qualité d'accueil sur les sites emblématiques, maîtriser l'accès à la qualité de découverte des richesses peu connues de l'Estérel « intérieur ».
En effet, aujourd'hui on a, d'un côté, une concentration des pratiques touristiques sur les sommets emblématiques (Pic du Cap Roux, Pic de l'Ours) et la Corniche d'Or, de l'autre, un massif intérieur inconnu à valoriser et à protéger.
Cette partie comprendra notamment le choix du réseau d'itinéraires et de sites avec plusieurs enjeux forts :
 - *le choix du réseau d'itinéraires* (potentiellement très important actuellement : 900 Km) qui sera au croisement de considérations diverses (capacité d'aménagement et d'entretien, impact potentiel sur le milieu de certains itinéraires, attractivité/intérêt du site ou de l'itinéraire) ;
 - éventuellement *la valorisation d'itinéraires de plusieurs jours* qui peut être un élément de réflexion ;
 - *la diversité des usagers du massif* : les différents niveaux de pratiques pour les sports et activités de nature et les différents publics (habitants/touristes, classes sociales différentes) et notamment éviter l'écueil de l'ethnocentrisme sur la classe-moyenne et prendre en compte les attentes/pratiques des classes populaires/défavorisées dans l'accès à l'espace naturel ;

- *Les impacts positifs ou négatifs sur le milieu* : certaines activités (notamment avec des seuils de haute fréquentation et intensité) peuvent être des sources de dégradation des milieux naturels et des biotopes. Dans la plupart des cas, il existe actuellement un bénéfice du doute car un manque de données précises est généralement la règle. Les activités pouvant être sources d'interrogation sont principalement : la chasse sous-marine, le nautisme (mouillage), les activités motorisées. Un ensemble d'interrogations existent aussi sur l'escalade sur certains sites et à certaines périodes et sur la descente VTT sur certains lieux à sols fragiles ;
- *La prise en compte de certains milieux sensibles* : certains milieux marins ou terrestres hyper-sensibles et/ou rares devront être exempts de toute activité (parfois à certaines périodes et avec de simples détours) qui pourrait nuire à la préservation du milieu et des espèces présentes. Les oueds à lauriers roses font, par exemple, partie de ces milieux fragiles sensibles ;
- *La prise en compte des notions de sécurité et de conflits d'usage*. Parmi ces enjeux on retrouvera :
 - les enjeux les plus sensibles en termes de conflits d'usages. Ils s'articulent actuellement autour des activités « chasse / promenade-randonnée-cueillette / agriculture » et des interfaces « promeneurs / vététistes » notamment le dimanche,
 - la sécurité du massif et des pratiquants concernant le risque incendie et certains lieux sensibles (comme anciennes mines ou certains monuments par exemple).

L'accueil, l'information et de la diffusion des pratiques (touristiques) forment donc un sujet majeur pour l'amélioration de l'expérience touristique et la mise en valeur du massif.

La diffusion de l'information et la sensibilisation des habitants et des touristes, notamment via les professionnels, constituent des points essentiels.

- Réinterroger la notion de parcours et d'accessibilité, modifier le regard, changer l'appropriation du site.
La gestion et le vocabulaire des accès voitures est un enjeu majeur. Ainsi, l'accessibilité voiture actuelle de la Corniche d'Or et du pic du Cap Roux-pic de l'Ours banalise le caractère sacré et exceptionnel du massif et amoindrit l'expérience sensible du visiteur. Il est nécessaire de marquer les seuils du massif et de trouver un juste curseur entre aisance d'accessibilité

et contention de la voiture nécessaire à la préservation du massif

Le cas des routes internes au massif sera un sujet fort de cette partie. Les principes d'évolution peuvent s'incarner dans différents scénarii totalement différents (du statut quo à la fermeture totale ou partielle avec navette).

- Activer la valorisation des entrées dans le massif comme seuil et pôle d'accueil dans un site exceptionnel.

L'accueil sur site constitue un enjeu majeur du schéma d'accueil avec :

- la reconnaissance de secteurs majeurs d'entrée/stationnement au Grand Site (et donc de la qualité paysagère, de l'information et des services afférents présents).

Par exemple, la vallée de l'Agay jusqu'à Gratadis, porte d'entrée naturelle du massif et le pôle du Testanier-Malpey sont les deux entrées majeures et stratégiques de l'Estérel. Ces deux pôles, réceptacles touristiques, doivent répondre dans un vocabulaire de qualité aux enjeux d'accueil et de diffusion des pratiques touristiques ;

- une meilleure identification des entrées à l'Est (Alpes Maritimes) ou à l'Ouest. Dans ce cadre, la vallée de l'Agay et le ravin du Grenouillet pourrait être revalorisés comme porte majeure d'accès depuis le littoral ;
- le mode de traitement des autres aires de stationnement/entrée ;
- le cas spécifique des accès à mer (calanques) et des accès mixtes mer/massif.

- Renforcer l'accès et les liaisons dans le massif en activant la promotion des modes doux.

Par exemple, la proximité entre la gare du Trayas et le massif (Pic du Cap Roux, Pointe de l'Observatoire) offre une opportunité d'accès alternative à la voiture.

- Créer une charte graphique et de signalétique «Estérel Grand Site».

De manière générale, la mise en relation des portes d'entrées et des sites d'intérêt du massif dans un réseau de signalétique homogénéisé est un enjeu pour l'accueil du public.

- Mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel de l'Estérel pour accueillir le public et servir de support de sentier d'interprétation. Les maisons forestières constituent une richesse patrimoniale à préserver et certaines pourront potentiellement intégrer les parcours visiteurs (Maison du Grand Site, lieu d'interprétation du paysage et de l'histoire du massif, plateforme d'orientation, etc...).

Enjeu 3 : PROTÉGER LA VALEUR PAYSAGÈRE ET ÉCOLOGIQUE DU MASSIF

- Préserver et valoriser les paysages emblématiques de l'Estérel qui pourraient être amenés à muter : Le piémont occidental : « la plaine détritique », entrée de qualité sur le massif occidental (vignes, chênes lièges écorcés), le paysage pâturé de la maison de Roussiveau, la vallée cultivée de l'Agay. Témoins d'une histoire passée, d'un Estérel vivant et habité, ces « paysages domestiques » doivent être considérés comme un patrimoine et préservés.

- Préserver la fragilité des écosystèmes face aux contraintes de fréquentations par le choix d'itinéraires, le balisage des sentiers et la pédagogie au regard des sensibilités paysagères.

Cela entend :

- Le patrimoine environnemental qui exprime la fragilité de ces milieux méditerranéens à la fois au niveau terrestre et marin. Sa connaissance est encore fragmentaire. L'enjeu sera de pouvoir concilier sa préservation, voire son amélioration, avec les différents itinéraires et activités pouvant être prévus. Le choix des tracés, des activités, la sensibilisation des pratiquants voire la réglementation des pratiques et des lieux seront les outils qui porteront cette réflexion ;

- Le patrimoine culturel est riche d'une très grande diversité de sites allant de la Protohistoire, l'Antiquité à l'Histoire contemporaine et mémorielle du massif. L'enjeu sera d'en laisser certains en défend pour préservation, mais aussi d'en valoriser d'autres pour raconter à tous les différents aspects de cette grande frise historique.

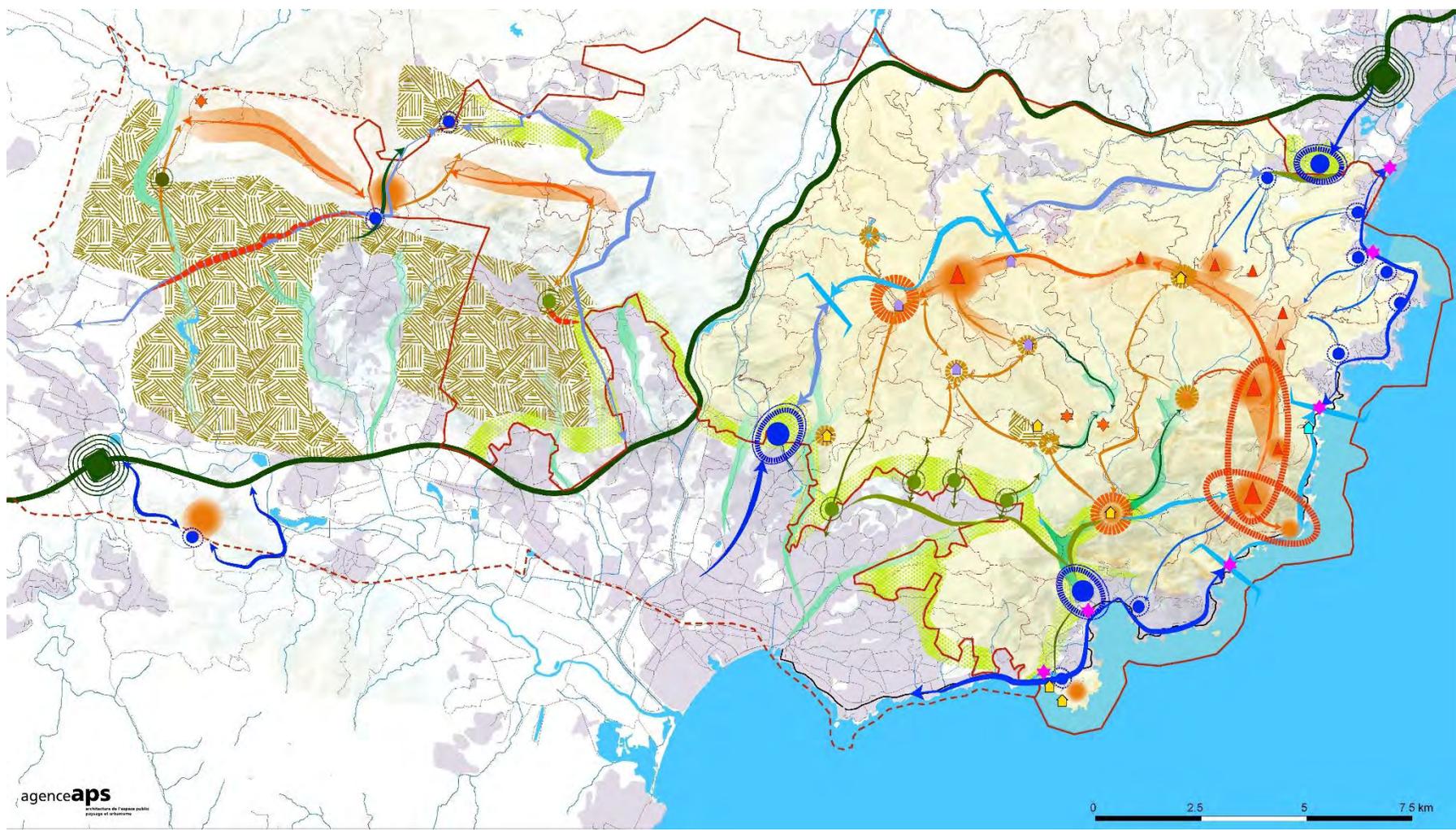
- Valoriser les éléments de paysage comme nouveaux vecteurs de découverte du massif : les vallons, le patrimoine géologique...

Les paysages spectaculaires de la mer vers le massif, du massif vers la mer, à l'intérieur, constituent l'âme du projet de Grand Site. L'enjeu est ici de les préserver, les améliorer, les valoriser.

- Créer une nouvelle charte de gestion et de mise en valeur paysagère du massif, imaginer et développer de nouvelles pratiques de culture du paysage (paysage naturel, paysage cultivé).

- Le patrimoine géologique, dont tout particulièrement l'histoire volcanique, constitue le contenu du projet de Grand Site. L'enjeu est ici de permettre d'en raconter l'histoire à tous autour de ses sites majeurs et de ses panoramas (lecture de paysage). Pour cela, une réflexion s'impose sur l'intégration d'un discours scientifique « actualisé » et vulgarisé.

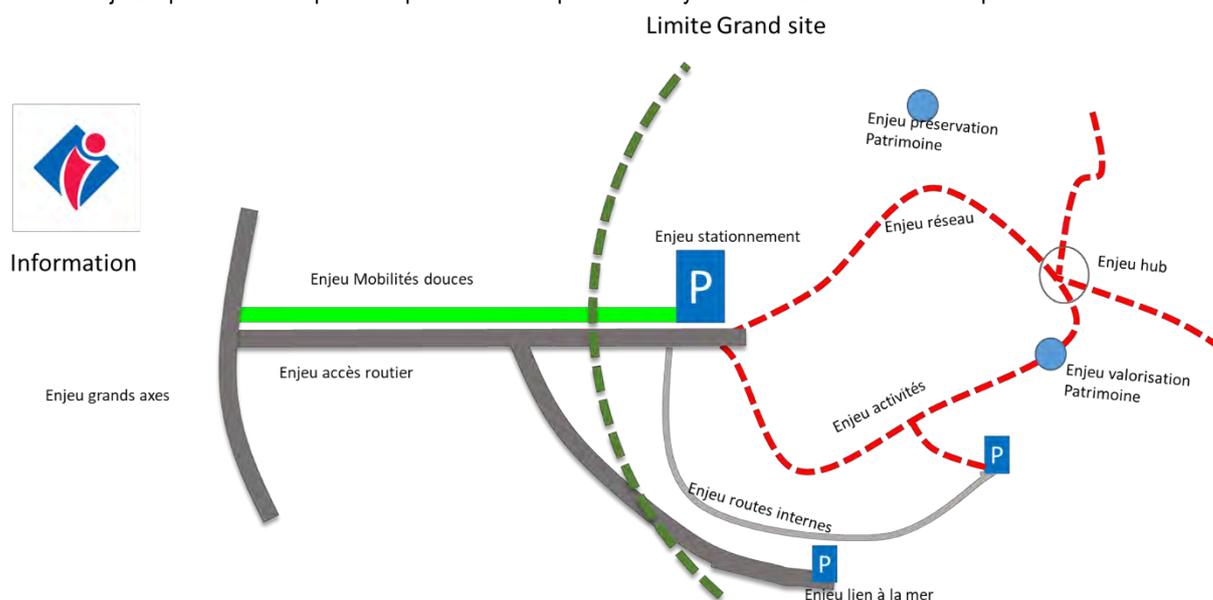
-  Site(s)
 -  Site d'intérêt majeur du massif
 -  Révis classé : une protection du massif (SRM) en réponse à la pression urbaine
 -  Périmètre OGS
 -  Frontière paysagère de l'Estère
 -  Miroirs forestiers et/ou agricoles, nœuds de pôle d'un patrimoine historique du massif
 -  Miroirs forestiers emblématiques
 -  Miroirs forestiers en vert
- SENTIR L'APPROCHE D'UN SITE D'EXCEPTION**
- Enjeu de lisibilité**
- > Signaler l'approche du massif de l'Estère depuis les axes majeurs
 -  Signaler le massif depuis l'autoroute A2
 -  Marquer les entrées dans le massif depuis le carrefour de Coveses (D17) et la rocade d'Or (D96) d'Agde
 -  Signaler les entrées accessoires depuis les grandes voies de desserte
- Enjeu de cohérence avec les franges urbaines**
- > Tisser un lien entre l'espace urbain et celui du massif
 -  Voies en milieu urbain menant au Grand Site
 -  Voies en milieu périurbain en liaison de Grand Site
 -  Voies en milieu rural
 -  Voies via site d'exception
- > Redéfinir une trame cohérente et poreuse entre espace urbain et le massif
-  Favoriser un paysage de transition, isoler le massif par une trame d'échange
 -  Définir un maillage de voies intégrées à l'espace péri-urbain et en continuité avec le Grand Site
 -  Définir des entrées de qualité dans la frange péri-urbaine au Pique et St Eugène
- VIVRE ET EXPERIMENTER LE MASSIF**
- Enjeu d'accueil et de gestion des flux touristiques**
-  Créer des pôles d'accueil et d'information des visiteurs : sites emblématiques d'orientation, de direction et de distribution des visiteurs sur le massif
 -  Mettre en cohérence les grands sites emblématiques en partageant les routes d'accès
 -  Mettre à jour les pratiques touristiques dans le massif
 -  Faciliter l'accès au massif depuis le littoral par le mode doux
 -  Valoriser les accès au massif depuis les gares de la Corniche d'Or
- Enjeu de mise en valeur**
- > Marquer l'entrée dans les sites emblématiques
-  Marquer les entrées de sites emblématiques
 -  Valoriser le visibilité existant sur les sites emblématiques des sites d'exception
- > Mettre en valeur le patrimoine de l'Estère
-  Valoriser la patrimoine architectural et paysager en lien à l'échelle de l'interprétation du massif
 -  Valoriser le patrimoine naturel des lacs, sources de découverte du massif
 -  Valoriser l'Agde et la Corniche d'Or d'un accès naturel au massif depuis le littoral
- PROTEGER LES QUALITES PAYSAGERES ET ECOLOGIQUES DU MASSIF**
-  Conserver les entrées de massif de qualité (D4)
 -  Paysages emblématiques à préserver
 -  Identifier, valoriser les paysages touristiques locaux à de forte fréquentation
 -  Protéger les entrées, supports écologiques majeurs et sensibles du massif
 -  Présenter les sites remarquables majeurs de la fréquentation touristique



Carte 44 : Synthèse des enjeux sur le périmètre OGS (APS 2019)

c. Synthèse des différents enjeux opérationnels

Les différents enjeux opérationnels répertoriés précédemment peuvent se synthétiser dans le schéma ci-après :



d. Synthèse des enjeux territoriaux sectoriels

Une autre façon d'exprimer les enjeux est d'en avoir une vision territoriale. Il se dessine concrètement un ensemble de secteurs ayant chacun différents enjeux forts pouvant être transversaux et/ou spécifiques.

1. Zone du Blavet

Enjeux de liaison des itinéraires et des sites avec la Colle du Rouet, problématique forte de stationnement notamment par rapport aux sites d'escalade, vue emblématique, pratique de la chasse, liens au village de Bagnols en Forêt.

2. Zone de la Pierre du Coucou

Enjeux de valorisation des itinéraires et du patrimoine, site d'escalade, pratique de la chasse, liens avec Puget et Bagnols.

3. Zone de la forêt domaniale de la Colle du Rouet

Enjeux récréatifs locaux, de liaison des itinéraires et des sites avec le schéma d'accueil de la Colle du Rouet, réflexions sur le stationnement, enjeux de pratiques de chasse, liens direct à la commune du Puget.

4. Forêt communale de Bagnols

Enjeux récréatifs locaux, pratique de la chasse, lien à la commune de Bagnols.

5. Zone de Malpasset

Enjeux mémoriels par rapport au site, enjeux paysagers d'accès, enjeux géologiques, pratiques VTT en progression, lien vélo directement à Fréjus.

6. Zone Bouteillère – Auriasque

Enjeu de valorisation patrimoniale multiple (dont patrimoines romain et géologique), zone possible VTT, pratique de la chasse, enjeux d'accès et de stationnement forts.

7. Accès nord Mont Vinaigre

Enjeux d'entrée nord et d'accueil au niveau de Testanier-Malpey et de stationnements satellites, valorisation du Mont Vinaigre (géologie, point de vue), cas spécifique autonome de l'Avellan, enjeux récréatifs locaux, enjeux géologiques, pratiques de chasse.

8. Secteur des Adrets

Enjeux d'entrée et d'accueil, projet de maison de l'Estérel, enjeux qualitatifs sur l'interface avec l'autoroute, notamment le projet de décharge BTP Valorpole de Fonsante (Suez).

9. Secteur de Colle Douce

Enjeux récréatifs locaux, de valorisation des itinéraires, d'accès et stationnement.

10. Zone tampon

Enjeux localisés de valorisation du patrimoine par rapport au développement de l'urbanisation.

11. Zone du Dramont

Petit Estérel en miniature, problèmes de sur-fréquentation, enjeux forts de stationnement et de flux, déchets, zone de sentier littoral, site d'escalade très fréquenté.

12. Site majeur emblématique Massif du Cap Roux

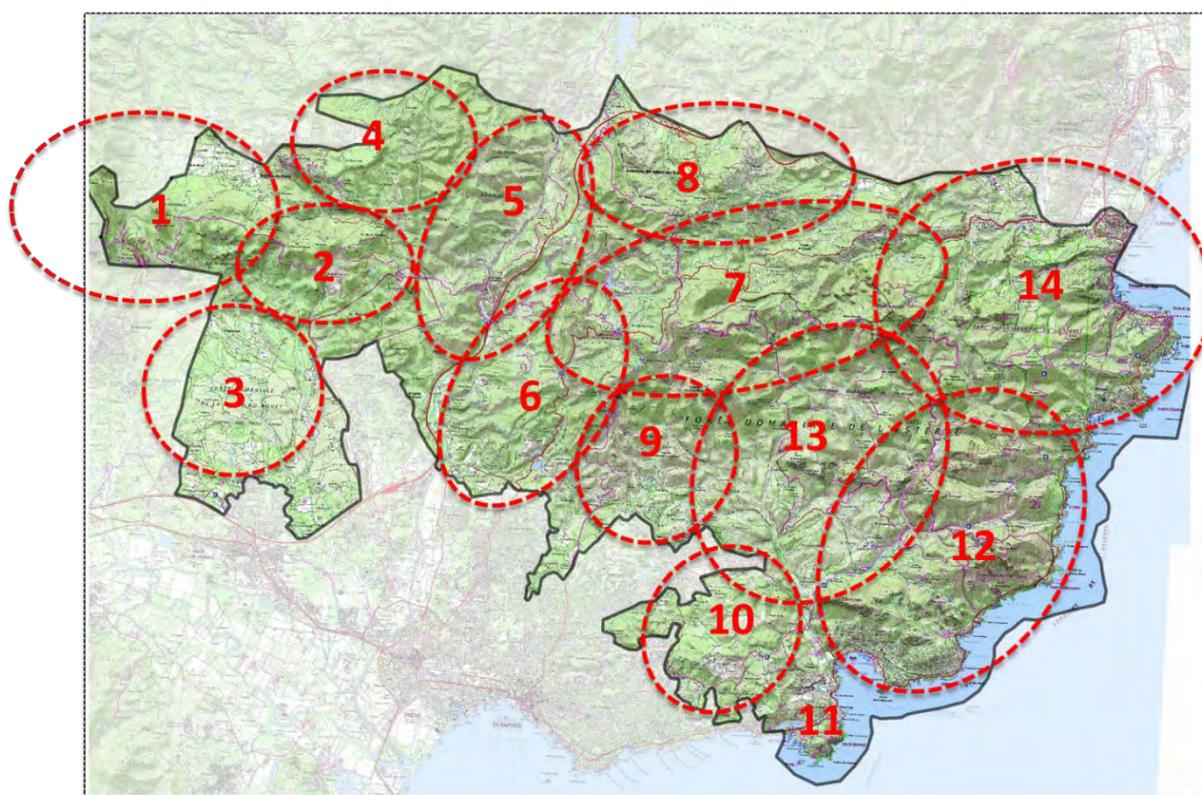
Patrimoine paysager, géologique, écologique terrestre et marin, enjeux maximaux de préservation et valorisation, cas spécifique des accès Gratadis avec enjeux d'entrée et récréatifs locaux, enjeux paysagers forts, enjeux de la route interne et des accès à la mer, enjeux de circulation sur la partie côtière (lien au train notamment le Trayas).

13. Massif interne

Patrimoine paysager, géologique, écologique terrestre, enjeux maximaux de préservation et valorisation, gestion des itinéraires, cas spécifique de l'accès Roussiveau, enjeux de la route interne et de la sécurité notamment incendie, pratiques de chasse.

14. Zone Alpes-Maritimes

Enjeux forts autour des accès, des stationnements et des liens aux communes (Maure Vieil - La Rague, ensemble de Théoule, St-Jean...), enjeu également fort d'information et d'accueil à Théoule, lien aux gares, cas spécifique de fonctionnement de la Pointe de l'Aiguille, enjeux paysager forts, cas spécifique de la carrière de Maure Vieil en patrimoine géologique.



Carte 45 : Définition des secteurs territoriaux liés à des enjeux spécifiques (Altéa 2019)

BIBLIOGRAPHIE

SIPME, *Note argumentaire pour le lancement de l'Opération Grand Site et annexe 2 L'Estérel, une source d'inspiration artistique*, février 2018, 77 pages

Traces TPI, *Etude de Fréquentation du Territoire Grand Estérel, Rapport Final*, SIPME, octobre 2018

Office national des forêts (ONF) et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) *Charte forestière de Territoire Grand Estérel*, janvier 2014, 239 pages

ONF pôle DFCI, *Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier du Syndicat Intercommunal de Protection du Massif de l'Estérel, Dossier d'évaluation des incidences sur trois sites Natura 2000 (ZSC FR9301628 Esterel, ZSC FR9301625 Forêt de Palayson - Bois du Rouet, ZPS FR9312014 Colle du Rouet)*, SIPME, avril 2017, 59 pages

ONF, *Actualisation du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier du Syndicat Intercommunal de Protection du Massif de l'Estérel*, SIPME, avril 2017, 113 pages

Mairie de Saint-Raphaël, Service environnement, mer et forêts. *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Estérel » FR9301628*. 2013, février.

Andromède Océanologie, Egis Eau, Schéma départemental de la mer et du littoral, Conseil départemental du Var, 2011

BRGM, Mémoire BRGM n°128 *Synthèse géologique des bassins permians français*, 1989, 288 pages

CAPPA Georges GIARD Jean Louis, *Estérel mon ami*, 1996, Paul Keruel, 168 pages

Mairie de Saint-Raphaël, Les Collections de la Ville n°3 *Mémoires de l'Estérel – A ces femmes et à ces hommes qui ont vécu et travaillé dans le Massif*, 2016, 100 pages

Architecture & Héritage, Diagnostic et plan de gestion de l'Aqueduc romain – Etat des lieux, Ville de Fréjus, mai 2016

SHFR, *Bulletins de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région*

Agnès SOURD TANZI, Atelier Amarante, LE BE, *Ancienne maison forestière du Malpey - Etude préalable à la réhabilitation*, SIPME, 2017 (diagnostic mis à jour mars 2018)

Institut National Supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement (stage étudiant), *Potentiel de valorisation des plantes du massif de l'Estérel par la cueillette et la mise en culture*, SIPME, Aout 2017, 99 pages

Université Joseph Fournier Institut de Géographie Alpine, GIROUD Julie (stage étudiant), *Les maisons forestières : des outils de médiation et de valorisation ?*, ONF, 2016

CAVEM, *Schéma de COhérence Territoriale*, juin 2016, 42 pages

CAVEM, *Schéma de COhérence Territoriale, Volet littoral et maritime - Situation existante et perspectives d'évolution*, mai 2016, 71 pages

Office National des Forêts, *Schéma d'accueil du public du Massif de la Colle du Rouet*, décembre 2018, 239 pages

PERSONNES INTERVIEWEES

Structure	Nom	Fonction
DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages - pôle sites et paysages	JANNIN Vincent	Inspecteur des sites du littoral Varois
CD 06 - Direction de l'environnement et de la gestion des risques	PARODI Gilles	Chef de Service adjoint
CD 06 - Direction de l'environnement et de la gestion des risques	MARECHAL Guy	Chef du service de l'Ingénierie Environnementale
ONF Agence Etudes Midi-Méditerranée	LE-GAL Marie	Chef de projet paysage, accueil du public et développement local
ONF UT Grand Estérel	RENAUD-BEZOT Philippe	Responsable Unité Territoriale
CD 83 - Direction de l'Environnement	BRET Sébastien	Chef du Service Activités de Pleine Nature
CD 83 - Direction de l'Environnement	BREMOND Jérôme	Service Activités de Pleine Nature Chef de Projet Randonnée (PDIPR)
CD 83 - Direction de l'Environnement	MONIER Karine	Chargée de Projets de Développement des Activités Sportives de Pleine Nature et du Plan Départemental des Espaces, des Sites et Itinéraires (PDESI) relatifs aux sports de Nature.
CD 83 - Direction des espaces naturels, forestiers et agricoles	FOTTORINO Frédérique	Ingénieur Service Gestion des Espaces Naturels Sensibles - secteur Estérel
FFRP 83	CONDOURE Jean-Claude	Commission Sentiers - Itinéraires - Editions - Numérique
FFRP 83	MONTAGNE Jean-Pierre	Responsable Editions. Membre Commission Départementale Sentiers et Itinéraires
Estérel Côte d'Azur Tourisme	CHERBLANC Bruno	Directeur
Estérel Côte d'Azur Tourisme	MONTAGNIER Etoile	Digital marketing Manager
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	ACH Jean-Noël	Directeur du Pôle action culturelle et sportive Chargé de mission à la DGS
Communauté de communes du Pays de Fayence	BERTRANDY Samuel	Directeur du développement local et de la prospective
CAVEM	OLLIER Paul-Christian	DGS adjoint
Commune de Théoule-sur-Mer	BOTELLA Georges	Maire
Commune de Théoule-sur-Mer	RICHARD Jean-Luc	Adjoint au Maire Délégué aux finances, marchés publics, informatique et système de communication
Commune de Théoule-sur-Mer	RUPRECHT Philippe	collaborateur de Cabinet
Commune des Adrets-de-l'Estérel	TREMEREL Eric	DGS des Adrets et Chargé de projet SIPME
Commune de Saint-Raphaël	GERMAIN Roland	Adjoint au Maire (Délégations : chargé des Travaux, de l'entretien du patrimoine communal et du littoral et de la protection des forêts, Réalisation et Mise en œuvre de la commande publique) Délégué titulaire SIPME - Vice-Président SIPME
Commune de Saint-Raphaël	ISEPPI Stéphane	Adjoint au Commerce et Artisanat, Economie numérique, Tourisme, Exploitation du Palais des Congrès, Tournage de films.

Structure	Nom	Fonction
Commune de Saint-Raphaël Estérel Côte d'Azur Tourisme	LAROCHE Aurore	Adjointe à la communication institutionnelle et promotionnelle Présidente
Commune de Saint-Raphaël	PICQUART Christine	Chargée de mission (tourisme, patrimoine) auprès du DGS de St Raphael (qui est aussi DGS de la CAVEM)
Office de tourisme de Saint-Raphaël	LEGENDRE Sandrine	Directrice
Commune de Bagnols-en-Forêt	TOSAN Michel	Maire
Commune de Bagnols-en-Forêt	CLEUZIOL Olivier	Conseiller municipal Délégué titulaire au SIPME et Vice-Président (au nom de la CC Pays de Fayence substituée à Bagnols au sein du SIPME)
Commune de Puget-sur-Argens	COLOMINES Alain	Conseiller municipal Délégué à la Forêt et au CCFF Délégué titulaire SIPME
Commune de Puget-sur-Argens	FREDDUCCI Jean-Louis	Adjoint, délégué à la Vie Associative, Patrimoine et Médiathèque
Commune de Puget-sur-Argens	MACAGNO Cyril	Responsable du service patrimoine, chargé de développement territorial
Commune de Mandelieu-la-Napoule	M. KONOPNICKI	directeur de cabinet
Commune de Fréjus	SERT Richard	1er Adjoint Délégué titulaire au SIPME Conseiller départemental
Commune de Fréjus	LAGUETTE Eric	Adjoint Délégué titulaire, Vice-Président SIPME
Commune de Fréjus	BEAUMONT Dominique	Adjoint aux travaux, Forêt communale...
Commune de Fréjus	M. EXCOFFON	Directeur du service Archéologie et Patrimoine
Commune de Fréjus	M. JACOB	Développement durable à la CAVEM
Office de tourisme de Fréjus	COURREGES Nathalie	Directrice de l'Office de Tourisme
Commune de Fréjus	MARIOTTI Julie	Adjointe au responsable du Service archéologie et patrimoine Animatrice de l'architecture et du patrimoine. Label Villes et Pays d'Art et d'Histoire.
Musée archéologique de Saint-Raphael	JONCHERAY Anne	Directrice
Commune de Saint-Raphaël	DENIS Caroline	Pôle Développement Durable
Société d'Histoire de Fréjus et sa région (Puget)	LASSALLE Laurence	Secrétaire Guide professionnelle de randonnée
ONF	DIAS Marc André	Animations nature. Visites guidées naturalistes Estérel
Propriétaires CNPF	LAGARDE Katia	représentant de propriétaires privés
Collectif Estérel pour Tous	CHABERT Christian	Guide rando. SNAM (Syndicat national des accompagnateurs en montage). Représentant du Collectif Estérel pour Tous.
So Bike (So Watt 06 Théoule + E-bike evasion Agay)		Loueur VTTAE